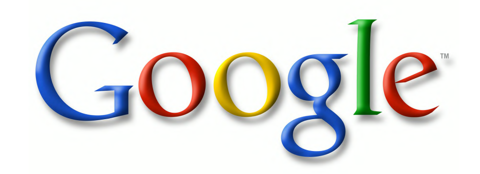
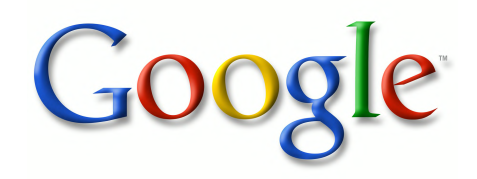


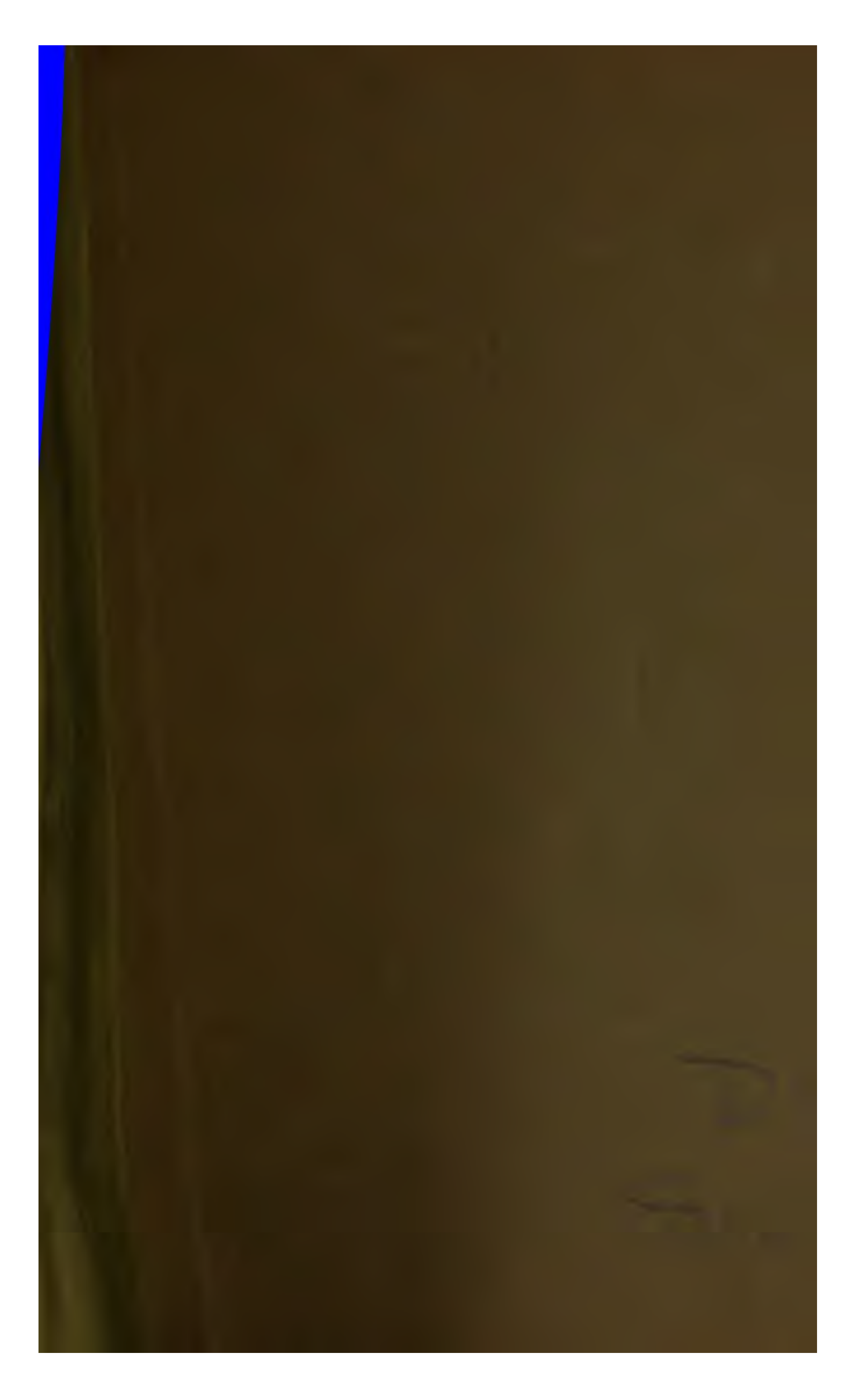



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137048 4















MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE J. SMITH.

MÉMOIRES

ET

DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS NATIONALES

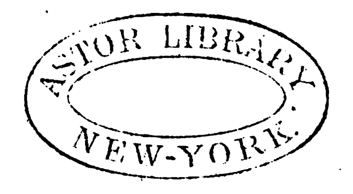
ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉES

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE.

2

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez J. Smith, imprimeur-libraire; rue Montmorency, n.° 16.
Au bureau de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, 20.

M. DCCC. XX.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Procès-verbal de la séance publique tenue par la Société royale des Antiquaires de France, le 30 mai 1819, dans la salle du 14.e siècle du ci-devant Musée des monumens français.

La séance est ouverte à une heure, en présence d'un nombreux auditoire, dont faisaient partie plusieurs savans nationaux et étrangers.

M. le baron de Ladoucette, président, a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à faire connaître le but des travaux de la Société, et les avantages qu'on doit en attendre pour l'illustration des antiquités nationales.

M. Bottin, secrétaire général, a lu un rapport sur les travaux de la Société. Vu l'abondance des matières, et d'après l'autorisation qu'il en avait reçue, il s'est borné à passer en revue ceux des travaux qui ont eu pour objet les *langues*, la *géographie*, la *chronologie* et l'*histoire*, les *monumens celtiques*, *grecs*, *romains*,

réservant pour la prochaine séance publique ce qui concerne les *monumens du moyen âge*, les *mœurs et les usages*. Cette lecture a duré plus d'une heure.

M. Auguis a lu ensuite une notice biographique sur feu M. Millin; M. Brillat Savarin, un mémoire sur les antiquités, mœurs et usages du ci-devant Bugey, contrée du département de l'Ain; M. Desgranges, au nom de M. Lerouge, un fragment historique sur Jeanne d'Arc. L'assemblée a applaudi à ces lectures, et s'est séparée à quatre heures, en exprimant le regret de n'avoir pas entendu celles qui étaient encore annoncées dans le programme; savoir: la notice sur feu M. Moreau de Saint-Méry, par le sécrétaire général, et un fragment d'un grand travail sur Paris, par M. Dulaure.

DISCOURS

Prononcé par le baron de Ladoucette, Président de la Société royale des Antiquaires de France, pour l'ouverture de la séance publique ; le 30 mai 1819.

Messieurs,

La Société royale des Antiquaires de France se proposant pour objet d'être utile, n'ayant d'autre désir que celui d'étendre, autant qu'elle le peut, le domaine de la science, se fait un devoir constant d'observer, dans les monumens que le temps a respectés, dans les inscriptions, les médailles, les diplomes, les manuscrits, les mœurs, usages et coutumes, les divers dialectes, les traditions, tout ce qui peut suppléer au silence de l'histoire pour les temps anciens, et particulièrement pour ceux de la Gaule et les premiers siècles de notre monarchie.

Elle se garderait bien d'y jeter un jour douteux, et de substituer de vains systèmes à des omissions essentielles ou à des erreurs accréditées. Librement réunis par des motifs dont ils s'honorent, et qui viennent d'être énoncés, ses membres ne se croient pas pourvus de cette variété de connaissances qui élèveraient la Societé jusqu'à la hauteur de son institution. La Société royale n'est pour eux qu'une sorte de foyer central où ils appellent et s'efforcent de rassembler des lumières éparses.

Ils ne se vouent point à ce culte exclusif de la langue et des monumens celtiques, qui, à travers des recherches brillantes ou profondes, pourrait conduire à d'étranges illusions.

Ils n'ont jamais songé à lutter avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où tant d'hommes distingués par une vaste érudition parcourent tous les pays, embrassent tous les temps, et se sont vus récemment invités à recueillir sur la France les Mémoires officiels, dont la Société a du moins le mérite d'avoir signalé l'importance au Ministère de l'intérieur. La réputation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'étend à juste titre dans les deux mondes, et nous nous honorons particulièrement de compter parmi nous plusieurs de ses membres. Nous sommes toujours prêts à lui ouvrir nos archives, espérant bien que les siennes ne nous seraient pas fermées. Mais nous existons, indépendamment d'elle, comme la Société royale et centrale d'Agriculture et celle d'Encouragement pour l'industrie nationale fleurissent concurremment avec l'Académie des Sciences, comme celle d'enseignement mutuel seconde avec succès la commission d'instruction publique, comme la Société philotechnique se recommande par son amour pour les sciences, les arts et les lettres, apanage immense des académies qui composent l'Institut. Il résulte de ces travaux simultanés, non la rivalité qui suppose toujours un partage à peu près égal de forces, de talens et de

lumières, mais l'émulation qui s'attache à concourir au bien que l'on veut faire, au bien qui se fait, l'émulation, ce sentiment noble qui inspire les grandes conceptions, qui ne se propose un exemple remarquable que pour le suivre, un beau trait que pour l'imiter, un but d'utilité que pour l'atteindre; jamais orgueilleuse d'un triomphe, jamais abattue d'un revers, profitant de ses erreurs même pour assurer sa marche, et allant toujours à la recherche de la vérité, dût-elle même désespérer d'y parvenir!

Un gouvernement éclairé favorise et encourage tous ceux qui cultivent ces champs divers que féconde le génie.

On en peut juger par cette foule studieuse qui se presse dans nos bibliothèques et dans nos réunions littéraires. Le jeune homme vient y puiser aux vraies sources, l'homme laborieux y augmente la masse de ses connaissances; ce sexe que la nature s'est plue à former pour notre bonheur, semble oublier qu'il lui suffit de ses charmes pour plaire, pense que l'instruction donne un attrait de plus à la grâce et à la beauté; c'est ainsi que l'arbre qui pare nos vergers, n'a que plus de prix encore, lorsque les fruits se décèlent dans les fleurs dont il s'embellit. Ne soyons point, au surplus, étonnés du goût que les femmes montrent pour les sciences, même les plus arides. Un philosophe aimable du dix-septième siècle, Fontenelle, leur avait enseigné l'astronomie presque à leur insu; un savant recommandable du dix-huitième,

l'abbé Barthelemy, leur a fait connaître cette contrée célèbre, dont le territoire semblait n'être peuplé que de grands hommes; mais leur présence dans ce lieu en dit plus sur ce point que je ne pourrais dire. Je m'arrête; je ne veux pas distraire l'attention des objets dont je dois, en ce moment, occuper toute l'assemblée.

Organe de la Société, je m'écrierai avec elle: Puisse, Messieurs, l'amour de l'antiquité se developper dans notre France! Qu'il excite l'émulation des administrateurs, des savans, de tous les propriétaires! Que les constructions monumentales des siècles reculés ne disparaissent plus de notre sol classique! Que l'autorité publique entretienne celles qui existent dans ses attributions ou dans ses domaines! Qu'elle ouvre ces archives où se trouvent enfouis des trésors d'érudition! Des étrangers, nos rivaux, accourent pour interroger et ces archives et nos monumens. Nous exposerons-nous à être taxés par eux d'indifférence pour les richesses que nous possédons? Bientôt ils n'auront plus à nous blâmer de ce que l'échoppe d'un artisan souille, dans le dix-neuvième siècle, ce palais des thermes dont un critique habile va vous entretenir tout à l'heure! Que dis-je? Ce palais n'a-t-il pas été visité, il y a peu de jours, par un Prince ami et protecteur de tous les établissemens nobles et utiles, par un Ministre assez heureux pour les avoir sous son influence et son autorité? Eh! ne sait-on pas que le projet libéral

du Gouvernement est d'acquérir et de rendre à la science le seul édifice antique dont la capitale puisse s'enorgueillir? Les étrangers alors viendront le revoir avec une plus grande vénération. Cependant, peu satisfaits de rechercher les vestiges des voies et des camps romains, ils fouillent jusqu'aux champs de bataille, où leurs pères sont venus se mesurer avec les nôtres, et où leurs dessinateurs usurpent la place que devraient occuper les artistes français. Saisissons à notre tour la plume et le crayon pour reproduire nos monumens à l'œil des contemporains et de la postérité! Qu'un musée, un cabinet d'antiques, une bibliothèque, s'élèvent dans chaque chef-lieu de département! Qu'on y conserve les chartes manuscrites et les vieilles chroniques! Que chaque partie de la France, chaque ville, ait son histoire impartiale! Que l'on contemple les traits des grands hommes dans les édifices et sur les places publiques des pays qui les ont vus naître! Que l'on complète les Mémoires statistiques, et qu'on y recueille tout ce qui, pour la diplomatique, la paléographie, les idiomes, les événemens, les usages, peut nous retracer les temps qui ne sont plus!

Tels sont, Messieurs, les résultats glorieux pour notre siècle, que se propose la Société royale; c'est pour obtenir des renseignemens exacts, des détails inconnus et précieux, qu'elle entretient une correspondance active avec les préfets, les sociétés littéraires de l'intérieur, et de nombreux associés. Qu'il

nous soit dès-lors permis de placer ici des observations qui déjà auront frappé nos auditeurs! On regrette que les peuples indistinctement flétris, par les Grecs et les Romains, du nom de Barbares, les peuples qui, aux yeux de ces fiers vainqueurs, n'avaient peut-être d'autres torts que de vouloir vivre indépendans et heureux, n'aient pas possédé des historiens et des poètes pour célébrer leurs Achille et leurs Alexandre, leurs Camille et leurs César! On eût ainsi éclairci bien des points, expliqué bien des réticences dans les Polybe et les Tite-Live! On sait qu'après mainte bataille on a chanté victoire dans les deux camps ennemis. Si la découverte de l'imprimerie remontait à une époque éloignée; si les farouches oppresseurs de nos pères n'avaient pas cherché à étouffer chez eux les élans du génie et du patriotisme; s'il nous était donné de parcourir quelque histoire nationale faite par un ami de la vérité, dans les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne ou qui l'ont immédiatement suivie, nos doutes seraient fixés sur le but, les événemens, les résultats des expéditions dans lesquelles les Gaulois se répandirent comme un torrent dans la Germanie, en Italie, en Grèce et dans l'Asie-Mineure. Nous aurions suivi la naissance, les progrès ou la chute des colonies qu'ils y ont fondées. On nous eût révélé les hauts faits des Gaulois qui, avec des armes inférieures et un art militaire imparfait, dépourvus de villes, ne formant point une nation homogène, mais

un composé incertain de peuplades, plus ou moins faibles, liées par trois fédérations chancelantes, et chez lesquelles on excita tant d'ambitions et de jalousies, trouvant des ressources dans leur courage et leur amour de la liberté, résistèrent, dix ans entiers, à la fortune des Romains et à l'étonnante tactique de leur plus grand capitaine. Nous aurions des notions complètes sur leurs constitutions, et sur la religion des Druides qui ont enseigné le dogme de l'immortalité de l'âme, dans les temps les plus anciens. Nous saurions à quel point les arts pouvaient s'élever dans la partie des Gaules que Cicéron célébrait, où Pythagore, Lucien, tant de philosophes grecs et latins venaient puiser l'instruction, et où l'on envoyait les premiers personnages de l'empire dans un exil voluptueux. Nous saurions comment, fatigués du joug de Rome, les Gaulois n'opposèrent aucune résistance aux Francs qui peut-être rentraient dans leur terre natale, et qui du moins paraissaient en respecter le culte, le langage et les lois. Combien il est à regretter que les Gaulois, ne possédant pour archives que des traditions orales, n'aient rien écrit sur leurs annales ni sur leurs arts! Que n'avons-nous du moins les récits héroïques que leurs bardes accompagnaient de la lyre, soit dans la paix des foyers domestiques, soit dans le tumulte des batailles; ils enflammaient les cœurs des exploits d'un Bellovèse, d'un Sigovèse, d'un Brennus; moins heureux que l'Homère écossais, leurs chants ont disparu. Il

ne nous est rien resté des bardes de Clovis. On n'a pu même retrouver, dans la nuit des temps, cet hymne de Rolland, que répétait toute la France, ces chansons que Charlemagne ne dédaigna pas de recueillir pour immortaliser le nom de ses preux.

Qu'il s'agisse d'éclaircir un point historique, de reconnaître des locutions, des mœurs, des coutumes qui sont comme le débris des peuples nombreux que des migrations ou des guerres ont mêlés dans notre patrie avec le sang gaulois, romain et français, il peut devenir nécessaire de prendre audehors des informations qui permettent une controverse solide, qui amènent une discussion approfondie. De là, Messieurs, l'avantage des rapports qui nous lient avec les académies archéologiques de l'étranger. Nous avons ouvert une correspondance avec quatre sociétés en Angleterre, deux en Russie, d'autres à Vienne, à Copenhague, à Stockholm, à Zurich, à Madrid, à Rome et à Florence. Vous apprendrez avec un sentiment d'orgueil national que nous y recueillons fréquemment les preuves de l'honorable opinion qu'on s'est formé en Europe du caractère moral et politique des Français, de la tendance naturelle de leur esprit vers tout ce qui porte l'empreinte de la grandeur et de l'utilité. D'ailleurs ces communications intéressantes nous assurent des conquêtes sur lesquelles l'humanité n'a pas à gémir; elles établissent entre les peuples

une fraternité, un échange heureux de connaissances et de lumières. Dans la vie politique et particulière des anciens, on trouve des exemples et des leçons utiles. Les nations doivent, bien plus que les familles privées, avoir la noble ambition de rechercher leur généalogie et leurs premiers traits caractéristiques.

Tandis que les Ministres des affaires étrangères et de l'intérieur s'intéressent au succès de ces découvertes savantes, que plusieurs préfets et conseils généraux de département travaillent à exploiter les richesses antiques de notre patrie, nous sommes persuadés que les ambassadeurs, les consuls, les voyageurs nationaux s'occuperont à retrouver les traces originelles, les faits, les monumens, les écrits qui intéressent l'histoire, ou se rattachent aux mœurs des Gaulois et des Français.

Quant à la Société Royale, Messieurs, elle sera fidèle à sa devise: *Gloriæ majorum.* Oui, la gloire des ancêtres doit nous être chère à tous. Que le temps présent s'enrichisse des dépôts qu'ils nous ont laissés, comme un jour devenu à son tour l'antiquité, il sera cité avec orgueil pour l'éclat des triomphes, la sagesse des institutions, les progrès des sciences et de l'industrie! Sans doute, la postérité la plus reculée ne parlera pas sans respect, sans admiration, de ce peuple qui, éprouvé par toutes les vicissitudes de la fortune, supérieur aux dangers, grand dans la prospérité, plus grand dans les revers, conservant toujours la place qui lui est assignée

parmi les nations les plus célèbres, plus heureux que les Grecs qui cédèrent aux Romains, que les Romains qui cédèrent aux Barbares, présente encore l'image de cet élément imposant et terrible, qui, battu des vents, soulevé par les tempêtes, ne quitte point le lit que lui a creusé la nature, et s'y repose avec calme et majesté!

RAPPORT

Sur les travaux de la Société Royale des Antiquaires de France, lu à la séance publique du 30 mai 1819, par M. Bottin, chevalier de l'Ordre Royal de la Légion-d'Honneur, secrétaire général.

Messieurs,

Chez les peuples que n'a point abrutis la servitude ou la glèbe, l'amour de la patrie est le mobile des grandes actions, comme il est le motif des institutions utiles. C'est à cette source sacrée que se rattachent les premiers pas d'une société française, s'occupant exclusivement de la recherche des anquités nationales, du langage, des mœurs et des usages du pays qui nous a vus naître.

Formée en 1805, sous le titre d'*Académie celtique*, réorganisée, en 1813, sous celui d'*Académie celtique, Société d'Antiquaires de France*, elle doit, à la protection marquée que le Roi accorde aux sciences et aux arts, le nom, bien mieux adapté à ses travaux, qu'elle porte définitivement depuis le mois de mai 1814, de *Société Royale des Antiquaires de France.*

Chargé de remplir en ce jour une tâche honorable, j'ai pensé que cette séance publique devait être marquée par un compte rendu qui embrassât tous vos travaux, à partir des six volumes de Mémoires que la Société a déjà publiés, afin qu'une tradition, désormais non interrompue, transmise par un acte

solennel et authentique, ne laissât plus à faire, pour les séances publiques à venir, que le compte des travaux d'une année à l'autre.

D'après le réglement qu'elle s'est donné, la Société Royale des Antiquaires de France s'occupe de *recherches sur les langues, la géographie, la chronologie, l'histoire, la littérature et les antiquités celtiques, grecques, romaines et du moyen âge, mais principalement des Gaules et de la nation française, jusqu'au seizième siècle inclusivement.*

Je suivrai, Messieurs, cet ordre dans le compte général sommaire que je vais vous rendre, mais en me bornant pour cette fois, ainsi que vous m'y avez autorisé, vu la trop grande abondance des matières, aux quatre premières divisions, et réservant pour une autre séance publique la partie non moins intéressante qui doit embrasser *les monumens du moyen âge, la mythologie, les mœurs et les usages.*

I. Langues. — Les Celtes ou Gaulois, nos ancêtres, durent avoir, comme tous les grands peuples de l'antiquité, un idiome à eux, une langue qui leur était propre; mais quelle fut cette langue, et où pourrions-nous en retrouver quelques traces? Telle a été, Messieurs, une des premières questions que vous vous êtes faites, et un des buts que vous avez présentés à vos recherches et à celles de vos correspondans. Vous connaissiez cependant les travaux de vos fondateurs, de mémoire chérie, les *Cambry*, les *Latour d'Auvergne*; mais, sages et réfléchis, comme doivent être les investigateurs de la

vérité, vous n'avez voulu regarder ce que ces savans ont écrit sur la langue celtique, que comme pierres d'attente d'un édifice à achever, déterminés, comme vous l'êtes, à pousser sur ce point les recherches aussi loin qu'il vous sera possible.

Un essai d'un *Dictionnaire d'étymologies gauloises*, par M. *de Saint-Mars*, fixa d'abord votre attention : il était peu connu, quoique à sa seconde édition, dès 1785 : vous voulûtes savoir quel était le mérite de cet ouvrage, et chargeâtes de son examen M. *de Mourcin*. Ce modeste confrère, dont le nom rappelle plus d'un succès dans ces sortes de recherches, jugea que l'auteur, pour avoir soumis impitoyablement à une extraction gauloise tous les mots français sans aucune exception, n'avait fait qu'un livre bizarre.

Une indication du même genre, mais qui pouvait présenter plus d'intérêt, vous a été faite par votre confrère M. *Depping* : c'est celle d'un *Dictionnaire celto-breton français et latin*, publié à Tréguier, en 1499, qui existe dans la bibliothèque de lord Spencer, et se trouve décrit dans le catalogue raisonné qu'a publié de cette bibliothèque M. *Dibdin*, savant bibliographe anglais. Ce livre, le seul qu'on sache avoir été publié à Tréguier, dans le quinzième siècle, et qui paraissait être échappé aux recherches de tous nos bibliographes, ainsi qu'à la connaissance de ceux qui se sont occupés de la langue celtique, a été découvert assez récemment par votre confrère, M. *Coquebert de Montbret*, dans la bibliothèque de la ville

de Quimper. Au reste, Messieurs, l'homme de France qui connaisse peut-être le mieux la langue bretonne qu'il a parlée dès son enfance, M. *Legonidec*, votre confrère, qui a déjà publié une très-bonne grammaire celto-bretonne, nous a annoncé, il y a plusieurs mois, un *Dictionnaire celto-breton;* et vous êtes fondés à espérer que ce livre, sur lequel il aura médité pendant plusieurs années, va justifier ou faire ranger, parmi les conceptions purement systématiques ou de simple curiosité, tout ou partie de ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur la prétendue langue celtique.

En même temps que *don Carpentier* mettait au jour son *Glossaire de la basse latinité* qui fait suite à celui de *Ducange*, il s'empressait de nous donner, sous la forme de Dictionnaire, la signification en vieux français des mots contenus dans ces deux ouvrages. Son travail, déjà immense, l'obligea à se borner, comme il le dit lui-même, aux mots des deux Glossaires, sans en emprunter aucun ailleurs; cependant il en restait beaucoup d'autres qui, n'ayant point été latinisés, nous sont demeurés inconnus.

L'auteur du *Dictionnaire roman-walon-celtique et tudesque*, qui vient après *don Carpentier*, ne les a pas non plus compris dans son travail, et il en est résulté une lacune qui a souvent arrêté les archivistes, et que votre confrère, M. *de Roquefort*, n'a comblée qu'en partie dans son bon *Glossaire de la langue romane;* mais il a mis sur la voie, et son exemple lui a donné des imitateurs.

M. *Hécart*, l'un de vos correspondans à Valen-

ciennes, vous a adressé, comme supplément aux Glossaires qui ont été publiés, un travail sur le vieux langage du ci-devant Hainaut français. Convaincus que les souvenirs que nous allons puiser dans les siècles passés ne se présentent avec quelque autorité que sous l'égide des citations positives, vous avez désiré connaître les sources auxquelles l'auteur a puisé tous ses vieux mots : il vous a indiqué des registres qui, sous le titre de *Choses communes de Valenciennes*, contiennent les résolutions du magistrat, les jugemens criminels et autres actes du ressort de l'administration publique.

Tandis que ce laborieux correspondant vous donnait cette sorte de garantie morale de l'exactitude de son travail, un autre correspondant du même département, M. *Guillemot*, bibliothécaire à Douai, faisait mieux encore. Il mettait la dernière main au manuscrit *in-folio* d'un supplément aux Glossaires des langues romane et tudesque, qu'il puisait aussi dans les archives du pays, et dont il appuyait chaque article d'une citation. Vous avez reçu cet excellent travail : fondu avec celui de M. *Hécart* et avec celui qui vous est promis de Cambray, par M. *Legay*, il complétera les informations que vous pouviez désirer sur ce point pour l'extrême frontière au nord de la France.

M. *de Roquefort* vous a aussi lu un Mémoire sur la formation de la langue romane, et communiqué quelques réflexions sur un petit volume intitulé : *les Lyonnoisismes*, qui a été publié, en 1792, par

M. *Malard*, instituteur à Lyon : un autre membre en a pris occasion de vous rappeler que le meilleur essai, sur le patois de Lyon, a été consigné par M. *Cochard* dans un Annuaire statistique du département du Rhône, pour 1814, avec la parabole de l'Enfant prodigue.

Vous devez à M. *Zenon Pons*, de Toulon, un Mémoire sur la langue provençale : à M. *Mory*, juge à Metz, trois almanachs, dont il est l'auteur, en patois messin : à M. *Jean*, notaire à Vieilsmaisons, la parabole manuscrite de l'Enfant prodigue, en dialecte champenois ou galvecien, usité entre Château-Thierry et Reims, et en dialecte de Charly, près de Château-Thierry ; à M. *Decampes*, de Narbonne, une requête en patois de Montpellier, qui sert de préface dédicatoire à une traduction burlesque et inédite de l'Odyssée d'Homère, par un curé, quelques noëls en patois narbonnais et une traduction imprimée, dans le même idiome, du quatrième livre de l'Enéide, ouvrage qu'on trouve difficilement aujourd'hui ; à M. *de Musset*, une collection des noms d'hommes et de lieux les plus communs dans le département de la Sarthe ; à *Sir John Saint-Clair*, baronnet anglais, la belle édition de l'*Ossian*, en langue gallique, avec la traduction latine. Vous avez aussi reçu une chanson finoise, composée par une paysanne, avec la traduction française en regard et l'air noté, et une chanson slavonne, dont vous a fait hommage M. *le comte Grégoire*.

Des recherches de M. *Auguis*, sur la formation de quelques mots français, et la brochure de M. Eloy Johanneau, sur *des origines étymologiques et des questions grammaticales*, m'amènent naturellement à vous parler de deux ouvrages qui sont sortis des plumes exercées de deux de vos plus savans confrères, membres l'un et l'autre de l'Institut.

Le premier est un essai de M. *le comte François de Neufchâteau* sur *les meilleurs ouvrages écrits en prose dans la langue française, et particulièrement sur les provinciales de Pascal.* Cet essai sert de préface à la nouvelle édition des Provinciales, faisant partie du Recueil des classiques français, imprimé par M. Didot aîné. Le rôle modeste, auquel l'auteur a restreint sa production, n'a pas fait prendre le change aux savans sur son véritable mérite; il n'a pas surtout trompé les membres de la Société royale des Antiquaires de France, qui y ont trouvé l'application si heureuse d'une partie de la devise qu'ils ont adoptée : *Sermonem patrium moresque requirit*, lorsqu'après avoir lu les savantes recherches sur l'origine et les progrès lents et si souvent entravés de la langue française et les judicieux développemens de l'auteur, ils se sont trouvés entraînés à conclure avec lui que, s'il est reconnu depuis longtemps que, sans remonter jusqu'au *roman de la Rose*, nous avons en vers deux langues françaises, celle de *Marot* et de quelques autres poètes antérieurs à *Malherbe*, laquelle a donné lieu à ce que nous appelons le style marotique, et celle de *Mal-*

herbe et des autres grands poètes qui ont reconnu ses lois et l'ont pris pour modèle, nous avons aussi en prose deux langues françaises, savoir celle du seizième siècle conservée dans quelques excellens ouvrages antérieurs aux *Lettres Provinciales*, et celle du dix-septième siècle qui subsiste et vit encore, telle qu'elle a été consacrée par le livre de *Pascal* et par les ouvrages des autres grands prosateurs qui l'ont suivi.

Le second est le *Trésor des origines et le Dictionnaire grammatical raisonné de la langue française*, dont M. *Charles Pougens* vient de terminer le specimen; entreprise littéraire la plus vaste comme la plus surprenante qui ait été conçue depuis longtemps, soit qu'on considère les recherches immenses et presque au-dessus des forces d'un seul homme, dont il est le savant résultat, et la position personnelle de l'auteur qui, y travaillant depuis quarante-un ans, est entièrement privé de la vue depuis quarante; soit qu'on l'envisage comme monument typographique qui, à raison des nombreuses citations rendues dans les caractères de toutes les langues connues, ne pouvait être exécuté qu'à l'imprimerie royale; monument glorieux élevé à la philologie et à la langue française, qui honorera les commencemens déjà si étonnans du dix-neuvième siècle et recommandera à la postérité le nom de son respectable auteur.

II. Géographie, Chronologie et Histoire. —La géographie, la chronologie, l'histoire an-

cienne ont eu part à vos travaux et à ceux de vos correspondans.

Vos archives se sont enrichies de plusieurs volumes de M. *Fortia d'Urban*, comprenant son Tableau historique et géographique du monde, ses Mémoires pour servir à l'histoire du globe terrestre avant le déluge d'Ogigès, son plan de travail sur l'histoire des Celtes et des Gaulois, c'est-à-dire sur l'histoire de France avant Clovis, son introduction à l'histoire de la ville d'Avignon ; des Mémoires historiques et physiques sur la chute des pierres, par M. *Bigot de Morogues* qui a poussé ses recherches jusqu'aux temps les plus reculés, et a donné le catalogue chronologique des pierres tombées qui sont connues; de la description des parties française et espagnole de Saint-Domingue, par feu *Moreau de Saint-Méry ;* de plusieurs descriptions particulières de villes, de départemens, dans lesquelles le chapitre des monumens et des antiquités n'est pas celui qui offre le moins d'intérêt.

Telles sont des recherches historiques et savantes, accompagnées de gravures, sur la ville de Saumur, par M. *Bodin;* des Mémoires historiques et statistiques du département de l'Ain, par M. *Riboud;* des détails historiques et statistiques sur le département de la Côte-d'Or, par M. *Girault*; plusieurs cahiers de ces bonnes descriptions statistiques, par feu *Chanlaire* et M. *Peuchet*, qui comprennent déjà cinquante-quatre départemens, et dont l'achèvement est vivement désiré; un écrit intitulé : *De la néces-*

sité d'adopter un corps de doctrine pour la Géographie et la Statistique, par M. le baron *de Férussac*.

Vous avez aussi reçu de M. *de Roquefort* une lettre autographe inédite de *Grosley*, à l'Académie de Champagne, datée de Troyes, décembre 1776, sur le village de *Courtisou*, peu distant de Châlons-sur-Marne, et sur les usages des habitans de cette bourgade, qui parle un langage particulier, se fait remarquer par une activité singulière pour l'agriculture et le commerce, et que l'on présume être une colonie suisse; de M. le baron *de la Doucette*, un exemplaire de sa Notice sur le *Mont-Viso*, lue à la troisième classe de l'Institut, précédée d'une note manuscrite sur le *Queyras*. Le même confrère vous a lu un Mémoire sur le pays qui forme actuellement le département des Hautes-Alpes, contenant des détails sur son histoire, ses antiquités, les mœurs et les usages de ses habitans dont une partie émigre tous les ans pendant plusieurs mois.

M. *Rallier*, en décrivant des statues colossales qui se trouvent en grand nombre dans l'île de Pâques, se livre, dans un Mémoire qu'il vous a adressé, à des observations profondes sur les révolutions que notre globe a subies : il se demande si toutes les îles de la mer du Sud, réunies en différens groupes, et dont plusieurs s'élèvent à peine à fleur d'eau, ne seraient pas le reste d'une portion considérable du continent qui aurait été submergé. Dans ce système, *l'île de Pâques* ne serait que le sommet d'une montagne, autrefois consacrée à la religion ou à la sépulture

des grands hommes d'un vaste empire. M. Rallier remarque que ces statues colossales ont des oreilles pendantes et percées comme celles des habitans actuels du pays.

Dans un ouvrage publié récemment sur l'Arménie, par M. *Cirbied*, votre confrère, vous avez trouvé indiquées avec précision plusieurs positions géographiques peu connues jusqu'alors.

Dans une dissertation qu'il vient de publier, M. *Fortia d'Urban* a traité la question du passage des rivières et des montagnes par des armées, et particulièrement de celui du Rhône et des Alpes, par Annibal. Votre confrère s'est attaché à éclaircir les doutes que les noms changés de rivières et de pays avaient fait naître, et il en est sorti s'éclairant des témoignages de Polybe et de Tite-Live.

Un autre confrère, M. le *comte de Grandpré*, capitaine de vaisseau, a traité avec un égal succès un point historique non moins controversé entre les savans, celui de la défaite des Venètes par César; il établit qu'elle fut le résultat d'un combat naval, et pense que les Armoricains, qui avaient 222 voiles, sur chacune desquelles il suppose 200 hommes, sortirent du Goulet du Morbihan, se dirigeant à l'est pour aller au-devant de la flotte que *Brutus* avait armée dans la Loire; que le combat fut livré entre *Hedic* et *Sarzeau*, et non dans la baie *de Quiberon*; que cette bataille termina la guerre, et consomma la ruine de la république dont le sénat fut mis à mort.

M. *Héricart de Thury*, dans un Mémoire d'un

grand intérêt, a fixé votre attention sur les nombreux canaux d'irrigation dont les Romains avaient enrichi plusieurs contrées de la France.

M. *Anthenas*, directeur de la monnaie de Nantes, a fait une savante notice sur la position du *Brivates portus* de Ptolomée; il regarde comme fautive celle que lui assignent les cartes modernes, et prouve, par la situation locale, par les accidens du terrain et par les anciennes cartes, que le centre du *Brivates portus* se trouve entre l'embouchure de la Loire et celle de la Villaine.

Dans le département du Lot, M. *Wlgrin Taillefer* a recherché, les Commentaires de César à la main, la position si fort controversée parmi les savans de l'*Uxellodunum*, place forte des Gaulois, et il la trouve au village de Luzech, à 20 kil. de Cahors. Le Mémoire de notre correspondant aurait été imprimé dans votre premier volume, si l'auteur ne vous eût annoncé que ce n'était qu'un fragment d'un très-grand ouvrage dont il s'occupait sur les antiquités de son pays. M. *Taillefer* vous écrivait cela il y a six ans. Depuis ce temps, Messieurs, vous avez été informés que ce travail était terminé, et qu'il allait être imprimé aux frais de l'administration du département.

Enfin, M. *Dulaure*, notre savant confrère, dans un Mémoire, fruit de longues recherches sur les lieux d'habitation des Gaulois, a prouvé que ces peuples, avant la domination romaine, n'avaient pas de villes, qu'ils habitaient des chaumières éparses dans les

campagnes, et qu'en temps de guerre ils se retiraient dans les lieux forts ou forteresses, entourés de murailles construites sans mortier, sans fondation, composées de pièces de bois et de quartiers de rochers; et, appliquant ces principes à *Gergovia*, notre confrère assure que la montagne de ce nom, située au midi et à 10 kilomètres de la ville de *Clermont-Ferrand*, est le même lieu que *Jules-César* assiégea, et que *Vercingétorix* defendit avec succès.

Le même confrère vous a fait plusieurs rapports sur différentes branches de la science, et lu des fragmens du grand ouvrage sur *Paris*, auquel il met la dernière main, et qui est impatiemment attendu par les amis d'une saine critique.

Il me reste, Messieurs, à vous rendre compte des travaux relatifs aux monumens et aux antiquités.

III. Antiquités : Monumens celtiques. — Je commencerai par cette partie de l'héritage de nos aïeux, à laquelle on a donné le nom de *monumens celtiques*, autorisé par l'exemple de la Commission des mémoires et des antiquités de France de l'*Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, qui les a placés en tête du travail classique dont elle vient de s'occuper.

Les *monumens celtiques* (permettez-moi un instant cette dénomination, quoiqu'elle n'ait pas encore force de chose jugée) sont:

1.° Des éminences de terres rapportées, de forme conique tronquée, ayant le plus communément de 7 à 10 mètres d'élévation. Ces éminences ont été remar-

quées sur tous les points de l'Europe, au milieu des champs, dans les bois, sur le bord des rivières, sur des hauteurs, ordinairement recouvertes de gazon et entourées d'un fossé. Elles sont communes en France, où on les désigne sous les noms de *tumuli*, *buttes*, *mottes*, *montjoie*, *mouttes*, *moutussels*, *moutissels*, *puyjoli*, *puyjoui*; en Allemagne, en Angleterre, où on les appelle *barrow*, *mallus*, et en Zélande où elles sont multipliées sous le nom de *terpen*. Les Latins les appelaient *acervi Mercurii*.

2°. Des masses plus ou moins volumineuses de pierres brutes, sans inscription, tirées des carrières du pays, ou, ce qui arrive assez souvent, qui leur sont absolument étrangères.

Ces monumens de pierre sont de plusieurs sortes:

Ou ce sont des pierres isolées, plantées en terre, ayant 5, 6 et 7 mètres de hauteur, dont les unes s'amoindrissent et les autres s'élargissent vers le sommet sans aucune proportion d'architecture, que l'on appelle, en quelques parties de nos départemens de la ci-devant Bretagne, *Peulvan*, et le plus souvent *Menhir*, c'est-à-dire *pierres longues*, qui sont très-communes en Angleterre et en Ecosse sous le nom de *lech*, qui abondent dans plusieurs départemens de la France sous ceux de *pierre fichade*, *pierre fiche*, *pierre fixe*, *pierre faite*, *pierre fitte*, et dont quelques-unes, converties depuis en croix informes, comme dans les Côtes-du-Nord, le Morbihan, ou surmontées d'une petite croix en fer qui y a été adaptée, marquent la transition d'un culte à un autre,

d'une manière aussi sûre que le font les fondemens d'édifices païens qu'on trouve sous les constructions de quelques-unes de nos églises chrétiennes.

Ou ce sont des pierres disposées circulairement dont quelquefois une pierre d'un volume plus considérable occupe le centre: on les nomme, en gallois, en bas breton, *cromlech*, et, dans quelques livres récens, *cercles druidiques*.

Ou ce sont plusieurs pierres accumulées, dont deux ou un plus grand nombre plantées de champ et parallèlement, et recouvèrtes d'une ou de plusieurs larges pierres suspendues horizontalement sur leur cime. On est convenu de donner à ces groupes de rochers le nom de *dolmen*, parce qu'ils sont ainsi appelés dans le Morbihan et dans le Finistère; ils ne sont point rares dans les autres parties de la France sous le nom de *pierres levades*, *pierres levées*, *pierres couvertes*, *pierre croûte*, *grottes des fées*, *tables des fées*, *tables du diable*, etc.

Ou ce sont des pierres mouvantes qui, n'affectant aucune forme, n'ont de ressemblance entre elles qu'en ce que, sur une ou plusieurs roches très-grandes, le faîte est si artistement posé en équilibre, qu'un homme peut le remuer de la main sans le renverser.

Ou enfin ce sont des pierres de toute dimension amoncelées en tas dans la forme des buttes de terre précédemment décrites, c'est-à-dire celle d'un cône tronqué.

J'ai puisé, Messieurs, cette première division dans les nombreux Mémoires qui vous ont été

adressés. C'est celle que M. *Deblois* rappelle, en tête du travail qu'il a rédigé sur les monumens celtiques d'une partie des départemens de la Bretagne, celle aussi dans l'application de laquelle M. le *comte de Grandpré* voudrait qu'on introduisît une méthode plus sûre et plus générale, afin que, ne confondant plus entre eux ces monumens dont il donne une description faite avec soin, il y ait uniformité et accord de nomenclature dans tous les pays.

Des investigateurs zélés vont plus loin encore: Envisageant ces témoins d'une haute antiquité sous le point de vue symbolique, ils ont basardé de les subdiviser en *pierres purement religieuses*, *pierres funéraires*, *pierres itinéraires* et *pierres historiques*, déduisant les caractères distinctifs de chaque espèce des circonstances de leur placement, sur une éminence, sur le bord d'un lac, d'une rivière, dans le fond d'une forêt ou dans la plaine; de leur disposition respective entre elles; de leur forme circulaire ou carrée, pyramidale, renversée ou droite, de leur sommet concave ou solide, de leur position verticale, inclinée ou horizontale, fixe ou mobile, de leurs angles rabattus ou non rabattus, des trous verticaux ou latéraux, des lignes creuses pratiquées ou tracées sur leurs faces.

Enfin, comme mon devoir est de n'omettre rien de ce qui vous a été dit ou écrit sur cette matière, j'ajouterai que, presque partout, la crédulité, la superstition s'en sont emparé, soit pour varier les nomenclatures en les appelant *pierres des fées*,

palais des fées, *pierres de Garguanta*, *pierres de géants*; soit pour les environner de merveilleux par l'attribution de qualités presque surnaturelles, telles que de tourner trois fois sur elles-mêmes tous les jours à minuit, de danser ou de faire entendre, à la même heure et à certains jours de l'année, de la musique, une explosion, de contenir des torrens menaçans qui submergeraient le pays si elles étaient arrachées; dénominations et croyances qui partent évidemment de l'idée de merveilleux que le peuple attache à ces restes de l'antiquité, et qui, peut-être, sous ce rapport, ne paraîtront pas à négliger à ceux qui veulent étudier avec soin cette période de notre histoire monumentaire.

Je viens, Messieurs, non d'établir des principes qui seraient prématurés dans une matière qui est encore en controverse, mais d'analyser les Mémoires que vous avez reçus sur cette branche de l'archéologie nationale.

C'est dans le pays Chartrain qu'il faut aller étudier les monumens celtiques: il en est couvert, ils s'y présentent sous toutes les formes: ils ont d'ailleurs été décrits avec tant de détails par MM. *Cochin*, de Dreux, *Deblois*, *de Pâris*, de Chartres, et dessinés en partie avec tant de soin par M. *De Fréminville*, officier de marine, que vous pouvez présenter le *département* d'*Eure - et - Loir* comme la terre classique où l'on ira désormais étudier les monumens du culte des Druides, dont *Chartres* est réputé avoir été l'antique métropole.

Après le pays Chartrain, vient la ci-devant Bretagne. Serait-ce que ces débris du culte primitif auraient trouvé protection et sauve-garde dans l'attachement aux anciens usages que l'on dit être plus marqué dans ces contrées qu'en aucune autre partie du royaume ? MM. de *Fréminville*, *Rallier*, *Delapylaye*, se sont attachés à les décrire dans plusieurs Mémoires que vous avez reçus de ces zélés correspondans.

M. *de Pâris*, de Chartres, que son zèle pour la recherche des antiquités a fait nommer conservateur des monumens de son département, a fait une incursion archéologique dans celui de l'Orne. Guidé par la tradition orale et écrite qui nous apprend que c'est dans les enfoncemens les plus obscurs et les parties les plus cachées des bois, que les Druides exerçaient, au milieu des ténèbres silencieuses de la nuit, l'art divinatoire, traitaient les maladies par le prétendu pouvoir des enchantemens, il s'est enfoncé dans la sombre et antique forêt d'Andaine, pour en visiter et décrire la *Roche Crapet*, bloc énorme assis sur le sommet d'une haute montagne, d'où il s'élève de 33 mètres sur 25 de largeur, et sert lui-même de base à deux colonnes en pyramide : monument d'un aspect sévère, auquel on ne parvient qu'en passant près de deux autres formés d'énormes pierres superposées, et en gravissant une longue rampe fermée des deux côtés par des quartiers de rochers ; autel majestueux d'où le Druide inspiré pouvait embrasser de la vue tous les monts voisins, la vaste forêt d'Andaine et

l'immense vallée de Juvigny, la plus belle et la plus riche de la contrée.

Un autre membre vous a décrit la *butte de la Taille Saint-Nicolas*, qu'on rencontre à côté d'une chapelle, au milieu de la forêt de Loche (département d'Indre-et-Loire), et les noirs souterrains d'*Arfou*, dans lesquels le peuple croit qu'un génie vient tous les ans compter son or pendant la nuit de noël.

Ici, Messieurs, je dois citer un fait qui attestera l'efficacité des questions en matière de sciences. L'auteur de la statistique la plus étendue qui ait encore été publiée en France écrivait, en 1803, qu'il ne se trouvait, dans le département du Nord, aucun monument d'une date antérieure à l'époque romaine. C'était une erreur, car il existait, dans les arrondissemens de Lille, Douai, Avesnes, et aux portes même de Cambrai, des *pierres superposées*, des *pierres fiches*, des *tumuli*; mais il a fallu la série des questions, publiée par vous en 1805, pour mettre sur la voie; et, dès l'année 1813, un Mémoire *sur quelques monumens celtiques, découverts dans le département du Nord* par M. Bottin, fit partie des lectures de la séance publique de la Société d'amateurs des sciences et arts de Lille.

C'est à la même cause, si honorable pour vous, Messieurs, que vous devez la description des monumens celtiques de Beaugency, comprise dans l'ouvrage qu'a publié sur cette ville M. *Pailliez*; des notices sur les monumens du même âge qui se trouvent dans le département du Cantal, par M. *Raulhac*;

docteur en médecine; sur les *pierres colossales de Livernon*, département du Lot, par M. *Delpont*; sur la pierre de *Villecrosne*, près de *Grosbois*, par M. *A. Lenoir*; sur les *autels de Pont-sur-Seine*, département de l'Aube, par M. *de Lachapelle*. Enfin, c'est depuis que vous avez donné l'éveil sur les monumens druidiques, à peu près ignorés jusqu'alors, qu'ils ont commencé à obtenir une place dans les annuaires statistiques et dans les autres ouvrages descriptifs qui sont publiés dans les départemens.

IV. Antiquités : Monumens grecs et romains.— Si, en France, les départemens de l'Ouest sont ceux qui offrent le plus de monumens celtiques, c'est dans le Midi qu'il faut d'abord chercher les antiquités grecques et romaines : c'est aussi des départemens du Midi qu'il vous est parvenu le plus de renseignemens sur cette matière.

Ils sont de MM. *Decampe* et *Julia* de Narbonne, *Zénon Pons* de Toulon, le comte *de Grandpré*, *Dumège* de Toulouse, *Paulin-Malosse* de Villeneuve-les-Avignon, *de Cailla-Lacour* de Bordeaux, et ont pour objet les antiquités de la ville de Narbonne, des tombeaux, des vases cinéraires, découverts près de Toulon, des fondations fort anciennes, qui s'étendent, suivant une ligne tirée des cales de construction, vers l'île où le bagne est situé, une colonne militaire du 4e. siècle, et des médailles gauloises et celtibériennes, la plupart inédites, trouvées dans la Haute-Garonne, les antiquités et des monnaies anciennes d'Avignon, les beaux monumens romains

de Saint-Remy, dans les Bouches-du-Rhône, une médaille de *Matidia*, des statuettes de *la Vénus Infera* des Gaulois, trouvée en 1786 avec les restes d'un atelier de potier de terre, dans des fouilles, près de la porte Médoc, à Bordeaux.

Vous avez été mis en possession d'un ancien manuscrit dans lequel un curé de campagne de la même contrée, nommé *Delmas*, consignait, en 1709, ses recherches sur les bains de Montferrand, fréquentés par la colonie de Narbonne, et sur les nombreuses antiquités qu'on y a trouvées.

A Nîmes, on a déblayé dans les derniers temps l'amphithéâtre, un des beaux monumens que l'antiquité nous ait légués. Cette opération a produit une pierre qui constate l'existence, inconnue jusqu'alors dans cette ville, d'un collége d'*Utriculaires*. Ces utriculaires, dont tant d'inscriptions trouvées dans les villes maritimes ou riveraines des fontaines, des fleuves et rivières du midi de la France font mention, étaient-ils des musiciens joueurs de cornemuses, comme beaucoup le prétendent? ou bien étaient-ils des navigateurs, bateliers, constructeurs de barques, de radeaux? L'auteur d'un bon Mémoire qui vous a été adressé soutient cette dernière opinion qu'il appuie sur beaucoup de faits.

Les autres contrées de la France ont aussi payé leur tribut à vos recherches.

A l'ouest, M. *de Penhouet* a décrit une statue colossale d'*Isis*, qui existe dans l'île de Groix, au département du Morbihan; M. *Chaudruc de Crazannes*,

une médaille inédite, gauloise, trouvée à Saintes, et des monumens découverts dans la même ville en 1816 et 1817; M. *de Freminville* a disserté sur l'origine de deux des treize statues qui décorent le curieux Octogone de Montmorillon, et qu'il croit gauloises, parce que toutes deux elles sont absolument nues.

Au centre, le département du Puy-de-Dôme et celui de la Creuse ont offert aux soigneuses recherches de vos zélés correspondans, MM. *Bruand* et *Richard*, les urnes, les inscriptions, les médailles que récèle le sol d'Issoire, les *tumuli*, les *pierres fiches* du Blanc, les poteries antiques, les pierres superposées de *Montaigue*, de *Verrières*, les vases, les médailles de *Chavagnac*, les inscriptions de *Grandbourg*, les pierres sculptées de *Bonnat*, l'antique zodiaque de l'église d'*Issoire*.

Dans la Creuse, en attendant que ces débris d'antiquités soient réunis dans un musée départemental, la mémoire en est confiée au journal de Gueret, et ce n'est pas, Messieurs, un des moindres services rendus par la liberté de la presse, que la dissémination, sur tous les points de la France, de ces feuilles périodiques qui, modestes et sans prétention, recueillent chacune tout ce qui peut servir à l'histoire locale des choses et des hommes, dans le cercle circonscrit du territoire où elles circulent.

M. *Brillat-Savarin* vous a fait hommage d'un bas-relief en pierre, trouvé dans ses propriétés du département de l'Ain, et dont la description fera partie

d'une lecture de votre honorable confrère dans cette séance.

Dans la Meurthe, sur le territoire de *Vézelise*, presque au pied de la *montagne de Sion*, que tout annonce avoir été un camp romain, un grand nombre de sépultures en pierres brutes ont été découvertes il y a quelques années. M. *Bottin* vous a lu une notice faite sur les lieux même. Les sabres, les haches d'armes et autres armures qui s'y trouvaient mêlés avec des ossemens, lui ont paru appartenir à la période celto-romaine.

Dans le même département, il n'est pas besoin de recourir aux origines merveilleuses, que nos chroniqueurs du moyen âge ne manquent jamais d'attribuer aux anciennes cités et aux peuplades dont elles étaient les chefs-lieux, pour juger de l'importance de *Scarpona* (*Serpona Leucorum*), qui n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de quelques maisons, situé dans une île de la Moselle, à un kilomètre de Dieulouart, vis-à-vis la rencontre des routes qui conduisent aux villes de Toul, Nancy et Pont-à-Mousson. Des restes de retranchemens, d'anciennes fortifications, un mur d'enceinte mis à découvert par la Moselle, les ruines d'un obélisque que l'eau a miné, la culée d'un pont qui semble indestructible, la route romaine qui passait là, annoncent une ancienne cité ou un *castrum*, qui, comme tant d'autres, [illegible] succombé sous une grande catastrophe. Depuis trente ans que la pioche semble prendre à tache de faire disparaître jusqu'aux traces

de cette forteresse des Leuquois, le musée du département aurait pu s'enrichir de statues, de sculptures, d'urnes funéraires, d'inscriptions, de médailles et de monnaies de tout module et de tout métal, qui ont été déterrées à *Serponne*, aujourd'hui, par corruption, *Charpagne*, ou trouvées sur les rives de la Moselle dans le temps des basses eaux. *Charpagne*, malgré son peu d'importance, était une paroisse; et, pendant plus d'un demi-siècle, les antiquaires sont allés visiter avec intérêt le presbytère, et surtout la tour de sa modeste église qui, depuis sa restauration, en 1754, se trouvait garnie et, en quelque sorte, incrustée de cariatides, de statues de Mercure et autres, de colonnes en marbre, de petites meules à grains portatives (on y remarquait aussi une sorte de chaise curule d'un bon style, offrant encore des parties du corps d'un sénateur); musée d'un nouveau genre qui ne présentait peut-être que plus d'intérêt encore, établi au milieu même de l'emplacement qui en avait fourni les pièces.

Aujourd'hui le pasteur qui, pendant cinquante ans, s'était attaché à recueillir tous ces objets, n'existe plus; la nombreuse collection d'antiques, dont il avait enrichi son presbytère, a été dispersée depuis plusieurs années; les restes de retranchemens et de murailles de Serponne sont journellement arrachés et employés à former des digues sur les bords de la Moselle; la tour, elle-même, va [illegible]. Puisse la sollicitude de l'administration assurer la conservation du peu qui reste de l'antique *Serponne !*

Vous devez, Messieurs, l'occasion d'émettre ce vœu, à l'hommage qui vous a été fait d'une notice de M. *Mansuy*, ancien avocat, résidant à Dieulouart, qui, après quarante ans d'emplois publics passés hors de son pays, a voulu revenir terminer sa carrière dans les lieux qui l'ont vu naître : c'est encore lui qui a reconnu, dans une fouille faite dans sa commune, en janvier 1818, un bas-relief en pierre, représentant Mercure assez bien conservé, placé dans une niche, sur un piédestal d'un mètre cinq centimètres de hauteur, dans œuvre, le tout taillé dans le même bloc; c'est lui qui, douze ans auparavant, avait assisté à une autre découverte qui intéresse également le naturaliste et l'antiquaire, celle d'ossemens humains, d'une dimension extraordinaire, trouvés dans une cavité, au cœur d'un rocher, et de l'empreinte en creux dans la pierre, d'une tête d'homme, dans laquelle on voyait sensiblement la place des dents, du menton, la cavité des yeux, du front, du crâne. On doît savoir gré à M. *Mansuy* du soin religieux avec lequel, sur la fin d'une carrière utile, il justifie d'une manière si touchante ce bel adage :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

Dans un département contigu, M. *Teissier*, votre correspondant, aujourd'hui sous-préfet de Thionville, vous a rendu compte de vive voix de la découverte faite, à quinze kilomètres de Metz, de plusieurs tombeaux construits en pierres sèches,

c'est-à-dire sans interposition de mortier, et recouverts de dalles larges et plates, qu'il a jugés être plutôt Francs que Romains, d'après la nature des armures et des ornemens qui en ont été retirés, tels que fermails ou agrafes de *paludamentum*, vases d'argile cuits au soleil, vases de terre, etc., etc.

Dans le département de la Meuse, les découvertes d'antiquités se multiplient depuis quelques années, et elles sont consignées au fur et à mesure dans le *Narrateur de la Meuse* avec cette fidélité de détails qui caractérise les écrits de M. *Denis*. La plus importante de ces découvertes est celle du *Nasium*, ancienne cité de Leuquois, dont l'emplacement se trouve au centre d'un triangle qui a Ligny, Gondrecour et Commercy à ses extrémités. Votre confrère vous a adressé un exemplaire de son essai archéologique sur *Nasium*, vous a informé depuis du résultat qu'ont obtenu les fouilles faites par l'effet de la louable sollicitude de M. le baron de Riccé, alors préfet du département; il s'occupe enfin d'un travail définitif, dans lequel le burin nous fera jouir de la vue des principaux monumens extraits du sol. Le même correspondant vous a donné, toujours par la voie du *Narrateur*, des détails curieux sur d'autres découvertes archéologiques faites dans le même pays; heureux de la perspective de pouvoir un jour, comme l'a fait *Grosley* à Troyes, réunir, en un corps d'ouvrage précieux pour cette contrée, les faits et documens qui sont épars dans son journal, et reconnaître par ce présent la con

sidération que lui accordent depuis long-temps ses compatriotes ! Combien de travaux commencés en archéologie, en statistique, et qui promettaient des résultats utiles, ont été interrompus depuis trente ans, par l'instabilité des circonstances ou par des déplacemens forcés !

Dans le même département, M. *Guesdon*, employé dans l'administration des domaines, que la nature a doué de ce penchant qui porte à donner à l'étude les momens que laissent libres les affaires, s'associe aux recherches de M. *Denis;* il vous a adressé la description du *camp* de *Fains*, accompagnée de plans géographiques bien tracés, et promis un autre mémoire *sur la montagne de Sainte-Odyle, près de Strasbourg*, et des recherches sur la situation du village de *Foug*, près de Toul.

Vous avez reçu de M. *Boitel*, sous-préfet à Senlis, communication de plusieurs objets d'antiquité qui ont été récemment découverts et recueillis par différens particuliers, dans la partie de la forêt de Compiégne où il se fait des remuemens de terrain, objets qui vous avaient d'abord été signalés par votre confrère, M. *Lerouge*.

Dans le Nord, M. *Aubert Parent*, votre correspondant à Valenciennes, dont vous avez apprécié le beau travail et les excellens dessins inédits sur les antiquités de l'Helvétie, à l'affût de toutes les découvertes archéologiques qui sont assez fréquentes dans le pays qu'il habite actuellement, vous a envoyé le croquis d'une statuette en bronze de l'*Hercule gaulois*,

qui a été trouvée dans des fouilles à *Bavay*, et a été achetée par un officier étranger pendant l'occupation, de douloureux souvenir : c'est lui aussi qui vous parlait, avec tant d'inquiétude, des excursions qu'il voyait faire sur le domaine des antiquaires nationaux, par ceux de l'étranger ; qui a pris soin de vous avertir, ainsi que l'administration locale, du danger que court probablement encore aujourd'hui, d'être dispersée par une vente en détail, ou de passer en masse dans un autre pays, une précieuse collection de statues, de vases, de mosaïques, de peintures à fresque, d'inscriptions, de médailles, amassées pendant plus de cinquante ans sur le sol de l'antique Bavay : c'est encore M. *Aubert Parent* qui, depuis six ans seulement qu'il remplit la chaire d'architecture à l'Académie de Valenciennes, a tellement donné l'éveil dans cette contrée sur les nombreux monumens qui y sont enfouis, qu'il se passe peu de jours de congé, que la capitale des Nerviens ne voie plusieurs élèves accourir de quinze kilomètres pour explorer, reconnaître et dessiner.

Un de vos anciens correspondans dans le même département, et qui a l'honneur de vous porter la parole en ce moment, vous a fait voir deux jolies statuettes antiques de Mercure qu'il possède, venant de Bavay, et lu différens mémoires sur les antiquités, les mœurs, les usages de ce département, qu'il a étudié pendant quatorze ans. De toutes ses lectures, celle qui vous a paru la plus importante, parce qu'elle a rapport à un genre de découvertes archéologiques

qui en France appartient incontestablement à votre société, a eu pour sujet deux lettres à feu M. *Carlier*, curé de Bavay, qui, pendant un demi-siècle, a su allier, à l'assiduité la plus exemplaire aux devoirs de son ministère, l'étude du sol antique qu'il foulait, à qui appartenait la précieuse collection dont j'ai parlé, qui, à l'âge de 95 ans, songeait encore à la compléter, et qu'il n'a, dit-on, laissée à ses héritiers, qu'avec la défense de la déplacer du local qu'elle occupe encore actuellement; antiquaire zélé autant que pasteur vertueux, dont la mémoire sera toujours chère au grand nombre de curieux nationaux et étrangers qui l'ont visité dans son presbytère.

Une petite pierre plate, carré long, imprimant parfaitement et en beaux caractères deux lignes sur l'épaisseur de ses plus longs côtés, avait été trouvée, dans un amas de décombres, près de la porte orientale de Bavay. Rien de semblable n'était encore entré dans le cabinet de M. *Carlier* : il en demanda l'explication, qui lui fut donnée dans une première lettre que l'auteur vous a communiquée dans les premiers mois de 1816; mais cette explication n'était que provisoire, M. *Bottin* l'ayant expressément subordonnée à l'examen de la petite pierre qu'il devait très-prochainement faire sur les lieux même. En donnant, à son retour de Bavay, la lecture correcte de ces deux inscriptions dans une seconde lettre à M. Carlier, M. *Bottin* y a joint celle d'un autre cachet d'oculiste, inédit, qu'il possède, qui provient de *Famars*, ancienne localité marquée par le séjour des

Romains, près de Valenciennes, et vous a parlé d'un troisième cachet en terre cuite qu'il a vu dans le cabinet du même M. *Carlier*, chargé de lettres romaines, en creux d'une grande dimension, destinées aussi à produire une inscription sur des grands vases de la même matière, avant leur cuisson.

A Paris, M. *Fayolle* vous a offert deux lettres inédites du comte de Caylus; M. *A. Lenoir* vous a communiqué une notice sur une statue antique, ronde bosse, d'hermaphrodite, dont on voit le plâtre dans cette maison; vous avez reçu de feu M. *Millin*, dont la perte prématurée sera long-temps sentie, plusieurs de ses productions archéologiques, et de M. *Grivaud de la Vincelle* l'hommage de son recueil des monumens antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule, ouvrage enrichi d'un grand nombre de cartes et de planches en taille-douce, de sa description d'une anse de vase en bronze, orné de bas-reliefs, découvert en 1811 dans les ruines de *Nasium*, et d'autres productions archéologiques, qui l'ont déjà placé sur le chemin des Caylus, des Lasauvagère, et lui mériteront le titre de leur continuateur.

Enfin, Messieurs, les pays étrangers ont aussi apporté leur tribut à vos séances; vous avez, dans un voyage fait en 1813 et 1814 dans le pays entre la Meuse et le Rhin, qu'a publié l'année dernière votre confrère, M. *de Ladoucette*, trouvé à la fois un bon ouvrage de statistique et un répertoire utile pour l'histoire et l'étude des hommes : un autre confrère,

M *Bail*, vous a dédié le travail spécialement géographique et monumental sur le même pays, qu'il fait imprimer en ce moment, et vous avez reçu de feu M. *Murith*, chanoine régulier du grand Saint-Bernard, et alors prieur de Martigny, un mémoire manuscrit volumineux et d'un grand intérêt pour les amateurs de l'antiquité, sur les médailles, inscriptions, statues et autres antiquités du Valais. L'auteur y donne la description de plus de 400 médailles de toutes les dimensions, d'or, d'argent et de bronze, depuis les temps celtiques jusqu'à la fin de la domination romaine dans les Gaules, trouvées dans le Valais et dans les environs de *Montjoul* depuis nommé *mont Saint-Bernard*. Sur cette montagne des Alpes était un temple célèbre dédié à Jupiter Pœnin : l'auteur a rapporté les nombreuses inscriptions découvertes dans le Valais et dans les environs de ce temple, inscriptions curieuses et pour la plupart inédites; il y a joint les dessins de plusieurs antiquités, colonnes, et surtout le piédestal, la statue et l'autel de Jupiter Pœnin, auquel on sait que *Terentius Varro* substitua un piédestal, une statue et un autel dédié à Jupiter Romain. Vous avez jugé l'ouvrage de M. *Murith* très-curieux par les notions nouvelles qu'il renferme, et comme pouvant jeter de grandes lumières sur l'histoire religieuse et politique de cette contrée montagneuse des Gaules. Enfin M. le comte *Grégoire* s'est empressé de vous communiquer un mémoire, qu'il vient de recevoir de M. l'*archevêque de Mo-*

hilow, sur l'origine des peuples qui composent aujourd'hui l'empire de Russie.

Restreint, comme il vous l'a dit, dans les limites du temps qui lui a été accordé, votre secrétaire général se voit à regret forcé d'ajourner, jusqu'à votre première séance publique, la revue des ouvrages et mémoires assez nombreux sur les monumens du moyen âge, sur les mœurs et usages de nos ancêtres, que vous devez à MM. *Langlès*, *de Malleville*, *Berr*, *Lerouge*, et autres honorables confrères déjà cités; à MM. *Desplanques*, *Dumesnil de Carentan*, *Cochin*, contre-maître de marine, *Eusèbe Salverte*, *Jacquin* de Niort, *Ledru* du Mans, *Thiebaud de Berneaud*. C'est également avec peine qu'il garde le silence sur un grand nombre de productions étrangères aux antiquités qui, par le choix et la variété des sujets, la dignité des pensées et le mérite du style, recommandent les noms de MM. *Bail*, *Berr*, *Cirbied*, *Demourcin*, *Depping*, *le comte Grégoire*, *Jullien*, *Lenoir*, *Moreau de Saint-Méry*.

Je viens, Messieurs, d'exposer à vos yeux le tableau rapide d'une partie des travaux qui ont rempli les séances de la *Société royale des Antiquaires de France* depuis sa création : s'ils sont aussi nombreux, c'est qu'aucun des moyens de la faire prospérer n'a été négligé, dès que vous l'avez aperçu. C'est ainsi que, pénétrés de l'idée que l'objet naturel des vœux d'une association qui veut justifier son titre de *Société royale des Antiquaires de France*, doit être la conservation

de tout ce que les ravages du temps ou des déplacemens politiques ont laissé de plus ou moins intact des monumens, des débris, des traces même des siècles passés et des peuples qui ne sont plus, vous avez cru pouvoir, sans commettre une indiscrétion, élever la voix de votre sollicitude jusqu'aux ministres du roi; et si vous n'avez pu obtenir en 1818 ce que vous aviez jugé si naturel de demander, l'éveil du moins a été donné; et, tandis que, dans une de vos dernières séances, vous méditiez une itérative démarche près du ministre qui sait si bien accueillir tout ce qui est bon et utile, son excellence adressait et recommandait avec chaleur au zèle de Messieurs les préfets une série de questions qui remplit absolument votre but.

Cette série de questions, proposée et rédigée par *l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, est en douze articles. Le premier et le second sont ainsi conçus : « Rechercher et décrire dans chaque « département tous les monumens en pierres sim- « plement posées ou superposees, connus du vul- « gaire dans divers endroits sous les noms de *Pierres* « *aux Fées*, de *Pierres Levées*, etc., et auxquels « on a attribué la dénomination de *monumens cel-* « *tiques;* toutes les éminences ou terres rapportées, « connues sous le nom de *Tumuli;* indiquer ceux « qui n'ont pas été fouillés, et les objets qu'on a « trouvés dans ceux qui l'ont été. »

C'est la première fois, je pense, Messieurs, que ces sortes de monumens sont signalés nominati-

vement à l'attention des savans. En faisant cette remarque, j'éprouve un sentiment secret d'amour propre à rappeler encore une fois que, dès le 20 mai 1805, vous faisiez, des mêmes monumens, l'objet formel des numéros 25 et 26 d'une série de 51 questions très-détaillées sur les antiquités, les mœurs et les usages de la France, qui se trouve consignée dans le tome 1.er de vos mémoires (1); que c'est donc au moins en partie à vous, que la science est redevable de l'attention publique qui est aujourd'hui donnée à cette classe de monumens jusqu'alors presque inaperçue : certes, quand vous n'auriez rendu que ce seul service, votre existence n'aurait pas encore été infructueuse pour la science.

En résumé, Messieurs, 184 pièces presque toutes historiques, ou descriptives des monumens, antiquités, mœurs, usages de la France, composent les 6 volumes de vos mémoires déjà publiés. Ces 184 pièces s'appliquent à 44 départemens; elles sont le tribut de plus de cent coopérateurs, la plupart vos confrères ou vos associés correspondans; 100 mémoires ou notices attendent leur tour pour la publication; tous ces articles, et un grand nombre d'imprimés, émanés des mêmes plumes, ont pour objet les langues, la géographie, la chronologie, l'histoire ancienne, la mythologie, la littérature ancienne, les antiquités celtiques, les antiquités grecques et

(1) Première série, tom. 1 des Mémoires de la ci-devant *Académie Celtique*, page 172.

romaines, celles du moyen âge, et concernent soixante départemens de toutes les régions de la France, sur plusieurs desquels vous n'aviez encore rien reçu. Ainsi donc, Messieurs, de tous les points on obéit à la noble émulation qu'ont fait naître vos questions et la publicité que la presse a donnée à vos premiers travaux.

Et qui pourrait douter encore que la cause de l'archéologie soit gagnée en France, lorsqu'on voit les Conseils généraux de la *Seine-Inférieure*, de la *Dordogne*, de la *Haute-Garonne*, des *Vosges*, voter des fonds pour l'acquisition de monumens dans la vue de les conserver, ou pour l'impression des ouvrages qui les décrivent, appelant, par un si noble exemple, la sollicitude des Conseils généraux des autres départemens? Qui pourrait craindre désormais la dégradation ou la destruction des monumens, témoins muets des temps passés, dont se trouve encore si riche notre belle patrie, lorsque l'institution de *conservateur* ou d'*inspecteur* de ces mêmes monumens, réglée par MM. les préfets de *l'Allier*, de la *Charente-Inférieure*, de la *Sarthe*, d'*Eure-et-Loir*, des *Bouches-du-Rhône*, devient modèle pour les autres départemens; lorsqu'à l'Est, au Midi et au Nord, de beaux musées établis et entretenus avec soin aux frais des villes de *Toulouse*, de *Lyon*, et de *Douai*, offrent le pronostic assuré d'un vaste système qui doit bientôt s'étendre à toutes les grandes villes; lorsque des fonds faits publiquement dans la Meuse par un préfet, pour les fouilles de *Nasium*,

rendent si naturel l'espoir que cet exemple sera suivi sur d'autres points de la France? Qui pourrait enfin douter de l'accomplissement entier des vœux si persévérans que vous formez depuis votre institution, lorsque vous savez que le cri récent de conservation, émané du pied du trône, a déjà été entendu des premiers agens de l'autorité dans les départemens; que dans peu il aura pénétré jusque dans la moindre bourgade, et retenti à l'oreille même du laboureur, dont le soc rencontre le fût, le tombeau, la construction antique; lorsqu'enfin la certitude est solennellement acquise, que tous les témoins, toutes les traditions des temps qui ne sont plus, rapportés à *l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, comme à un centre de conservation, vont être désormais préservés, au-delà de notre génération, de la dent corrosive du temps et de l'oubli non moins funeste des hommes?

Jouissons, Messieurs, d'une si consolante sécurité; et, tandis que, dans la sincérité du sentiment qui nous porte à nous féliciter de tout ce qui peut contribuer aux progrès de la science, nous verrons l'illustre Académie compléter de jour en jour, aidée de l'appui direct du gouvernement, *cette grande collection, dépôt précieux d'archives nationales et scientifiques*, dont le noyau vient de lui être confié, coopérons à ce grand œuvre, sous les auspices de ce même gouvernement, protecteur de toutes les émulations, en recueillant et élaborant de notre côté: délassement le plus convenable à l'homme privé qui

réfléchit, au sortir des tempêtes politiques, parce que, rencontrant çà et là, dans l'histoire des temps passés, des traces de tourmentes, il voit bien plus facilement les choses de cet œil philosophique qui fait disparaître, devant le souvenir des calamités publiques, la mémoire des malheurs privés! délassement le plus convenable encore à celui qui sert actuellement l'état et à celui aussi qui regrette de ne plus le servir, puisque c'est toujours travailler pour le bien de l'État que de contribuer à l'illustration de la patrie : *gloriæ majorum !*

EXTRAIT

D'une Notice sur Alexandre de Noual de la Houssaye, de l'Académie Celtique; par M. Paganel.

Alexandre de Noual naquit à Rennes, l'an 1778, d'une famille considérée par le rang, la fortune, et par des services rendus à l'État.

Il vint perfectionner ses études à Paris. Les premiers traits de l'éducation paternelle n'y éprouvèrent aucune altération. Il faut le dire: dans la Bretagne, et en ce temps, les esprits recevaient une trempe plus forte, d'où résultait un caractère national très-remarquable, quand toute distinction de physionomie morale s'effaçait dans le reste de la France. L'attachement des Bretons à leur langue primitive n'était pas une simple habitude, un futile symbole.

Quelques essais littéraires, où se peignaient la

modestie d'Alexandre de Noual et la candeur de son âme, nous promirent de bonne heure des productions plus étendues et plus utiles. Il travaillait beaucoup, mais pour sa propre instruction, remaniant sans cesse ses ouvrages, et soumettant aux conseils de ses amis l'époque où il devait le publier. Qui de nous, Messieurs, si jamais il eût l'occasion ou le droit de guider, d'éclairer les premiers pas d'un écrivain s'élançant dans la carrière, n'a pas su avec quelle répugnance celui-ci a reçu ou plutôt souffert les avis d'un ami, ou l'indulgente censure d'un premier maître? De Noual dut à des dispositions contraires une culture prématurée. Il recherchait la critique; et, trop rigide envers lui-même, il aurait pu paraître importun à d'autres qu'à ses amis. Ce que je dis ici, je l'ai éprouvé moi-même. De Noual avait composé l'histoire de la Moldavie, et me l'avait confiée, me priant de l'examiner avec toute la sévérité dont il me croyait capable et, au besoin, décidé à un entier sacrifice; je lui rendis, après un long examen, son manuscrit couvert d'observations, de corrections et de ratures. J'avais bien jugé notre confrère, car il remit aussitôt son ouvrage sur le métier. Mais, peu de jours après se déclara, avec tous les symptômes qui caractérisent cette maladie, la pulmonie qui a tranché ses jours dans la fleur de son âge. Ses jouissances d'esprit avaient été rapides et de courte durée. Bien plus attaché à ses devoirs qu'à ses plaisirs, il ne déroba, pendant les dernières années de sa vie, à la

place qu'il remplissait au ministère de la justice, aucun des instans dont sa cruelle maladie lui permettait de disposer. Ses connaissances en matière criminelle, la rectitude de son jugement, et ce sentiment d'équité, qui remplit les cœurs d'une si vive lumière, lui avaient acquis, dans ce ministère, la confiance du grand-juge et l'estime de ses collaborateurs.

L'Académie possède dans ses archives, diverses productions de notre confrère. Une Notice et un Mémoire, insérés dans le quinzième numéro de notre collection, attestent son exactitude dans la description des anciens monumens. Il a parfaitement saisi le style qui convient à ce genre; style qui exige la clarté, la simplicité, sans exclure l'élégance. Je citerai, entre autres, le Mémoire sur un monument celtique, connu dans le département d'Ille-et-Vilaine, sous le nom de la *Roche-aux-Fées*. En lisant l'éloge de Duclos, éloge sagement écrit, vous dûtes espérer que *de Noual* occuperait un jour une place honorable parmi les bons écrivains, quoique son talent manquât encore de cette facilité qui ne s'acquiert que par l'étude constante des grands modèles et par de longues méditations.

Alexandre *de Noual* cessa de vivre dans le mois de juin 1811, à Rennes, sa patrie, où il s'était fait transporter, mu par ce sentiment religieux et patriarchal, qui nous ramène vers nos aïeux, lorsque la mort s'apprête à rompre tous les liens qui nous attachaient au monde.

ÉLOGE HISTORIQUE

De L. A. Millin, Membre de l'Institut et de la Société Royale des Antiquaires de France, etc.; par P. R. Auguis, Membre de la même Société.

Dans cette enceinte où la patrie reconnaissante avait ouvert un asile aux images de nos grands hommes, dans cet antique monument où les cendres profanées de nos rois avaient été pieusement recueillies, reposait un religieux digne de partager ce dernier asile de toutes les gloires de la terre. Quel autre lieu que celui où nous vînmes long-temps visiter le tombeau de l'auteur des monumens de la monarchie française, eût été plus favorable pour faire entendre l'éloge de l'auteur des Antiquités nationales de la France? Digne continuateur de Montfaucon, M. *Millin* n'a-t-il pas mérité que sa mémoire soit consacrée, par un éloge public, au lieu même où reposait encore naguère celui qu'il avait pris pour modèle. Il était réservé au siècle de la philosophie et des lumières d'apporter, sur le tombeau des hommes dont les travaux furent utiles à la société, le tribut de sa reconnaissance. Tout ce qui fut fait dans un but d'utilité doit obtenir cet honneur; mais l'éloge des hommes qui ont mérité de voir leurs noms inscrits parmi les bienfaiteurs d'une science quelconque, ne doit être qu'un recueil de faits et de mémoires pour servir à l'histoire de la

science qu'ils ont cultivée; on y doit voir rapidement, et comme d'un coup d'œil, le point d'où ils sont partis quand ils sont entrés dans la carrière, les découvertes qu'ils ont ajoutées à celles dont leurs prédécesseurs avaient déjà enrichi le dépôt des connaissances humaines, les différens obstacles qui les ont retardés, et souvent même arrêtés dans leur course; l'analyse exacte et réfléchie de leurs ouvrages, le jugement qu'on en doit porter d'après un examen impartial; en un mot, ce qu'ils ont fait de bon, d'utile et de grand, en quelque genre que ce soit, et ce qu'ils ont laissé à faire à la génération future.

A l'égard des détails presque toujours obscurs ou peu intéressans de leur vie privée, ils ne doivent trouver place dans l'histoire de leurs travaux, que lorsqu'ils peuvent servir à développer leur caractère moral, en faire ressortir les nuances distinctes, souvent fugitives et imperceptibles, et à ajouter quelques nouveaux traits à la peinture du cœur humain, ou être l'objet de quelques réflexions également fines, neuves et profondes. C'est avec ces idées, Messieurs, que j'ai voulu faire connaître M. *Millin*. Puissé-je trouver dans vos suffrages la preuve que je ne me suis pas écarté du plan que j'ai voulu suivre!

L'ignorance est l'état naturel de l'homme; l'inquiétude ou la tranquillité dans cet état passif fait la seule différence de l'homme vulgaire à l'homme qui a su donner à ses facultés intellectuelles tout le développement dont elles étaient susceptibles;

celui-ci est le chef-d'œuvre de la nature: elle ne le prodigue pas; étendue de conception, sagacité, finesse de perception; en un mot, le don de l'esprit, c'est le premier présent qu'elle fait à celui qu'elle favorise; don fragile que les circonstances peuvent développer ou détruire. L'esprit est un instrument applicable à tout; le hasard, cette suite de causes et d'effets que nous n'avons pas disposés nous-mêmes, en le plaçant dans certaines circonstances, va décider de son genre et fixer son talent. Le goût presque toujours déterminé par les premières habitudes auxquelles se joint malgré nous un sentiment tendre de souvenir; le goût, en le renfermant dans une espèce, la lui rend plus familière, et lui prépare des succès qui deviendront peut-être un jour de la gloire. De là cette opinion presque générale des dispositions naturelles, et de cette sorte de vocation particulière que la nature ne donna jamais. L'homme qui doit un jour dater son immortalité du jour de sa mort, est dans les mains de la nature, comme le bloc de marbre dans les mains du statuaire. Bien différent de ces êtres extraordinaires que le hasard fit naître pour créer ou agrandir l'empire des sciences, des lettres ou des arts, il ne prendra rang parmi les hommes distingués que l'étude aura formés, qu'autant que la nature, en lui donnant les germes du talent, ne lui aura pas refusé les circonstances propres à les faire éclore; que la science, enrichie des dépouilles du temps, aura ouvert devant lui son livre immense. L'homme

ordinaire s'agite péniblement dans les détails de la vie; héritier méconnaissant, et inactif des actions et des opinions de ceux qui l'ont précédé, il jouit du bienfait de leurs découvertes sans songer à les accroître, et des circonstances favorables où il se trouve, sans oser concevoir la possibilité de les développer; la nature est pour lui sans mouvement, et l'esprit humain sans actions, semblable à cet insecte éphémère qui, destiné à une existence de quelques heures, ignore également et la marche du soleil qui l'éclaire et la nutrition de l'arbre sur lequel il se repose. Mais l'homme que tourmente le besoin d'une vie plus intellectuelle, ne peut se renfermer dans ces détails qui absorbent les autres hommes: un horizon immense s'offre à ses yeux; l'origine, les progrès, l'état actuel des opinions et des circonstances occupent ses regards; et son œil pénétrant découvre déjà dans le lointain ce qu'il peut encore ajouter à la somme des connaissances les plus utiles ou des entreprises les plus hardies.

Le talent est l'emploi de l'esprit; le génie est l'esprit qui généralise et qui met en ordre; l'inquiétude dans l'ignorance, la méthode dans les connaissances forment son caractère propre. Forcé par la nature même d'embrasser une vaste carrière, il saisit les rapports les plus éloignés, il les compare; et, se rendant maître de toutes les vérités de détail, il les ramène à un centre commun, à une vérité mère, ce principe unique et nécessaire de chaque science. Pour le génie universel qui régit le monde, la na-

ture elle-même n'est, sans doute, qu'une grande vérité. Il est peu de ces âmes fortes et vigoureuses qui n'empruntent leur mérite ni des passions ni des événemens, et ne se démentent jamais; qui se déterminent par leur raison, agissent par leur volonté, remplissent leurs devoirs par le seul amour de l'ordre, aiment le bien, parce qu'il est le bien, et dont toute la vie, retraçant la sublime uniformité des lois de la nature, semble se développer d'après un seul principe, comme l'arbre d'après le germe où il était renfermé, et qui ne change en croissant ni de nature ni d'espèce. Ces hommes sont les vrais savans; ce ne sont pas eux qui font le plus de bruit dans l'univers; si le hasard les place sur la route qui mène aux fonctions publiques, ils y arrivent presque en silence par le chemin du mérite et des devoirs; et, montés sur le théâtre du monde, ils n'aspirent point à donner des scènes éclatantes. Indifférens aux aveugles suffrages du peuple, ils ne s'agitent point pour forcer leur rôle et enlever les applaudissemens. Soit qu'on les remarque, soit qu'on les oublie, ils remplissent également leur tâche. L'estime ou l'ingratitude des hommes n'influe point sur leurs actions. La portion de leur vie, qui reste cachée dans l'obscurité, est aussi belle que celle qui se montre au grand jour; et leur mérite est sous un voile que ne pénètre pas toujours l'œil du vulgaire.

Tel fut l'homme savant et laborieux dont nous voulons honorer la mémoire. Si les premières années ne décident pas toujours du reste de la vie des

hommes, elles sont souvent remarquables. M. *Millin* annonça dès l'enfance un esprit avide de connaissances. Né à Paris le 14 juillet 1759, d'une famille originaire d'Italie, il fut sur le point, en sortant du collége, d'embrasser l'état ecclésiastique; mais il y renonça bientôt pour s'adonner aux lettres. Une fortune assez considérable lui assurait les moyens de s'y livrer tout entier. Son premier essai fut une traduction de quelques morceaux de différentes langues, dont il publia un recueil en 1785. Il n'avait pas encore vingt ans quand il fit connaissance avec Willemet, fils du célèbre botaniste de ce nom, qui cultivait avec ardeur l'Histoire naturelle, et inspira bientôt à son ami le goût d'une science qu'il chérissait. M. *Millin* saisit ardemment l'idée d'obtenir de nouvelles connaissances; mais il résolut de les appliquer à ses premières études. Les sciences naturelles n'avaient point encore d'historien, il voulut le devenir : encouragé par le succès éclatant que venaient d'obtenir et que conservent encore et l'Histoire des mathématiques par Montucla, et l'Histoire de l'astronomie par Bailly, il conçut le projet de marcher sur les traces de ces deux illustres savans; mais il reconnut bientôt que, pour remplir une si noble tâche, il devait joindre à l'étude des auteurs classiques celle des monumens de l'antiquité, et il rechercha dans les médailles, les pierres gravées et les bas-reliefs, ce qui était relatif à son plan : il donna quelques essais du grand travail dont il était toujours

occupé, et pour lequel il avait rassemblé d'immenses matériaux.

Linnée n'avait pas encore acquis en France l'autorité que son esprit d'ordre et de méthode lui avait déjà donnée dans toute l'Europe savante; et, dans le même temps où la société linnéenne de Londres s'établissait, M. *Millin* proposait, au petit nombre de naturalistes qui suivaient en France la doctrine du savant Danois, de former une société linnéenne à Paris. Composée d'abord de sept membres, elle commençait à porter dans les sciences naturelles le flambeau de la critique; mais des considérations d'intérêt particulier, et qui tenaient à des rivalités académiques, déterminèrent les membres qui la composaient à se séparer. Recréée quelques années plus tard sous le nom de *Société d'Histoire naturelle*, elle vit les naturalistes les plus célèbres s'empresser de participer à ses travaux. Secrétaire de l'une et de l'autre société, M. *Millin* leur rendit d'importans services par son zèle et son activité.

Le premier recueil des Mémoires de la Société d'Histoire naturelle est précédé d'un discours préliminaire de la composition de M. *Millin*, sur l'origine et les progrès de l'Histoire naturelle en France. Encore dans l'ardeur de la jeunesse, M. *Millin* partageait sa vie entre l'étude des ouvrages de la nature et l'étude des ouvrages des hommes; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que la vie est trop étroite pour embrasser dans sa durée la connaissance de tant de phénomènes.

L'antiquité a pour nous quelque chose de mystérieux que nous aimons à pénétrer. Placé entre le passé et l'avenir, notre esprit trouve à les soumettre à ses conjectures, un plaisir d'autant plus vif qu'il a sa source dans l'imagination. Errant sur le tombeau des siècles écoulés, seul, dans cette vaste solitude de l'antiquité, tel que ces héros que nous peint le barde écossais, environnés de l'ombre de leurs pères, de leurs compagnons portés sur des nuages, il erre au milieu des souvenirs du passé; contemporain des temps dont il cherche les traces, il a déserté son siècle pour remonter le cours des âges : emporté par le torrent, il vogue au milieu des débris de la nature et des hommes; et, guidé par le fil de l'histoire dans ce vaste labyrinthe, il s'élève jusqu'au berceau des sociétés, ramasse sur cette terre déserte les pierres de l'antique Deucalion; comme lui, il voit naître des héros sous ses pas, et marche à leur tête à la conquête de la vérité. C'est Ajax combattant au milieu des ténèbres; mais déjà la nuit a fait place à l'éclat du jour. Ces ruines séculaires que la mort enveloppait de ses ombres lui apparaissent tout-à-coup; la terre interrogée a rompu le silence; du fond de ses entrailles jaillissent de nombreux débris. Le cadavre du passé gît au loin sur la poussière; il l'aborde avec respect, le contemple d'abord dans le silence, le parcourt d'un œil avide; et soudain encouragé par les souvenirs de l'histoire, il l'interroge d'une voix ferme et assurée, lui demande quels siècles l'ont vu naître, quels siècles l'ont vu mourir; et, sem-

blable aux disciples de Podalire et de Machaon qui cherchent les secrets de la vie dans le sein même de la mort, il rassemble ses membres épars, et de leurs vastes débris compose les archives du monde.

Les immortels travaux des Barthélemy, des Winckelmann, des Visconti, assurent à la science de l'archéologie une gloire durable; ils ont détrôné cette érudition fastueuse qui bâtissait des conjectures sur des citations péniblement entassées. Par eux, l'archéologie, trop long-temps conjecturale, est rentrée dans le cercle des sciences positives.

Si, moins vaste dans ses connaissances, moins sûr dans leur application, M. *Millin* n'a point agrandi la carrière que ses devanciers avaient ouverte, il a du moins la gloire de l'avoir parcourue avec éclat. Tout-à-coup arraché aux charmes de l'étude de l'Histoire naturelle par l'attrait plus puissant pour lui de l'étude des monumens, il abdiqua courageusement une réputation déjà presque assurée, pour recommencer une autre renommée. M. *Millin* était compté au nombre des naturalistes les plus distingués de son temps, quand il renonça à l'histoire naturelle, pour se livrer exclusivement à l'étude de l'antiquité. Il y a donc dans M. *Millin* deux individus bien distincts l'un de l'autre : l'homme qui étudie les phénomènes de la nature, et l'homme qui recherche l'histoire des hommes dans les restes mutilés de leurs travaux.

Admis parmi nous comme antiquaire, ce n'est que comme antiquaire que nous devons faire connaître M. *Millin*. Ses travaux archéologiques se di-

visent en deux classes : ceux qui traitent des monumens grecs et romains, et ceux qui ont pour objet de faire connaître les antiquités de la France. Nous ne parlerons point des premiers, parce qu'ils décrivent des monumens dont la connaissance appartient plus particulièrement à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Les seconds ont un rapport plus immédiat avec les attributions de la Société-Royale des Antiquaires de France.

L'Assemblée constituante avait ordonné la destruction des monastères. Menacés d'une ruine prochaine, ces monumens de la piété et des arts de nos pères allaient disparaître du sol de la France. M. *Millin* s'empresse de les visiter, il les parcourt et les décrit : quoique incomplètes, et rédigées, pour ainsi dire, au bruit même des édifices s'écroulant sous le marteau de la destruction, ces descriptions, consignées dans l'ouvrage des antiquités nationales, sont d'autant plus précieuses, qu'elles nous font connaître des monumens dont la plupart n'existent plus.

Nous ne nous arrêterons point à signaler les nombreuses erreurs dans lesquelles l'auteur est tombé, résultat trop ordinaire d'un ouvrage composé au fort de la tempête politique. Nous aimons mieux exprimer le regret que l'auteur n'ait pas eu le temps de visiter et de décrire un plus grand nombre de monumens. Nous n'aurions pas si souvent à demander en vain un guide qui puisse nous conduire aux lieux où s'élevaient jadis ces vieux édifices, empreints de si nobles souvenirs ; nous pourrions du moins en re-

trouver la place, et, sur leurs décombres rassemblés, déposer le souvenir de leur gloire passée.

M. *Millin* n'avait parcouru que les départemens qui environnent Paris; il n'avait eu le temps de visiter que quelques provinces, ses excursions ne s'étaient pas étendues au-delà de la Normandie, de la Picardie et de la Flandre.

Lorsque, vingt ans plus tard, il parcourut les départemens du midi de la France, il ne trouva plus que les débris dispersés des monumens que la tourmente des hommes et des choses avait dévorés; il les recueillit, il les décrivit avec soin. L'ouvrage dans lequel il a consigné ses nombreuses observations sur cet important sujet, est une epèce d'inventaire archéologique des monumens qui subsistent encore en entier ou par fragmens dans les départemens du midi de la France.

Infatigable investigateur du vaste champ de l'antiquité, M. *Millin* franchit les Alpes, et descend en Italie. Un spectacle nouveau se déroule alors devant ses yeux; il rencontre à chaque pas d'antiques ruines qui ne semblent avoir si long-temps résisté à la faux du temps, que pour déposer en faveur des monumens dont ils attestent encore la splendeur. Cette terre féconde de gloire semble en quelques endroits dédaigner de produire autre chose que les débris de sa grandeur passée; ils naissent en foule sous les pas du voyageur étonné. L'antiquité toute entière semble revivre autour de lui, avec ses mœurs, ses usages, ses habitudes, sa physionomie morale et physique.

Ces débris de colonnes, chargées d'inscriptions, sont autant de pages détachées de l'histoire du peuple-roi. Muets continuateurs des Annales de Tacite, de Salluste, de Tite-Live, ils remplissent mieux que ne pourrait le faire la mémoire des hommes, les lacunes que la main jalouse du temps semble avoir laissées à dessein dans ces immortelles archives du génie. Ce sont, si je puis m'exprimer ainsi, des pièces justificatives de l'histoire. Sans cesse consultées par les savans, sans cesse elles leur donnent de nouveaux renseignemens.

Formé par les leçons de leurs plus savans interprètes, M. *Millin* était digne de les interpréter à son tour. Passionné pour la vérité qui se cache aux yeux du vulgaire, et ne se montre à l'homme instruit qu'après qu'il s'est livré à des recherches constantes et pénibles, il avait attendu, pour voyager, que son esprit se fût abondamment pourvu des souvenirs de l'histoire. Ce n'était pas pour satisfaire une vaine curiosité qu'il parcourait l'Italie; il voulait moissonner, sur cette terre classique de l'antiquité, les débris du temps; il voulait recueillir des connaissances utiles au progrès de l'archéologie. Il avait une âme trop active pour se borner à de simples méditations toujours trop lentes pour son esprit avide de résultats : il voulait interroger les ruines, étudier, observer leur physionomie, leur caractère, leur nature et leur origine, visiter les savans qui les avaient explorées avant lui, puiser dans leur com-

merce et dans leur entretien des lumières que la réflexion ne donne pas toujours.

Nous devons regretter qu'une vie trop courte l'ait empêché de mettre en ordre et de rédiger les riches matériaux qu'il avait recueillis; et, malgré les défauts qu'on a justement reprochés aux parties de son voyage en Italie, qu'il avait publiées, elles sont faites pour justifier nos regrets. C'est là qu'il a su peindre, avec cette énergie qui lui était propre, les profondes impressions faites sur son âme, à la vue de ces lieux autrefois habités par les maîtres de l'univers.

Quoi qu'on ait dit du voyage dans le Milanais, à Plaisance, à Parme, Modène, Mantoue et Crémone, du voyage en Savoie, en Piémont, à Nice, et à Gênes, on se plaît à suivre l'auteur dans sa marche; on aime à partager avec lui les divers sentimens qu'il éprouve; souvent il rapproche, avec une sagacité qui n'a pas été assez remarquée, des idées faites pour se donner mutuellement du jour; il décrit avec exactitude, quelquefois même avec une sorte d'élégance; il se pénètre du sentiment du beau qu'il retrouve partout, jusque dans les ruines.

La longue étude que M. *Millin* avait faite de l'Histoire de l'Art, l'avait depuis long-temps préparé à porter un jugement saint sur ses productions. On a regretté avec raison que, dans son dictionnaire des Beaux-Arts, il ne se fût pas attaché avec plus de soin à mettre les idées qu'il s'était faites sur le sujet qu'il

traitait à la place des idées de ses devanciers. Alors on n'eût point reproché à l'auteur d'avoir fait de trop fréquens emprunts à Sulzer; son livre aurait fondé sa réputation comme écrivain, en même temps qu'il aurait ajouté à celle de l'antiquaire.

Mais si M. *Millin* ne rendit point un service essentiel aux beaux-arts, en publiant un dictionnaire de leur théorie, il fut vraiment utile aux lettres et aux sciences, et particulièrement à l'antiquité, en fondant un journal qui, dans nos jours de deuil et de discorde, fut l'unique asile ouvert aux méditations de la philosophie, aux découvertes du génie, aux inspirations des Muses, aux recherches de l'érudition, à la connaissance de la marche et des progrès de l'esprit humain. Le *Magasin Encyclopédique* fut, pendant vingt ans, en France, le seul dépositaire de toutes les pensées scientifiques et littéraires. Ce n'était pas seulement les savans français qui se plaisaient à venir y consigner le résultat de leurs travaux; des Mémoires, envoyés de tous les pays de l'Europe, venaient y prendre place au milieu des compositions nationales. Le *Magasin Encyclopédique*, considéré à l'époque où il commença à paraître, doit être regardé comme un véritable monument élevé à l'érudition par les savans de tous les pays, sous la direction de M. *Millin*.

D'autres ouvrages recommandent encore leur auteur à notre reconnaissance; tels que l'*Introduction à l'étude des monumens antiques*, *à l'étude des pierres gravées*, *à l'étude des médailles*, une *Miné-*

ralogie homérique, un *Abrégé de la partie des antiquités des Transactions philosophiques*, *les Beaux Arts en Angleterre*.

Mais, après avoir cité ce qu'il nous paraît avoir fait de mieux, nous nous croyons dispensés de parler de ceux de ses ouvrages qui ne supposent que du travail et de la patience. Cependant nous ne comprendrons pas dans ce nombre l'ouvrage publié sous le titre de *Monumens antiques, inédits ou nouvellement expliqués*, non plus que la *Galerie mithologique*; l'*Introduction à la connaissance et la description des peintures des vases grecs*. M. *Millin* a fait preuve dans ces trois ouvrages de vastes connaissances; et si l'on n'applaudit pas toujours à l'emploi qu'il eût pu faire de ces mêmes connaissances pour donner de certains monumens une explication plus précise, on est souvent satisfait de la bonne foi avec laquelle M. *Millin* livre ses conjectures au lecteur. Trop confiant dans celles de ses devanciers, on regrette qu'il ne leur ait pas plus souvent préféré les siennes.

Quelques parties de la connaissance des vases peints sont traitées d'une manière superficielle. Un reproche plus grave qu'on a fait à l'auteur, c'est de s'être mépris sur l'antiquité de certains monumens: mais nous dirons, pour sa justification, que cette erreur lui est commune avec les plus célèbres antiquaires, et que Winckelmann lui-même ne sut pas toujours s'en garantir.

Avide de renommée, M. *Millin* eut le tort de

croire que la sienne devait être proportionnée au nombre des ouvrages qu'il publierait. De là, les recherches incomplètes, les citations trop peu exactes, les interprétations hasardées qu'on lui a reprochées, avec trop d'amertume peut-être. Avouons-le pourtant, peu d'hommes, dans ces derniers temps, ont cultivé parmi nous la science de l'archéologie avec autant d'éclat que M. *Millin*.

Quand la France, revenue des convulsions politiques qui l'avaient si violemment agitée, commença à respirer de ses longues terreurs, il fut mis au nombre des gens de lettres auxquels la nation accorda des encouragemens, et il fut nommé professeur d'histoire aux écoles centrales. Après la mort de l'abbé Barthélemy, arrivée en 1794, il avait été choisi pour lui succéder dans la place de conservateur du Cabinet des médailles. Il s'appliqua dès-lors, avec une assiduité constante, aux travaux qu'exigeaient ses nouvelles fonctions ; donna des cours sur différentes parties de la science des antiquités, en publia les programmes, entra en commerce de lettres avec la plupart des savans de l'Europe ; sa maison devint le point de réunion de tous ceux qui se trouvaient à Paris ; sa bibliothèque, vaste collection de tous les livres d'art et d'antiquité publiés dans les différens pays, fut ouverte à tous ceux qui voulaient y puiser des renseignemens. Aussi fut-ce une alarme générale parmi les savans, quand la nouvelle se répandit que, par l'imprudence d'un domestique, une partie de sa précieuse bibliothèque était devenue la proie des

flammes; c'était le temps où M. *Millin* parcourait l'Italie. Toujours plus épris de la science et des moyens de l'acquérir, il travaillait à réparer cette perte, avant même de la connaître. Tandis qu'il prenait les dessins de six cents monumens inédits ou défigurés dans les gravures; qu'il relevait un grand nombre d'inscriptions, ou nouvellement découvertes, ou restées dans l'oubli; qu'il faisait dessiner de grandeur naturelle la célèbre mosaïque de Palestrine si savamment expliquée par l'abbé Barthélemy, la magnifique mosaïque du musée Pio Clementino trouvée à Otricolo, et représentant vingt-cinq scènes de tragédie, tous les tombeaux des rois de Naples, la grotte de Palinure, son tombeau, des vases, des bronzes, des ustensiles, des armes; il faisait, dans l'Italie-Supérieure et à Rome, l'acquisition de plus de six cents ouvrages sur la topographie, enrichis d'un grand nombre de figures, contenant des notions précieuses sur des monumens païens et chrétiens; il faisait l'acquisition de plus de douze mille estampes, représentant des édifices, des monumens, des faits historiques, les mœurs, les costumes, les usages de la partie de l'Italie qu'il avait parcourue.

Forcé, par les événemens de la guerre, de quitter l'Italie avant le temps, il se disposait à visiter le nord de l'Europe, quand la France, devenue à son tour le théâtre de la guerre, et réduite à vaincre sur son territoire ceux qu'elle avait si long-temps vaincus en présence de leurs dieux domestiques, rendit impossible toute communication avec ses voisins.

M. *Millin* ne s'occupa plus dès-lors que de mettre en ordre et de rédiger les nombreux matériaux qu'il avait rassemblés pendant son séjour en Italie. Il était encore occupé de ce grand travail, quand la mort le frappa, le 14 août 1818. Il avait conservé toute entière la juste considération que lui avaient acquise, dans l'Europe savante, et ses longs travaux, et l'échange facile de ses connaissances et la constance de ses amitiés.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Sur Médéric-Louis-Élie Moreau de Saint-Méry, membre de l'Institut et de la Société Royale des Antiquaires de France, mort à Paris, au mois de janvier 1819; lue à la séance publique du 30 mai de la même année; par S. Bottin, membre résident.

Messieurs,

Il en est des associations littéraires comme des familles particulières : une inévitable vicissitude de jouissances et de peines marque leur existence. Vos jouissances, membres de la Société Royale des Antiquaires de France ! sont dans l'intimité des confrères que vous vous êtes successivement donnés : vos peines! . . . . elles sont consignées dans le nécrologe de la Société.

Latour d'Auvergne, *Cambry*, *Noual de la Houssaye*, *Thomas de Saint-Mars*, *Anson*, *Bastide*,

Chanlaire, *Ginguené*, *Brune*, *Fourcroy*, *Delalande*, *Legrand*, *Saint-Moris*, *Millin*..... Quelle douloureuse nomenclature, Messieurs, et combien est digne du sentiment de pareilles pertes la détermination que vous avez prise, qu'une notice biographique fût consacrée à la mémoire de chaque confrère qui vous est enlevé! C'est un tribut de cette nature que je viens payer.

Médéric-Louis-Élie Moreau de Saint-Méry, né au Fort-Royal de la Martinique en 1750, mort à Paris au mois de janvier 1819, est le dernier confrère dont vous ayez à regretter la perte.

Si, comme il n'en faut pas douter, ce qui peut le plus efficacement adoucir chez l'homme de lettres la triste pensée, qu'il faudra se séparer un jour de ses amis et de ses livres, est l'espoir qu'après sa mort, quelques instans d'un souvenir sincère seront consacrés à sa mémoire; que l'expression publique d'un dernier témoignage d'estime ira, du sein des sociétés dont il faisait partie, porter le germe de la douce consolation dans le cœur des êtres auxquels la nature le rendait cher, qui plus que Moreau de Saint-Méry fut digne de cette noble récompense d'une longue, utile et honorable carrière? qui plus que lui la recueillit aussi avec tant d'abondance? Depuis deux mois, les nombreuses académies retentissent de récits d'actes de vertu; et c'est le nom de Moreau de Saint-Méry que les orateurs prononcent. Depuis deux mois, l'expression du regret est devenue publique; et c'est Moreau de Saint Méry

qui en est l'objet. Il était issu d'une famille qui occupait les premières places de la magistrature de la colonie. Les orateurs qui m'ont précédé ont dit par quelle application dans ses études, par quelles heureuses dispositions et quels étonnans progrès il se rendit, en moins de deux ans, familiers le latin, les sciences exactes, le droit public qu'il était venu étudier à Paris; par quels brillans succès on le vit devenir l'oracle du barreau au Cap, et l'un des membres marquans du Conseil supérieur de Saint-Domingue: ils ont parlé et de ses vastes travaux descriptifs de nos colonies, et de cette savante collection de leurs lois, de leurs constitutions pour laquelle il avait été appelé à Paris.

Il s'y trouvait en 1789: la révolution venait d'éclater. Moreau la seconda, tant qu'elle conserva la pureté de son premier motif; il présida l'assemblée des électeurs de Paris dans ces journées mémorables de juillet 1789 où elle était toute puissante; il prévint les excès, réprima les troubles: une médaille votée en son honneur atteste l'humanité, la sagesse avec lesquelles il remplit cette fonction si dangereuse.

Moreau de Saint-Méry était du nombre des amis sincères d'une liberté constitutionnelle; il partagea leur sort. Blessé et fugitif en 1792, obligé d'entrer d'abord comme simple commis chez un marchand de New-York pour procurer du pain à son épouse et à deux enfans qu'il avait amenés avec lui, devenu ensuite libraire, puis imprimeur à

Philadelphie, il avait (en moins de cinq ans) rétabli sa fortune, lorsqu'il lui fut permis de revenir dans sa patrie. Rentré en France, il fut successivement historiographe de la marine, conseiller d'état, administrateur général des états de Parme, rappelé, disgracié, mais irréprochable.

L'éloquent interprète de la Société centrale et royale d'agriculture a dit avec quelle dignité Moreau de Saint-Méry supporta cette nouvelle disgrâce, et la privation qu'elle traîna après elle; comment il savait se consoler de l'ingratitude des hommes dans le sein des sociétés littéraires, des compagnies agronomiques et scientifiques, qui toutes s'étaient empressées de le recevoir; comment encore il trouvait dans sa famille, au milieu de ses amis et de ses livres, l'oubli des injures qui n'appartient qu'aux âmes généreuses. Il a dit aussi avec quelle touchante effusion de reconnaissance, Moreau bénissait publiquement la main royale qui était venue, sur ses derniers jours, au secours de son honorable indigence.

Moreau de Saint-Méry était un des plus anciens membres de votre société, et il en fut toujours un des plus zélés. Il a enrichi vos archives de toutes ses productions et de rapports intéressans; il a ajouté des médailles à celles que vous possédiez déjà : il a donné des soins à la publication des premiers volumes de vos Mémoires. C'est lui qui a présidé, en 1814, votre séance publique de réorganisation. Par sa présence, jamais interrompue à vos séances, il a puissamment contribué au succès de vos travaux,

puisqu'il a donné l'exemple de cette assiduité sans laquelle toutes vos espérances de succès seraient vaines.

Celles même des productions de Moreau qui, par leur nature, semblent le plus s'éloigner du but de vos recherches, offrent quelquefois d'utiles objets à la méditation des antiquaires; c'est ainsi que, dans l'existence de la canne à sucre au Mexique à l'époque de la conquête de ce vaste empire en 1551, attestée par Cortès lui-même dans sa correspondance avec Charles-Quint, la sagacité de Moreau aperçoit un nouvel argument en faveur de l'opinion probable, que l'Amérique a eu, antérieurement avec l'Asie, des communications, dont l'existence cachée dans la nuit des temps semble, selon ses propres expressions, permettre et combattre toutes les hypothèses.

Une hache de pierre avait été trouvée dans des fouilles à Saint-Domingue. Cette hache ressemble absolument, pour la matière et pour la forme, à celles que l'on a rencontrées en France, à différentes époques, dans plusieurs tombeaux celtes ou gaulois. Moreau possédait et a offert en hommage à la Société ce fragment qui avait fait naître en lui des conjectures que des voyageurs ont reproduites, d'après des monumens trouvés dans d'autres parties de l'Amérique même.

La sépulture de l'immortel *Christophe Colomb* avait déjà éprouvé le sort qui n'est que trop commun à beaucoup de choses dignes de la mémoire

une pierre modeste, plantée par la piété en larmes, doit marquer le lieu où fut déposée la dépouille mortelle; ce sera encore pour l'utilité publique, puisque le passant, en y arrêtant les yeux, pourra se dire :

« Ici repose un homme de bien, honorons sa mémoire en imitant sa conduite. »

NOTICE

Sur un autel dédié au Soleil, à la Lune, à Isis victorieuse et à Isis reine; par M. Dumége de la Haye, membre correspondant.

Les lieux autrefois habités par les *Garumni* et les *Convenæ*, possèdent un grand nombre de monumens antiques; on en découvre tous les jours; et, grâces aux soins constans d'une administration éclairée, ces intéressans débris, conservés et placés en ordre dans le Musée de Toulouse, rappelleront à nos neveux la religion et les coutumes des peuples qui ne sont plus.

Parmi ces restes précieux on distinguera surtout l'autel qui fait l'objet de ce mémoire. En examinant les inscriptions dont il est chargé, on verra qu'il retrace le culte de la nature et des astres, culte dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et que l'on a désigné par le nom de *Sabisme*.

Les Phéniciens et les Égyptiens furent, suivant

Eusèbe (1), les premiers qui attribuèrent la divinité au soleil, à la lune et aux étoiles, et qui regardèrent ces corps célestes comme les causes uniques des êtres produits et détruits. *Diodore* de Sicile (2) nous apprend que les premiers habitans de l'Égypte reconnaissaient pour grandes divinités le Soleil et la Lune : ils étaient persuadés que ces déités régnaient sur l'univers ; que tout ce qui reçoit de la nourriture et de l'accroissement le recevait d'elles ; que d'elles seules dépendaient le grand œuvre de la génération et la perfection de tous les effets produits dans la nature.

On sait qu'en Égypte ces deux divinités étaient honorées sous les noms d'*Osiris* et d'*Isis*.

Les Gaulois adorèrent aussi le *Soleil* qu'ils désignèrent par les noms de *Belinus* et d'*Abellion* : la *Lune* reçut leurs hommages sous le nom de *Belisana* ou de *Reine du Ciel*.

L'influence du culte des Romains ne fit point disparaître ces appellations celtiques ; elles se conservèrent surtout dans la Novempopulanie : ce fait est attesté par un grand nombre de monumens ; mais les monumens et les écrivains nous apprennent aussi que plusieurs Celtes donnèrent à leurs dieux des dénominations latines.

Quelques auteurs ont cru que le nom de Paris vient d'*Isis*, *Para isidos* (3) ; mais cette opinion n'est

(1) Prépar. Evangel., L. 1, c. 6.
(2) Diodor. Sicul., L. 1, c. 10 et 11.
(3) Mythologie de Banier, Tom. v, p. 490.

« dans tout l'univers, mais sous différentes formes, « sous plusieurs noms et par des cérémonies di- « verses. Les Phrygiens, les premiers nés des « hommes, m'appellent la *Pestinuntienne, Mère des* « *Dieux;* les Athéniens, *Minerve Cécropienne;* ceux « de Cypre, *Vénus de Paphos;* les Crétois, *Diane* « *Dictynne;* les Siciliens, qui parlent trois langues, « *Proserpine Stygienne;* les Eleusiniens, *l'ancienne* « *déesse, Cérès;* d'autres, *Junon;* d'autres, *Bellone;* « quelques-uns, *Hecate;* quelques autres, *Rhamnusie.* « Mais les Égyptiens, qui sont instruits de l'ancienne « doctrine, m'honorent avec des cérémonies qui me « sont propres et convenables, et m'appellent de « mon véritable nom, la *Reine Isis.* »

Des cités, des lieux d'habitation, des forteresses des Gaulois, de leur architecture civile et militaire avant la conquête des Romains.

Par J. A. Dulaure, membre résident.

Les Celtes ou les Gaulois, lorsqu'ils eurent cessé d'être peuples nomades, et que l'agriculture les eût rendus sédentaires, durent, comme les autres nations de l'Europe, arrivées à leur même degré de civilisation, avoir des lieux fixes d'habitation. Quels étaient ces lieux? Présentaient-ils une réunion d'édifices solidement bâtis, régulièrement disposés? Étaient-ils semblables à nos villes? ou bien, comme

chez les nations encore barbares, ces lieux d'habitation se composaient-ils de plusieurs chaumières, grossièrement construites, séparées entre elles par des terrains incultes ou cultivés, et placées sans ordre sur la surface d'un territoire ou canton?

Ces questions sont du nombre de celles que l'on croit décidées, mais qui n'ont jamais été approfondies. Cependant leur résolution importerait beaucoup à l'histoire et à la géographie antiques, et répandrait sur ces sciences des lumières nouvelles: je vais tenter de les résoudre.

Pour combattre victorieusement une erreur accréditée, une erreur que le temps et l'assentiment de plusieurs savans ont rendue respectable, il faut se présenter dans l'arène, armé de toutes pièces, ne laisser aucune prise aux traits de ses adversaires. Je dois donc, pour résoudre complétement les questions proposées dans ce Mémoire, les considérer sur toutes leurs faces, porter partout la lumière, et ne laisser aucune prise à la critique, aucune place à l'incertitude; il faut beaucoup d'efforts pour produire une vérité nouvelle, et l'affranchir des préjugés qui depuis plusieurs siècles l'ont tenue cachée.

Cette observation n'a pour objet que de justifier le nombre, peut-être surabondant, des preuves que je vais produire.

César qui a parcouru la Gaule pendant près de dix années consécutives, qui a vu les Gaulois dans leurs foyers, qui les a combattus, soumis et bien

connus, et qui, par conséquent, mérite à cet égard beaucoup de confiance, sera, non le seul, mais le principal écrivain dont ici j'invoquerai le témoignage.

Pour procéder méthodiquement et ne laisser aucune incertitude sur les choses, je commencerai par définir les mots qui ont servi à désigner les divers lieux d'habitation des Gaulois, et par fixer la valeur de ces mots à l'époque de César. Je passerai ensuite à la destination et au caractère de chacun de ces lieux; je parlerai de la situation, de la forme et de la construction des bâtimens qui les composaient. L'examen de chacune de ces divisions amènera une conclusion facile.

§ 1.

Des noms topographiques donnés aux divers lieux d'habitation des Gaulois.

César, historien de ses propres conquêtes dans la Gaule, emploie souvent le mot *civitas*. Que veut-il exprimer par ce mot? Est-ce une cité, une ville capitale? Quelques-uns de ses traducteurs et commentateurs l'ont ainsi pensé. Signifierait-il une nation entière, l'ensemble d'une population portant le même nom, soumise à un même gouvernement? Des écrivains plus attentifs, plus savans, sont de cette dernière opinion. En effet, lorsque César se sert du mot *civitas*, et qu'il l'applique aux parties de la

Gaule, encore libres du joug romain, c'est toujours pour désigner une congrégation d'individus habitant le même pays, vivant sous la même loi.

« N'est-il pas ridicule, dit Hotman, un des an-
« notateurs des Commentaires de César, de voir
« quelques modernes écrivains du Berri interpré-
« ter les mots *civitatem Biturigum*, par le mot *urbs*,
« ville capitale de ce pays, tandis que ce mot *civi-*
« *tas*, dans tous les autres passages des Commen-
« taires, désigne constamment une région soumise
« au même magistrat, à une même loi. Jamais,
« ajoute-t-il, dans les sept Livres de César, le
« mot *civitas* n'est employé pour signifier une
« ville (1). »

L'autorité de *d'Anville* doit ici être décisive.
« Dans César, dit-il, le territoire de chacun des
« peuples de la Gaule est désigné par le terme
« *civitas*. Tacite, Pline, l'emploient dans le même
« sens, et les inscriptions servent à le confirmer.
« Je me contenterai à en citer pour exemple ce
« qui concerne les *Helvetii* dans César : *omnis ci-*
« *vitas Helvetia in quatuor pagos divisa est* (2); »
« c'est-à-dire : la cité de l'Helvétie est divisée en
« quatre territoires ou cantons. »

A l'exemple que vient de rapporter d'Anville, je joindrai celui-ci : César, disant qu'il envoya des

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VIII, edit. de Variorum de 1663, p. 281.

(2) Notice de la Gaule, p. 27.

députés dans toutes les parties du pays des *Ædui*, s'exprime ainsi: *Nuntios totâ civitate Æduorum dimittit* (1).

Il est évident que ces mots, *totâ civitate*, ne peuvent signifier ici une ville capitale, mais qu'ils désignent l'ensemble du territoire occupé par la nation des *Ædui*.

Ainsi, il ne reste plus de doute; le mot *civitas*, lorsque César l'applique à la Gaule, non encore soumise aux Romains, signifie une nation, son territoire et son gouvernement; mais lorsque César parle des lieux d'habitation, situés dans la partie méridionale de la Gaule, depuis long-temps subjuguée et qu'on nommait alors *Province Romaine* et ensuite *Gaule Narbonnaise*, où se trouvaient des villes colonies, des villes constituées comme celles de l'Italie, des villes, chef-lieux de territoire, alors il les qualifie de *civitates*, cités. *Toulouse*, *Carcassonne* et *Narbonne*, dit-il, qui sont les cités de la Gaule, province romaine. *Tolosa*, *Carcasone et Narbone*, *quæ sunt civitates Galliæ provinciæ* (2).

Si les places de la Gaule insoumise eussent été des villes ou des chef-lieux de nations, de cités, comme l'étaient celles de la Gaule romaine, César les eût qualifiées de même; il aurait dit *civitas Bibracta*, *civitas Genabum*, *civitas Gergovia*, il n'a jamais qualifié ces places de *civitas*.

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 38.
(2) Idem, Lib. III, cap. 20.

Ainsi *civitas* avait, suivant les lieux, une acception différente; ce mot signifiait une nation chez les Gaulois indépendans, et une ville capitale chez les Gaulois soumis aux Romains.

Il est des cas où César emploie le mot *urbs*; mais ces cas sont très-rares, puisque, dans les huit Livres de la guerre des Gaules, je n'ai trouvé ce mot que quatre fois.

La première, lorsque le général romain dit que Vercingétorix fit incendier, en un seul jour, plus de vingt lieux d'habitation dans le Berri, *uno die ampliùs viginti urbes Biturigum incenduntur* (1).

Il n'est pas croyable que, sans y comprendre *Avaricum* qui ne fut point incendié, il y eût alors plus de vingt villes dans le Berri; il n'y en a jamais existé un si grand nombre, même dans les temps les plus prospères. Comment, à une époque de barbarie, où le sol de ce pays était presque entièrement couvert de forêts, s'y serait-il trouvé plus de vingt villes? Il vaut mieux croire que le mot *urbs* avait alors une acception qu'il n'a pas eue depuis, qu'il ne signifiait pas ce que nous entendons par notre mot *ville*. César dit que les habitans se consolaient de cette perte, espérant que la victoire leur fournirait les moyens de la réparer promptement, *celeriter amissa recuperaturos confidebant* (2).

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 15.

(2) Idem, *ibidem*.

On ne reconstruit pas, dans peu de temps, des villes incendiées, et de semblables pertes ne sont pas promptement réparées. Ces lieux incendiés, et que César qualifie d'*urbes*, n'étaient pas en effet des villes.

Dans le discours où Vercingétorix propose l'incendie de ces lieux d'habitation, on voit qu'ils ne sont qualifiés que de forteresses, de bourgades, de demeures isolées : *vicos atque ædificia incendi oportere*; et plus bas : *præterea oppida incendi oportere* (1).

César, parlant lui-même de ces lieux réduits en cendres, ne les qualifie plus que d'habitations isolées : *incendiis ædificiorum* (2).

Si des *oppida*, qui, comme on le verra, signifient forteresses; des *vici*, bourgades; des *ædificia*, maisons isolées, reçoivent dans César le titre d'*urbes*, il faut en conclure que, par ce mot, il n'a point voulu désigner des villes.

César, à l'occasion du même événement, emploie ce mot une seconde fois et l'applique à la forteresse *d'Avaricum;* ce n'est pas lui qui parle, ce sont les *Bituriges* qui supplient Vercingétorix d'excepter cette place de l'incendie général qu'il avait ordonné : « qu'on ne les oblige pas de mettre de leurs propres « mains le feu à une ville qui est presque la plus « belle de toute la Gaule, qui fait l'ornement et la

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 15.
(2) Idem, Lib. VII, cap. 17.

« force de la nation, *pulcherrimam propè totius*
« *Galliæ quæ et præsidio et ornamento sit civitati* (1).

C'est la seule fois que César donne de lui-même, au lieu *d'Avaricum*, le titre d'*urbs*. Peu après, lorsqu'il parle de la résolution prise par Vercingétorix de ne point incendier cette place et d'y envoyer des troupes pour la défendre, il la qualifie *d'oppidum: defensores idonei oppido diliguntur*. Dans la suite il lui applique constamment et jusqu'a quinze fois la même qualification qui, beaucoup mieux que celle d'*urbs*, convenoit à *Avaricum*, place de guerre.

Dans deux autres circonstances enfin, César emploie le mot *urbs*. Campé devant Gergovia, pour dire qu'il venait d'examiner la situation de cette forteresse, il se sert de ce membre de phrase: *prospecto urbis situ* (2). Se trouvant ensuite devant *Alesia*, il exprime la même chose par les mêmes mots: *prospecto urbis situ* (3).

Ce même membre de phrase, répété à l'occasion de deux places différentes, annonce qu'il était une manière de parler familière à l'auteur. On ne doit en tirer aucune conséquence sur l'état de ces places, auquel César d'ailleurs donne toujours le titre d'*oppida*.

Concluons de ce qui vient d'être exposé que le mot *urbs*, employé quatre fois seulement dans les huit Livres de la guerre des Gaules, pour désigner

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 15.
(2) Idem, Lib. VII, cap. 36.
(3) Idem, Lib. VII, cap. 68.

des lieux qui n'étaient pas des villes, ne peut être pris dans l'acception vulgaire, ne peut signifier *ville*. En ce cas, on doit le prendre dans le sens d'*orbis*, qui se traduit par arrondissement, pays, région, et duquel, comme le dit *Varron*, le mot *urbs* est dérivé (1).

Oppidum est une autre dénomination topographique, fréquemment employée par César; il ne qualifie point autrement les places fortes des nations gauloises. Le *Vesontio* des *Sequani*, le *Bibracte* des *Ædui*, le *Bibrax* des *Remi*, le *Noviodunum* des *Suessiones*, et deux autres *Noviodunum*, l'un des *Bituriges*, l'autre des *Ædui*; le *Bratuspantium* des *Bellovaci*, la *Lutetia* des *Parisii*, le *Genabum* des *Carnutes*, le *Gergovia* des *Boii*, le *Gergovia* des *Arverni*, l'*Avaricum* des *Bituriges*, l'*Alesia* des *Mandubii*, l'*Uxelodunum* des *Cadurci*, etc., ne sont désignés que par le titre d'*oppida*.

Toujours César assiége des *oppida*, parce que toujours les Gaulois s'y réfugient, s'y fortifient, lorsqu'ils craignent une attaque, et s'y défendent lorsqu'ils sont attaqués. Ces *oppida* seraient donc des places fortes? et ce mot, dans César, ne signifierait donc que forteresse? L'affirmative s'accorderait parfaitement avec la définition que Varron donne de ce mot *oppidum*.

« *Oppidum*, dit-il, est une très-grande construc-
« tion, ainsi nommée du mot *ops*, aide, secours;

(1) Voici les expressions de Varron: *ab orbe et urbo, urbas.* (*De linguâ latinâ*, Lib. IV, p. 35.)

« parce qu'étant fortifiée, elle procure du secours « à ceux qui s'y retirent et qui ont besoin d'y être « en sûreté; ou bien ce mot est dérivé d'*opus*, « travail, ouvrage, parce que c'est par des travaux « que les *oppida* étaient entourés de murailles, et « qu'on parvenait à les fortifier (1). »

Il importe peu de connaître laquelle de ces deux étymologies est la véritable; mais ce qui intéresse ici, c'est de savoir quel sens Varron attachait au mot *oppidum*; or, il est évident que, pour lui, ce mot désignait un lieu fort, entouré de murailles, une forteresse.

Strabon, en parlant des Gaulois, traduit l'*oppidum* de César par l'équivalent grec, par le mot φρουριον, qui signifie forteresse, lieu de défense : il donne notamment cette qualification à la place des *Ædui*, appelée *Bibracte* (2).

On verra dans la suite la description que fait César d'un camp retranché des Bretons; et ce camp, il l'appelle *oppidum*.

Plusieurs écrivains, et particulièrement Tacite, dans ses *Mœurs des Germains*, attestent que ces peuples barbares n'avaient pas même des bourgades dont les maisons fussent contiguës, et cependant on leur trouve des *oppida*. César dit que les Suèves, effrayés, abandonnèrent leurs *oppida*, et se réfugièrent dans l'épaisseur des forêts (3). S'ils n'avaient

(1) Varro, de linguâ latinâ, Lib. IV, p. 34.

(2) Strabon, Lib. IV, p. 192.

(3) Cæsar, de bello gallico, Lib. IV, cap. 19.

point de villes, s'ils avaient des *oppida*, ces *oppida*, chez un peuple, éminemment guerrier, ne pouvaient être que des forteresses.

Je reviendrai sur ces *oppida*, sur leurs formes, leur destination; il me suffit, quant à présent, d'avoir fixé la valeur de ce mot, et prouvé que du temps de César il signifiait *forteresse*.

Vicus est une qualification de lieu, souvent employée dans les Commentaires de César, et souvent aussi adjointe à celle d'*ædificium*.

César, après avoir vaincu les *Helvetii*, leur ordonne de rétablir leurs *oppida* et leurs *vici*, qu'ils avaient détruits, en quittant leur pays (1). Il fait incendier les *vici* et les *ædificia* des *Menapii* (2), et tous les *vici* et les *ædificia* des Sicambres (3). Il fait dire à Vercingétorix qu'il faut brûler tous les *vici* et les *ædificia* du Berri (4).

On connaît la valeur du mot *vicus*; on sait qu'il signifie un village, une bourgade. Cependant je crois devoir ici rapporter la définition qu'en donne Manuce, un des annotateurs des Commentaires de César.

« *Vicus*, dit-il, a deux sens; dans une ville, il « signifie une suite de maisons contiguës, et ne si- « nifie point la rue, quoiqu'elle en reçoive son nom. « Hors des villes, c'est un pays où se trouvent plu-

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. I, cap. 28.
(2) Idem, Lib. III, cap. 29.
(3) Idem, Lib. IV, cap. 19.
(4) Idem, Lib. VII, cap. 15.

« sieurs chaumières, ou cases, qui ne sont défendues
« par aucune enceinte, mais sont placées, sans ordre,
« dans une plaine, près d'une rivière ou d'une fon-
« taine (1). »

Les *vici*, du temps de César, représentaient, non les villages qui avoisinent nos grandes villes, mais des hameaux, composés de maisons éparses, construites en bois, couvertes de paille, telles qu'on en trouve dans des pays pauvres et peu fréquentés de France, dans les montagnes de la Suisse et ailleurs, où on les voit séparées entre elles par des jardins, des vergers, des champs cultivés, etc.

Les *vici*, jamais attaqués ni défendus par la force des armes, n'étaient point des forteresses. On ne voit point que les Gaulois y attendent leurs ennemis pour leur résister. Les huit Livres de la guerre des Gaules n'en offrent pas un seul exemple. On assiége et l'on prend les *oppida;* on dévaste et l'on brûle, sans obstacle, les *vici.* Tels sont les caractères bien distincts de ces deux espèces de lieux d'habitation. Les *vici* n'étaient donc que des bourgades, dénuées de fortification, composés de maisons éparses; et ces maisons sont nommées par César *œdificia.*

Ædificium, dans César, est l'expression générale qu'il emploie pour désigner la demeure d'une famille, un bâtiment isolé. On tomberait dans une erreur grossière, si l'on croyait que ce mot est l'é-

(1) Cæsar, de bello gallico, edit. cum notis variorum, 1661, p. 93, ad verbum *Vicus.*

quivalent de notre mot français *édifice*, qui indique aujourd'hui un bâtiment vaste et consacré à l'utilité publique. Suivant Varron, *ædificium* dérive d'*ab ædibus* et *faciendo* (1), maisons construites; et le mot *ædes*, qui compose celui d'*ædificium*, signifie, suivant *Pompeius Festus*, une habitation simple, qui n'a qu'une entrée, *simplex atque unius aditus* (2).

Telle est la juste valeur des mots employés par César et d'autres écrivains de son siècle, pour désigner le pays, les places et les habitations des Gaulois. *Civitas* indiquait un peuple entier, son territoire, son gouvernement, une nation; *oppidum*, une forteresse; *vicus*, un village, une bourgade, composée de demeures éparses et séparées; et *ædificium*, une construction simple, l'habitation d'une famille.

Maintenant que la valeur de ces mots est bien déterminée, je vais chercher quelles étaient la destination, la forme, et la construction des objets qu'ils représentaient.

§ 2.

De la destination des oppida; *avaient-ils les caractères des villes? étaient-ils ordinairement habités?*

Les *oppida* des Gaulois étaient des forteresses; mais ces forteresses ressemblaient-elles à nos villes

(1) Varro de linguâ latinâ, Lib. IV.

(2) Pompeius festus, ad verbum *Ædes*, et castigationes Josephi Scaligeri, ad hoc verbum.

fortifiées? une partie de la population du peuple dont ils dépendaient faisait-elle dans ces *oppida* sa demeure ordinaire ? c'est ce que je vais examiner.

Les lieux d'habitation que nous appelons aujourd'hui *villes* méritent ce titre, parce qu'ils sont le siége ou le point central de diverses institutions, parce que des foires et des marchés y sont établis; que la justice s'y rend; qu'elles sont chefs-lieux d'une administration; que les magistrats les habitent; que le culte y est célébré avec plus de solennité; enfin parce qu'elles surpassent en population les autres lieux, tels que bourgs, villages, hameaux.

Chez les Gaulois, du temps de César, il existait un ordre de choses tout différent, et les institutions qui caractérisent nos villes n'étaient pas contenues dans des édifices, ni réunies dans des lieux habités; c'était sur des frontières des nations que se rendaient les marchands, que se faisaient les échanges, que se tenaient les foires et marchés, et cet usage en plusieurs pays de la France subsiste encore. Les affaires politiques, administratives et judiciaires se traitaient aussi en plein air, sur des frontières et dans des lieux sacrés. César nous apprend que les assemblées de toute la Gaule se tenaient, non dans une ville, mais sur les frontières des *Carnutes* (1). Les cérémonies du culte se célébraient sur les hautes montagnes, dans l'épaisseur des forêts, et aussi sur des frontières; les nombreux sanctuaires druidiques qu'on a découverts en France en offrent la preuve.

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VI, cap. 13.

Puisque les institutions qui constituent les villes, ne se trouvaient point dans les lieux d'habitation de la Gaule, on peut en conclure que les *oppida* n'étaient pas des *villes*, dans l'acception que nous donnons à ce mot.

A l'appui de ce raisonnement j'ajouterai que César, lorsqu'il parle des villes de la Gaule Narbonnaise et de l'Italie, depuis long-temps soumises aux Romains et administrées à leur manière, il les qualifie de *civitates* et de *municipia;* mais on ne trouve nulle part dans ses Commentaires de pareilles qualifications, données aux lieux d'habitation de la Gaule indépendante. Pourquoi, si les *oppida* eussent été organisés à peu près comme les cités de la Gaule Narbonnaise et de l'Italie, s'ils eussent contenu dans leur enceinte les institutions qui caractérisent les villes, n'eussent-ils pas reçu de César une qualification semblable ou équivalente à celle de *municipia?*

Si les *oppida*, occupant le premier rang parmi les lieux d'habitation de la Gaule, n'avaient point le caractère de ville, les *vici* et les *ædificia*, bien inférieurs à ces forteresses, comme le prouve leur dénomination, ne pouvaient recevoir ce titre. Or, comme il n'existait dans la Gaule conquise par César que des *oppida*, des *vici* et des *ædificia*, il s'ensuit nécessairement que, dans cette Gaule, il n'existait pas un seul lieu qui méritât d'être qualifié de *ville*.

Cette vérité, déja suffisamment établie et jusqu'à

présent méconnue, va être exposée sous un jour nouveau et recevoir un plus grand développement.

Mais ne serait-il pas possible que les *oppida*, que les forteresses des Gaulois, quoique dénuées des principales institutions civiles et religieuses qui caractérisent les villes, eussent au moins la prérogative que donne une population supérieure à celle des autres lieux habités?

Je ne crains pas d'étendre beaucoup plus loin cette question; et, la réduisant en termes plus simples, je demande si les *oppida* étaient ordinairement habités?

Toutes les lumières, toutes les notions que j'ai pu réunir pour éclairer cette question, tendent à prouver la négative, à prouver que les *oppida* des Gaulois n'étaient que des forteresses ou espèce de camps retranchés, fortifiés par la nature et l'art, inhabités en temps de paix, et où, aux premières alarmes, les habitans du canton se réfugiaient avec leurs armes, leur famille, leurs bestiaux et leurs denrées.

Déjà il est établi que les *oppida* n'étaient que des forteresses, que ces forteresses dépourvues des institutions qui constituent les villes, différaient par leur qualification de celles d'Italie et de la partie de la Gaule, appelée *Province Romaine*; et déjà ces preuves ont pu disposer le lecteur à la conviction, si elles ne l'ont pas convaincu; mais voici ce qui doit, je le pense, décider la question, et prouver que les *oppida* des Gaulois non seulement n'étaient point des villes, mais n'étaient pas mêmes habités en temps de paix.

César, après s'être assuré de la fidélité des *Remi*, se hâte d'entrer dans le Soissonnais. On lui avait appris que l'*oppidum* de ce pays, appelé *Noviodunum*, était vide, et ne contenait personne pour le défendre, *quod vacuum ab defensoribus esse audiebat*, ainsi qu'il pouvait s'en emparer sans éprouver la moindre résistance; mais il remit cette expédition au lendemain. Cependant les habitans du Soissonnais, avertis du projet de César, vinrent pendant la nuit occuper cet *oppidum*, et la multitude s'y réfugia, *interim omnis ex fugâ Suessonum multitudo in oppidum proximâ nocte convenit* (1).

Voilà un *oppidum* vide, *vacuum*, avant que les habitans du pays fussent avertis de l'arrivée de l'ennemi. Aussitôt qu'ils en sont instruits, ils s'y réfugient tous pour s'y défendre.

Toujours vainqueur par la supériorité de sa tactique et par sa persistance dans l'exécution de ses desseins, César porte ses armes contre les *Veneti*. Suivant les idées vulgairement reçues, on croirait qu'il va faire le siége de *Vannes*, ville capitale de ce peuple; il n'assiégea point de villes; mais plusieurs *oppida*, où les *Veneti*, ainsi que le pratiquaient les autres peuples de la Gaule, à l'approche de l'ennemi s'étaient retirés, et où, après les avoir fortifiés, ils transportèrent toutes les denrées qui se trouvaient dans les campagnes. *Oppida muniunt, frumenta ex agris in oppida comportant* (2).

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. II, cap. 12.

(2) Idem, Lib. III, cap. 9.

Ces nombreux *oppida* des *Veneti*, situés sur la côte de l'Océan et à l'extrémité des langues de terre qui s'avancent dans cette mer, n'étaient certainement pas des villes. César n'en nomme aucun ; il appelle seulement le territoire des *Veneti*, *Venetia ;* nom que quelques modernes ont interprété par *Vannes*, ville capitale. D'Anville ne s'y est pas trompé. Il dit, à propos des *Veneti*, que « César emploie, pour désigner *leur territoire*, le nom de *Venetia* (1). »

Ainsi aucune ville n'est désignée par César dans le pays des *Veneti ;* il ne parle que de leurs *oppida*, et ne nomme que leur territoire.

Mais continuons à rechercher, dans les Commentaires de César, les traits qui caractérisent les *oppida* des Gaulois.

Les *Senones* se soulèvent contre ce conquérant qui les avait déjà soumis ; un nommé *Acco* est à leur tête ; à l'approche de l'armée romaine, *Acco* ordonne à la multitude de se retirer dans les *oppida*. *Acco... jubet in oppida multitudinem convenire* (2). La multitude allait obéir, mais le temps lui manque ; déjà César paraît avec son armée, et les *Senones*, parce qu'ils n'ont pu se rendre assez tôt dans leurs *oppida*, restent sans défense, se soumettent et livrent des otages au général romain.

Même événement chez les *Bituriges*.

César y arrive brusquement ; les habitans, ignorant son approche, se livraient paisiblement à leurs tra-

(1) Notice de la Gaule par D'Anville, au mot *Veneti*.

(2) Cæsar, de bello gallico, Lib. VI, cap. 4.

vaux ordinaires, à la culture des champs; ils furent tout-à-coup accablés par la cavalerie romaine avant de pouvoir se réfugier dans leurs *oppida*. *Prius, ab equitatu opprimerentur, quàm confugere in oppida possent* (1).

Ces forteresses étaient donc vides d'habitans et de défenseurs avant l'arrivée de l'ennemi, puisque, lors d'une attaque imprévue, elles ne présentent pas la moindre résistance, que la nation entière se soumet sans espérer aucun secours, et que le vainqueur ne se donne pas même la peine de les assiéger et de s'en emparer.

Voici encore quelques exemples:

César marche contre les *Belovaci,* qui ne furent point, comme les *Senones* et les *Bituriges,* pris au dépourvu. Instruits de l'approche de l'armée romaine, ils se retirèrent, avec tous leurs biens, dans l'*oppidum* appelé *Bratuspantium*. César dit: *qui quum se suaque omnia in oppidum contulissent* (2).

On voit ici que les *Bellovaci,* comme les *Veneti,* transportaient, lorsqu'ils étaient menacés, tous leurs biens dans les *oppida*.

Il en est de même des *Atuatici* qui, apprenant la défaite des *Nervii,* au secours desquels ils marchaient, laissèrent leurs camps et leurs *oppida* déserts, *oppidis castellisque desertis,* et se réfugièrent tous dans un *oppidum* très-fortifié par la nature, où ils trans-

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VIII, cap. 3.
(2) *Idem,* Lib. II, cap. 74.

portèrent tous leurs biens, *sua omnia in unum oppidum egregiè naturâ munitum contulerunt* (1).

Toujours les Gaulois, lorsqu'ils étaient menacés de guerre, transportaient leurs biens, c'est-à-dire toutes les denrées et provisions qu'ils possèdaient, dans les *oppida*; ce qui suppose que ces forteresses étaient dépourvues de vivres; toujours les *oppida*, avant que les Gaulois combattans s'y réfugient, et après qu'ils les ont abandonnés, sont, par César, déclarés déserts, ce qui suppose que hors le temps de guerre ils étaient vides d'habitans. J'ai cité et je citerai encore plusieurs exemples qui le prouvent.

Quand les Gaulois abandonnaient un *oppidum*, ils n'y laissaient nul à tuer; rien à piller; cet abandon ne leur causait point de perte, et les Romains, en les prenant, n'y gagnaient rien.

César, faisant la guerre aux *Veneti*, s'empara de plusieurs *oppida*, et déclara qu'il n'en retirait aucun avantage, *frustrà tantum laborem sumi*, parce que les *Veneti* abandonnaient ces forteresses et prenaient la fuite, et qu'en s'en emparant, il ne parvenait ni à les arrêter, ni même à leur nuire, *neque hostium fugam captis oppidis reprimi, neque his nocere posse* (2).

Si ces forteresses eussent été des villes, la demeure ordinaire des habitans du pays, le lieu où se trouvaient leurs meubles, leurs richesses, leurs habitudes,

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. II, cap. 29.

(2) *Idem*, Lib. III, cap. 14.

les auraient-ils si facilement abandonnés ? n'auraient-ils pas du moins opposé quelques résistances à l'ennemi pour défendre leurs foyers, leur famille, qui, chez tous les peuples, étaient et sont encore les principaux objets de leur affection ? Qui osera soutenir que ces *oppida* des *Veneti*, dont la prise n'est ni profitable au vainqueur, ni nuisible aux vaincus, étaient des villes comme les nôtres ?

En abandonnant ces forteresses, les Gaulois ne laissaient à l'ennemi qu'un camp environné de murailles grossièrement construites, et où se trouvaient quelques chaumières, quelques huttes d'une construction plus misérable encore; c'est ce qu'on verra dans la suite.

Mais, dira-t-on, César a passé quelques quartiers d'hiver dans les *oppida* de *Bibracte*, de *Genabum*, etc. Il y déposait ses prisonniers, ses otages, ses vivres et ses munitions de guerre. *Fusius Cotta*, intendant des vivres, et avec lui quelques fournisseurs de l'armée romaine, étaient logés dans l'*oppidum* de *Genabum*, lorsqu'ils furent tués par les *Carnutes* qui reprirent sur les Romains cette principale forteresse de leurs pays (1). *Aristius*, tribun des soldats, et quelques marchands romains, se trouvaient dans l'*oppidum* de Châlons-sur-Saône, lorsqu'ils en furent chassés par les *Ædui* (2).

Dans le même temps d'autres fournisseurs de

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 3.

(2) *Idem*, Lib. VII, cap. 42.

l'armée romaine, et quelques soldats de la même nation, résidaient dans l'*oppidum* de *Noviodunum*; avec eux étaient les otages de toute la Gaule que César y faisait garder. Les *Ædui* insurgés s'emparent de l'*oppidum*, tuent les gardes et les fournisseurs romains, se partagent leurs dépouilles, et renvoient les otages aux magistrats de leur nation (1).

Ces passages, qui paraissent contraires à mon opinion, ne serviront qu'à la confirmer. D'abord ils ne prouvent point que les *oppida* fussent habités en temps ordinaire; ils prouvent seulement que ces lieux, étant les seuls fermés, les seuls fortifiés, les seuls où les Romains pussent séjourner, avec quelque sécurité, au milieu des nations gauloises impatientes du joug; les seuls où ils pussent tenir en garde ce qu'ils avaient de précieux, *ils y campaient* lorsque les circonstances exigeaient qu'ils les préférassent à leurs camps retranchés; et, par les mêmes raisons, ils y déposaient les prisonniers, les otages, les vivres, les fourrages dont la garde était confiée à quelques soldats romains (2).

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 55.

(2) César avait de préférence choisi, pour mettre en sûreté ses otages, ses prisonniers, ses bagages, etc., les *oppida* de *Genabum*, dont il s'était emparé, de *Noviodunum* et *Cabillonum*, que les *Ædui* lui avaient laissé prendre, parce que, je le présume, les deux premiers, situés sur la Loire, le troisième sur la Saône, étaient d'un abord facile pour les transports par eau : positions importantes dans un pays où il n'existait point de route.

Plusieurs nations gauloises, que César avait subjuguées, se soulèvent contre lui, lorsqu'elles pensent pouvoir le faire avec succès. Cette action est dans l'ordre des événemens; mais ce qui est contre l'usage ordinaire des peuples modernes, et ce qui prouve que les *oppida* n'étaient point habités comme nos villes, c'est qu'on ne voit jamais, dans les Commentaires de César, que les soulèvemens dont il fait mention aient pris naissance dans les *oppida;* soulèvemens dont le principal foyer est ordinairement dans les villes. C'est parmi la multitude qui les compose que leur ferment se manifeste avec plus d'énergie, que les partis se forment, s'agitent; rien de tout cela n'arrive dans les *oppida*. Une nation entière se soulève, et les habitans de ces prétendues villes ne se soulèvent pas, n'intriguent pas, ne se divisent pas, ne se portent pas en armes contre les soldats ennemis qui y sont en garnison. Ce n'est point des *oppida*, c'est du dehors que viennent les soulèvemens; c'est au-dehors que les nations s'insurgent pour venir s'emparer de leurs propres forteresses et en chasser les Romains qui les gardent. Les *Carnutes*, au signal donné, *accourent* du dehors, et se rendent maîtres de *Genabum*. *Carnutes .... Genabum dato signo concurrunt* (1).

Ce sont les deux chefs gaulois, *Époredorix* et *Virdumare* avec leurs troupes qui, du dehors, vien-

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 3.

nent à l'*oppidum* de *Noviodunum*, et s'en emparent, *eo cùm Eporedorix Virdumarusque venissent* (1).

Mais voici d'autres passages qui concourent avec les précédens à prouver que les *oppida* n'étaient point des villes, n'étaient point ordinairement habités.

César, en parlant des factions qui divisaient les Gaulois, nomme graduellement tous les genres d'habitation de ces peuples agités par l'esprit de parti.

« Les factions, dit-il, ont porté la division,
« non seulement chez toutes les nations de la Gaule,
« dans tous les cantons de chaque nation, dans
« toutes les parties de chaque canton, mais encore
« dans presque toutes les maisons. » *In Gallia non solùm in omnibus civitatibus, atque pagis partibusque, sed penè etiam in singulis domibus factiones sunt* (2).

Par le territoire de chaque nation de la Gaule, *civitas;* par les divers cantons dont chaque territoire était composé, *pagi;* par les parties de chacun de ces cantons, *partes;* par les maisons qui se trouvaient dans chaque partie de canton, *domus;* César a voulu désigner l'universalité de la population, la totalité et les parties subdivisées de tous les lieux habités chez les Gaulois. Dans cette énumération, les *oppida* ne sont point compris; on ne trouve aucune expression qui signifie une *ville;* il n'en existait donc

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 55.

(2) *Idem*, Lib. VI, cap. 11.

pas chez ces peuples, et les *oppida* n'étaient donc point des lieux ordinaires d'habitation. Quoique négative, cette preuve est très-forte.

Ces forteresses n'étaient, je le répète, habitées que lors d'un danger éminent; alors chaque famille s'y retirait avec ses provisions, ses richesses, et abandonnait à l'ennemi ses chaumières vides et désertes. César en rapporte plusieurs exemples. J'en ai cité suffisamment pour prouver que les *oppida*, avant comme après la guerre, restaient déserts; mais des hommes difficiles pourraient, malgré ces témoignages, croire que ces mots *vides* et *déserts*, employés par César, n'ont point un sens absolu, et considérer ceux qui se réfugiaient dans les *oppida*, comme partie de la nation, comme des habitans des campagnes fuyant leurs bourgades menacées, et cherchant un asile dans les murs de ces forteresses, au milieu de leurs concitoyens qui les habitaient. Mais on ne trouve dans les Commentaires de César rien qui autorise cette opinion, rien qui prouve qu'une partie de chaque nation résidât dans les *oppida*, et l'autre dans les campagnes. Les passages, déjà cités, tendent au contraire, à établir que la nation entière quittait ses demeures champêtres pour se mettre à l'abri des ennemis dans les *oppida*. Je vais renforcer cette preuve par de nouvelles citations.

Pendant le siége d'*Alesia*, César fait tenir à *Critognat* un discours dans lequel ce chef gaulois parle, non pas de quelques habitans des campa-

gnes, mais de sa nation entière, qui fut forcée de chercher un asile dans les *oppida*.

« Faisons, dit-il, ce que firent nos pères dans une « circonstance semblable; poursuivis par les Cimbres et les Teutons, ils furent obligés de se re« tirer dans les *oppida*. » *Facere, quod nostri majores nequaquam pari bello Cimbrorum Teutonumque fecerunt, qui in oppida compulsi*, etc. (1).

Il est évident que les mots *nostri majores* ne s'appliquent pas à une portion, à une classe particulière d'habitans, mais à l'universalité de la nation.

César, dans un discours qu'il adresse aux *Ædui*, leur retrace l'état déplorable auquel ils étaient réduits avant son arrivée dans les Gaules, avant qu'il les eût pris sous sa protection; il passe en revue les maux qu'ils avaient à souffrir; leur rappelle qu'ils étaient obligés de payer des tribus à leurs ennemis, de leur livrer des otages, que, chassés de leurs demeures champêtres, ils furent forcés de se réfugier dans leurs *oppida*; *compulsos in oppida, multatos agris* (2). César ne parle pas non plus ici d'une partie des habitans, mais de la nation entière des *Ædui* qui, repoussée des campagnes, fut obligée de se retirer dans les *oppida*. Ainsi les Gaulois habitaient les campagnes et non les *oppida*, et ne se retiraient dans ces forteresses que lorsqu'ils y étaient forcés par les dangers de la guerre.

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 77.

(2) *Idem*, Lib. VII, cap. 54.

Je tire encore de ce passage une conséquence importante. Si les *oppida* eussent été la demeure habituelle des Gaulois; s'ils eussent été des villes, César aurait-il mis au rang des calamités publiques le besoin de les habiter? Si cet état de choses eût été ordinaire, César se serait-il fait un mérite, auprès des *Ædui*, de l'avoir fait cesser? ne serait-il pas ridicule à un écrivain qui, s'adressant à une nation de l'Europe moderne, lui dirait: « Vous avez été « réduite au malheur de vous retirer dans vos villes, « et de les habiter? » Ainsi les *oppida* n'étaient point semblables à nos villes, et il fallait aux Gaulois un événement calamiteux, extraordinaire, pour qu'ils fussent contraints de s'y réfugier.

A tant de preuves réunies, j'ajouterai que, dans les dialectes de l'ancienne langue celtique, notamment dans le bas-breton, on ne trouve aucun mot qui signifie une ville. L'absence du mot prouve celle de la chose.

D'ailleurs, je citerai dans la suite les témoignages de quelques écrivains de l'antiquité qui confirment cette vérité; celui de Strabon, qui atteste que *Mediolanum*, chef-lieu des *Insubri*, dans la Gaule Cisalpine; que *Vienne*, chef-lieu des *Allobroges*, dans la Transalpine, n'étaient que des villages, et n'avaient reçu que récemment le caractère de ville; celui de Dion Cassius, qui déclare que les *Morini*, peuple de la Gaule belgique, n'avaient pas de villes ni même de bourgades, et qu'ils n'habitaient que des

cabanes. Je rapporterai ci-dessous les passages de ces auteurs, et je dirai de plus, d'après l'autorité de César, que les Gaulois, loin d'habiter des villes, avaient leur domicile dans les bois et près des rivières.

Il résulte, de tous les passages que je viens de rapporter, que les *oppida* étaient des forteresses, que ces forteresses différaient des villes d'Italie et de celles de la province gauloise soumise à la discipline romaine, puisque César les qualifie différemment;

Que ces forteresses ne renfermaient aucune des institutions qui caractérisent les villes, puisque les institutions civiles et religieuses avaient leur siége dans les champs, dans les forêts, sur la cime des montagnes;

Qu'elles étaient désertes avant l'arrivée de l'ennemi, et qu'elles l'etaient aussi lorsque les troupes gauloises les avaient abandonnées;

Qu'elles n'étaient point habitées par une portion de la nation, comme le sont nos villes, puisque c'était la nation toute entière qui s'y réfugiait dans les temps de danger;

Que César, mettant au rang des malheurs publics la nécessité où se trouvaient quelquefois les Gaulois d'habiter ces forteresses, elles ne devaient point en conséquence être ordinairement habitées;

Qu'une nation, attaquée avant qu'elle pût s'assembler dans les *oppida*, était sans défense et obligée de

se soumettre. Le vainqueur alors n'assiégeait point les *oppida*, ce qui prouve qu'ils étaient vides;

Que César, dénombrant tous les lieux qui, dans la Gaule, contenaient des habitans, et n'employant point, dans son énumération, le mot *oppidum*, ne se servant d'aucun qui puisse signifier une ville, il ne pouvait point exister de villes dans la Gaule, et les *oppida* ne devaient pas être habités;

Enfin, que les dialectes connus de l'ancienne langue des Gaulois n'ayant point de mots propres pour signifier une ville, il ne devait point en exister.

Si toutes ces preuves, puisées dans un écrivain habile qui, pendant plusieurs années, a séjourné chez diverses nations de la Gaule, et si les conséquences que j'en ai tirées pouvaient encore laisser des doutes sur la question, la description des *oppida* gaulois les dissiperait entièrement. Je vais les décrire.

§ 3.

De l'architecture militaire des Gaulois; de la forme des oppida; *de la construction de leurs murailles; des bâtimens qu'ils pouvaient contenir.*

Chaque nation de la Gaule avait, selon sa puissance, un ou plusieurs *oppida*; ces forteresses étaient ordinairement situées sur le plateau d'une montagne d'un accès difficile, dans une presqu'île formée par les sinuosités d'une rivière, ou bien sur un terrain défendu par des marais. Les Gaulois, habitant les

bords de l'Océan, les plaçaient à l'extrémité des promontoires. Les Commentaires de César fournissent des exemples de ces différentes positions. On voit que ces *oppida* devaient à la nature leur principale force; les Gaulois y ajoutaient quelques ouvrages d'art.

Le principal ouvrage était une enceinte de murailles. César en décrit la construction. Voici une traduction littérale de cette description, que la plupart des traducteurs ont défigurée :

« Presque tous les Gaulois, dit-il, construisent « leurs murailles de la manière suivante : ils se ser- « vent de longues pièces de bois, droites dans toute « leur longueur; les couchent à terre parallèlement, « les placent à une distance de deux pieds l'une de « l'autre, les fixent intérieurement par des traverses, « et remplissent l'intervalle qui les sépare de « beaucoup de terre. *Sur cette première assise* (1) « ils posent, de front, un rang de grosses pierres ou « fragmens de rochers; et, après avoir placé et as- « semblé ces pierres, ils établissent dessus un nouveau « rang de pièces de bois, disposées comme les pre- « mières, en conservant entre elles un semblable in- « tervalle ; de telle manière que les rangs de pièces « de bois ne se touchent point, et ne portent absolu- « ment que sur les fragmens de rochers interposés. « L'ouvrage est ainsi continué jusqu'à la hauteur

(1) *Sur cette première assise*, sont les seuls mots que je me permets d'ajouter au texte, afin de le rendre plus intelligible.

« convenable. Cette construction, la variété de ses « matériaux, ces rangs alternatifs de pièces de bois « et de rochers, dont l'alignement est observé « n'offrent rien de désagréable à la vue. Ces mu- « railles sont d'une grande commodité pour le ser- « vice et la défense des places; car les pierres qui « les composent résistent aux incendies, et les pièces « de bois aux efforts du bélier. D'ailleurs ces pièces « de bois, étant liées entre elles dans l'intérieur de « la muraille, et ayant, pour la plupart, quarante « pieds de longueur, il est aussi difficile de les « en détacher que de les rompre (1). »

Ce procédé, quoi qu'en dise César, n'était pas sans inconvénient; car si les pièces de bois résistaient au bélier, elles ne résistaient pas au feu; de même, si les rochers pouvaient résister au feu, ils devaient céder aux coups du bélier : aussi César nous parle-t-il de plusieurs *oppida* incendiés, et de murailles gauloises renversées par le bélier.

On doit remarquer, dans ce passage curieux, que les pièces de bois, couchées parallèlement à terre; n'étant séparées entre elles que par un intervalle de deux pieds romains, et pouvant avoir chacune à peu près deux pieds d'écarissage, ces murs ne devaient avoir qu'environ six pieds de largeur, et non pas quarante pieds, comme quelques traducteurs se sont permis de le dire. César ne parle de quarante pieds que pour indiquer la longueur des pièces de

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 23.

bois. Remarquons aussi que les Gaulois ne faisaient point de fondations; qu'ils ne taillaient point la pierre; qu'ils n'employaient, dans leurs constructions, ni mortier, ni ciment; que les pièces de bois servaient seules de lien aux fragmens de rochers, et constituaient avec eux la solidité des murailles.

Ces murailles n'étaient pas très-hautes, et ne devaient avoir qu'environ sept pieds d'élévation, puisque, pendant le siége de *Gergovia*, quelques Gauloises effrayées purent, avec le secours de leurs mains, franchir la muraille de la place pour aller se rendre aux soldats romains; puisque *L. Fabius*, centurion de la huitième légion, put, pendant le même siége, atteindre le haut de la muraille, soulevé par trois de ses soldats, auxquels il aida ensuite à y monter (1).

César décrit succinctement un *oppidum* où se réfugièrent les *Atuatici*; *oppidum* très-bien fortifié par la nature; il l'était d'un seul côté seulement, dont l'accès était facile, par un double mur, composé de rochers énormes et de pièces de bois. Ces murs étaient garnis de poutres qui s'avançaient en pointes très-aiguës (2).

Lorsque le nombre des Gaulois qui se réfugiaient dans les *oppida* était trop considérable pour y être contenu, une partie restait au-dehors et se campait au-devant de la place, fortifiait ce camp extraordinaire par une muraille à pierres sèches, composée

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 47, et 50.
(2) *Idem*, Lib. II, cap. 29.

de gros quartiers de rochers, et qui n'avait de hauteur qu'environ six pieds romains, c'est-à-dire un peu moins de six pieds français. C'est ce que pratiquèrent les Gaulois confédérés pendant les siéges de *Gergovia* et d'*Alesia*.

Ces *oppida* avaient une ou deux entrées, fermées par des portes. L'ornement de ces portes caractérise l'état de barbarie des Gaulois. Il consistait non en pilastres, ni en colonnes; mais des têtes de morts, celles de leurs ennemis vaincus, décoraient l'entrée de ces forteresses. Possidonius, cité par Strabon, dit avoir vu, dans plusieurs lieux de la Gaule, ces espèces d'ornemens dont les Gaulois se faisaient honneur (1).

La nécessité et l'exemple des Romains portèrent les Gaulois à faire quelques progrès dans l'art de la fortification. En parlant du siége d'*Avaricum*, César dit que la nation gauloise est douée d'un génie très-inventif et très-propre à imiter tout ce qu'elle voit (2).

Aussi les Gaulois, pendant ce siége, voyant les Romains construire une vaste terrasse devant leur place, élevaient, du même côté, sur leurs murailles, des tours en bois auxquelles ils donnaient successivement la hauteur de la terrasse romaine (3).

Ils n'étaient point en usage de faire des fossés autour de leur camp, autour de leurs *oppida*; mais

(1) Strabon, Lib. IV, p. 198.

(2) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 22.

(3) *Idem, ibidem.*

ils l'apprirent des Romains. César raconte qu'après la prise d'*Avaricum*, les Gaulois, commandés par *Vercingétorix*, entreprirent pour la première fois de retrancher leur camp par un fossé, et que, peu accoutumés à ce travail, dans l'état de consternation où ils se trouvaient, ils s'y soumirent sans résistance (1).

César avait déjà parlé, dans une autre circonstance, d'une nation gauloise qui pareillement avait creusé, des fossés autour d'un camp. « Les *Nervii*, dit-« il, enfermèrent notre camp dans un rempart de « onze pieds de haut, bordé d'un fossé de quinze « pieds de profondeur. C'étaient, ajoute-t-il, des sol-« dats romains, prisonniers des Gaulois, qui, dans « les années precédentes, leur avaient enseigné à « faire ces ouvrages; mais, n'ayant point les outils « propres à ce travail, ils employaient leurs mains, « leurs épées pour creuser la terre, et leurs habits « pour la transporter (2). »

Telles étaient, en architecture militaire, les connaissances des Gaulois du temps de César, connaissances dont ils devaient une partie aux Romains. D'après les notions que je viens de rapprocher, on doit présumer que l'intérieur de leurs forteresses, de ces *oppida* prétendus villes, devaient se sentir de l'état d'imperfection de leur extérieur. Je vais rechercher les objets qui s'y trouvaient, et la nature des constructions qu'elles pouvaient contenir.

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, cap. 30.

(2) *Idem*, Lib. V, cap. 42.

Il devait y avoir des logemens dans ces forteresses, puisqu'elles étaient habitées en temps de guerre; il en fallait pour abriter les femmes, les enfans, les vieillards, les bestiaux, les armes, les munitions de bouche, etc.; mais ces logemens ne consistaient qu'en de tentes ou en cabanes, fabriquées à la hâte. Voici sur quoi cette opinion est fondée :

César était en quartier d'hiver dans l'*oppidum* de *Bibracte*. Il apprend que les *Carnutes* sont soulevés contre lui; il se met en marche. Les *Carnutes*, effrayés, laissent leurs *oppida* et leurs *vici* déserts, *desertis vicis oppidisque*. César arrive, il pose son camp précisément dans l'*oppidum*, appelé *Genabum*, *in oppido Carnutum Genabo castra ponit*.

Si *Genabum* eût été une ville, construite comme le sont tous les lieux qui portent cette qualification, l'historien, *Hirtius Pansa*, continuateur des Commentaires de César, se serait-il servi de ces expressions : *castra ponit*, il établit son camp? On ne campe point dans une ville remplie de bâtimens; on s'y loge avec ses troupes, on les y met en garnison.

César était alors suivi par deux légions, c'est-à-dire par huit mille six cents hommes. Cette armée, campée afin de passer, dans ce lieu, la saison de l'hiver, devait occuper une étendue de terrain assez considérable pour faire croire qu'il y avait beaucoup de vide dans l'enceinte de *Genabum*.

Au siége d'*Avaricum*, l'armée romaine, profitant d'une circonstance favorable, escalada les murs de

cette forteresse. Les Gaulois de l'intérieur, étonnés, se rangent en bataille en forme de coin, pour faire de tous côtés face à l'ennemi; ils étaient au nombre de quarante mille; ce qui suppose, dans *Avaricum*, une place capable de les contenir, un vide très-considérable. César nomme cet espace vide, *place*, *lieux découverts*, et *terrain en plaine*; il dit que les Gaulois se retirèrent *in foro ac locis patentioribus*, *in æquum locum* (1). Il ne parle point de rues, de quartiers, de maisons, ni d'autres parties, contenus ordinairement dans les villes.

Si César pouvait faire camper une armée de huit mille six cents hommes dans l'enceinte d'un *oppidum*; si quarante mille, dans celle d'un autre, pouvaient se ranger en bataille, il ne devait y rester que très-peu d'espace aux constructions propres à abriter les hommes et les choses; mais quelles étaient ces constructions?

César s'était emparé de l'*oppidum* appelé *Vesontio*, aujourd'hui *Besançon*, afin d'y commencer la guerre contre *Arioviste*, chef des Germains, lequel avait conquis une partie de la Gaule; les préfets, les tribuns de l'armée romaine, désespéraient du succès de cette guerre. » Quelques-uns, dit César, deman-
« daient des congés; quelques autres, n'osant imiter
« les premiers, montraient sur leur visage la frayeur
« qui les dominait; le plus grand nombre de ces

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VII, p. 298.

« militaires se tenaient cachés dans *leur tente*, y « pleuraient et se lamentaient avec leurs amis, « sur le sort malheureux dont ils se croyaient « menacés (1). »

Voilà les chefs de l'armée romaine maîtres d'un *oppidum*, et qui, dans l'enceinte de cette forteresse, sont cependant logés sous la tente: *Abditi in tabernaculis*, dit César, et *tabernaculum* ne signifie autre chose qu'une *tente*. Il n'y avait donc point, dans cet *oppidum*, de bâtimens pour abriter, même les principaux officiers de l'armée.

Cependant, si cet *oppidum* était dépourvu de bâtimens propres à loger les officiers de l'armée de César, il est certain qu'il en existait dans l'intérieur de quelques autres. On va voir en quoi consistait et de quelle espèce était leur construction.

César, comme je l'ai dit plus haut, instruit de l'insurrection des *Carnutes*, quitte, au milieu de l'hiver, l'*oppidum* de *Bibracte*, et marche contre eux avec deux légions.

Les *Carnutes*, dans le dessein de passer l'hiver dans leur *oppidum* de *Genabum*, s'occupaient à y construire des logemens; il n'en existait donc pas avant; à la nouvelle de l'approche de César, craignant pour eux le sort des autres nations de la Gaule, ils abandonnent subitement la construction de ces logemens qu'ils n'eurent pas le temps de

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. 1, cap. 39.

tous achever, et prennent la fuite, laissant désertes leur forteresse et leurs bourgades, *desertis vicis oppidisque, quæ tolerandæ hiemis causâ, constitutis repentè exiguis ad necessitatem ædificiis incolebant... dispersi profugiunt* (1).

César entre sans difficulté dans *Genabum*, y dresse son camp; et, comme le froid était excessif, il résolut de profiter des logemens construits par les *Carnutes* pour y abriter ses légions. Il en logea une partie sous des constructions gauloises, couvertes d'un toit; et, pour loger l'autre partie, il fit promptement couvrir de paille les autres constructions que les *Carnutes* n'avaient pas eu le temps d'achever. *Cesar... in oppido Carnutum Genabo castra ponit, atque partim tecta Gallorum, partim quæ conjectis celeriter stramentis, tentoriorum integendorum gratiâ erant inædificata, milites contegit* (2).

Tecta est le mot qui désigne ici les constructions renfermées dans l'enceinte de *Genabum*, et particulièrement celles qui étaient achevées. *Tecta inædificata* sont celles que les *Carnutes* n'avaient pas eu le temps de terminer, et que César fit couvrir de paille. Ce mot *tecta* qui s'applique, surtout chez les poètes, à toute espèce de construction couverte, ne pourrait caractériser celles dont il est question, si César n'en donnait lui-même la valeur et le sens qu'il y applique. Ces *tecta*, étant réparés, ne reçoivent

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VIII, cap. 5.

(2) *Idem, ibidem.*

de lui que la qualification de *tentoria*. Or, ce mot ne signifie que *tente*, *pavillon*, *cabane*, etc.

Ce qui prouve encore que César n'a pas entendu donner une autre acception à ce mot *tecta*, c'est qu'en parlant de ces mêmes constructions des *Carnutes*, il les qualifie de logemens étroits, exigus, *constitutis exiguis ædificiis*.

Ainsi les bâtimens que César trouva dans l'*oppidum* de *Genabum* n'étaient que des espèces de huttes, de cabanes, de logemens exigus, étroits.

Les *oppida* de la Grande-Bretagne devaient ressembler à plusieurs égards à ceux de la Gaule, puisque César dit que les coutumes des Bretons différaient peu de celles des Gaulois, *neque multùm à gallicâ differunt consuetudine* (1); que la manière de construire de ces deux peuples était presque semblable, *creberrimaque ædificia ferè gallicis consimilia* (2).

Voici comme il décrit leurs forteresses: « Les Bretons donnent le nom de *forteresse* à une forêt épaisse « qu'ils ont entourée d'un rempart et d'un fossé; ils « sont dans l'usage de s'y retirer pour se défendre « des incursions de leurs ennemis. *Oppidum autem Britanni vocant, quum silvas impeditas vallo atque fossâ munierunt, quò, incursionis hostium vitandæ causâ, convenire consueverunt* (3).

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. v, cap. 14.

(2) *Idem*, cap. 12.

(3) *Idem*, cap. 21.

Strabon décrit ces *oppida* bretons avec plus de détails. » Des forêts leur tiennent lieu de forteresses, « dit-il ; ils abattent un grand nombre d'arbres et se « forment de cet abatis une vaste enceinte, dans « laquelle ils établissent des cabanes pour eux, et des « étables pour leurs bestiaux. Ces constructions, « ajoute t-il, ne sont pas faites pour durer long-« temps. » (1).

Si l'on en excepte l'épaisseur des forets, les abatis d'arbres qui servaient de rempart aux *oppida* des Bretons, tous les autres traits qui, dans ces deux passages, caractérisent les forteresses de ce peuple, appartiennent aux forteresses gauloises. En effet, les *oppida* des Bretons n'étaient point ordinairement habités, puisqu'ils ne s'y rendaient que pour se garantir des incursions de leurs ennemis et pour s'y défendre : les *oppida* des Gaulois avaient le même objet. Les logemens que les Bretons y construisaient pour abriter les hommes et les bestiaux, étaient des cabanes, des étables, peu durables et construites à la hâte, comme les chaumières qui se trouvaient dans les forteresses gauloises que César qualifie de *tabernacula*, *tecta*, *tentoria*, *exigua ædificia*, tentes, cabanes, logemens étroits.

On voit par ces passages que les *oppida* des Bretons comme ceux des Gaulois n'étaient remplis que de cabanes faites au besoin et à la hâte, qui ne devaient durer que pendant la guerre, et qui à la paix

(1) Strabon geograph., Lib. XIV.

étaient abandonnées : tels étaient les misérables habitations contenues dans l'enceinte des *oppida*.

Les Gaulois avaient fait quelques progrès en architecture militaire ; ils étaient plus avancés à cet égard que les Bretons, leurs voisins, puisqu'ils entouraient de murailles leurs forteresses, et que les Bretons n'avaient pour enceinte que des bois très-épais ou des arbres abattus. Cette différence n'était pas assez considérable, aux yeux de César, pour qu'il donnât aux forteresses des Bretons une qualification différente de celle qu'il attribuait aux forteresses des Gaulois ; il applique aux unes et aux autres le même nom, celui d'*oppidum*.

Je tire une autre conséquence de cette dénomination. Si les Bretons donnaient, à des camps retranchés à leur manière, un nom équivalent à celui d'*oppida;* si César traduit le mot breton, qui désignait camp retranché, par le mot latin *oppidum*, il résulte que ce mot, du temps de César, chez les Gaulois comme chez les Bretons, ne signifiait point une ville, mais seulement un camp retranché ; car il est impossible de regarder comme une ville les *oppida* bretons dont je viens de donner la description.

Ainsi des murailles, peu élevées, sans fondation, formée de fragmens de rochers bruts, liés entre eux par de longues pièces de bois, formaient l'enceinte des *oppida* ou forteresses des Gaulois.

L'intérieur de cette enceinte offrait un espace vide et très-considérable; quelques constructions grossières, étroites, faites à la hâte, sans doute ados-

sées à la muraille, servaient d'abri aux vivres, aux bestiaux et aux personnes des Gaulois. La nécessité et la longue guerre qu'ils soutinrent contre César les instruisirent. Ils donnèrent des preuves de leurs progrès dans l'art de défendre les places pendant les siéges d'*Avaricum* et d'*Uxellodunum*.

Tels étaient les *oppida* des Gaulois; telle était leur architecture militaire, au temps des conquêtes de César. On verra bientôt que leur architecture domestique n'était pas alors plus magnifique, n'annonçait pas une civilisation plus avancée.

§ 4.

Opinion des modernes sur les oppida *des anciens Gaulois.*

Nous jugeons trop facilement des mœurs étrangères, des mœurs du temps passé, d'après nos mœurs présentes. Parce que nous avons des villes, nous sommes persuadés qu'il en existait de la même manière du temps des anciens Gaulois; parce que le mot *oppidum* a signifié *ville*, ainsi que *forteresse*, nous croyons que tous les lieux, qualifiés par César d'*oppida*, étaient des villes fortifiées. A cette disposition, favorable aux erreurs, joignons notre amour pour la patrie, notre affection pour les lieux qui nous ont vus naître et notre désir de leur trouver, de leur prêter même une origine antique et glorieuse. Trompés par ces illusions, par un sentiment louable, les premiers historiens de nos villes, de nos

provinces ont donné des fictions, des conjectures pour des faits, ont sacrifié la vérité à leur patriotisme.

Ils ont cru et fait croire que les *oppida* des Gaulois, du temps de César, étaient des villes comme les nôtres; ils n'ont point été contredits, et leur opinion a prévalu.

Adrien de Valois, dans sa préface de la Notice des Gaules, parle des *oppida* et de la valeur de ce mot; cite quelques preuves, et conclut qu'*oppidum* est l'équivalent du mot *urbs*, et signifie *ville* (1). Mais il faut distinguer les temps. M. de Valois ne traite point des *oppida* du temps de César, mais de ceux qui existaient plusieurs siècles après ce conquérant. Toutes les preuves qu'il produit se rapportent au bas empire, au moyen âge; les Gaulois d'alors, par la révolution des temps, par les changemens de gouvernement, de religion, de mœurs, n'étaient plus les mêmes; ils avaient renoncé à leur appellation antique, pour prendre celle des *Romains* et des *Francs*, leurs vainqueurs successifs. Ainsi, M. de Valois ne parlant point des *oppida* des Gaulois du temps de César, son opinion ne peut ici faire autorité.

D'Anville qui n'a pas non plus examiné la question, adopte, en conséquence, l'opinion vulgaire, qualifie de *villes* les *oppida*. Persuadé que ces derniers sont toujours restés des chefs-lieux de nations, qu'ils étaient construits comme les villes des Romains, et que des ruines romaines sont les preuves de l'exis-

(1) Hadr. Valesii Notitia Galliarum, præf. p. xlij et sequent.

tence des *oppida* gaulois, il s'égare quelquefois en voulant fixer leur position; c'est une erreur échappée à cet habile géographe.

M. *Picot*, de Genève, qui, depuis quelques années, a publié une histoire des Gaulois, paraît avoir aperçu la vérité que j'ai démontrée; mais n'en ayant point fait une recherche particulière, il s'est borné à exprimer ses doutes. « Peut-être, « dit-il, ces villes (les *oppida*) n'étaient alors que « des retranchemens qui servaient en temps de « guerre, et ne devinrent-elles des villes, proprement « dites, que sous l'empire des Romains (1). »

M. *Pelloutier*, qui, pour relever la gloire des Celtes, a savamment écrit leur histoire, parle plus affirmativement, et dit que ces peuples « ne bâtis- « saient point de villes, ni villages, dont les maisons « fussent contiguës (2). »

Dans la dernière histoire d'Alsace, par M l'abbé *Grandidier*, se trouve une note dans laquelle cet auteur nous apprend qu'il possède un mémoire manuscrit du père *Joseph-Marie Dunand*, capucin, membre de l'Académie de Besançon; que ce mémoire est, dit-il, une dissertation savamment écrite sur les villes des Gaules, et que l'auteur y soutient « que l'*oppidum* des Gaulois n'était qu'un lieu « fortifié, où ils se réfugiaient pendant la guerre

(1) Histoire des Gaulois depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs, par *Jean Picot*, de Genève, Tom. II, p. 288.

(2) Histoire des Celtes, Liv. II, chap. VI, p. 151.

« avec leurs femmes et leurs enfans, et qu'ils « abandonnaient à la paix (1). »

Ainsi les écrivains qui n'ont pas examiné la question, ont été disposés à croire que les *oppida* étaient des villes; et ceux, au contraire, qui s'en sont occupés, ont pensé qu'ils n'étaient que des forteresses, habitées seulement en temps de guerre.

Je dirai, pour consoler les partisans des prétendues villes des Gaules qui pensent que l'honneur de leurs aïeux dépend de l'existence de ces villes, que certains peuples illustres de la Grèce antique, notamment les Spartiates eux-mêmes, n'avaient point de villes.

§ 5.

Des lieux d'habitation des Gaulois; de leur architecture domestique; de la forme de leurs vici *ou bourgades, et de celle des* ædificia *ou maisons dont elles étaient composées.*

Puisque les Gaulois n'habitaient point les *oppida*, quelles etaient donc leurs lieux d'habitation? c'est ce que je vais rechercher.

Ces lieux consistaient en des bourgades. Strabon, parlant des *Insubri*, nation gauloise, de la Cisalpine,

(1) Histoire d'Alsace, Tom. 1, p. 8, note 5.—J'avais achevé cette dissertation, lorsque j'ai lu cette note qui m'a fait inutilement désirer la connaissance du manuscrit qui s'y trouve mentionné. Je ne suis donc pas le seul qui se soit engagé dans cette carrière; le *P. Dunand* m'y a précédé. Il serait curieux de savoir si, tendant au même but, nous avons l'un et l'autre employé les mêmes moyens, suivi la même route.

dit : « Leur chef-lieu est *Mediolanum* qui jadis était « une simple bourgade ; car ces peuples originai- « rement n'habitaient que des bourgades ; mais « aujourd'hui c'est une ville considérable, située « au-delà du Pô (1). »

Ce géographe rend le même témoignage sur une nation de la Gaule transalpine : « Les *Allobroges* « vivent dans des bourgades, excepté les plus nota- « bles d'entre eux qui habitent *Vienne*, dont ils ont « fait une ville ; car ce n'était autrefois qu'un village, « quoiqu'il fût dès lors regardé comme leur chef- « lieu (2). »

Il est évident que les *Insubri* et les *Allobroges*, nations célèbres et puissantes, n'avaient point de villes avant d'être soumises aux Romains, et que leurs chefs-lieux n'étaient que des bourgades.

Quelques peuples de la Belgique, moins avancés en civilisation que les autres nations gauloises, n'habitaient pas même des bourgades, mais s'abritaient dans des huttes ou cabanes isolées. Dion Cassius, parlant des exploits de César chez les *Morini*, dit formellement que ce peuple n'avait point de villes, qu'il logeait dans des cabanes (καλύϐη) (3).

Voici l'état des lieux d'habitation des Gaulois.

Une réunion de chaumières éparses, séparées les unes des autres par des terres cultivées, composaient

(1) Strabon, Tom. v, cap. 2.
(2) *Idem*, Tom. iv, cap. 28.
(3) Dion Cassius, Lib. xxxix, p. 3.

le *vicus*, la bourgade; les pâturages, les forêts, les terrains incultes qui dépendaient du *vicus* et qui l'entouraient, constituaient avec lui un *pagus*, un canton, une des divisions d'une nation. Ces chaumières, que César nomme *ædificia*, étaient ordinairement situées à l'ombre d'un bois, sur les bords d'une rivière. C'étaient là les seuls domiciles des Gaulois; là se trouvaient leurs foyers, leur ménage, leurs bestiaux, leur culture. Quelques parties de la France, et surtout de la Suisse, nous ont conservé l'image fidèle de ces bourgades, où les sombres toits des chaumières éparses contrastent avec la verdure des prairies, des vergers, des bosquets qui les entourent.

Les habitations des Gaulois, du temps de César, devaient peu différer de celles que bâtissaient, du temps de Tacite, les Germains, leurs voisins. Voici comment cet historien décrit les demeures de ce dernier peuple : « Il est suffisamment reconnu que les « Germains n'ont point de villes; ils ne pourraient « habiter des maisons jointes entre elles; mais les leurs « sont éparses et situées dans un champ, dans un bois « ou près d'une fontaine, suivant leur goût. Leurs « *vici* ne sont point, comme les nôtres, composés de « maisons contiguës. Chacun laisse un espace autour « de la sienne, soit pour prévenir les incendies, soit « parce qu'ils ignorent l'art de construire autrement. « Tous les matériaux qu'ils emploient à la construction « de leurs maisons, ajoute-t-il, sont grossiers et in- « formes; ils ne font usage ni de pierres ni de briques:

« nul embellissement, nulle commodité ; seulement « ils en enduisent quelques parties avec une terre « fine et luisante qui imite la peinture ou des linéa- « mens de couleurs (1). »

Hérodien, en décrivant la guerre que l'empereur Maximin fit en Germanie, dit que l'armée romaine incendia un grand nombre de villages germains : » Ce « qui fut très-facile, ajoute-t-il, car les maisons ne « sont construites qu'avec de gros pieux, tirés des « vastes forêts qui couvrent ce pays, et les Germains « n'emploient ni la pierre ni la brique (2). »

On va voir que la description que Tacite et Hérodien donnent des lieux d'habitation des Germains, convient parfaitement à ceux des Gaulois, leurs voisins.

César, en parlant de la demeure ou de l'*ædificium* d'*Ambiorix*, chef des *Eburones*, en nous apprenant que ce bâtiment était situé au milieu d'un bois, nous donne en même temps la preuve que les chefs des nations n'habitaient point ordinairement les *oppida*. Il ajoute à ce propos que presque tous les domiciles gaulois étaient dans une pareille situation ; que la plupart des habitans de la Gaule, pour éviter la chaleur, recherchaient, pour se loger, le voisinage des forêts et celui des rivières. *Ædificio circumdato silvâ, ut sunt ferè domicilia Gallorum qui vitandi æstus causâ plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates* (3).

(1) Tacit., de moribus Germaniæ, cap. XVI.

(2) Hérodien, vie de Maximin, Liv. VII.

(3) Cæsar, de bello gallico, Lib. VI, cap. 30.

On voit, par cette citation, qu'il existait, entre les Germains et les Gaulois, une conformité dans la situation de leurs domiciles; que les Gaulois, comme les Germains, les plaçaient au milieu d'un bois, près d'une rivière ou d'une fontaine; qu'*Ambiorix*, chef très-renommé, habitait une pareille demeure champêtre, et par conséquent n'habitait point un *oppidum*; et que si, comme le dit César, presque tous les Gaulois avaient leur domicile dans une semblable position, il faut en conclure que presque tous les Gaulois étaient logés dans les champs, dans les bois, au bord des rivières, et non dans les *oppida*; que plusieurs de ces domiciles, placés dans un même vallon, sur un même coteau dans une même plaine, composaient ce que César nomme un *vicus*, une bourgade.

La construction des *ædificia* ou domiciles des Gaulois répondait à la rusticité de leur position et ressemblait à celle des *oppida* germains; ces domiciles étaient des chaumières ou maisons couvertes de paille. La légion que commandait *Q. Ciceron* fut assiégée, dans son camp, par les *Nervii*. Ces derniers y lançaient des javelots enflammés, afin de réduire en cendres les huttes ou cabanes que les soldats romains y avaient construites. Ces cabanes étaient, dit César, couvertes de paille, SUIVANT LA COUTUME DES GAULOIS. *In casas quæ* MORE GALLICO *stramentis erant tectæ* (1).

Je ne m'autoriserai point ici de l'exemple des cons-

(1) Cæsar, de bello gallico, Lib. VI, cap. 43.

tructions gauloises que César trouva dans *Genabum*, et qu'il qualifie de *tentoria*, d'*exigua ædificia*, tentes, petits bâtimens, ni de celui de ce logement où s'abritait le roi *Theutomate* devant *Gergovia*, que César nomme *tabernaculum*, tente, parce que ces constructions, élevées dans une forteresse ou dans un camp, n'étaient point habitées ordinairement par les Gaulois, et que, comme ouvrage de circonstance, elles ne devaient pas être durables; mais j'invoquerai le témoignage des écrivains de l'antiquité, qui ont parlé des demeures habituelles des Gaulois.

Dion Cassius, déjà cité, donne aux domiciles des *Morini* un nom équivalent à notre mot *cabane*.

Vitruve, qui écrivait sous Auguste, et dans un temps où l'art architectural avait pu, chez les Gaulois, faire quelques progrès, parle ainsi de leur manière de construire et de celle de quelques nations voisines : « les *ædificia* ne sont, chez plusieurs na-« tions, construits que de branches d'arbres, de « roseaux et de boue; il en est de même de la Gaule, « de l'Espagne, du Portugal et de l'Aquitaine; les « maisons n'y sont couvertes que de planches gros-« sières ou de paille (1). »

Les Marseillais, dont la civilisation était bien plus avancée que celle des autres peuples de la Gaule, n'avaient cependant pas alors des maisons beaucoup mieux construites. « Je puis assurer, ajoute Vitruve, « qu'à Marseille même, les maisons ne sont point

(1) Vitruv. Lib. 1, cap. 1.

« couvertes de tuiles ; leurs toits consistent dans des « planches qu'ils recouvrent de terre (1).

Strabon, qui écrivait quelque temps après Vitruve, et à une époque où les Gaulois, plus familiarisés avec les Romains, avec leurs arts, devaient commencer à imiter leur manière de construire, nous fait la description suivante de leurs maisons. « Elles sont vastes, dit-il, de forme ronde, recou- « vertes d'un grand toit et construites de planches « et de claies d'osier (2). »

Tous ces traits annoncent l'enfance de l'art et un état très-voisin de la barbarie. Des planches grossières, de l'osier, de la paille, de la boue, tels étaient les uniques matériaux de leurs bâtimens. Rien n'indique l'art des fondations, la taille des pierres, l'emploi du mortier ou ciment, ni nos murs, ni notre maçonnerie, encore moins notre architecture.

Il paraît même que ces maisons gauloises n'étaient composées que d'un rez-de-chaussée, et n'avaient, comme celles des Germains, aucunes des principales aisances que nous trouvons dans nos bâtimens. Une ouverture basse remplissait le triple service de porte, de fenêtre et de cheminée. Ainsi la famille, le jour et la fumée n'avaient qu'un même et seul passage.

Le bas-breton, que l'on croit être un dialecte de l'ancienne langue celtique, n'a point de mots pour exprimer *étage*, *cheminée*, *fenêtre*, et ce défaut de mots prouve l'absence de la chose qu'ils signifient.

(1) Vitruv., Lib. 1, cap. 1.
(2) Strabon, Lib. IV, p. 197.

Il existe encore, dans plusieurs parties de la France, en Suisse, en Allemagne, etc., dans des lieux où les communications sont rares, les abords difficiles, des habitations qui se sont maintenues dans leur simplicité antique; elles n'ont qu'un rez-de-chaussée, sans cheminée, sans fenêtre.

M. Barailon, membre correspondant de l'Institut, a découvert, dans le ci-devant pays de Combrailles, un grand nombre de monumens celtiques dont il a publié la description. Parmi ces monumens est une forteresse, appelée *Toul*, qu'il croît avoir été une ancienne ville gauloise. Quoi qu'il en soit de cette opinion, il a découvert, dans l'enceinte, quelques restes de maisons ruinées. Ces maisons, ou plutôt ces *cases*, comme il les qualifie lui-même, étaient bâties en pierres. Les habitans avaient sans doute préféré ces matériaux, parce que le sol, qui en est encore couvert, les leur présentait en abondance. Ces *cases* étaient basses, étroites, couvertes de paille, dépourvues de fenêtres et de cheminées. Deux longues pierres debout, sans feuillures, sans traces de gonds, ni de crapaudines, formaient le montant des portes (1).

Si ces misérables et tristes demeures ne sont point antérieures à la conquête des Romains, si elles n'offrent point des restes de l'architecture originale des Celtes, elles sont au moins des imitations, des copies de leur genre de bâtir.

(1) Recherches sur plusieurs monumens celtiques et romains, etc., p. 302, 303.

Mais il existe encore en plusieurs lieux, comme je viens de l'annoncer, des maisons sans fenêtres ni cheminées; là se trouve le tableau véritable de l'architecture celtique, transmise, malgré deux mille ans de vicissitudes, dans sa grossièreté originelle, et c'est là que le présent décèle le secret du passé.

Les écrivains modernes qui ont recherché, avec un soin particulier, l'état des arts dans ces temps de barbarie, partagent la même opinion. *Strutt*, qui a composé un ouvrage sur les mœurs et usages des anciens Bretons, dit que les maisons de ce peuple, avant l'arrivée des Romains, « étaient bâties en bois, « couvertes avec des roseaux et de la paille; que leurs « murs se composaient de pieux et de claies (1). »

Les historiens de la ville de Paris, les pères Félibien et Lobineau, qui ont recueilli, sur cette capitale, tous les documens que l'antiquité a pu leur offrir, disent que, du temps même de l'empereur Julien, les bâtimens n'y étaient « construits qu'en « bois et en terre, couverts de paille, de chaume et « sans cheminée (2). »

Pour ne pas multiplier les citations, je me bornerai à rapporter l'opinion qu'a manifestée, sur l'état général des arts chez les anciens Gaulois, M. *de Caylus*, dont l'autorité, dans une semblable question, doit être d'un grand poids.

(1) Tableau des mœurs et usages des anciens Bretons, par *Joseph Strutt*, Tom. 1, p. 10.

(2) Histoire de Paris, Liv. 1., p. 1.

Il pense que les Gaulois, avant la conquête des Romains, n'étaient, dans les arts, guère plus avancés que les sauvages de l'Amérique; que, n'ayant point de commerce, ils ne pouvaient profiter des connaissances des étrangers; que les monumens, purement gaulois, sont informes et semblables à la pierre-levée des environs de Poitiers; que les habitans de la Gaule ne montraient aucune connaissance dans l'érection de tels monumens; enfin, que les forêts leur tenaient lieu de temple, et que *leurs bâtimens particuliers différaient peu des cabanes* (1).

Maintenant il est démontré que les Gaulois, indépendans des Grecs et des Romains, n'avaient que deux espèces de lieux d'habitation, les *oppida* et les *vici;* qu'en temps de guerre ils se retiraient dans les premiers pour s'y défendre, et faisaient des seconds leur domicile ordinaire; il est démontré que les uns et les autres n'avaient ni la forme, ne renfermaient ni les édifices, ni les institutions qui caractérisent les villes; que les Gaulois indépendans n'avaient point de villes, et que c'est par faute d'un examen attentif de la question que la plupart des écrivains modernes ont attribué à ce peuple des villes pareilles aux nôtres; erreur qui a causé des incertitudes, des discussions inutiles, et a rendu plus difficultueuse l'interprétation des monumens de l'antiquité.

(1) Recueil d'antiquités, Tom. IV, p. 356, 357.

§ 6.

Erreurs de ceux qui attribuent une architecture aux Gaulois ; quels sont les monumens purement celtiques ?

J'ai recueilli dans l'antiquité tous les documens qui pouvaient jeter quelques lumières sur la question que j'ai entrepris de résoudre ; j'ai rapproché et cité fidèlement tous les passages des écrivains, anciens et modernes, qui se rapportent aux lieux d'habitation des Gaulois et à leur manière de construire ; je n'ai pas craint d'y réunir ceux qui, isolés de la masse des preuves, pouvaient en affaiblir le mérite et nuire à l'opinion que j'établis ; je n'ai laissé aucun appui à l'opinion contraire ; comment pourrait-elle être défendue ?

Ceux qui la soutiennent, et qui, pour rehausser la gloire d'un peuple dont ils croient descendre, supposent à ce peuple des villes grandes et régulièrement bâties, des édifices somptueux, des maisons commodes et solides, des monumens, des statues, des arts appartenant à une civilisation avancée, tombent, sans s'en apercevoir, dans des erreurs de temps et de lieux.

Ils tombent dans une erreur de temps, lorsqu'ils s'appuient sur des autorités qui font mention, non des Gaulois qui existaient avant César ou de son temps, mais des Gaulois vivant quelques siècles après

lui; ils confondent les Gaulois indépendans et presque barbares avec les Gaulois, soumis au joug, façonnés aux mœurs et aux arts des Romains; ils se méprennent aussi grossièrement que le ferait celui qui, pour peindre l'état des sciences et des arts du quinzième siècle chez les Français, irait emprunter ses couleurs dans les productions du dix-huitième.

Ils tombent dans une erreur de lieux, lorsqu'ils s'autorisent du témoignage de quelques écrivains, grecs ou latins, qui, parlant des Gaulois en général, peignent souvent les mœurs des Gallo-Grecs, ou celles des Gaulois de la Cisalpine, ou bien des Gaulois de la province narbonnaise, devenus Romains près d'un siècle avant que César fît la conquête des autres nations de la Gaule, avant qu'Auguste entreprît d'ébaucher leur civilisation.

Ainsi ils attribuent aux habitans de cette grande partie de la Gaule, qui conserva la dernière son indépendance et son état de barbarie, des mœurs, des arts qui appartenaient aux autres contrées habitées par des Gaulois, depuis long-temps subjugués par les Romains, depuis long-temps civilisés par eux.

Un écrivain, qui se laisserait aller à cette double erreur de temps et de lieux, pourrait composer un tableau assez avantageux des mœurs, des sciences et des arts des anciens Gaulois; mais, en n'empruntant que des couleurs fausses, en négligeant des distinctions nécessaires, en confondant les époques et les lieux, il ne ferait jamais un tableau fidèle.

Si les Gaulois eussent connu l'art architectural,

s'ils eussent élevé des temples, des palais, des cirques, des théâtres et autres édifices réguliers et solides, nous en conserverions quelques restes, et ces restes nous feraient connaître le caractère particulier de leur architecture; il n'en existe point, et nous n'avons aucun indice de ce caractère.

Nous connaissons le genre de construction des anciens Chinois, des anciens Indiens, des anciens Arabes, Sarrasins et Égyptiens, etc., et surtout celui des anciens Grecs et Romains, que nous avons adopté; nous savons quelles formes, quels ornemens, quelles proportions affectait, dans leurs édifices, chacun de ces peuples étrangers, et nous ignorons le genre, le caractère de l'architecture des Gaulois dont nous habitons le pays.

Je sais qu'il existe encore en France quelques monumens anciens dont l'âge est inconnu, quelques restes d'édifices, de statues, de bas-reliefs, que des écrivains irréfléchis, plus amateurs de la gloire de leurs aïeux que de la vérité, ne manquent pas de regarder comme les productions de l'art des Gaulois; comme si la gloire d'une nation doit dépendre de l'époque, plus ou moins tardive, où les arts ont été cultivés chez elle! comme s'il existait sur la terre un peuple civilisé qui n'eût pas commencé par être barbare!

Le savant Pelloutier qui, avec un soin extrême, a exploré, dans l'antiquité, tout ce qui pouvait relever la gloire des Celtes, n'a pas négligé de parler de leurs constructions. Après avoir rapporté quelques passages qui en prouvent la barbarie, il dit: « Cette

« remarque doit désabuser ceux qui attribuent aux « anciens Gaulois quelques vieux édifices que l'on « voit dans les Gaules : les Romains en sont les vrais « auteurs ; la méprise est encore plus grande, si l'on « prétend que ces édifices étaient des temples con- « sacrés à quelques divinités; il est constant que les « Gaulois n'ont point eu de temples avant l'invasion « des Romains (1). »

Les monumens auxquels ces restes appartiennent résultent du mélange de deux religions, de celles des vainqueurs et des vaincus, de l'union forcée des arts des Romains, et de la barbarie des Celtes; on y reconnaît le tâtonnement de l'inhabileté qui cherche à imiter de beaux modèles et qui les imite mal. Ce sont les premiers essais de l'art, et, dans ces essais, se retrouve toujours le goût romain, traduit par des mains infidèles et peu exercées. Si ces monumens sont des statues de divinités, on y reconnaît l'attitude et les attributs que les Romains leur donnaient; s'ils sont des bas-reliefs, ils offrent une imitation de la sculpture romaine. Portent-ils des inscriptions, elles sont en caractère et en langage romains. Ainsi c'est très-improprement que l'on nomme ces monumens, *Celtiques*. Le nom de *Celto-romains*, indiquant leur double origine, leur convient beaucoup mieux.

Ces restes des premiers essais de l'art des Celtes sont rares, et datent du premier ou du second siècle de la domination romaine dans les Gaules.

(1) Hist. des Celtes, Liv. II, chap. VI, p. 151.

D'autres monumens plus perfectionnés et moins ambigus leur succédèrent dans la suite.

Les monumens purement celtiques ou gaulois, nous les connaissons. Ils existent en grand nombre, et leur solidité les a garantis des ravages du temps. Presque toutes les nations de la terre, avant leur civilisation, en avaient de pareils. Ce sont des souterrains, des cavernes, creusés dans une roche tendre, où les Gaulois mettaient leur récolte à couvert, et où quelquefois ils se logeaient eux-mêmes. Il est peu de cantons en France qui ne contiennent de ces réduits caverneux. Il en est qui offrent les preuves évidentes de leur antique destination; il en est même qui sont encore habités.

Les monumens purement celtiques sont aussi ceux que les Gaulois destinaient au culte, à la politique, aux sépultures. Ces monticules factices, formés de terre ou de pierres amoncelées que les Romains appelaient *tumulus, acervus mercurii*, etc., et que nous avons nommés *tombe, comble, combelle, motte, butte, montjoie*, doivent être rangés dans cette classe.

De même, ces longues bornes plantées que les Égyptiens nommaient *thoths*, les Grecs *hermès*, les Romains *termes*, *stela*, *columelle*, *mercure*, et qui sont connues en France sous les dénominations de *haute-borne*, *roche-courbeire*, *pierre-fite*, *pierre-fixe*, *pierre-fichade*, *lauses*, *pierre-lates*, *pierre-lait*, etc.

Tels sont ces énormes rochers qui, au nombre de deux ou de trois, posés de champ sur le sol,

en supportent un autre beaucoup plus grand, placé horizontalement. Les Latins nommaient cette espèce de monument grossier *fanum mercurii;* les Anglais, *cromlechs;* les habitans de la Basse-Bretagne, *dolmen;* les Portugais, *antas* (porte); les Français, *pierre-levée*, *pierre-levade*, *pierre couverte*, *pierre-à-la-marte*, *pierre-martine*, *pierre des fées* ou des *fades*, etc., etc.

Tels sont aussi ces monumens plus étendus et formant une enceinte, dont les parois et les toits se composent de rochers informes; on les nomme *grottes* ou *cavernes des fées*. On en trouve quelques-uns dans les contrées occidentales de la France.

Telles sont encore ces grosses pierres, qui, posées en équilibre sur une autre qui leur sert de base, éprouvent, au moindre mouvement qu'on leur imprime, plusieurs balancemens; on les nomme communément *pierres-branlantes*, *pierres qui dansent*, etc.

Telles sont enfin ces pierres brutes, plantées en lignes droites et parallèles, ou disposées sur un plan circulaire formant une enceinte quelquefois recouverte d'énormes et informes rochers. Ces monumens sont communs en Danemark et en Angleterre, et rares en France.

Ces diverses espèces de monumens, composés de pierres isolées ou de masses groupées de différentes manières, qui se présentent avec les irrégularités de la nature, ne portent généralement ni sculptures ni inscriptions. Si, par exception, il s'en trouve quelques-unes, ce qui est extrêmement rare, ces sculptures

appartiennent à l'art des Romains, les inscriptions sont romaines; elles furent ajoutées long-temps après l'érection du monument, et du temps de la domination des Romains.

Voilà les uniques et les véritables monumens celtiques; ceux-là doivent être l'objet principal des recherches archéologiques; ce sont les forces extraordinaires qu'a exigées l'érection de ces masses grossières qu'il faut admirer; c'est la destination particulière de chacune de leur espèce qu'il faut rechercher et découvrir, plutôt que de se livrer à des conjectures, et de donner de fausses idées sur les arts et la civilisation des Gaulois, en leur attribuant des monumens qui ne leur appartiennent point.

Il suffit de voir ces masses de rochers informes, que le ciseau de l'artiste n'altéra presque jamais; pour se convaincre que les Gaulois ne recherchaient, dans leurs plans, ni la régularité des constructions, ni la majesté de la symétrie, ni le charme résultant de l'harmonie des proportions; pour se convaincre que, chez eux, l'art de construire n'était point encore, avant la domination romaine, sorti de la barbarie.

Mais Rome, en les assujétissant, civilisa les Gaulois; avec son joug, ils reçurent les arts, la religion, les mœurs de cette métropole; ils reçurent aussi des villes dont je parlerai dans la suite.

MÉMOIRE

Sur les buttes de terre de la Zélande, nommées communément *refuges*; par L. Mathieu, capitaine d'artillerie, correspondant de la Société Royale des Antiquaires de France.

Les buttes de terre de la Zélande sont des monumens celtiques.

Celui qui jetterait un coup d'œil trop rapide sur la Zélande serait grandement trompé sur sa beauté comme sur son ancienneté; l'hiver, elle est toute tristesse, et l'été chacune de ses îles est un véritable jardin. Sa position, ses barrières, ses couches d'alluvion, même son niveau: tout annonce un pays nouveau, dérobé aux flots de l'Océan; mais il est aussi ancien que beaucoup de ceux que l'histoire a atteints avec peine. On trouve dans les ouvrages de l'Académie de Bruxelles, tom. 1er, pag. 114:

« L'an dix-huit de l'ère chrétienne, l'île de Zé-
« lande, qui faisait auparavant partie du continent,
« a été coupée en plusieurs îles par une inondation
« accompagnée d'une grande tempête. »

Comme la Hollande et la Flandre, la Zélande fait partie du déblai occasionné par la retraite des eaux de dessus toute la surface du globe.

M. *Verheye Van Cetters* confirme le passage rapporté, par une carte géographique qu'il vient de produire pour une semblable époque, où la Zélande est découpée en une cinquantaine d'îles; la géologie,

de son côté, nous prouve évidemment la préexistante union de ce pays au continent, par l'exacte continuité de ses dunes avec celles des côtes de la France et de la Hollande. Cette remarque est essentielle pour se faire une juste idée de la marche de la nature pour la formation de ce pays.

M. *Lambrechtsen*, président de la Société des sciences et des arts de Zélande, est de l'avis des savans dont l'opinion est: que le Brabant, la Hollande, la Zélande, et pays semblablement situés, ont été formés par le mouvement de la mer qui charrie des sables et du limon sur la côte continentale. La mer agit bien en partie, comme l'entend M. Lambrechsten; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait pu former d'aussi grands pays par cette seule cause; car, au contraire, ce sont ces mêmes pays qui lui fournissent, par la voie des fleuves, le limon et les sables qu'elle refoule sur le rivage, quand la force des eaux continentales les ont abandonnés. On remarque que l'espèce de glacis, qui se forme de cette manière sur les côtes, ne s'élève jamais guère de plus de cinq mètres au-dessus du niveau de la mer.

Une partie des matériaux susdits est portée à des profondeurs où la mer n'a plus de mouvement, et y séjourne. Par conséquent le continent ne fait que perdre: de plus, la mer s'exhausse ici, tandis qu'elle baisse ailleurs. Les exemples de ce fait sont nombreux. En voici un: L'ancienne *Dombourg*, dans l'île de Walcheren, et la ville de *Fréjus*, en Provence, étaient jadis des ports de mer, et elles sont

aujourd'hui à même distance du rivage; la première sous les eaux, la seconde dans les terres. Cet exhaussement vient de la déclinaison de l'axe du globe; il opère excessivement lentement.

L'exhaussement du niveau de la mer fait comprendre que les terres de la Zélande ont pu s'étendre fort loin sous l'Océan actuel; et son climat, dans les premiers temps du monde habité, plus tempéré, ou plutôt moins rigoureux qu'aujourd'hui, a dû singulièrement contribuer à le rendre un des plus agréables pays de la terre; c'est mon opinion que le Nord a été habitable avant le Midi.

Nous n'avons point de connaissance exacte de ces temps; en général, on se trompe facilement sur l'estimation que l'on fait des époques de la nature, par le désir de rapprocher de soi ses travaux. L'infini nous surpasse, et nous avons peine à comprendre comment mille ans ne sont pas plus pour elle qu'un moment est pour nous.

Si des siècles nous font à peine connaître une élévation sensible de l'Océan dans ces contrées, ils font du moins connaître que les fleuves, l'Escaut par exemple, en charriant le déblai de décomposition, agrandissent les îles qui sont de leur côté, et en font même paraître de nouvelles; mais cet avantage est trompeur; l'Escaut peut détruire par une seule tempête son travail d'un grand nombre d'années, et porter les matériaux bien avant dans la mer. On sait que l'île de *Schonveldé* existait encore en 1274; c'est ainsi que, quand ce Zélandais observe avec

confiance les montagnes mobiles de l'Océan s'avançant impétueusement contre les ouvrages étonnans de son industrie et de sa patience, derrière lui un fleuve furieux, gonflé par l'orage et contrarié par le mouvement de la mer, détruit ses propriétés et ne lui laisse en se retirant que l'image d'un déluge.

La Zélande est sans réserve menacée par l'eau; et avec cela elle n'est pas plus en danger que ne l'est le pays de Naples menacé par le feu; et, comme le temps de notre existence ne nous permet pas d'observer des changemens sensibles dans les grands ouvrages de la nature, il est également trop court pour que nous ayons à nous effrayer d'un avenir qui ne doit point nous appartenir.

Je me suis étendu sur la partie géologique, parce que j'avais besoin de faire comprendre, avant tout, combien la Zélande est de beaucoup plus ancienne qu'on ne le pense généralement.

Il existe dans les îles de la Zélande des buttes de terre qui excitent la curiosité de tous les étrangers, et qui ont occupé tous les historiens de ce pays; ce sont des éminences de forme conique tronquée, ayant sept à dix mètres d'élévation, et dont la ligne de révolution fait avec l'horizon un angle égal à celui que produit l'affaissement naturel des terres, c'est-à-dire un peu moins de quarante-cinq degrés. On n'y remarque rien qui ait pu servir à en consolider une seule partie, c'est de la terre simplement amoncelée.

Il y a de ces buttes sur les *Schors*, qui sont des lieux souvent gagnés par les eaux lors de la rupture d'une digue; les troupeaux qui paissent là s'y réunissent souvent pour quitter la trop grande humidité ou éviter la haute marée. On a supposé, mais bien à tort, qu'on élevait tout exprès de semblables éminences pour ce même usage. On a aussi supposé, et c'est l'opinion de beaucoup d'écrivains, que ces buttes en général ont été élevées pour réfugier les habitans avec leurs troupeaux quand les îles n'étaient point encore fermées par des digues. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pays de *Frinceuland*, près de Willemstat, en tout semblable à celui-ci, a été reconquis sur la mer depuis un temps fort peu reculé, sans que l'on ait reconnu la nécessité de construire de ces buttes pour s'assurer des premiers travaux.

Les éminences en question portent la dénomination de *Terpen* ou *Vlugt Bergen* que les Français changent en celle *de refuge* d'après l'opinion qu'elles ont été construites pour sauver les habitans de la prompte inondation qui doit nécessairement résulter de la rupture inattendue d'une digue. Cette opinion est séduisante, dans l'état actuel de la Zélande; beaucoup d'auteurs l'adoptent sans être d'accord sur leur origine. *Smollagangüe* dit : Ni les Danois, ni les Goths n'ont construit les buttes de la Zélande en 758, comme plusieurs auteurs l'ont dit, puisque Pline en a parlé des siècles auparavant.

Il est difficile de reconnaître la disposition que

ces buttes ont entre elles; il y en a au pied des dunes, et davantage au milieu des îles. Leur nombre, pour un certain espace, n'est point déterminé, du moins à ce qu'il semble. On peut en compter jusqu'à dix ou douze dans une seule île, celle de *Nordbeveland* exceptée; il n'y en a point de traces: mais on peut présumer que, cette île ayant été souvent inondée, et surtout que dans le quinzième siècle les eaux y ont séjourné long-temps, les buttes qu'elle contenait auront été coupées et recouvertes. Ces buttes sont quelquefois très-rapprochées les unes des autres. Il en existe trois auprès de *Terverre*, comprises dans un cercle qui n'a pas plus de quatre cents mètres de diamètre; et, ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que *Terverre* est la partie la plus élevée de l'île de Walcheren.

Près de *Zirichzée*, dans l'île de *Schouwen*, est une éminence qui s'éloigne des buttes en question, par son grand volume et par l'irrégularité de ses formes; on la prendrait facilement pour une montagne naturelle. Elle diffère effectivement des *Terpen;* car l'histoire nous fait savoir qu'elle résulte de la gangue des substances qui servaient à faire de la soude dans cette ville, et que l'on jetait en tas hors de son enceinte. Cette distinction me fait reconnaître à peu de chose près la même hauteur pour tous les soi-disant refuges, et mon opinion est que ces buttes n'ont point été faites pour une sûreté personnelle, et plutôt qu'elles ont été élevées pour y professer les mystères religieux des peuples de leurs temps.

Ces buttes ne sont point assez élevées au-dessus du niveau de la haute marée, et ne sont point assez spacieuses à leur sommité pour y réunir un nombre d'habitans qu'un accident semblable à celui supposé exigerait; et, dans cette même hypothèse, il n'y en aurait point au pied des dunes qui sont considérablement plus hautes qu'elles, d'autant plus qu'il est comme prouvé par une carte de l'an 600 de J.-C. que ces dunes existaient avant l'époque d'où on les fait dater, c'est-à-dire de 758; car cette carte représente à peu de chose près les dunes de Dombourg, comme elles sont aujourd'hui, et il y a des *Terpen* à leur pied. Pourquoi aussi ces mêmes formes et la même hauteur de ces ouvrages dans toutes les îles pour un cas qui s'aggrave suivant les positions et le voisinage à la mer? Comment concevoir, par exemple, que les habitans du *Sudbeveland* plus ou moins nombreux, plus ou moins en danger que ceux de *Walcheren*, eussent été d'accord avec ces derniers pour ne pas faire des buttes de cinquante à soixante pieds de haut, ou du moins de quelque chose plus élevées que les leurs, si on avait eu pour but de les faire servir à se préserver du ravage des eaux? Ces formes égales supposent nécessairement des besoins réguliers d'une société divisée en parties égales, et ces besoins indépendans des localités.

Mais l'Académie des sciences et des arts de Flessingue, œuvres de 1771, tom. 2, page 10, me soutient dans mon opinion, et j'ai la confiance que ces émi-

nences sont des monumens celtiques du haut desquels les prêtres druides prêchaient leurs dogmes. On y lit : « Il est infiniment probable que les anciens « peuples qui ont habité le nord, tels que les Celtes, « ont séjourné long-temps en Zélande. » Le fait est attesté par bien d'autres notions authentiques.

Les *dolmen*, reconnus partout ailleurs de la résidence des Celtes, étaient composés de pierres brutes les plus volumineuses possible, et assis assez souvent sur des éminences : les prêtres se plaçaient sur la pierre superposée; et prêchaient aux Celtes disposés en cercle. On mettait quelquefois à la base de ces espèces d'édifices des ossemens et quelques objets de main d'œuvre : ces monumens, et d'autres analogues se rencontrent en grand nombre dans tous les pays où les Celtes ont séjourné; comment alors reconnaître leurs semblables dans la Zélande, où de productions du sol, il n'y a pas la moindre petite pierre? Cela peut se concevoir.

Les Druides, en faisant élever ces monumens, avaient pour principal but de dominer sur l'espace environnant, et d'y réunir un certain nombre de Celtes qu'il s'agissait d'initier dans les connaissances du temps. Or y avait-il quelque chose de plus naturel, pour le même objet, que de former ici des buttes de terre se terminant par un plateau formant ce que, dans le *dolmen*, on nomme le cercle druidal? Ces formes simples étaient dans les principes de ces peuples, et s'accordaient avec leurs moyens. J'aime à me convaincre qu'il y a beaucoup de rap-

prochement entre ces éminences supposées et les buttes de terre des îles de la Zélande.

Les habitans les trouvent si peu propres à les garantir de l'impétuosité des eaux, qu'ils les attaquent depuis long-temps à leur pied pour en répandre la terre sur les champs voisins. Le bourgmestre de *Schorer*, n'ayant d'autre intention que celle de se procurer des terres, en a fait couper une en totalité, où il a trouvé des ossemens humains. On a découvert dans une autre butte, située près de *Serorskerke*, deux os assez intéressans qui viennent d'être déposés au Muséum à Midelbourg. Ces os sont aplatis et polis sur une face, comme pour s'ajuster exactement l'un sur l'autre. Il y a, aux extrémités de chacun, des trous qui paraissent faits pour les assembler. Les personnes de la science, que j'ai consultées dans le pays, sont d'avis qu'ils auraient pu composer un instrument de musique.

L'île de *Rugen*, qui fait partie de la Poméranie suédoise, renferme beaucoup de buttes en tout semblables à celles-ci. Son sol, élevé au-dessus du niveau de la mer, ne fait aucunement conjecturer qu'elles aient été faites dans la crainte des eaux. Si on consulte les habitans, ils répondent que ces éminences ont été construites pour y célébrer les cérémonies religieuses dans des temps très-reculés, où l'architecture était encore dans le néant. On en a abattu plusieurs les années dernières, et il s'en est trouvé qui contenaient des ossemens placés comme

avec intention. Il s'en rencontre en *Gueldre* et dans d'autres pays du nord.

Le baron *de Tott*, qui a voyagé dans le pays des Nogais, dans la Thrace et en Tartarie, y a vu des buttes qu'il compare à celles-ci, avec quelques petites différences qu'il établit sur les formes; il les suppose des signaux élevés pour guider les armées des anciens. Que cela soit pour celles qu'il décrit; mais il est bien certain qu'un tel besoin ne s'est jamais manifesté en Zélande. Au surplus, mon intention, en donnant mes remarques, est d'engager des amateurs à en faire de nouvelles capables de justifier ou de réfuter mon opinion en faveur des monumens celtiques.

Il a existé, près de *Beerland*, dans l'île de Sud-beland, une élévation d'une construction remarquable pour les formes: c'est un cône tronqué, dont l'angle de révolution est fort peu ouvert; il porte, à sa partie supérieure, une espèce de petite chapelle. *Smallagange* en donne le dessin, en donnant celui du vieux château de Beerland tel qu'il était en 1500; mais il n'en dit mot. Je connaissais M. *Dupont*, propriétaire de ce château; je le priai de me procurer sur cette élévation tous les renseignemens possibles. En me les offrant, M. Dupont me rappela que l'année précédente il m'avait invité à venir voir chez lui une pierre qui lui paraissait extraordinaire, sous plus d'un rapport. Le fait est que mes occupations ne me permirent pas de me rendre à ses instances, ce qui

fait que je parle ici d'après M. Dupont. « La pierre en question se trouve avoir fait partie de l'ouvrage ; elle est de la nature de l'ardoise coupée en prisme, et creusée en coupe conique et profonde. Les fondations du cône, démolies depuis deux ans, font connaître que le travail était en brique, et qu'il y avait capacité suivant l'axe.

Les antiquités concernant la déesse *Néhalennia*, trouvées dans l'île de Walcheren en 1647, et celles de la déesse *Burorina*, trouvées à Dombourg, il y a peu de temps, font preuve de l'ancienneté des habitans de ce pays; ancienneté qui peut être aussi reculée que celle des peuples qui sont à la tête de l'histoire. M. *Lambrechsten*, déjà cité, vient de faire présent à la Société des sciences de Midelbourg d'un piédestal en l'honneur de la déesse *Burorina*. La botte de paille à la porte d'un défunt, les contorsions bizarres que font les athlètes au jeu de l'anneau dans les campagnes, et autres usages particuliers en grand nombre, se rapportent à des usages connus de peuples très-anciens. »

Flessingue, 4 juin 1812.

Je désirais avoir un fait à citer pour avancer que le sol de la Zélande, dans des temps encore plus reculés que celui des buttes, avait été beaucoup moins élevé qu'aujourdhui, et que pour preuve de sa préexistante union au continent il offrait les mêmes nuances d'alluvion. Les excavations, nécessitées par la construction d'une des couronnes des fortifications de Flessingue, ont confirmé mon opinion

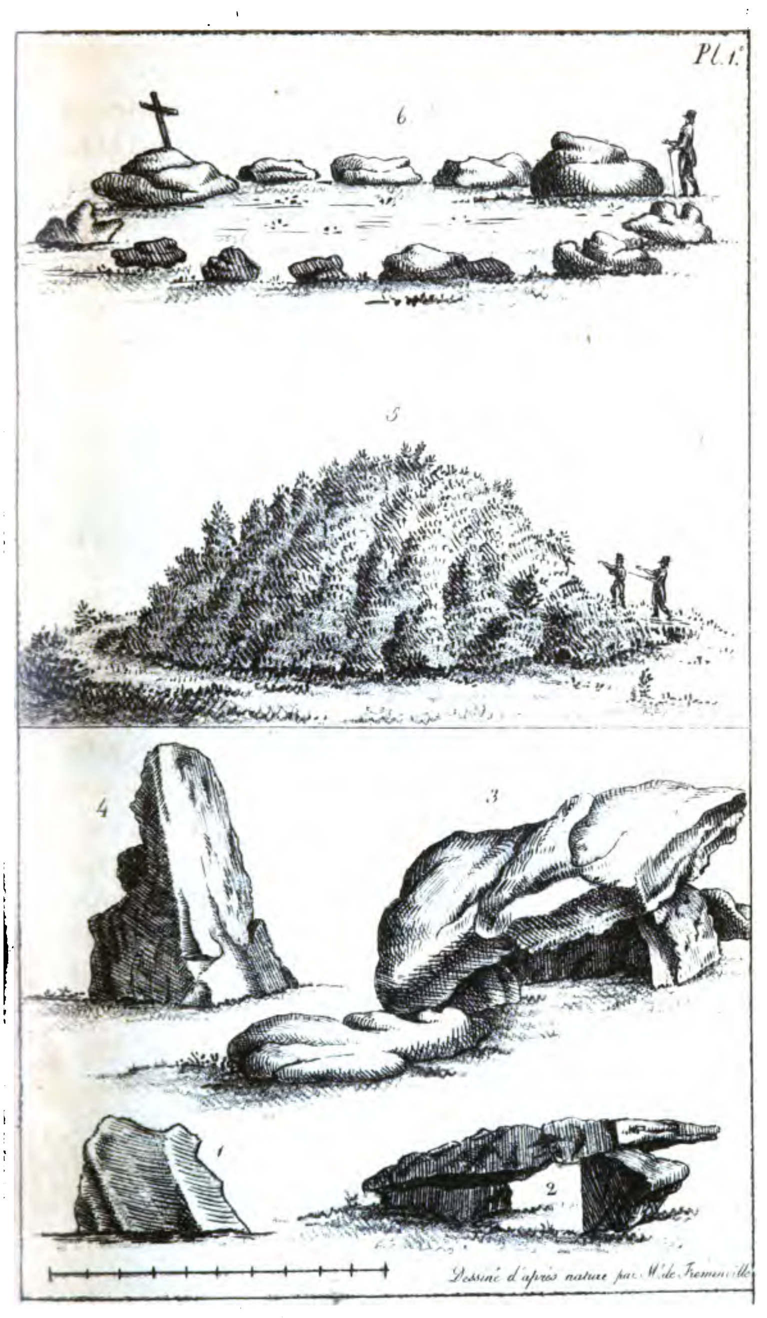
par des plantations souterraines qu'on a mises à découvert, il y a peu de jours. Ce sont des arbres conservés, en tout semblables à ceux des forêts dites souterraines; nécessairement, à l'époque de ce premier sol, le niveau de la mer ne pouvait pas être le même qu'à présent.

MÉMOIRE

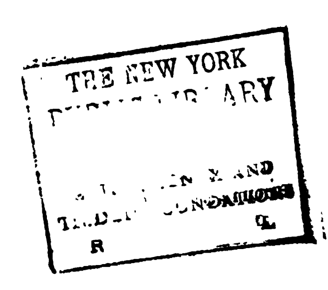
Sur les Monumens druidiques du pays Chartrain, par M. DE FREMINVILLE, lieutenant des vaisseaux du roi, membre de la Société Royale des Antiquaires de France, etc.

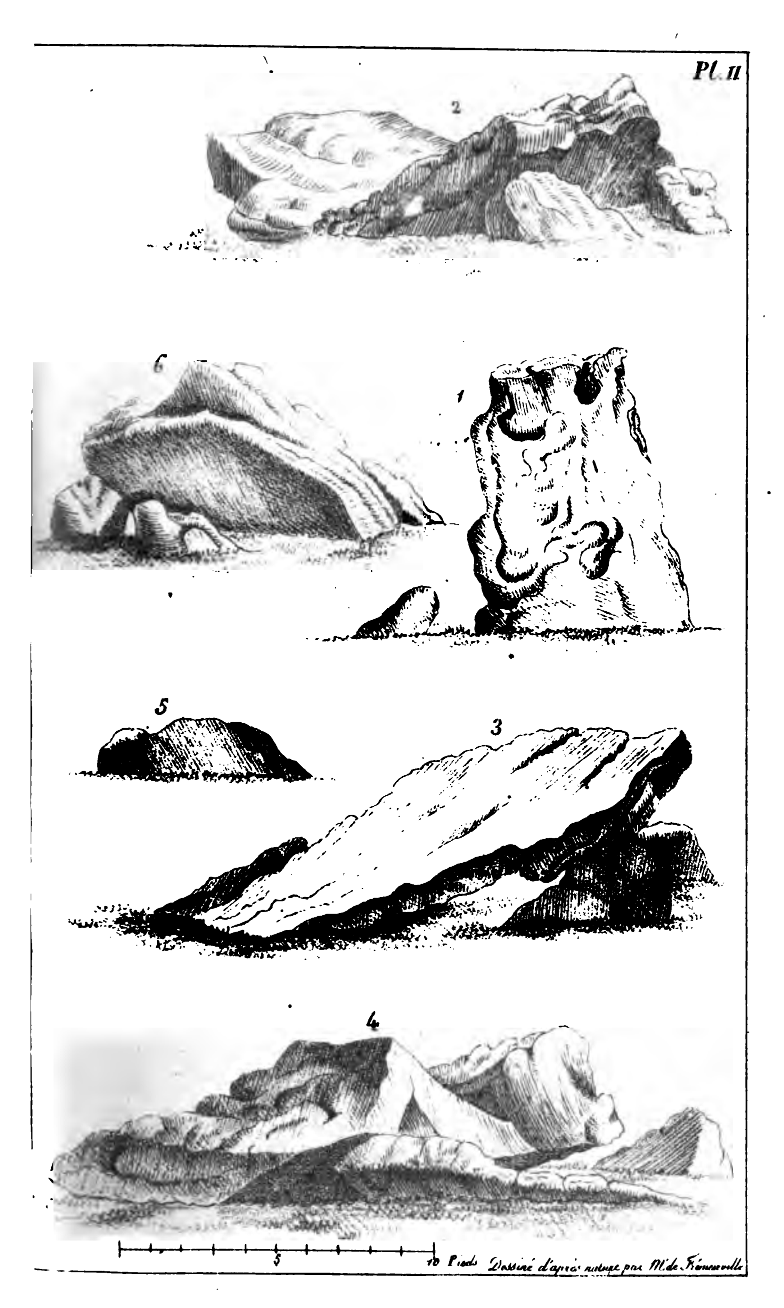
J'AI lu, dans le premier volume des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, plusieurs notices sur les antiquités celtiques du pays Chartrain, et je les ai parcourues avec d'autant plus d'intérêt que les monumens dont elles parlent me sont bien connus.

On a déjà fort souvent entretenu la Société royale des monumens druidiques du département d'Eure-et-Loir, et particulièrement de ceux qui avoisinent la ville de Chartres. Mais les Mémoires qui lui ont été donnés sur ce sujet manquent d'un objet essentiel, c'est-à-dire de figures, sans lesquelles les descriptions de monumens celtiques sont presque toujours inintelligibles pour ceux qui n'ont pas d'idée de ces singuliers ouvrages, et insuffisantes pour ceux même qui ont été à portée de les observer.

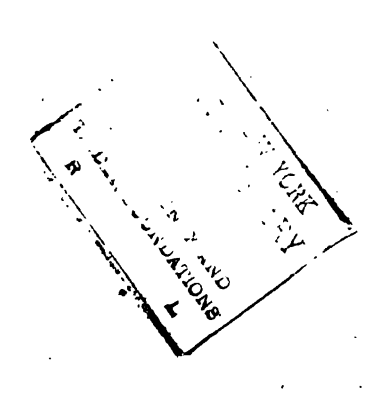


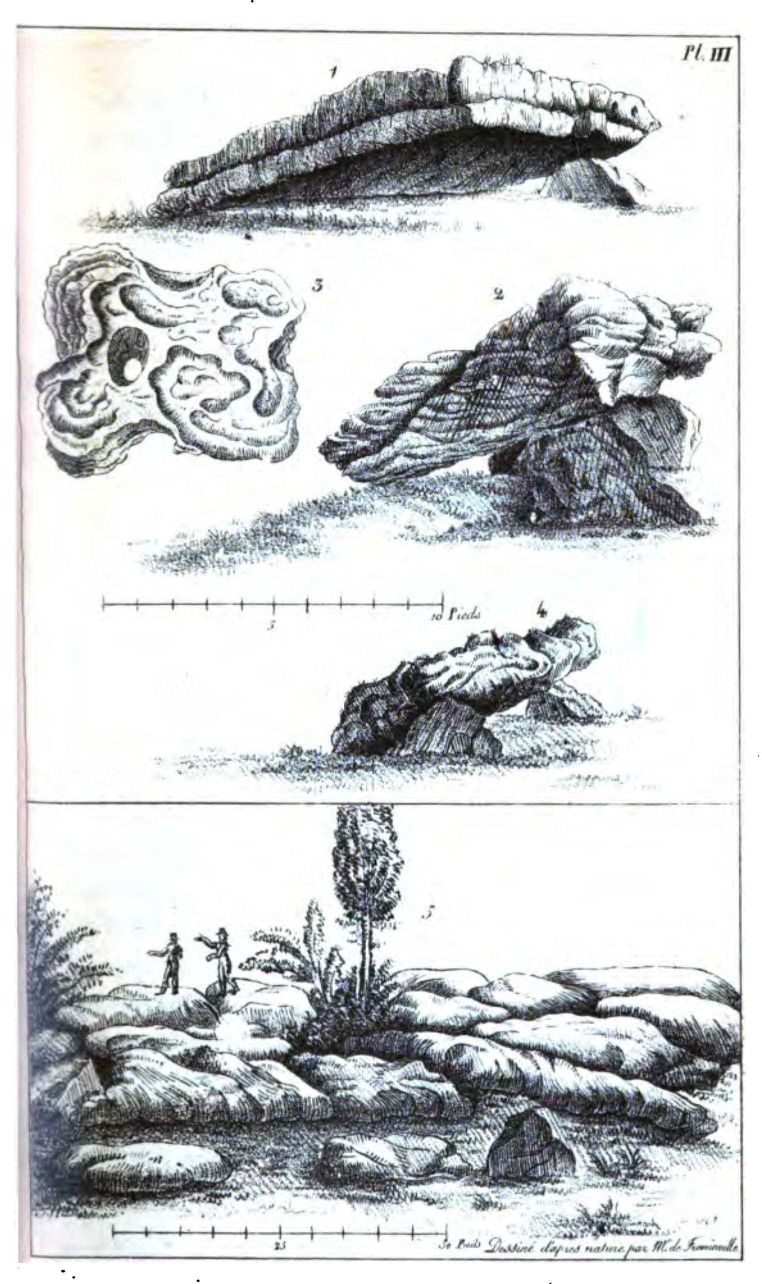
Monumens druïdiques du pays Chartrain


THE NEW YORK



Monumens druidiques du pays Chartrain


YORK



Monumens druidiques du pays Chartrain

Ayant été à même de voir, par mes propres yeux, les monumens décrits dans la notice de M. Cochin de Dreux, et dans celle de M. Pâris, publiées l'une et l'autre dans le premier volume des Mémoires de la Société, ayant fait sur les lieux, en 1814, des dessins exacts de ces monumens, j'ai cru que je rendrais service à mes confrères en les leur communiquant, et les engageant à les publier avec cette dissertation qui servira de complément aux travaux de MM. Cochin et Pâris.

La tournée que je fis, en 1814, dans le département d'Eure-et-Loir, avait uniquement pour but de reconnaître et d'observer les antiquités qu'il renferme. J'en avais souvent entendu parler; j'en avais lu plusieurs descriptions et vu différentes figures, toutes infidèles et inexactes; je voulus connaître enfin les choses par moi-même. La paix me laissait pour cela tout le loisir nécessaire.

M. Chévard, maire de Chartres, publia, il y a environ douze ans, une excellente histoire de cette ville et des antiquités qui existent aux environs. Cet ouvrage m'ayant paru mériter de la confiance, me servit de guide dans mes recherches, et j'ai eu lieu de m'applaudir du choix que j'en avais fait. Il m'a toujours conduit avec précision, et j'ai toujours trouvé les monumens, dont il parle, précisément aux lieux qu'il indique. J'ai pu m'assurer, par mes propres yeux, que ses descriptions méritaient aussi la plus grande confiance.

Je commençai par me rendre à Maintenon, afin d'y reconnaître les fameux monumens de Changé, surtout celui que l'on nomme le *Berceau*, dont on a parlé de tant de manières différentes, et dont je n'avais pu, sur ce qu'on en a dit jusqu'ici, me former une idée exacte.

(*Planche* 1.ere, *figure* 1.ere) Le premier monument qui s'offrit à mes regards fut un menhir peu considérable, planté sur le bord du grand chemin, à gauche en descendant à Maintenon. Sa hauteur n'excède pas quatre pieds, et ce n'est que sur le nom seul de *pierre fitte*, que lui donnent les habitans du lieu, que je le jugeai être un ancien menhir.

En effet, ce nom de *pierre fitte*, qui n'est certainement qu'un dérivé de ceux de *pierre fiche* pour *pierre fichée*, est donné, en France, à un grand nombre de monumens du même genre dont l'authenticité ne peut être mise en question. Celui-ci paraît avoir eu jadis plus d'élévation et semble cassé par le haut. Des personnes du pays m'ont assuré qu'il y a vingt ans, les habitans des campagnes environnantes avaient conservé l'usage de se rassembler, à certains jours de fête, autour de cette pierre, pour y raconter leurs vieilles histoires locales. Ce reste d'anciennes traditions appuie encore son authenticité monumentale.

Je me fis indiquer le chemin de la ferme de la *Folie*, près de laquelle M. Chevard place le *Berceau*, et les autres pierres druidiques, connues, dans le

pays, sous le nom de *pierres de Gargantua*, parce qu'on en attribue l'érection à ce géant.

Après avoir traversé le château, le parc, et passé sous les arcades de l'aquéduc de Maintenon, j'arrivai à la ferme de la Folie, dépendante de la commune de Changé; aussitôt j'aperçus, à peu de distance, les monumens que je cherchais; ils sont placés au milieu d'un vaste champ. Le premier était un menhir ou peulvan; c'est celui dont parle M. Pâris, page 320, du tome I de nos Mémoires, et dont je donne ici la figure pl. 2, fig. 1.

Ce peulvan, connu, sur les lieux, sous le nom de *la pierre droite*, est une masse de grès très-aplatie, une sorte de table plantée sur champ, haute de dix pieds (et non pas de quinze, comme le dit M. Pâris), large à sa base de six pieds et demi et n'ayant qu'un pied et demi d'épaisseur. Le sommet en a été cassé, et le bout, terminé en pointe, est tombé à terre au pied du monument.

A environ quarante toises plus loin on me montra le *berceau*, placé dans le même champ, sur les bords du chemin qui conduit de Changé à Saint-Piat. Je ne pouvais d'abord reconnaître de quel genre était ce monument; mais, lorsque je m'en fus approché, je vis que c'était un dolmen qui, à la vérité, et à une époque déjà très-reculée, avait souffert des mutilations considérables.

Cet autel celtique consistait en une seule pierre plate (*planche* 2, *figure* 2), ou table de ferme ap-

prochant de l'ovale, soutenue sur cinq autres pierres plantées verticalement.

La table a été transversalement cassée en deux dans son milieu; les deux fragmens affaissés par leur propre poids forment actuellement deux plans inclinés en regard l'un de l'autre; ce qui produit au centre cette espèce de creux, qui a fait comparer ce dolmen à un berceau; il a de plus été enterré presque jusqu'au niveau de sa plate-forme, de sorte qu'on ne voit plus que les sommets des pierres qui la soutenaient.

Nous verrons que tous, ou presque tous les monumens celtiques du pays Chartrain, portent l'empreinte de mutilations analogues. Elles sont l'ouvrage des premiers prélats chrétiens qui s'empressaient d'extirper et faire disparaître ces vieux témoins de notre antique idolâtrie; témoins pour lesquels les paysans de nos campagnes ont, malgré cela, conservé jusqu'à nos jours uue vénération religieuse dont rien n'a pu effacer l'impression.

En continuant d'avancer vers Saint-Piat, j'aperçus un troisième monument (*planche* 2, *figure* 3). Celui-ci, d'un genre différent, était heureusement bien conservé, c'était un dolmen incliné, de dimensions considérables.

Dans un ouvrage dont j'ai eu l'honneur de lire quelques fragmens à la Société royale, j'ai fait observer qu'il existait, chez les Celtes, deux sortes de dolmens; les premiers sont composés d'une plate-

forme soutenue horizontalement par des blocs verticaux; les seconds consistent en une table inclinée, dont un des bouts seulement est soulevé sur des piliers, tandis que l'autre repose sur le sol. C'est du haut de l'extrémité élevée de ceux-ci que les victimes humaines, destinées à être sacrifiées, étaient précipitées sur le fer qui leur donnait la mort.

Le dolmen incliné dont il est ici question, et que mentionne M. Pâris, page 320 et suivantes, est le plus grand que j'aie encore observé en ce genre. Je contemplai, avec une espèce d'admiration, l'effet de cette masse d'un gris sombre, s'élevant entre de vieux ormes, dont le feuillage l'ombrageait de la manière la plus pittoresque. Je pouvais me tenir très-facilement debout dans son extrémité supérieure, soutenue à environ sept pieds du sol par deux pierres verticales. La longueur de la table au plan incliné est de seize pieds et demi, sa plus grande largeur est de huit, et son épaisseur de deux et demi.

Ces trois monumens, savoir, la pierre droite, le berceau et celui-ci, sont placés à une distance d'environ quarante toises l'un de l'autre, et dans un alignement direct du nord au sud. Doit-on voir dans cette disposition une intention relative à quelque dogme du druidisme? Cette question souvent débattue, tant à leur égard qu'à celui de beaucoup d'autres monumens analogues, n'a pas été, ce me semble, suffisamment résolue, et n'est peut-être pas susceptible de l'être d'une manière satisfaisante en

raison du peu de données qui nous ont été transmises sur le culte des anciens Celtes.

Après avoir mesuré, décrit et dessiné le dolmen dont je viens de parler, je m'avançai vers d'énormes pierres plates, situées à peu de distance en tournant sur la gauche, tout près du hameau de Changé, et sur les bords d'une des branches de la rivière d'Eure. Ces pierres énormes, environnées de beaucoup d'autres plus petites, me parurent les débris d'un très-grand dolmen qu'on s'était efforcé de déranger, et que l'on avait enterré presque jusqu'au niveau de sa plate-forme. Les pierres de cette plate-forme qui, par leur volume et leur poids considérables, n'avaient pu être déplacées, conservaient encore leur disposition première; on pouvait même apercevoir encore, du côté qui regarde la rivière, une partie de la chambre intérieure, ou cavité du dolmen.

Je ne pus, en considérant ces vastes débris, m'empêcher de gémir sur l'aveugle fanatisme qui avait fait défigurer presque entièrement le monument dont ils attestaient encore la grandeur, et sans doute l'importance passée. On leur donne dans le pays un nom fort remarquable; ils y sont appelés *la Chapelle du Martyre*. Ce nom me frappa, et je fis, mais en vain, toutes les recherches possibles pour savoir à quoi il était dû, personne ne put m'en instruire; il appartient certainement à quelque tradition fort ancienne, relative à un événement tragique arrivé jadis en ce lieu. Ce martyre est peut-être celui d'un

des premiers chrétiens de la contrée, immolé sur cet autel par les druides.

M. Chevard, dans son histoire du pays Chartrain, fait bien mention de ces ruines; mais il paraît avoir ignoré leur nom de Chapelle du Martyre.

Comme il ne cite, aux environs de Maintenon, que les seuls monumens dont je viens de parler, je ne croyais plus avoir rien à observer en ce genre dans ce canton; mais un petit berger, qui avait remarqué avec quelle attention j'avais considéré les pierres de Gargantua, me dit qu'il y avait, à une lieue plus loin, au-delà du village de Mévaisin, une autre très-grosse pierre appelée la *pierre fritte;* je l'engageai à m'y conduire; il y consentit, et nous nous mîmes en route sur-le-champ.

D'après ce nom de *pierre fritte*, que je croyais être celui de *pierre fitte*, je m'attendais à voir un menhir; mais lorsqu'après avoir passé Mévaisin, mon guide me montra de loin le monument dans un champ labouré, sur le haut d'une colline (*planche* 1, *fig.* 2), je reconnus que c'était un dolmen.

Lorsque nous fûmes arrivés auprès, je vis qu'il était bien conservé, quoique des attérissemens dûs aux travaux agricoles eussent de beaucoup diminué sa hauteur. Il consiste en une table horizontale de pierre brute et de figure à peu près carrée, ayant sept pieds de côté. Cette table est supportée sur deux autres pierres brutes plantées dans la terre; la hauteur totale de ce dolmen n'est plus que de quatre pieds et demi.

Je n'ai pu non plus découvrir l'origine de ce nom bizarre de *pierre fritte*, donné par les villageois à ce monument, jusqu'à présent inédit.

Ne soupçonnant plus l'existence d'aucune autre antiquité druidique dans l'arrondissement de Maintenon, je le quittai pour me rendre immédiatement à Chartres.

Cette ville présente pour un antiquaire une masse importante d'observations à faire, principalement sur les nombreux monumens du moyen âge que nous offre sa majestueuse cathédrale. J'en entretiendrai quelque jour la Société royale, ayant recueilli sur ce sujet beaucoup de matériaux; mais, pour le présent, je me borne à ce qui concerne seulement les antiquités celtiques.

Le lendemain de mon arrivée à Chartres, je m'empressai d'aller à la recherche du peulvan, que M. Chevard indique aux environs du village de Morancez, sur la lisière d'un petit bois appelé bois des Rigoles, dans la commune de Vert. Le village de Morancez est à une lieue de Chartres; après l'avoir traversé, je tournai sur la gauche du grand chemin, et coupai à travers champs sur les indications qui m'avaient été données.

Après avoir fait environ un mille, je cherchais en vain des yeux, dans la plaine qui s'abaissait devant moi en pente douce, le monument, but de mon excursion; je découvrais bien à peu de distance le bois des Rigoles et quelques saules qui me parurent devoir indiquer les bords de l'étang

de Vert, contre lequel M. Chevard place son peulvan; mais je ne l'apercevais pas. Je continuai d'avancer vers le bois, et enfin je reconnus l'objet de mes recherches; depuis long-temps même il s'offrait à mes regards, mais je ne l'avais pas distingué, parce que la couleur grisâtre se confondait de loin avec la teinte glauque du feuillage des saules qui l'avoisinent.

Ce peulvan, appelé par les paysans la *pierre piquée*, est une masse informe de grès, haute de sept pieds et demi; l'étang de Vert, près duquel il est planté, n'est actuellement qu'une faible mare où il n'y a d'eau que pendant une partie de l'année.

Une tradition, existant encore dans la bouche des villageois des environs, dit que, si l'on déracinait la pierre piquée, il sortirait de la place qu'elle occupe un torrent qui inonderait toute la Beauce.

Ce peulvan n'est pas le seul monument celtique à remarquer en cet endroit; il est accompagné de débris dont les proportions et l'étendue semblent attester l'existence passée d'un monument des plus considérables.

En effet, à peu de distance de la pierre piquée, j'aperçus un grand nombre de très-grandes pierres plates, ayant huit, dix, douze, et jusqu'à quinze pieds de surface. Ces masses étaient simplement posées à plat sur la terre, preuve qu'elles ont été apportées exprès en ce lieu, et qu'elles n'appartiennent point au sol. Ne doutant pas qu'elles ne fussent les restes d'un monument druidique, je

cherchais à reconnaître, d'après leur disposition respective, ce qu'il pouvait avoir été.

Je remarquai d'abord que les six premières, à partir du peulvan, étaient placées sur deux rangs à peu près parallèles, se dirigeant de l'ouest à l'est, sur un espace de vingt toises; mais les suivantes ne présentaient plus aucun ordre dans leur arrangement, et étaient disséminées çà et là. Les dernières, cependant, celles de l'extrémité de l'est, paraissaient rangées en demi-cercle.

Il me sembla néanmoins impossible de reconnaître de quel genre avait été jadis le monument que composaient ces pierres, évidemment bouleversées et dérangées dans des temps déjà éloignés. Elles occupent sur le terrain un espace d'environ cinquante toises carrées; ce sont peut-être les ruines de plusieurs dolmens environnés d'un cercle de pierre ou *cromlech*.

Nous ferons remarquer ici qu'outre les noms particuliers que la tradition a conservés à la plupart de nos monumens celtiques, les pierres de ceux du pays Chartrain sont connues sous la dénomination générale de *ladères*, nom que l'on croit, avec beaucoup d'apparence de raison, formé des deux mots celtiques *leach* ou *lach*, et *derch*, qui signifient *pierre plate sacrée*. En effet, ce nom de *ladères* n'est donné par les paysans qu'aux pierres appartenant à des monumens druidiques, ou qui en proviennent, et ces pierres sont presque toutes aplaties.

Les noms des lieux sur lesquels, ou près desquels

sont érigés ces monumens, ne doivent pas être dédaignés de l'observateur judicieux. Les uns et les autres ont presque toujours entre eux un rapport qui peut jeter quelque lumière sur leur explication. Nous avons vu que près des dolmens de Maintenon était une ferme appelée *la Folie;* une autre métairie de ce même nom se trouve voisine du monument de Morancez. Ces dénominations, remarquables par les analogies qu'elles présentent, ne seraient-elles pas dues au ridicule que les premiers prêtres chrétiens cherchaient à jeter sur le culte idolâtre qu'ils ont eu tant de peine à éteindre? Ces domaines de *la Folie*, appelés dans d'anciens titres *locus stultitiæ*, lieu de *la folie*, de la sottise, et qui se trouvent attenans à des sanctuaires druidiques, semblent accréditer ce sentiment.

Le monument que je viens de décrire est mentionné dans le Mémoire de M. Cochin, publié par la Société Royale, tome 1, page 29 et suivantes. Voici ce qu'il en dit : « Le monument qui paraît « le mieux conservé est un mallus, c'est-à-dire un « sanctuaire ou lieu préféré par la Divinité, qui « se trouve dans la commune de Vert, près du « bois des Rigoles, au-dessus de la vallée de Hou- « douanne, près l'ancien étang de Vert.

Un orage assez violent éclata au moment où je me disposais à dessiner les pierres druidiques de Morancez; la pluie qui tombait par torrens me força de remettre au lendemain l'exécution de mon dessin. Je repris le chemin du village; en le traversant, je me

souvins que M. Chevard y mentionnait, dans un jardin, les débris d'un autre monument. Je m'y fis conduire par un habitant du lieu, et je vis en effet trois de ces énormes ladères, qui me parurent être les restes d'un dolmen ruiné par la main de l'homme.

Celui qui me conduisait me dit que, dans un autre jardin, à l'entrée du village, il y avait encore d'autres grosses pierres, dont la plus grande s'appelait la *pierre qui tourne*. A ce nom, je ne doutai pas qu'il ne me parlât d'un monument celtique; il est en effet commun à un grand nombre, et est dû à une tradition répandue par toute la France, laquelle rapporte qu'à certains jours de l'année, ces pierres tournent trois fois sur elles-mêmes à l'heure de minuit.

(*Planche* 1, *figure* 3.) Je me fis guider vers la *pierre qui tourne*, située à l'extrémité et dans l'un des angles d'un vaste enclos. C'est un dolmen qui, malgré les mutilations qu'il a souffertes, est ce qu'il y a de mieux conservé dans les environs de Chartres, et donne encore une idée assez juste de l'arrangement et de l'ensemble de ces sortes de monumens; sa plate-forme, ou pierre supérieure, est cassée en deux; l'un des morceaux est tombé à terre; l'autre, long de douze pieds, est encore supporté, à trois pieds au-dessus du sol, par deux des cinq pierres verticales destinées à soutenir le tout.

Cette plate-forme est percée de part en part d'un trou circulaire qui, bien certainement a été pratiqué à dessein. J'ai remarqué cette particularité sur beaucoup d'autres dolmens: on croit que ces ouvertures

servaient à l'écoulement du sang des victimes que l'on immolait sur ces autels barbares.

Celui-ci est probablement le même dont parle M. Pâris dans sa Notice (*voyez* les Mémoires de la Société Royale, tom. 1, page 313).

Je viens de dire que ce nom de *pierre qui tourne*, ou *pierre tournante*, était donné à un grand nombre d'autres monumens analogues; il en existe effectivement deux dans les environs de Blois, l'un à Pont-Levoy, l'autre à Saint-Bohaire; un autre se trouve, m'a-t-on dit, aux environs de Chartres, dans la commune de Boisville (1). J'en connais plusieurs, surtout dans notre ancienne Bretagne.

On doit bien regretter que les progrès de la civilisation éteignent, chaque jour, dans nos campagnes, avant qu'on les ait recueillies, les traditions anciennes qui seules peuvent nous éclairer sur l'histoire de ces antiques monumens. Cette fable de pierres qui tournent sur elles-mêmes à l'heure de minuit, heure sinistre et mystérieuse, est sans doute une allégorie qui se rapporte aux dogmes de la religion de nos pères. Il serait d'un intérêt extrême d'en pouvoir découvrir le sens; mais il demeurera probablement à jamais ignoré, ainsi que tous les autres mystères du druidisme que le temps a plongés dans la nuit profonde de l'oubli.

Le mauvais temps m'ayant empêché, comme je l'ai dit, de dessiner les monumens de Morancez, j'y

(1) Je l'y ai cherché vainement.

retournai pour exécuter ce projet, et cette fois rien ne me contraria. La journée étant superbe, je voulus en profiter pour pousser plus loin mes recherches, et reconnaître d'autres pierres celtiques que M. Chevard désigne sur les confins des communes de Morancez et de Corancez. Suivant son indication, je remontai le ruisseau des vallées (qui n'était alors qu'un fossé desséché), en partant du bois des Rigoles et me dirigeant sur le village de Corancez: au bout d'un quart d'heure de marche, j'aperçus les pierres que je cherchais; ce sont de très-gros blocs de grès ou ladères disséminés, sans ordre, dans un champ inculte, et simplement posés sur terre. J'en comptai près de cent dans un espace de soixante toises en carré; leurs figures bizarres, leurs surfaces hérissées d'aspérités, rongées par le temps, et dont la teinte grise contraste d'une manière frappante avec la verdure du gazon qui les entoure, tout donnait à leur ensemble un aspect singulier. Je pensai que ce pouvaient être des tombeaux, et que chacune d'elles indiquait une sépulture.

Tout en errant au milieu d'elles, une réflexion se présenta subitement à mon esprit; je considérai le nombre, la grandeur des pierres celtiques réunies dans ce canton; je fus frappé surtout de l'analogie remarquable des noms de ces deux communes de Morancez et de Corancez, sur lesquelles elles se trouvent rassemblées. Ces noms, dont l'étymologie appartient évidemment à la langue celtique, me parurent devoir se rattacher d'une manière quel-

conque aux monumens dont j'étais environné. Je cherchai ce rapport dans la signification des deux noms; je vis qu'ils se composaient chacun de trois mots celtiques, dont deux étaient communs à l'un et à l'autre; savoir: *Mor*, *an*, *kez*, et *Kor*, *an*, *kez*; or, en cette langue, *mor* signifie grand; *kor*, petit; *an* ou *han*, bataille; et *kez* ou *keuz*, douleur, deuil, affliction. On peut donc, d'après cela, croire que jadis un sanglant combat fut en cet endroit livré aux Carnutes, qu'ils y furent mis en déroute, et que les noms des deux communes en question sont relatifs à cet événement, *Morancez* signifiant, à la lettre, grand deuil de la bataille, et *Corancez* petit deuil de la bataille. Cela me confirma encore dans la pensée que les pierres dispersées dans le champ où je me trouvais (situé entre les deux villages, à peu près à égale distance l'un de l'autre), que ces pierres, dis-je, étaient les tombeaux ou au moins des monumens mémoratifs destinés à immortaliser le souvenir de ceux qui avaient péri dans cette bataille.

L'historien qui me guidait dans mes recherches avec tant de précision n'indiquait plus, dans les environs de Corancez, aucun reste d'autres monumens celtiques; comme il était cependant possible qu'il y en existât dont il n'eût pas eu connaissance, je m'en informai à un laboureur qui passa par hasard près de moi. Il me dit qu'un peu au-delà de Corancez, il y avait, au milieu d'un champ, une grosse pierre que l'on nommait la *pierre couverte*. Sur ce nom, encore si généralement donné à nos dolmens

par les habitans des campagnes, je n'eus pas besoin de plus amples informations pour être convaincu qu'il s'agissait ici d'un de ces monumens. Je traversai le village de Corancez, et, à un quart de lieue plus loin, je vis la pierre couverte (*planche* 2, *figure* 4), située au milieu d'un champ de blé.

Aucun auteur n'en a jusqu'ici fait mention, c'est effectivement un dolmen, mais mutilé comme tous ceux des environs de Chartres; on l'a presque entièrement enterré. Sa plate-forme est une pierre brute longue de douze pieds et demi sur six de large. Elle était supportée par cinq pierres verticales, maintenant renversées. autour d'elle.

A environ quatre-vingts toises de ce dolmen, on voit une autre pierre plate (*planche* 2, *fig.* 5), isolée et enfoncée verticalement dans la terre. Elle a six pieds de long sur trois de hauteur. Je suis certain, d'après la tradition locale, que cette pierre fut un monument druidique. Les paysans prétendent qu'à certains jours de l'année il en jaillit une source d'eau vive. Cette superstition est évidemment un reste du culte des fontaines, jadis si répandu dans les Gaules. Il en existe de pareilles sur beaucoup d'autres pierres celtiques dans différentes parties de la France.

Quoique les paysans de la Beauce aient perdu le souvenir de la destination primitive de ces monumens défigurés, ils ont conservé pour eux une vénération dont ils ne sauraient se rendre compte, mais

qui pourtant est fortement gravée dans leur esprit. Ils voient toujours avec plaisir l'intérêt qu'y prend l'observateur, et répondent avec un air mystérieux et presque important aux questions qu'on leur fait à leur égard. Cependant, en voyant ainsi des étrangers venir mesurer, décrire et dessiner ces pierres sacrées, ils ne peuvent s'imaginer que ce soit dans le but de satisfaire une curiosité stérile; ils craignent qu'on ne vienne en prendre note pour les enlever et les employer à quelque construction: ils m'ont souvent, sur ce sujet, témoigné de vives inquiétudes que j'avais peine à dissiper.

Il est vrai qu'elles ne sont pas sans fondement; une multitude de monumens celtiques ont été détruits, le sont encore journellement, et leurs pierres employées comme matériaux à la bâtisse de différens édifices; chaque jour, un avide et grossier artisan les mutile et les anéantit. Il serait bien à désirer que le ministère fît du moins épargner ce qui nous en reste, et plaçât ces antiques témoins de nos vieilles origines sous la protection et responsabilité des autorités locales, afin de les conserver à l'histoire, aux lettres et aux sciences.

En quittant la pierre couverte, je repris le chemin que je venais de parcourir; en repassant par Corancez, je revins sur la commune de Morancez, et, après avoir encore jeté un coup d'œil sur ses monumens, je pénétrai dans le bois des Rigoles. J'étais loin de m'attendre à ce que j'y découvris, et le hasard seul m'y avait conduit; mais qu'on se figure ma surprise

à la vue du plus extraordinaire ouvrage qu'ait jamais enfanté l'industrie des Celtes. Je fus frappé d'étonnement, en voyant au milieu de ce bocage un espace considérable, couvert d'énormes pierres posées à plat sur le sol, et arrangées presque symétriquement à côté l'une de l'autre, de manière à présenter l'aspect d'un immense pavé. Celui-ci avait réellement l'air d'un ouvrage de géants; les plus petites des pierres qui le composent ont au moins douze pieds de surface. J'en ai mesuré plusieurs qui ont vingt-cinq à trente pieds de long, sur quinze de large et cinq d'épaisseur.

J'ai cherché à représenter (*planche* 3, *fig.* 5), l'aspect d'une partie de cet étonnant ouvrage, le seul que j'aie vu en ce genre et dont j'aie jamais entendu parler. Il produit l'effet le plus bizarre au milieu des arbres qui l'environnent et des buissons qui croissent dans les intervalles de ces pierres; quelque soin que j'aie pris de le rendre avec vérité, le dessin exprime mal cet effet pittoresque, et ne peut reproduire l'impression que la vue de ces restes gigantesques fait sur l'âme de l'observateur qui peut les contempler sur les lieux.

En réfléchissant sur le nombre et l'étendue des restes de monumens celtiques rassemblés sur la commune de Morancez, surtout près du bois des Rigoles, n'est-on pas porté à penser que cet endroit était un des chefs-lieux du culte druidique dans le pays Chartrain? C'est là qu'en effet ces débris se trouvent réunis en plus grand nombre, et peut-être doit-on

regarder Morancez, et non l'emplacement actuel de la ville de Chartres, comme le lieu où siégeait chaque année le collége général de tous les druides des Gaules. En effet, les anciens auteurs ne disent pas, comme l'ont avancé beaucoup d'écrivains modernes, que cette réunion solennelle eut lieu dans la cité de Chartres, mais bien dans la forêt de Chartres. Cette forêt couvrait alors les vastes plaines qui environnent la ville, et au milieu desquelles se trouve le village de Morancez; le petit bois des Rigoles, qui en est voisin et près duquel on voit les monumens que nous venons de décrire, peut être considéré comme un reste de cette célèbre forêt de Chartres, ainsi que la plupart des bouquets de bois dispersés çà et là dans les plaines de la Beauce, comme des îles au milieu de l'océan, ou comme les oasis d'Égypte parmi les sables brûlans du désert.

Je quittai le bois des Rigoles pour aller visiter une tombelle que M. Chevard indique sur la commune de Vert, près du grand chemin de Chartres à Dannemarie; mais, arrivé sur les lieux, j'appris qu'elle avait été détruite, et je n'en vis plus que la place (1).

Dans cette même commune de Vert est un hameau nommé *Pierre-Pesant*. D'après ce nom, je jugeai qu'il y avait dans cet endroit quelque monument celtique, et je ne me trompais pas; j'y vis un très-grand dolmen, mais il avait beaucoup souffert des ravages exercés par les hommes, beaucoup plus

(1) On a pareillement détruit depuis peu une tombelle à Morancez.

que par ceux du temps. Les pierres de sa plate-forme étaient très-considérables, et paraissaient encore avoir conservé leur position primitive; mais elles étaient presque au niveau du sol qu'on avait amoncelé autour, dans l'intention sans doute d'enterrer le monument.

Remarquons en passant, et pour guider les personnes qui voudraient se livrer à l'étude et à la recherche des antiquités celtiques, que, toutes les fois qu'elles entendront parler, dans nos campagnes, de *pierre fitte*, *pierre fichée*, *pierre piquée*, *pierre longue*, *pierre tournante*, *pierre pèse*, *pierre pesée*, *pierre pesant* ou *pierre couverte*, elles peuvent être sûres que ces dénominations leur indiquent des peulvans ou des dolmens, et, sur la simple indication du nom, elles trouveront indubitablement le monument plus ou moins bien conservé.

Remarquons aussi que ce nom de *Vert* ou *Ver*, affecté à la commune sur laquelle est située notre *Pierre-Pesant*, est donné en France à plusieurs autres communes qui toutes possèdent des monumens celtiques.

A fort peu de distance du dolmen, et du hameau de *Pierre-Pesant*, est la célèbre et ancienne abbaye de l'Eau, dans l'enclos de laquelle on voit quatre gros blocs de pierre brute, alignés directement du nord au sud, et qui, posés au milieu d'une prairie, paraissent être encore des restes de monumens druidiques.

Ces pierres, le nom de l'abbaye de l'Eau, les traditions qui font jaillir de quelques-uns des monu-

mens environnans des torrens ou des sources, m'ont paru indiquer que le culte des fontaines, l'un des principaux dogmes du druidisme, jouait jadis un grand rôle dans ce canton.

L'abbaye de l'Eau et Pierre-Pesant ne sont séparés du territoire de Morancez que par un vallon peu considérable.

Les communes de Vert, de Morancez et Corancez, toutes trois contiguës, étant celles de tout le pays Chartrain, sur lesquelles les monumens celtiques paraissent comme concentrés et réunis en plus grand nombre, leur territoire peut être considéré comme ayant été jadis le sanctuaire du druidisme, le lieu préféré et exclusivement consacré aux cérémonies de cette religion chez les Carnutes.

Je n'avais plus à voir auprès de Chartres que la tombelle (*planche* 1, *fig.* 5) du bois de Lèves, située à une lieue de la ville, à peu de distance de la grande route de Paris. Je fus la visiter; elle consiste en une butte ou monticule de terre, en forme de cône tronqué. Sa circonférence est de quatre cent treize pieds; celle du plateau qui la termine au sommet, de cent vingt pieds, et sa hauteur perpendiculaire est de trente pieds.

Elle est couverte d'arbustes, et environnée d'un fossé de huit pieds de profondeur.

Des fouilles et autres preuves irrécusables ont démontré que les tombelles étaient généralement des sépultures; mais je crois que celles qui, comme la tombelle de Lèves, ont leur sommet tronqué et

leur base entourée d'un fossé ou vallum, doivent faire exception, et qu'elles ne sont que des restes d'anciennes fortifications. Souvent, en effet, le fossé qui les environne est encore revêtu extérieurement d'un retranchement assez élevé; à quoi bon un pareil ouvrage autour d'une sepulture? Nous savons de plus que les premières fortifications, bâties en France dans le neuvième siècle, n'étaient que de fortes tours élevées sur une butte appelée *keep* par les Saxons, les Danois ou Normands qui les premiers nous apprirent à construire ces forteresses isolées; cette butte était entourée d'un fossé et d'un retranchement.

Je suis d'autant plus porté à croire que les tombelles en cône tronqué ne sont autre chose que les keep qui supportaient ces tours, que j'ai toujours, en fouillant sur leur plateau, rencontré, à peu de profondeur, des vestiges de maçonnerie des espèces de fondations. Enfin, lé nom que porte dans le pays la tombelle de Lèves peut appuyer mon sentiment; les paysans la nomment la *butte verte* ou le *château*.

J'avais parcouru les environs de la ville de Chartres avec assez de soin, pour être certain qu'aucun des monumens celtiques qui s'y trouvent ne m'était échappé; je voulus ensuite chercher ceux qui pouvaient exister dans les autres parties du département d'Eure-et-Loir, et, après avoir pris quelques informations sur ce sujet, je me remis en route.

Je me dirigeai d'abord vers Allones, village sur la route d'Orléans à Chartres, près duquel on m'avait

dit exister une pierre debout ou peulvan. Avant d'y arriver, je trouvai, près de Gellainville, autre village entre Chartres et Berchères, un cromlech (*planche* 1, *figure* 6), ou cercle de pierre composé de douze blocs de grès brut, posés sur le sol, et disposés en forme d'ellipse, dont le grand diamètre était de soixante-cinq pieds. Sur un des plus gros blocs on voit une croix plantée par des prêtres chrétiens, sans doute dans l'intention de sanctifier cette enceinte druidique, et de faire oublier au peuple sa destination primitive.

Près de ce cromlech on voit encore d'autres grosses pierres disposées sans ordre, et qui paraissent les restes d'un monument bouleversé.

Arrivé à Allones, je me fis conduire au peulvan dont on m'avait parlé, et qu'on appelle sur les lieux la *pierre de l'orme*; il est planté à peu de distance du village, sur le bord même de la grande route. Cette pierre n'est point un monument celtique; elle n'est pas brute, mais taillée de main d'homme en prisme quadrangulaire; sa hauteur est de cinq pieds quatre pouces; c'est ou une borne milliaire très-ancienne, à la vérité, ou une limite judiciaire ou seigneuriale. Je penche cependant plutôt à lui attribuer la première de ces deux destinations, parce que, de distance en distance, j'en ai vu de semblables à des intervalles à peu près égaux, le long de la même route.

Cette borne s'appelle *pierre de l'orme* à cause

d'un arbre de cette espèce qui était planté auprès d'elle: il a été abattu depuis peu.

Je parcourus les communes de Boisville, du Moustier, de Fresnay-le-Sec, de Trancrainville et de Oinville sans y rencontrer aucune antiquité druidique; mais, près du bourg de Toury, sur la grande route de Paris à Orléans, je trouvai un dolmen incliné assez remarquable; on l'appelle, dans le pays, la *pierre de Gargantua* (*planche 3, figure* 1); la table ou plan incliné de forme parallélogramme a dix pieds de long, et elle est soulevée, à l'une de ses extrémités, par une seule pierre qui la soutient à trois pieds et demi d'élévation.

Son nom de *pierre de Gargantua*, qui lui est commun avec beaucoup d'autres monumens celtiques, est dû à la tradition suivante, qui s'est conservée sur les lieux. Le géant Gargantua, passant un jour près de Toury, sentit dans un de ses souliers un petit caillou qui le gênait; il s'arrêta pour l'ôter, et c'est celui dont nous venons de parler, qu'il jeta dans le lieu où on le voit encore.

Les communes de Janville et de Sentilly-le-Moustier ne possèdent pas d'antiquités celtiques. Sur celle de Mervilliers, je vis, au milieu d'un champ, un autre dolmen incliné, appellé *pierre du Mesnil* (*planche* 2, *figure* 6). Il paraît avoir été dérangé quant à l'inclinaison de sa plate-forme, qui est beaucoup plus considérable actuellement qu'elle ne l'était dans le principe, puisqu'une des pierres des-

tinée à la supporter ne peut plus l'atteindre; on s'aperçoit aussi qu'elle est en partie enterrée; sa longueur, hors de terre, est de cinq pieds quatre pouces.

Les paysans croient qu'un trésor est caché dessous; cette croyance est presque généralement répandue dans nos campagnes, relativement aux monumens celtiques.

(*Planche* 3, *figures* 2 et 3.)—Ce fut sur la commune d'Allaine, que je rencontrai le plus beau dolmen que j'aie trouvé dans cette excursion; on le nomme la *grosse pierre;* il est placé dans un champ cultivé, voisin du village.

Deux pierres verticales supportent sa plateforme qui est inclinée, et dont la figure est à peu près carrée: cette table est remarquable par son volume; la multitude de fissures, de crevasses et d'aspérités qu'elle présente, atteste, par les ravages du temps, son antiquité reculée; sa longueur est de sept pieds trois pouces, sa largeur de six pieds huit pouces, et son épaisseur de trois pieds. Elle est percée de part en part d'un trou ovale assez large (*voyez* la *figure* 3, *planche* III, qui la représente vue à vol d'oiseau); cette ouverture est pratiquée à dessein. Nous avons déjà dit que plusieurs dolmens en présentaient de semblables.

A peu de distance de celui-ci se voient les restes d'un autre qui était beaucoup plus grand, mais dont on a enlevé les pierres supérieures; il ne reste plus

maintenant que les piliers verticaux au nombre de six, disposés sur un carré long de 24 pieds.

En quittant Allaine, je fus parcourir la commune du Puiset, lieu célèbre dans nos annales par son fameux château que le roi Louis-le-Gros ne put réduire qu'après trois années d'un siége meurtrier. J'entretiendrai bientôt la Société des débris de cet édifice, et de quelques autres monumens du moyen âge existant dans les environs, mais je n'y trouvai rien de celtique.

Je revins à Chartres en passant par Guilleville et Ymonville : près de ce dernier village, je vis un dolmen incliné, bien conservé, et appelé, comme tant d'autres, la *pierre levée*. Sa table, de forme à peu près carrée, a six pieds de long sur cinq pieds quatre pouces de large; elle est soulevée, à l'une de ses extrémités, par deux pierres verticales qui la supportent à trois pieds du sol.

Je ne sache pas que les cinq monumens dont je viens de parler aient été décrits ni figurés nulle part; ils sont jusqu'à présent inédits.

Tels sont les monumens celtiques que j'ai été à portée d'examiner moi-même dans le département d'Eure-et-Loir; j'espère que ces notions et les figures que j'y ai jointes achèveront de les faire mieux connaître. Quoiqu'ils soient en petit nombre, bien moins conservés, et surtout moins gigantesques que ceux que nous possédons en Bretagne, ils peuvent encore mériter l'attention de l'antiquaire et de l'historien, et leur paraître dignes d'intérêt.

Je regrette beaucoup de n'avoir pu comprendre dans ce travail les monumens druidiques des environs de Bonneval; j'ignorais leur existence, lorsque je fis la tournée dont je viens de rendre compte; sans cela, je n'eusse pas manqué de les aller visiter. J'ai senti vivement ce regret en lisant la description qu'en donne M. Le Jeune, dans le premier volume des Mémoires de la Société. Il paraît, sur ce qu'il en dit, que ces monumens sont beaucoup plus nombreux, et beaucoup mieux conservés que ceux des environs de Chartres. Ses descriptions paraissent fort bien faites, mais elles manquent de figures; et cet accessoire est, comme je l'ai fait sentir, d'une nécessité indispensable, surtout pour les antiquités druidiques. Il serait nécessaire que la Société engageât M. Le Jeune à dessiner ou faire dessiner sur les lieux les objets mentionnés dans son Mémoire, et qu'elle le priât de lui adresser ces dessins intéressans.

Le chev. DE FREMINVILLE.

Indication des figures.

Planche première:

N.os 1. La *pierre fitte*, peulvan près de Maintenon.
2. La *pierre fritte*, dolmen des environs de Mevoisin.
3. La *pierre qui tourne*, dolmen à Morancez.
4. La *pierre piquée*, peulvan près de Morancez.
5. Tombelle du bois de Lèves, près de Chartres.
6. Gromlech de Gellainville.

Planche II:

Nos. 1. La *pierre droite*, menhir près de Maintenon.
2. Le *berceau*, dolmen près de Maintenon.
3. Grand dolmen de Maintenon.
4. La *pierre couverte*, dolmen près de Corancez.
5. *Pierre druidique*, près de Corancez.
6. La *pierre du Mesnil*, dolmen à Mervilliers.

Planche III:

Nos. 1. La *pierre de Gargantua*, dolmen près de Toury.
2 et 3. La *grosse pierre*, dolmen à Allaine.
4. La *pierre levée*, dolmen aux environs d'Ymonville.
5. *Pierres druidiques* du bois des Rigolles, près de Morancez.

NOTICE

Sur divers monumens d'Antiquités celtiques et françaises, observés, en 1815, dans le département des Côtes-du-Nord (ci-devant Bretagne); par M. le chev. DE FREMINVILLE, de la Société Royale des Antiquaires de France.

I. L'abbaye de Beauport, près de Paimpol, est un de ces beaux monumens gothiques dont les ruines pittoresques attirent l'attention des voyageurs; elle est située, au bord de la mer, à l'ouverture d'un vallon qui sépare deux collines couvertes de bois de pin. C'était un édifice immense, et dont les bâti-

mens érigés successivement à différentes époques présentaient à la fois des exemples des différens âges de l'architecture en France. Malheureusement cette abbaye, vendue à la révolution, a été en partie démolie par les acquéreurs pour tirer parti de ces matériaux.

Beauport existait dès le onzième siècle; ce n'était alors qu'une maison de plaisance, un pavillon de chasse des ducs de Bretagne. A cette époque, quelques religieux de l'ordre de Saint-Victor habitaient un pauvre monastère, situé sur l'île de Saint-Rion, rocher stérile, à environ une lieue du rivage où se voit Beauport. En 1202, Alain, comte de Penthièvre et cadet de Bretagne, leur donna cette maison et les y établit, à condition qu'ils changeraient de règle, et embrasseraient celle des Prémontrés. Les ducs de Bretagne, qui affectionnaient ce lieu, enrichirent successivement les moines qui l'habitaient; des dons considérables les mirent en peu de temps à même d'agrandir l'édifice, d'y ajouter une fort belle église et un vaste réfectoire. Lors de la révolution, les revenus annuels de l'abbaye de Beauport étaient de 70,000 liv., dont 15,000 liv. appartenaient à l'abbé.

Les parties de l'édifice, encore existantes, quoique tombant en ruine, sont: 1.° une salle immense, dont les voûtes sorbaissées et à arête sont soutenues par plusieurs piliers massifs; de longues fenêtres en ogive y laissent à peine pénétrer un jour incertain; à l'une des extrémités est une vaste cheminée. Cette salle porte le nom de *salle au*

Duc, parce que le duc Alain, dit *Barbe-Torte*, y tint jadis les États de Bretagne; 2.° plusieurs salles basses servant autrefois de cuisines, de celliers, etc.; toutes ont des voûtes à arête, dont la retombée est soutenue par de lourds piliers sans ornemens; 3.° le réfectoire bâti, vers 1250, par Hervé, alors abbé commandataire: c'est une longue pièce, dont les fenêtres ornées de colonnes engagées donnent sur la mer; les chapiteaux de ces colonnes sont ornés de feuilles d'acanthe ou de chardon très-délicatement travaillées; le toit n'existe plus; 4.° l'église, dont un des bas côtés, une partie de la voûte et le clocher n'existent plus; elle pouvait passer pour un édifice gothique du meilleur goût; les voûtes en sont élevées, hardies, les piliers assez bien proportionnés, les ogives élégamment alongées; le portail est orné d'une maîtresse vitre d'un fort bon style et flanqué de deux clochetons.

On remarque, dans cette église, dans le bas côté, à gauche, un tombeau assez intéressant, celui d'Hervé, abbé commandataire de ce monastère, mort vers 1269, le même qui fit bâtir le réfectoire dont nous venons de parler. Il consiste en un sarcophage de pierre de liais, sur lequel se voit la statue couchée, grande comme nature, du prélat, revêtu de ses ornemens sacerdotaux; sa mître en tête et sa crosse à côté de lui, à droite; sa chasuble est ornée d'une broderie de feuilles de vigne et de grappes de raisin entrelacées avec goût et bien exécutées. On

sait que la vigne joue un grand rôle dans les ornemens de nos églises gothiques; notre savant confrère Lenoir a démontré qu'elle y était un reste du culte de Bacchus, qui, comme beaucoup de rites idolâtres, s'est transmis et conservé dans le culte du christianisme.

La statue de cet abbé est flanquée de quatre petites figures assises dans l'attitude de la douleur. Elles sont fort mutilées; ses pieds sont appuyés sur un lion: cette circonstance mérite d'être remarquée, en ce qu'elle vient appuyer notre opinion sur les figures d'animaux qui se voient sur nos anciens tombeaux; nous pensons qu'elles ne sont dues qu'aux caprices de l'artiste, et n'ont pas les significations que Villaret, Millin et autres antiquaires ont voulu leur prêter. Ils prétendent que le lion était l'emblème de la valeur guerrière, parce qu'il accompagne toujours, selon eux, la sépulture des chevaliers. Non seulement nous connaissons une multitude de tombeaux de guerriers où il n'y a pas de lion, mais dans celui-ci il ne peut avoir la signification que ces auteurs lui donnent; son emblème ne peut convenir à un ecclésiastique.

L'église de Beauport contenait encore plusieurs tombes; elles ont été déplacées, et brisées en partie. Quelques-unes se voient encore dans la cour où on les a jetées sans égard; sur l'une de ces dernières, est la figure sculptée, en demi-relief, d'un chevalier armé de toutes pièces, à l'exception de la tête et des mains: à en juger par la forme des pièces de

son armure, il a vécu dans le quinzième siècle. Sa tête est coiffée d'un petit bonnet en forme de calotte sillonnée; par dessus sa cuirasse, il porte une cotte d'armes armoriée; son épée lui pend entre les jambes, et une tête de chien est placée entre ses deux pieds; il n'y a point d'épitaphe; mais, d'après le blason de ses armes, ce chevalier doit être un Kergozou, seigneur de Lanozou, de Trostam et de Kersallic.

A côté est la tombe de sa femme; on y voit la figure de cette dame, pareillement sculptée en demi-relief, et costumée selon la mode ordinaire du quinzième siècle, c'est-à-dire d'une robe et d'un surcot armorié de trois écussons; l'un porte le blason de ses armes, que j'ai reconnu pour être celles de la maison de Beaumanoir, du bois de la Motte; les deux autres mi-parti de ces mêmes armes et de celles de son mari: elle a les pieds appuyés sur un lévrier.

Une troisième tombe moins ancienne se voit auprès de ces deux premières; elle ne porte qu'un simple écusson, au milieu duquel est un lion armé et lampassé; une inscription, en grandes capitales gothiques, n'offrant que les lettres initiales F. C. et le mot *œlème*, dont j'ignore la signification, de plus la date 1565.

La tombe de Geoffroy-Poulart, l'un des chevaliers bretons qui combattirent si glorieusement au fameux combat des Trente en 1351, et celle de sa femme Agnès de Kerraoul, existaient jadis

dans cette abbaye; elles ont été détruites; on voit encore la moitié de la statue de Poulart, armé de pied en cap, et portant des souliers à la poulaine.

II. Une croix extrêmement ancienne, et qu'on prétend dater des premiers temps du christianisme, se voit plantée au bord de la mer, au fond de la baie de Poulafrett, près Paimpol; elle est de pierre fort large, plate, haute de trois pieds et demi seulement, mais tellement rongée par le temps, qu'à peine peut-on reconnaître sa forme, les deux branches du croisillon ayant été presque entièrement usées.

III. Une croix de même forme, de même antiquité, mais un peu plus haute, se voit encore plantée au milieu de la lande de Plourivo, près Paimpol; elle est chargée d'une fort longue inscription, mais que la vétusté rend indéchiffrable, quoiqu'on puisse encore y reconnaître le caractère romain. La tradition du pays raconte qu'elle fut plantée en ce lieu dans le quatrième siècle, en mémoire d'une bataille sanglante entre les habitans de Plourivo et ceux qui vivaient sur la rive opposée de la rivière de Poutrieux, non éloignée de cet endroit.

IV. La tombe de saint Mélars, dans le cimetière de la chapelle de Sainte-Colombe, paroisse de Saint-Loup. Saint Mélars vivait au sixième siècle; monté sur un âne, il parcourait sans cesse l'Armorique, en prêchant la foi catholique; il recommanda qu'on l'enterrât au lieu même où la mort le surprendrait

dans ce pieux exercice; elle le frappa au lieu même où se voit la tombe dont nous parlons, qui consiste en une simple pierre plate, relevée par les deux bouts, allant en diminuant de la tête au pied. Une grande croix est gravée sur cette tombe, une autre surmonte le côté de la tête. Outre les miracles que saint Mélars a faits pendant sa vie, il jouit encore après sa mort du privilége de rendre forts et robustes les enfans que l'on fait marcher sur la tombe; le lundi de chaque semaine, les paysans bretons ne manquent pas d'en profiter.

V. Une tombelle près du hameau de Kergouan, commune d'Yvias; elle est en cône très-surbaissé, ayant seize pieds d'élévation perpendiculaire et trois cent trente-un pieds de circonférence à sa base. On lui donne, en breton, le nom de *Dœsen* ou *Runn*.

VI. La roche longue, menhir ou peulvan, tout près de la ville de Quintin; sa hauteur est de vingt-sept pieds, c'est une longue aiguille de granit rongée par la mousse et la vétusté; les habitans du lieu lui rapportent la tradition que nous voyons appliquée à tous les menhirs dans toute l'étendue de la France, c'est-à-dire qu'elle danse et tourne chaque nuit sur elle-même lorsqu'elle entend sonner minuit.

VII. Le château de Lanœverte, près Saint-Loup: c'est un édifice du quinzième siècle, solidement construit en granit, selon le style d'architecture de ce temps, c'est-à-dire à l'époque de la décadence du beau gothique. Ce château est flanqué de cinq

tourelles; les appartemens en sont nus, dégradés, et n'offrent rien de particulier.

VIII. Les ruines du château de Coat-Men, commune d'Yvias, sont plus remarquables. Ce château, appartenant à l'illustre famille de Rougé (qui était du nombre des bannerets de Bretagne), encore existante, était, au douzième siècle, une des plus importantes forteresses des environs. Ces ruines, situées sur une éminence qui domine une vallée, laissent encore apercevoir la trace de l'enceinte des remparts; à l'un des bouts sont les restes d'une tour carrée, avec une porte à plein cintre; à l'autre, ceux du donjon, grosse tour ronde, mais dont le couronnement et les créneaux n'existent plus depuis long-temps; les murs en sont très-épais, l'intérieur est à pans coupés, on y pénètre par une porte cintrée; dans chacun des pans est pratiquée une fenêtre; celles du bas sont à plein cintre, celles du premier étage voûtées en ogive; ce qui nous offre un mélange de l'architecture, dite *gothique lombarde*, avec le gothique arabe, et nous fait présumer que ce château a été bâti lors du passage de l'une à l'autre, au retour des premières croisades, vers le milieu du douzième siècle.

Un escalier pratiqué au bas de cette tour paraît conduire à des souterrains, mais il est comblé à la profondeur de huit ou dix marches.

IX. Tour d'Hasting, à Tréguier. Dans une entrevue que j'eus avec notre collègue Le Gonidec, avant mon dernier voyage en Bretagne, il me parla de la

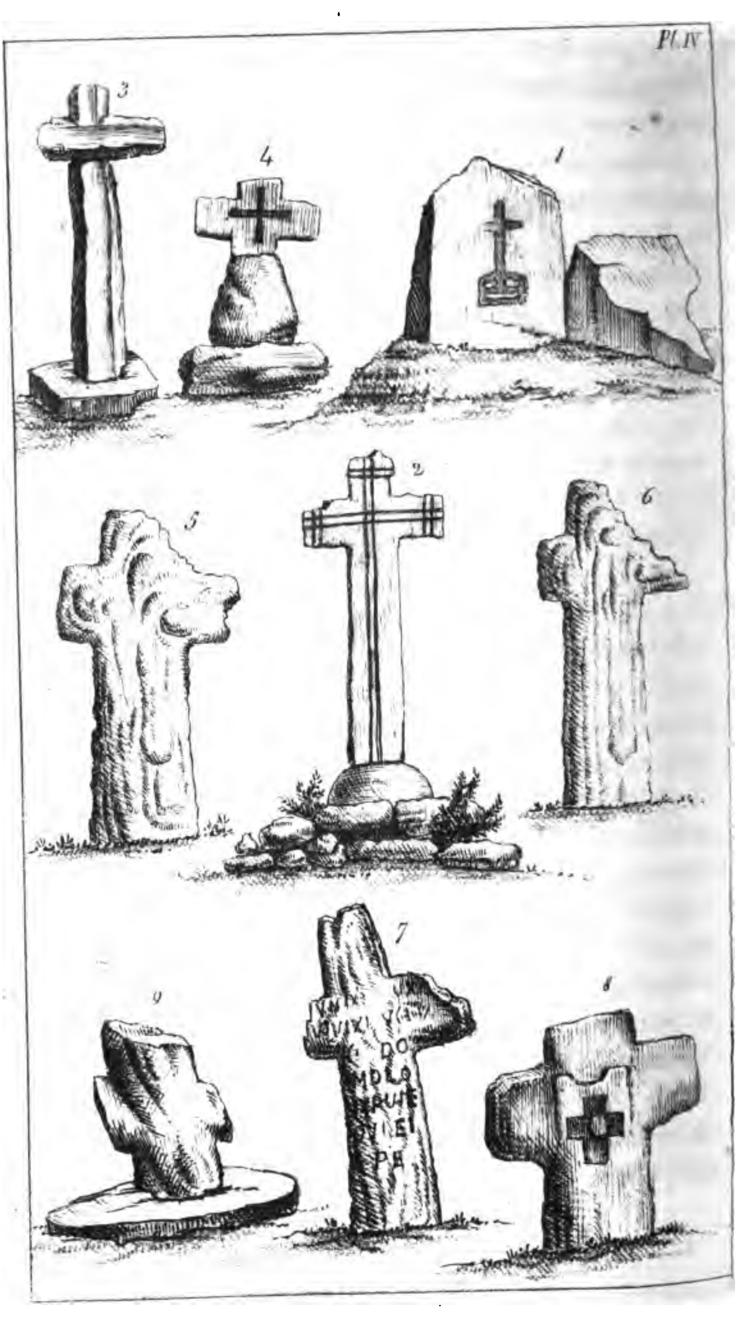
tour d'Hasting à Tréguier, comme d'un monument qui méritait l'attention des archéologues; il m'engagea à le visiter et à reconnaître une inscription fort ancienne, qu'on disait exister sur l'une de ses faces.

Cette tour d'Hasting est un édifice carré, fort élevé, qui se trouve engagé en partie entre les bâtisses de la cathédrale et du palais épiscopal; elle a plusieurs fenêtres cintrées, et absolument dans le style gothique-lombard; au pied sont des colonnes engagées, dont les socles et les chapiteaux sont décorés d'ornemens très-grossiers.

L'inscription dont M. Le Gonidec m'avait parlé existait effectivement; mais elle a été martelée et détruite, on ne sait à quelle époque; on en voit encore la trace sur la face de la tour, dont le pied donne dans une des ailes de la cathédrale.

Hasting, ce redoutable chef normand, qui remplit la France de sang et de ruines, ravagea Tréguier en 836; selon M. Ogée, il en trouva la position si avantageuse, qu'il y bâtit une forteresse dont M. Ogée prétend que cette tour est un reste. Je ne partage point cette opinion, parce que cet édifice ne ressemble en rien à une tour fortifiée; il n'en a ni la forme ni les accessoires, tels que meurtrières, machicoulis, barbacanes, etc.; elle a au contraire toute l'apparence d'un ancien clocher; et, selon une autre version, à laquelle je pense qu'on doit plutôt ajouter foi, cette tour n'est autre chose que le clocher du monastère de Trécor, qui existait bien avant l'incursion des

190a



Premiers monumens Chrétiens de l'Armorique.

Normands. Hasting, en 836, brûla effectivement ce monastère, à l'exception de son clocher, qui, par son élévation d'où l'on pouvait découvrir la mer à une grande distance, et surtout l'embouchure de la rivière de Tréguier (seul lieu par où on pouvait venir le surprendre), lui parut propre pour y établir un poste d'observation.

NOTICE

Sur les premiers monumens chrétiens de l'Armorique ; par le chev. DE FREMINVILLE, lieutenant des vaisseaux du roi, membre de la Société Royale des Antiquaires de France, etc.

L'USAGE de placer des croix sur les chemins, dans les carrefours, etc. remonte en France aux premières époques de la religion chrétienne. Les premiers missionnaires ne croyaient trop pouvoir multiplier ce signe emblématique d'un culte, qu'il a fallu de grands efforts pour établir sur les ruines du paganisme. C'est surtout dans les lieux, et près des monumens antérieurement consacrés à la pratique des rites idolâtres, tels que les cromlechs et les dolmens, qu'ils s'empressaient de faire ériger ces croix, dont les plus anciennes existent encore en assez grand nombre dans la province de Bretagne. On les reconnaît facilement, et on les distingue de celles érigées dans des temps modernes, à leur figure grossière, irrégulière et en général très-aplatie, et

plus encore par l'empreinte des ravages que le temps a exercés sur elles. Beaucoup de ces croix ont été taillées dans la masse même des menhirs ou peulvans celtiques; et la pierre brute qui, pendant une si longue suite de siècles, avait rappelé le souvenir du héros dont elle couvrait la cendre, réclama sous sa nouvelle forme l'humble prière du voyageur.

Une de ces premières croix chrétiennes se voit gravée sur les rochers de la pointe de Kerlavarec (habitation pleine de cercueils), dans le Morbihan, entre Auray et Lamariaker: deux dolmens celtiques se voient à peu de distance; elle est représentée n.° 1, *planche* IV.

Une autre aussi ancienne est élevée près des ruines d'un dolmen, au bord du chemin qui conduit du bourg de la Trinité à Karnac; elle est chargée d'une croix recroisetée sculptée en creux, n.° 2, *pl.* IV.

Le n.° 3, *planche* IV, représente encore une très-ancienne croix des environs de Karnac, à peu de distance des fameux peulvans alignés, dont j'ai déjà plusieurs fois entretenu la Société Royale.

Le n.° 4, *planche* IV, est un des premiers signes du christianisme dans la province des Venètes; cette croix, chargée d'une croix pattée, est érigée près du hameau de Kerbihan (petit manoir), entre Karnac et Auray.

La croix numérotée 5, *pl.* IV, porte le caractère d'une haute antiquité et paraît d'une époque antérieure aux précédentes; elle est large et très-plate, fortement

rongée et dégradée par le temps; elle se voit dans un champ de la paroisse de Kerity, près Paimpol.

La figure 6, *pl.* IV, représente une croix du même genre, pareillement formée d'une seule pierre très-plate, mais tellement rongée de vétusté qu'à peine en peut-on reconnaître la forme; elle est érigée près du rivage de la mer, au fond de la baie de Poulfrett, près Paimpol.

Nous ferons remarquer ici que ces anciennes croix élevées près du rivage, à des époques fort reculées, l'ont été généralement en mémoire de l'arrivée de quelques saints Bretons. L'histoire des saints de la Bretagne porte un caractère particulier de singularité; la vérité y est tellement mêlée de fables, de traditions absurdes et d'événemens merveilleux, qu'il n'y a pas de contes de fée qui puissent être comparés sous ce rapport à ces légendes extraordinaires: un seul fait, commun à tous ces saints, est qu'ils sont venus d'Irlande en marchant sur la mer ou naviguant dans une auge de pierre, et qu'ils sont abordés ainsi aux quatrième et cinquième siècles sur les côtes septentrionales de l'Armorique: des croix sont plantées sur le rivage au lieu de leur débarquement.

La croix représentée n.° 7, *pl.* IV, est intéressante, quoique très-mutilée; elle est dans le même genre que les numéros 5 et 6, c'est-à-dire large et plate. On y voit une inscription assez longue, mais devenue indéchiffrable, quoiqu'on y distingue fort bien le caractère romain usité en France dans les premières époques de notre monarchie: cette inscription est très-

fidèlement copiée dans ma figure, mais je doute qu'on en puisse rien déduire.

La croix qui la porte est plantée dans la bruyère de Plourivo, près Paimpol. Selon une tradition locale, elle a été érigée en mémoire d'une bataille sanglante, qui eut lieu sous les premiers rois bretons, entre les habitans du canton et ceux qui habitaient la rive opposée de la rivière de Pontrieux: ces derniers furent défaits, et le carnage en fut si grand qu'il ne resta de leur peuplade que les femmes et les enfans à la mamelle.

La figure 8, *planche* IV, est encore une croix fort ancienne, qui se voit près Kerourion, paroisse d'Yvias, dans le canton de Paimpol.

Une autre enfin, *figure* 9, *planche* IV, se voit près d'une fontaine aux environs de Lannion, sur le bord du grand chemin de Tréguier. Le temps l'a tellement dégradée que sa forme est à peine reconnaissable. Sans doute la fontaine, près de laquelle elle est placée, était autrefois, comme presque toutes celles de la Bretagne, consacrée par les druides; les premiers prêtres chrétiens l'ont érigée en ce lieu pour anéantir jusqu'au souvenir du culte de ces antiques ministres de la Divinité.

Cette notice, extrêmement courte, serait susceptible d'une bien plus grande extension, et la matière qu'elle traite peut être celle d'un mémoire fort intéressant, dans lequel on pourrait développer avec érudition l'histoire de l'origine et des progrès du christianisme dans l'Armorique. J'avais l'inten-

tion de m'en occuper; mais pressé par le temps, afin de ne pas manquer l'occasion qui m'est offerte pour correspondre avec la Société, je me suis pour le moment borné à cet abrégé.

Les figures qui l'accompagnent ont toutes été dessinées sur les lieux d'après nature avec une exactitude scrupuleuse.

Le Chev. DE FREMINVILLE.

NOTICE

Sur un monument du culte druidique, situé à deux lieues sud de la ville de Reims; par M. JACOB fils.

ON trouve des traces du culte des *druides* dans plusieurs endroits de la France; les monumens qui existent encore dans la Bretagne, la Touraine et autres provinces en sont la preuve incontestable. L'ancienne Champagne, aujourd'hui *département de la Marne*, n'en offre pas un aussi grand nombre que ces diverses contrées; nous croyons cependant avoir découvert un *monument druidique*, situé sur la montagne de Reims, ou plutôt en avoir confirmé la découverte. En voici la description exacte: A deux lieues de Reims, sur la chaîne de montagnes qui séparent cette ville de la rivière de Marne, un peu au-dessus des villages de *Nogent* et *Sermiers*, et à deux ou trois cents pas du premier, on voit un amas considérable de pierres, de la nature des grès, qui paraissent avoir fait partie d'un temple

de *druides*, situé à mi-côte d'une montagne couverte de bois, sur une petite élévation ou tertre de forme triangulaire, entourée de fossés maintenant peu profonds et sans eau. Le sommet de l'angle de ce tertre est au nord, et à l'endroit où la montagne forme une espèce de croissant ou de fer à cheval, qu'on nomme le *bassin de Chamery* (1); ce lieu, suivant toute apparence, était le point central où plusieurs chemins, dont il reste encore des traces, se réunissaient. Il est impossible de déterminer de quel côté l'entrée principale de ce temple existait; mais nous croyons qu'elle était à l'orient, suivant la coutume des anciens peuples. Ce temple, où les *druides* offraient sans doute de sanglans sacrifices à leurs dieux, devait être environné d'épaisses forêts qui jadis s'étendaient beaucoup plus loin dans la plaine et jusqu'aux portes de Reims, mais qui ne prennent aujourd'hui naissance que sur le sommet de la montagne ou un peu au-dessous.

On ne peut aisément déterminer le nombre de ces pierres, à cause des fragmens qui se rencontrent pêle-mêle avec les pierres principales; nous avons compté de ces dernières 24 ou 27 pierres, dont la plus forte a 32 pieds de longueur sur 8 à 10 de largeur. Il y en a d'autres de 25 pieds sur 16, et 23½

(1) Village à une demi-lieue de *Nogent*, célèbre par les bancs de coquillages fossiles que l'on trouve dans ses environs, et qui sont remarquables par leur belle conservation. Il en est question dans les époques de la nature de Buffon et dans le traité des pétrifications de Bourguet.

sur 10. L'une de ces pierres, dont nous avons rapporté le dessin exact, a la forme d'un *sphinx* (1); sa longueur est de 7 pieds $\frac{1}{2}$ sur 3 $\frac{1}{2}$ de hauteur.

Plusieurs pierres, appartenant à ce monument ont visiblement servi de supports à d'autres qui formaient une sorte de toit ou de couverture. Les premières ont environ 9 à 10 pieds de hauteur sur 2 à 3 pieds de diamètre à leur base, et les plates communément 6 à 12 pieds de longueur sur 3 ou 4 de largeur, mais il y en a d'autres d'un volume prodigieux; nous en donnerons les dimensions dans les notes à la suite de cette notice. Il est évident que ces pierres ont été prises dans le terrain sablonneux où le monument a été érigé, et c'est le seul endroit de la montagne qui produit de semblables grès, du moins de ce côté. Nous disons que la plupart des pierres, qui ont dû servir à la construction du temple en question, ont été prises sur les lieux; car autrement nous aurions peine à croire que l'on ait pu transporter de semblables masses, même d'un endroit peu éloigné; et leur réunion en aussi grand nombre, dans un seul et même lieu, décèle incontestablement un monument de la plus haute antiquité.

D'après tout ce que nous venons de rapporter, notre opinion est que les pierres de ce temple, qu'on s'est vraisemblablement contenté de renverser

(1) Espèce de figure, produite sans doute par un pur effet du hasard.

lors de l'établissement du christianisme dans les Gaules, n'ont pu être ainsi réunies et amoncelées que par la main des hommes, à l'endroit même où elles se trouvaient originairement, et les excavations voisines de l'endroit ou on avait élevé le monument prouvent que cette réunion de pierres n'était pas l'effet du hasard, ni simplement l'ouvrage de la nature. Nous sommes donc tentés de croire que ce temple était un *mallus*, à cause de son analogie avec d'autres monumens *druidiques* de ce genre.

Suivant plusieurs, les pierres monumentales et religieuses étaient sur la terre le symbole des astres qui brillent dans les cieux; il est effectivement très-probable que les hommes de la nature, vivant avec plus de simplicité que nous, et ayant surtout moins de besoins, étaient plus à portée d'observer le cours des astres et les phénomènes admirables de l'univers; on ne sera donc point étonné que leur culte y eut un rapport immédiat, et que ce culte soit devenu par la suite la base de toutes les théogonies païennes.

Ce qui nous confirme dans l'opinion où nous sommes que le temple précité a dû être l'ouvrage des druides, c'est, « 1.° la position du monument sur « un terrain vierge, à l'entrée d'un bois, et princi- « palement dans une espèce *de carrefour, auquel* « *plusieurs chemins aboutissaient, afin que les habi-* « *tans des cantons circonvoisins pussent s'y rassem-* « *bler lors des solennités* (1).

(1) *Voyez* Pelloutier, Hist. des Celtes, Tomes IV et VII.

« 2.° On sait que les Celtes et Gaulois, considé-
« rant la terre comme la mère commune du genre
« humain (1), avaient pour principe d'établir leurs
« temples dans des lieux incultes, où l'on ne fût en-
« touré que des productions de la terre, et où *la
« main de l'homme n'eût point dérangé ni séparé
« les parties d'une matière qui était pour ainsi dire
« le corps et le véhicule de la Divinité* (2);

« 3.° Que ces mêmes peuples *établissaient leurs
« mallus à une distance considérable des lieux habi-
« tés, sur des montagnes où la Divinité, qui remplit
« l'univers, avait un passage ouvert et libre dans des
« bruyères, dont le fond n'avait pas été remué* (3);

(1) Tacit. *de morib. Germ.* Les anciens philosophes regardaient les hommes comme les enfans de la terre qui est animée elle-même par le feu céleste, ou fécondée par le soleil. La terre, disent-ils, a ses veines, ses muscles ou fibres, ses artères, son cœur ou foyer, etc.; ce sont les fleuves, les rivières, les ruisseaux, les canaux souterrains, les volcans, etc. L'homme, par sa nature, participe de cette mère commune; son corps en offre en quelque sorte l'image vivante, il en est un composé matériel, puisque le soufre, la chaux et d'autres matières terrestres entrent dans la composition physique de son être qui paraît mu ou animé par le feu électrique, émanation sensible du soleil, lequel est, de même que tout ce qui existe, l'ouvrage de la Divinité. A notre mort, suivant eux, nous ne faisons que rendre à la *terre* ce que nous lui avions emprunté. De là le *système de la métempsycose.*

(2) Strab. xv, 732.

(3) Cicer. *de Leg.*, Lib. II.

« 4.° Enfin, sur la coutume usitée parmi eux, de « porter dans les lieux consacrés un grand nombre « de pierres, afin d'empêcher le choc de la charrue « de déchirer le sein maternel (1). »

Cependant nous pensons, avec M. *Dulaure*, que l'amour des antiquités ne doit point nous induire en erreur sur l'origine de ces masses de pierres que l'on rencontre quelquefois réunies; qu'il ne faut pas s'empresser d'attribuer à l'art de simples productions naturelles, et qu'enfin il est nécessaire d'observer long-temps avant de se prononcer sur des découvertes qui laissent autant d'incertitudes que celles des monumens *druidiques*.

J. G. Jacob fils.

FRAGMENT

SUR LES MONUMENS HISTORIQUES DE BRETAGNE;

Par M. MANGOURIT, membre résident.

Des prêtresses et des prêtres gaulois, des prêtres et des moines chrétiens en Armorique, considérés dans le sacerdoce de l'histoire bretonne.

En Asie et en Europe, adoration du soleil; doctrine des prêtres de Mithras et de Belen.

Dans les temps où l'Orient avait ses mages, l'Occident avait ses druides. Il vaudrait mieux savoir parfaitement ce qu'étaient ces druides, que de composer des volumes de rêveries pour découvrir si leur

(1) Just. xliv, 3.

dénomination vient du grec, du celte ou de l'hébreu.

Quoi qu'il en soit, Mithras dans l'Asie, Belen (1) dans l'Europe, prirent le nom d'Apollon lors des conquêtes des Romains. Que le soleil ait divers noms, en est-il moins le père de la nature? Et ce père versant sur l'Orient et l'Occident les mêmes bienfaits, ses anciens serviteurs, je veux parler des mages et des druides, ne devaient-ils pas souvent se rapprocher par le culte et la doctrine?

Sciences conservées par les prêtres.

Les conservateurs des Pyrées, les prêtres du guy de chêne, avaiént, ainsi que les hyérophantes de l'Égypte et de la Grèce, une doctrine publique et une doctrine secrète, des mystères qui tenaient à la première, et des utilités qui avaient enfanté la seconde, des livres hiéroglyphiqués, dépositaires de l'histoire et de l'astronomie. — C'est donc aux prêtres que nous devons la conservation des sciences et des arts. Ils ont été gardiens fidèles, toutes les fois que les connaissances n'ont gêné ni contrarié l'ignorance qui leur était nécessaire pour gouverner et se propager.

De la gynécocratie dans les Gaules.

Long-temps avant que Rome eût enceint de murs

(1) J'ai vu, en mai 1786, dans l'église de Corseüil (le Corfilium de César), construite d'anciens débris, la pierre d'un pilier à droite, près de la chaire, sur lequel étaient sculptées une tête masculine, une branche de chêne d'un côté, et une branche de guy de l'autre; n'était-ce pas le dieu Belen?

soumis nos pères, et que reconnaissent toujours leurs enfans sans y faire attention.

Du gouvernement des druides.

Les druides gouvernèrent avec un pouvoir d'autant plus respecté, qu'ils s'annonçaient au nom des quatre grands dieux de la Gaule, *Theutates*, *Ézus*, *Belen* et *Woden*. Ils se divisèrent en quatre ordres: et, se saisissant de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort; exerçant l'empire le plus absolu sur les sociétés politiques et les actions domestiques; toujours à la tête des Celtes, et dans les champs où s'assemblaient les états généraux, et dans les forêts de la religion; conduisant les guerriers à des conquêtes lointaines; et, comme Moïse et Mahomet, priant sur les lieux élevés dans le fort des combats, ils portèrent le diadème que donne l'adresse secondée du fanatisme religieux.

Chute du druidisme.—Son refuge en Albion et dans le Nord.

La Scandinavie, l'Islande, l'Écosse, l'Irlande, l'île d'Albion, l'Armorique, et le pays de Galles surtout, conservèrent leurs druides bien après ces siècles où les empereurs romains, depuis Claude jusqu'à Charlemagne, les forcèrent de se cacher, comme naguère en France on faisait pour les ministres protestans. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'antique religion du guy du chêne, et la naissante religion de la croix, persécutées en même temps par quelques

Césars, n'eurent point la même destinée : la première fut renversée, le seconde triompha ; et ses pontifes *christianisant* les opinions, les rites, et même les génies druidiques, s'approprièrent les honneurs, les prérogatives et les propriétés de leurs devanciers : le clergé chrétien se déclara le premier ordre de l'état, et le consécrateur des rois et des magistrats du peuple. Aucune partie de cet étonnant, de cet immense, de cet imposant héritage, ne fut contestée par aucun savoir.

La pure morale druidique disparut par l'effet du mélange des pratiques religieuses récentes et antérieures. La tradition s'effaça sous le poids des opinions victorieuses ; les livres sacrés (et ils étaient rares, les druides défendant d'écrire), malgré les poésies sacrées, furent altérés ou disparurent. Avec l'œil un peu exercé, l'on aperçoit dans les premiers légendaires ces altérations, de même que le chartrier le plus ordinaire reconnaît un titre controuvé : on se dit, en lisant la chronique d'un moine ou la vie d'un saint, ce fait-ci est celtique, ce saint-là est druidique, que d'usages druidiques nous ont été transmis ! La fête *du guy de chêne* subsiste encore, et le vulgaire de quelques départemens de la France est loin de penser que le cri *au guy l'an neuf* ait été chez les Celtes un cri sacré, un alléluia national, à l'occasion du renouvellement de l'année druidique.

Et dans l'Armorique.

Le voisinage d'Albion et de la presqu'île bretonne, alors appelée Létanie, les mêmes lois, coutumes et usages; l'idiome commun conservé jusqu'à nous, dans la Cornouaille anglaise et dans la Cornouaille bretonne, la même race prouvant une tige commune (de même que la robe de la nature en ces contrées limitrophes, quoique déchirée par la mer, indique assez qu'elle ne fut jadis que d'une seule pièce), les sanctuaires granitiques du druidisme, lieux d'épouvante religieuse où l'on n'entrait jadis qu'à genoux et garrotté (1), construits partout dans des sites semblables et sur des formes pareilles, tout concourt à démontrer que les druides, proscrits dans la Gaule romaine, se réfugièrent, et dans l'Armorique, et sur la côte méridionale de l'île d'Albion, et que là

(4) En 1778, je descendis dans une chapelle souterraine de l'église de l'abbaye de Quimperlé, dédiée à *saint Gurloès*, abbé bénédictin; je vis un tombeau de pierre avec une arcade construite de manière à laisser passer à plat-ventre; dans le mur, une longue et grosse chaîne de fer, et un creux rempli de cheveux. J'appris que ce saint guérit, et *notamment le 25 août, jour de sa fête*, celui qui passe sous sa tombe trois fois, en se ceignant le corps de la chaîne, et en déposant un bénitier, une poignée de cheveux et une pièce de monnaie. Dom. Lobineau, p. 212 de la Vie des SS. Bretons, éd. de Rennes 1725, in-fol., n'en a pas osé parler. C'est une superstition druidique, que les défricheurs bénédictins ont chrétiennement cultivées.

ils défendirent leurs derniers remparts contre les assauts du christianisme (1).

Des prêtres chrétiens dans les Gaules et en Bretagne.

Nous sommes arrivés aux troisièmes propriétaires du culte dans les Gaules. Les crises qui amenèrent leur règne furent défavorables à la conservation des connaissances historiques. Animés d'un saint zèle, ils brisèrent ou voilèrent tout ce qui leur parut porter le souvenir du druidisme expirant; les Barbares les imitèrent et ne respectèrent rien; et puis ce qui avait échappé aux apôtres d'un culte naissant tomba sous les haches des Goths, des Vandales, des Francs et des Saxons. Les chroniques de la Gaule furent perdues pour la postérité. L'intolérantisme joint à la férocité nous ravirent sans doute de doux mensonges et d'importantes vérités; et, de nos jours, des évêques de Bretagne ont presque achevé de détruire ce qui nous restait de monumens druidiques, en les qualifiant d'œuvres du démon.

Moines dépositaires des sciences.

Lors de ces invasions épouvantables des peuples du Nord sur ceux du Midi, pendant cette conti-

(1) Dans le Cornwall Gallois on a trouvé de la terre propre à fabriquer de la porcelaine; il y a tout lieu de croire que, dans le Cornwall Breton, on trouverait de cette terre. Les côtes des deux pays ont le même aspect, les mêmes végétaux, la même race d'hommes, et les mêmes couches de terre. Ces observations font penser assez naturellement qu'un grand mouvement a separé l'Armorique de la Calédonie.

nuelle lutte de la force et de l'ignorance, qui devait néanmoins un jour garantir de leurs fureurs le berceau des sciences et des arts, les moines, quatrième race sacerdotale régnante dans les Gaules, conservèrent avec quelque soin les secrets des temps passés; ils en firent à la vérité des temps fabuleux: mais les lumières, qui déjà tendaient à se réunir dans un seul disque, dissipèrent les ténèbres mythologiques, dès qu'à l'anarchie féodale succéda une monarchie régulière. C'est de cette époque que l'on peut dire que l'histoire eut un costume digne de sa majesté; avant, elle portait la livrée de toutes les absurdités monacales, et les grelots de toutes les folies humaines.

Des bénédictins.

Ce fut surtout aux bénédictins que l'Allemagne, l'Angleterre et la France furent redevables de la conservation d'anciens manuscrits. Quelques pieuses inventions, quelques falsifications de titres, des donations, ou apocryphes, ou inspirées par les terreurs de l'imagination, n'en enveloppaient pas moins des vérités fondamentales, curieuses ou utiles. Il est bon que les maladies de l'esprit humain soient décrites dans les fastes de la philosophie, quoique nous en soyons guéris; voilà pourquoi il importe de savoir jusqu'aux niaiseries dont on amusait nos crédules aïeux : il serait désirable que la Société Royale des Antiquaires de France voulût bien s'en occuper.

Pillages des monastères par les Normands.

J'ai parlé du déluge des peuples septentrionaux sur nos belles régions; mais, long-temps après ces inondations générales, des débordemens partiels et presque périodiques dévastèrent des contrées entières. Les hommes du Nord, Saxons et Danois, restes dangereux de l'inondation épouvantable dont je viens de rappeler le souvenir, se portèrent en Angleterre, en France, jusqu'en Espagne; ils pénétrèrent dans toutes les anses, remontèrent tous les fleuves, débarquèrent à Paris sur ce rivage dont la plage, devenue place municipale de la capitale, porte encore le nom de *Grève*: ils fondèrent l'heptarchie en Angleterre; la Neustrie reçut leur nom, les côtes parallèles de la Manche sont encore appelées *rivages saxoniques*. Dans les premiers accès de leur férocité, ils renversèrent tous les monumens religieux. La Bretagne effrayée défendit à peine ses côtes, et mit plus d'une fois les châsses précieuses de ses saints sous la sauve-garde du grand Saint-Serge d'Angers. L'ancienne liturgie de l'évêché de Dol atteste la terreur des Bretons; il eût mieux valu résister que chanter: on se laissait piller, battre, enchaîner, et l'on criait, en latin, d'une voix misérable: *Sauvez-nous, ô mon Dieu, de la fureur des Normands!* A furore Normanorum, libera nos, Domine!

La monarchie française sentit la nécessité de

se soustraire aux trop fréquentes visites des Saxons; mais elle fut forcée, dans sa naissance, de recourir à d'aussi tristes moyens que ceux qu'employa l'empire romain dans sa décrépitude. En achetant la retraite des Barbares, elle ne les rendit que plus empressés à revenir; ils dévastèrent les bibliothèques des monastères, brisèrent les objets sacrés que le respect avait ornés de métaux précieux et de camées mythologiques; ils ne cessèrent leurs incursions qu'en recevant de forts intérêts, dont ils revenaient toucher les capitaux, tous les ans. Les monumens de pierre ne pouvant exciter leur cupidité insatiable, ou étant pour eux des signes vénérables de leur religion, ils les épargnèrent, et le peu qui en reste ne subsiste que grâces au respect peut-être des Normands païens (1), et des prêtres chrétiens sur l'objet de leur dédicace.

Siècle de Charlemagne et d'Alfred-le-Grand.

Enfin Charlemagne et le grand Alfred parurent,

(1) Les rochers de la Gothie et de la Scandinavie sont couverts de caractères russes ou gothiques; c'est sur ces rochers que subsiste encore peut-être la doctrine secrète des druides, et l'histoire de l'antiquité la plus reculée. Mais, dira-t-on, les druides défendaient à leurs disciples d'écrire; ceux-ci étaient obligés d'apprendre par cœur; donc les rochers scandinaves ne sont point les tables de leur morale et de leur histoire.—*Je réponds :* De ce que les druides défendaient à leurs disciples d'écrire, je tire la conséquence que ces prêtres, uniques dépositaires des sciences, et seuls gardiens de leur foyer central, connaissaient l'art d'ecrire et se l'étaient réservé.

et l'astre des sciences se rapprocha de l'Europe; cependant les violences qu'employa le fils de Pepin pour asservir les Saxons, en les forçant à se faire chrétiens, et son affreux tribunal weimique, qui vomit depuis l'inquisition et les chambres ardentes de toute dénomination, nous ont certainement privés de la connaissance positive de la théogonie de ces peuples, quoiqu'il soit prouvé qu'ils professassent le druidisme; nous serions sans doute complétement instruits, si Charlemagne eût vécu sous un ciel assez lumineux pour connaître l'importance des monumens religieux, et pouvoir apprécier la plus imposante bibliothèque du nord de l'univers, ces rochers de la Scandinavie couverts des hiéroglyphes du septentrion, que la science, les arts et l'histoire mirent en regard avec les pyramides de l'Égypte, afin que les connaissances des peuples les plus éloignés, confiées aux pôles et aux tropiques, n'échappassent jamais à l'espèce privilégiée dans les grandes mutations du globe.

De Louis IX et de François I.

L'horizon se recouvrit de nuages encore assez long-temps. Louis IX et François I.er les dissipèrent en partie; et, après les disputes de Ramus, les schismes de l'église, les horreurs de la ligue et les combats de la fronde, vint le beau siècle, le siècle qui devait porter le nom de *grand*. Ce fut principalement sous le règne de Louis XIV que furent exposés au grand jour, par les Bénédictins, les

monumens de l'histoire, trop long-temps couverts de draperies épaisses ou déshonorantes. Cependant ils n'employèrent jamais que le style savant ; compilateurs infatigables, ils comptaient trop sur la patience ou sur la béatitude de leurs lecteurs. Semblables à leur confrère chargé de montrer le trésor à Saint-Denis, ils n'ont rien oublié dans leurs édifians récits. Dom Calmet empâtait la Bible de dissertations, tandis que le jésuite Petau additionnait les générations des patriarches : on a des histoires de Bretagne dont les volumes effraient, dont la diction décourage, dont les miracles ébranlent la foi ; mais l'histoire de Languedoc, par l'agrément de sa diction, mériterait d'être exceptée.

Les congrégations de cet ordre, j'aime à le dire, méritent la reconnaissance des savans, des historiens et des agricoles, pour avoir préservé, dans les temps d'ignorance et de discorde, la plupart de nos manuscrits, et pour avoir donné l'exemple du défrichement de nos forêts. Cette famille de druides chrétiens, semblable à tous les individus et à toutes les sociétés, n'a produit rien de plus que ce qu'elle devait produire. Les rejetons de Benoît détruisant, parce qu'ils étaient moines, certains manuscrits ; dépouillés de la possession des autres, le gouvernement sous Louis XV les ayant confiés à leurs confrères de l'abbaye de Saint-Germain ; n'ayant plus de nobles pour se recruter et de jésuites pour exciter leur émulation ; déchirés par des divisions intestines, ou se livrant eux-mêmes à la dérision par

des sécularisations ou des apostasies, ces religieux ressemblèrent bientôt à ceux des Grecs modernes qui, dans l'asphyxie de la servitude, se souviennent à peine de Démosthènes, de Périclès et de Socrate.

Bénédictins de Bretagne.

Presque tous les Bénédictins de Bretagne semblaient avoir renoncé à l'étude des sciences; cependant ils eurent leurs légendaires et leurs faiseurs de chroniques. On trouve des faits et du merveilleux, des pratiques curieuses et de l'invraisemblance dans tout ce qui a été écrit depuis le moine de Saint-Gildas jusqu'aux moines Maurice et Lobineau; un petit nombre d'amis des lettres s'est emparé de plusieurs manuscrits, ensevelis dans la poussière du cloître. Il faut espérer que ces médailles, dégagées de rouille, deviendront la propriété du monde savant et plaisant.

Abbaye de Rhedon.

La bibliothèque de Rhedon était la plus nombreuse de leurs monastères de Bretagne: elle consistait en manuscrits sur la grâce, les saints canons et les indulgences. Quoique *saint Amateur* fût le patron de l'abbaye et de la ville, il n'avait point présidé au choix de la bibliothèque de ces pieux solitaires. Ils se contentaient de jouir de deux droits féodaux, peu inquiets sur leur origine. Le premier, qui flattait leurs innocens repas, consistait à prélever les poissons les plus gros et les plus délicats, sur la pêche abondante qui entrait dans la ville dont ils

étaient seigneurs, au nom du seigneur; le second flattait leur vanité : ils avaient le pouvoir de faire paître toute l'année quatre paires de bœufs monastiques dans les prés fleuris dont la ville de Rhedon est embaumée. Toutes les fois que les vassaux se refusèrent à cette vexation, ils furent condamnés par les cours de justice.

De l'abbaye de Land Événéch.

La bibliothèque de cette abbaye était riche d'une foule de manuscrits de tous les âges ; on les vendit à peine au poids, pendant la révolution. Cependant on en sauva un grand nombre, et ils sont déposés à Quimper. Un zélé correspondant de la *Société des Antiquaires* n'y passerait pas mal son temps.

De l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes.

L'abbaye de Saint-Melaine n'avait rien de curieux que son antiquité. Elle fut bâtie sur le sanctuaire du Soleil des Celtes. Son nom de Saint-Melaine ou Melen porte encore le sceau de la sanctification des divinités de la Gaule par les prêtres chrétiens; *Belen*, comme l'on sait, était l'Apollon des druides. Ils lui avaient donné le titre de Belen, parce que, dans leur langue, il signifie *blond*. Le peuple de Rennes n'a jamais pu s'accoutumer à dire Saint-Mélaine : il dit *Saint-Belen*. Après pâques, lors de la résurrection de Belen, les Bénédictins se rendaient à la cathédrale, et le Chapitre à l'église de l'abbaye, pour y célébrer le culte, à la même heure et par des rues différentes : s'ils se ren-

contraient en chemin, la procession, cause de ce conflit, payait une amende à l'autre procession. Il est assez naturel d'en induire que ces visites singulières portent les traces d'un traité entre les druides et les premiers prêtres du christianisme, après une guerre religieuse, indécise, quoique désastreuse; que, pour éviter les rixes qui s'étaient élevées, dans quelques rencontres, entre les processionnaires du clergé druidique et les processionnaires du clergé chrétien, il fut arrêté d'éviter de se trouver sur la même route, et que les délinquans furent soumis à une amende, d'après le très-antique système des compensations.

Les abbayes situées près des bords de la mer sont dénuées de monumens historiques du premier âge de la Gaule; les descentes des Normands en sont, comme je l'ai dit, les causes principales. Celles de l'intérieur n'ont pas, il est vrai, été pillées par les hordes du Nord. Mais les combats des petits regas de Bretagne, les guerres de la succession au duché, dans lesquelles il faut comprendre la rebellion du duc de Mercœur; celles des Anglais contre les indigènes, des peuples bretons contre leurs souverains, et de ces souverains contre la France, celles de la ligue, et, dernièrement encore, nos discordes civiles, les ont encore plus dépouillées. Ce n'est donc pas dans ce qui reste des bibliothèques des Bénédictins de la Bretagne que l'on peut espérer des découvertes. Mais consolons-nous, si aux écrivains du cloître ont succédé des écrivains d'un

meilleur ton. Une architecture solide, quoique hardie, s'est élevée sur des fondemens gothiques : les compilateurs bénédictins n'ont plus que le mérite, grand sans doute, d'avoir amoncelé, dans d'obscurs magasins, des pierres brutes et des granits à peine esséınillés que d'habiles mains vont polir, et dont le génie du dix-neuvième siècle saura élever d'imposantes colonnades. Je viens d'annoncer les travaux utiles et les destinées de la Société Royale des Antiquaires de France.

Sur une dissertation de M. Munter, intitulée, *Die ælteste Religion des Nordens vor den Zeiten Odins*, la plus ancienne religion du Nord avant le temps d'Odin; par M. Depping, membre résident.

Le savant évêque danois, M. Munter, a publié récemment l'introduction d'une *histoire de la propagation du christianisme dans le Danemark et la Norwège;* cette introduction, dans laquelle il a rassemblé le peu de données que l'on a sur la religion du Nord avant Odin, forme une brochure de 53 pages; on y trouve des faits peu connus dans les pays du Midi; aussi ne sera-t-on pas fâché de les voir exposés ici en abrégé, et dans l'ordre méthodique que l'auteur a adopté pour son travail.

Nous retrouvons, d'abord, chez les peuples du Nord, l'idée d'une trinité ou d'une réunion de trois divinités, dont les attributs se confondaient souvent dans leur imagination; c'étaient les dieux *Thor,*

Odin et *Freyr*. Thor (1) est le dieu suprême, le dieu du tonnerre (2). La force invincible est son partage, et le marteau, *Miœlner*, son arme redoutable; il est censé, non pas frapper avec cet instrument, mais le lancer, comme Jupiter lance ses foudres (3). On le représentait, sous le nom d'*Aukathor* (4), sur un char traîné par des bouquetins; sa force s'exerce contre les démons souterrains, et contre les divinités des plus anciens habitans du Nord (5), qui, lors de l'envahissement de la Scandinavie par les peuples venus du Midi, et, à ce que l'on croit, de l'Asie, s'étaient retirés, avec leur ancien culte, dans les rochers et les cavernes de la Finlande et de la Laponie. A l'égard des hommes, le dieu Thor est un dieu bienfaisant, qui a pris plu-

(1) Le nom de *Thor* paraît avoir été répandu aussi en Asie. Il est encore en vénération chez les Tschouvasses de Casan. Une tribu sur la frontière de la Sibérie, et voisine des Ostiaks, adore les dieux Thor, Odin et Frigga. *Voyez* Suhm, *Om Odin og den Nordiske Gudelaere*.

(2) C'était apparemment le dieu Taranis des Celtes.— « Et Tharanis Scythiæ non mitior ara Dianæ. » Lucain *Pharsal*. I, v. 446.—Tharan signifie, en gallois, tonnerre.

(3) Aussi le manche de ce marteau est-il toujours très-court. Il en est de même du marteau des Cabires. *Voyez* les médailles de Cossura dans le *Numi inediti* de Neumann, Tabl. IV, N.os 10, 11.

(4) Pour le distinguer de l'*Asathor*, ou le Thor des Ases.

(5) Voyez les *Fragmenta Hœstangœ et Thorsdrapæ Ethnicorum a sec. IX et X carminum*, publiés par Thorlacius. Copenhague 1801. *Thorsdrapa*, strophe 1.

sieurs fois une forme humaine, pour vivre sur la terre, et y combattre les ennemis des dieux. Un auteur danois présume que les coins de pierre, qu'on trouve souvent dans les anciens tombeaux scandinaves, sont en grande partie des symboles du marteau de Thor, des talismans contre l'influence des esprits malins (1). Le taureau était consacré à ce dieu comme le symbole de la force, et quelquefois on représentait le dieu lui-même sous la forme de cet animal; on trouve, quoique rarement, de petits taureaux en bronze, dans les anciens tombeaux; et l'on conserve au musée de Copenhague une de ces figures, avec un serpent ailé, qui semble mordre le dos de l'animal (2).

La seconde divinité était *Odin*, le soleil. Cet astre, partout adoré, recevait aussi les hommages des Scandinaves; il présidait au feu et à la lumière. On l'appelait encore *Hloeder* ou *Lodin*, mots qui dérivent évidemment de *Hlod* ou *Lod*, qui, dans l'ancienne langue du Nord, signifie feu. Les Islandais disent encore Glod, et en danois ce mot signifie charbon ardent. Il me semble que cette étymologie est assez naturelle pour qu'on puisse se dispenser d'en cher-

(1) *Thorlacius, Noget om Thor, og hans hammer, de darmed beslaegtede Vaaben, samt de saakaldte Stridshamre, Offerknive og Tordenkuler som findes i Grafhoie*, dans le *Musée Scandinave*, ann. 1802 et 1803.

(2) Le nom de *Thor* est entré dans la composition d'un grand nombre de noms propres, tels que Torkul, Tormul, Thorlat, Thormoth.

cher d'autres. Cependant M. Suhm a cru retrouver l'origine de l'Odin des Scandinaves dans l'*Adon*, le dieu solaire des Phéniciens; d'autres ont préféré de faire dériver le mot *Odin* d'une racine qui signifie unité; enfin M. Munter penche à croire que la véritable racine de ce nom est le *Codam* du sanscrit, et le *Coda* du persan, qui signifient dieu, comme le mot allemand *Gott*.

Il y a un peu de confusion dans les idées qu'on avait de cette divinité; les uns la regardaient comme la plus ancienne de toutes, comme le dieu des dieux; d'autres croyaient Odin inférieur à Thor: les uns se le figuraient comme assis sur son trône, isolé et plongé dans la contemplation de soi-même; d'autres faisaient partager son trône par Frigga, la déesse du destin, et lui donnaient pour fils *Tyr*, le dieu des combats. On croit que le grand sanctuaire de ce dieu était à Leyre, dans l'île de Séland, où résidaient les anciens rois du Danemark.

La troisième divinité du Nord était *Freyr*, objet d'un culte particulier en Suède; la fertilité de la terre, la pluie, les rayons du soleil étaient dans ses attributions: il disposait même de toute la force génératrice de la nature. C'était un dieu bon par essence, le protecteur des mariages, et celui qui tirait les femmes et les filles de leurs peines. Il paraît qu'on le représentait quelquefois sous le symbole du phallus (1), ce qui fait présumer à M. Munter

(1) Adam de Brême, en parlant des idoles du temple

y est appelée *Hledisgydja*, prêtresse de Hloder; outre les rapports naturels entre le Soleil et la Terre, il devait en exister aussi entre les noms des deux divinités; chez les Germains, du moins, la déesse de la terre s'appelait Hloudana (1), et l'Edda lui donne le nom mystique de Hlodyn. C'est vraisemblablement au solstice d'hiver, dans la grande fête de Juul, dont les traces se sont conservées dans le Nord, jusqu'à nos jours dans la fête de Noël, que ces deux divinités Hlœder et Hlodin, ou bien Odin et Hertha, étaient conjointement l'objet de l'adoration publique, comme représentant le principe fécondant et le principe procréant; c'est ainsi que, selon Hérodote (2), les Scythes adoraient un Jupiter dont l'épouse était la Terre.

La mer avait également sa divinité chez les anciens Scandinaves: on l'appelait *Aegir* ou *Hler;* l'Edda la désigne comme étant de la race des Jettes, c'est-à-dire des Aborigènes. La mythologie plaçait en outre au fond de la mer un énorme serpent, qui fait le tour de la terre; l'Edda le nomme *Midgardsorm* ou *Jor-mungandur*, c'est-à-dire celui qui ceint le monde. Comme l'idée d'un serpent qui, dans ses replis, renferme la terre, se retrouve dans les traditions de l'Inde (3) et du Thibet, il serait possible

(1) Voyez *Schutz, de Hludana Dea*, dans les *Exerc. ad Germ. sacr. Gent.*, et Skule Thorlacius de *Hludana*, dans les *Observ. antiq. boreal.*, Spec. III.

(2) Liv. IV, cap. 59.

(3) On en trouve une trace dans la Bible, Isaïe, XXVII, 1.

qu'elle eût été transmise aux Scandinaves par les peuples asiatiques. Ce serpent est le mortel ennemi de la race divine des Ases, qui date de l'arrivée d'Odin dans le Nord; il passe même pour le fils du dieu Loke, dont il va être question. La femme du dieu de la mer est *Ran* ou *Rauno*. Ce nom s'est conservé dans la mythologie finnoise, où il est celui d'une déesse avec les attributs de Junon, femme d'Ukko, second dieu des Finnois (1).

Aucun culte ne s'est aussi long-temps conservé chez les Scandinaves que celui de *Loke*, dieu du feu. Serait-ce un reste du culte des anciens Perses, ou bien un effet naturel de l'utilité du feu dans les climats septentrionaux? Il est difficile de décider cette question. Son oracle était consulté, encore du temps des Francs, par les princes scandinaves. Nous savons qu'un roi de Jutland, Gorm, envoya Torkil Adelfar auprès du dieu qu'on adorait, sous le nom finnois de *Jumala* (2), pour le consulter sur l'état de l'âme après la mort. Saxo, le grammairien, nous raconte l'histoire de cette consultation; on voit, par son récit, qu'à cette époque on se faisait encore les idées les plus effrayantes du Dieu (3).

Tyr était le dieu de la guerre, comme dans la Scythie (4); les autels dans les champs et forêts,

(1) Ganander *mythologia fennica*, Abo 1789.

(2) *Ibidem*.

(3) Saxo Gramm., Lib. VIII.

(4) Suhm *Om Odin*.—Snorros *Edda Dœmisaga*. Herod. IV, 59.

et les lieux sacrés, marqués par des cercles en pierres, tels qu'on les voit dans les pays du Nord, lui étaient consacrés; peut-être les couteaux de sacrifice, en pierre, qu'on trouve quelquefois dans les tombeaux, étaient-ils des symboles de cette divinité.

Tyr est le fils d'Odin; élevé comme le pin, il lance la foudre des batailles, protége tous les guerriers courageux; il est moins le dieu de la guerre que celui de la force et de l'intrépidité : les accomodemens pacifiques lui déplaisent; tout son caractère est bien différent de celui de son frère *Bragi* ou *Braga*, le dieu de l'éloquence, de la poésie et de la sagesse. On a des motifs de présumer que Bragi était le prêtre de la première colonie des Goths, et qu'ayant, comme Orphée, adouci la barbarie par les arts de la paix, il a été ensuite élevé au rang des dieux; cependant, lorsque le culte d'Odin fut introduit, les attributs de Bragi passèrent au nouveau dieu, et Bragi ne fut plus que le scalde du banquet des dieux. On représente Bragi avec la lyre, ou le telyn d'or. Iduna, sa femme, conserve les pommes de l'Immortalité, qu'elle présente, dans des vases d'or, aux héros à leur entrée dans le paradis. Ces pommes sont seules capables de conserver aux dieux une jeunesse éternelle. M. Munter croit que cette tradition est due encore à l'imagination des orientaux. Nous retrouvons, en effet, les pommes de l'Immortalité dans la Bible.

On sait que les Scandinaves avaient aussi leurs parques; ce sont trois belles vierges appelées les

Nornes, savoir: *Urda*, le passé; *Wérandi*, le présent; et *Skulda*, l'avenir, dont la sagesse, dans le conseil des dieux, détermine le sort et la durée de la vie des hommes, et qui les secourent ou les punissent suivant leurs actions. Les Nornes étaient généralement vénérées par les Scandinaves; on les consultait sur le destin dans des sanctuaires construits en leur honneur. M. Munter croit ce culte d'origine asiatique, ainsi que les *Walkyres* ou *Dises*, qui, vierges et au nombre de trois, comme les Nornes, conduisent les guerriers, morts dans les combats, au séjour céleste. Le Scalde les voit assises sur des coursiers légers, couvertes de casques et de cuirasses, invitant les héros à les suivre dans la demeure des âmes heureuses. Malgré leur aspect belliqueux, elles ont en partage la douceur et la beauté; et l'idée seule de leurs charmes enflammait le courage des Scandinaves au moment du combat. Les anciens Norvégiens croyaient distinguer leurs formes divines dans l'éclat de l'aurore boréale, et entendre leurs chants dans le bruit que font quelquefois les étincelles électriques, lorsque cette aurore éclaire l'horizon des climats les plus septentrionaux. Tacite, dans son ouvrage sur les Germains (chap. 45), fait allusion à cette croyance (1).

(1) Il existait aussi quelques divinités locales dont le culte s'est long-temps conservé. Telles sont Thorgerdr, Haurgabrud et leur sœur Yrpe, filles du roi Holge, dont on croit retrouver le nom dans celui du Halogaland, dans le nord de la Norwège. Thorgerdr avait encore des temples pendant la

Les idées des anciens Scandinaves sur la vie future étaient à peu près celles que Tacite attribue aux Germains. Ils croyaient aux récompenses des vertus et aux peines des crimes après la mort; ainsi l'immortalité de l'âme était un principe reconnu dans le Nord comme dans le Midi; mais il paraît que les opinions variaient relativement à son état futur. Les uns croyaient que les âmes continuaient de séjourner, du moins pour un certain temps, dans le voisinage des corps des morts, et peut-être même dans leurs tombeaux. De là l'idée que les âmes des morts se reconnaissent mutuellement, ce qui engageait des amis à désirer d'être ensevelis dans la même tombe. D'autres supposaient que les âmes, après la mort, passaient dans la société des *Alfes*, c'est-à-dire des esprits protecteurs des pays, cantons, familles ou individus; et ils leur assignaient pour demeure les montagnes ou collines des environs. Ces esprits gardiens étaient en quelque sorte considérés eux-mêmes comme des âmes, et se confondaient avec celles des morts; on croyait même que l'homme après sa mort passe ou plutôt retourne à l'état d'esprit ou de démon, que l'on regardait comme une émanation de la divinité (1). On retrouve même chez les anciens Scandinaves des traces du principe adopté

lutte entre l'odinisme et la religion chrétienne. Le fameux Hakon Jarl, qui prétendait descendre de cette divinité, lui immola, dans la guerre contre les Jomsvikinges, son premier-né Erling. Suhm *Om Odin.*

(1) J. Erici *Observat. ad antiq. septentrion.*

par quelques philosophes de l'antiquité qui admettaient dans l'homme un être double, le πνευμα et la ψυχη. La religion lamaïque attribue encore aujourd'hui à chaque homme deux âmes.

La doctrine de la métempsycose avait également pénétré dans le nord. Voici un passage de l'Edda qui y fait allusion: « Sigrun, femme de Helge, mourut de douleur peu de temps après son mari. Les anciens croyaient que les hommes renaissaient; actuellement on regarde cela comme un conte; mais on dit que Helge et sa femme sont revenus au monde. Helge fut appelé alors Haddinga-Skadi, et Sigrun fut Kara, fille de Halfdan (1). » Les dieux même, surtout Thor et Odin, avaient passé quelquefois dans le corps des hommes. Les Scandinaves désignaient sous le nom d'*Endrborin* les heureux mortels que l'on croyait animés par une divinité. La métempsycose était vraisemblablement le privilége des esprits purs: M. Munter présume qu'on admettait un cercle ou une suite de transmigrations; quand les âmes l'avaient parcouru, elles allaient probablement habiter pour toujours dans la demeure céleste. C'était, depuis l'introduction de l'Odinisme, le Valhalla; mais auparavant c'était le *Glæsisvöld* ou *Udàinsakr*, c'est-à-dire le pays des immortels (2); on plaçait ce paradis terrestre au nord-est, sur le bord de la mer Glaciale, derrière la Dvina, aux confins de Jotunheim.

(1) Voyez dans l'Edda Sœmun lar la Helga quida Hundingsbana. Voyez aussi Bartholin *de causis contemptæ mortis*.

(2) Suhm *Om Odin*.

Jamais paradis n'a été mieux indiqué. M. Munter présume qu'on lui assignait la même région où, depuis l'invasion du chaman asiatique Odin, les Scandinaves, chassés de leurs foyers, établirent le sanctuaire d'Utgarde Loke. Les joies de ce paradis ne pouvaient être que sensuelles : la grossièreté des mœurs d'alors n'en connaissait pas d'autres, et probablement le plus grand raffinement de l'imagination se bornait à y placer des vierges immortelles. Il y a un peu loin de là à l'idée subtile d'un paradis où l'on passe l'éternité dans la contemplation. Le Glæsisvold des anciens Scandinaves disparut devant le Valhalla d'Odin, où l'on buvait; mais ils n'abandonnèrent pas aussi facilement l'enfer de leur *surtur* ou diable. Comme Odin ne trouvait rien de plus fort que ce que la frayeur avait imaginé dans le nord, sur les peines des damnés dans l'enfer, il adopta le *surtur*, dont l'empire était placé non pas sous terre comme notre enfer, mais dans les régions élevées de l'air. La sombre demeure d'Hela était vraisemblablement une espèce de limbes. On y reléguait les ames des hommes faibles et sans énergie. On voit dans l'Edda le fils même d'Odin, le beau Baldur, aimé des dieux et des hommes, envoyé à cette sombre demeure, tandis que le séjour de la joie lui est fermé.

Il nous reste à parler du culte primitif de ce peuple. Il n'avait, avant Odin, ni temples ni statues; des tertres ou des bois avec des rangées ou quelques blocs de pierre lui en tenaient lieu. En Angleterre et en Cor-

nouailles, ces endroits s'appellent encore *Thor*, sans doute parce qu'on y adorait le dieu du tonnerre; et, pour désigner une idole, on n'avait pas dans la langue du nord d'autre mot que celui de *hærgr*, qui signifie grand bloc. On montre encore en Norwège des pierres jadis sacrées, que l'Odinisme, peu favorable aux fétiches, n'a pu faire disparaître, et jusqu'à nos jours il s'est conservé des traces des superstitions qui s'y attachaient (1). Le lieu du culte était ordinairement une aire assez vaste, bornée par un cercle de pierres fichées en terre et plus ou moins rapprochées. Au milieu de ce cercle, un bloc de pierre était posé sur trois à cinq autres pierres. Ce bloc ou cette table servait d'autel; le feu sacré y brûlait, comme assez de traces l'indiquent; on y versait le sang des victimes et celui des prisonniers de guerre ou des criminels. Le Danemark, la Norwège et la Suède contiennent un grand nombre de ces monumens de la superstition et de la barbarie; ils sont semblables à ceux que l'on voit encore en Angleterre, en Allemagne, en France, etc. Quelquefois une pierre est dressée obliquement devant l'autel; c'était peut-être le symbole de la divinité, ou cette *pierre de la puissance* et *de la terreur*, dont parlent fréquemment les chants calédoniens. D'autres fois deux autels sont érigés l'un contre l'autre, peut-être pour les sacrifices en l'honneur de deux divinités alliées; enfin, on voit dans quelques endroits trois lieux de sacrifice

(1) Magnussen forsœg til forklaring over nogle Steder af Ossians Digte.—Keyssler Antiq. Septentr.

peu éloignés l'un de l'autre, et disposés de manière à former un triangle; ce qui pouvait être l'emblème de la triple divinité de Thor, Odin et Freyr. On ne sait presque rien sur ceux qui présidaient au culte; on ignore si c'étaient les anciens et les chefs de bourgade, ou s'il y avait une caste sacerdotale. Si les anciens Scandinaves ont eu des druides, ils ont dû disparaître devant le chamanisme d'Odin. Ce qui est plus certain, c'est qu'ils ont eu des prophétesses. On les appelait *vœlur* ou *volvur*, mot dont la racine est vola, qui paraît avoir de l'analogie avec le mot français *fol* et la *folia ariminiensis* dont parle Horace. Le nom de *Velleda*, prêtresse des Germains, dérive peut-être de la même origine. Le poème de la *Voluspa*, c'est-à-dire le chant d'une vola ou vala sur la fin du monde, est attribué à une de ces prophétesses. Nous voyons ces femmes, dans l'histoire, suivre l'armée des Cimbres, portant des vêtemens de lin, avec des ceintures d'airain, qu'aucun homme n'a dénouées, ayant les pieds nus et les cheveux flottans. C'étaient elles qui s'emparaient du prisonnier de guerre, le tenaient suspendu au-dessus du bassin de sang appelé dans le nord *hlautbolli* ou *blotkalta*, lui enfonçaient le couteau dans la poitrine, et prophétisaient en observant le sang qui ruisselait de la blessure (1). Elles passaient pour sorcières; la magie était en général commune chez un peuple aussi barbare que les Scandinaves; et, quoiqu'Odin fût regardé

(1) Strabon, VII, c. 2.

dans la suite comme l'inventeur de la magie, il avait eu bien des prédécesseurs, mais à qui il avait manqué son adresse et son autorité. Les *Trolds*, c'est-à-dire les Aborigènes, qui, depuis le premier envahissement de la Scandinavie, s'étaient retirés dans les rochers et les montagnes, et faisaient une guerre cruelle à leurs ennemis dont ils enlevaient les femmes et dévoraient les prisonniers, passaient aussi pour des sorciers. On avait fini par regarder ces malheureux sauvages comme des démons ne sortant de dessous la terre que pour faire du mal aux hommes; on n'oubliait pas de leur donner pour marque caractéristique un nez relevé; c'était par cette marque que se distinguait la race finnoise de celle des Goths. C'est ainsi qu'un pauvre peuple qu'on avait chassé de ses foyers dans les cavernes des rochers, et que le désespoir de la misère avait rendu féroce, obtint de ses ennemis les honneurs de la *démonisation*, et se vengea d'eux en se faisant craindre comme une société d'êtres surnaturels. Aujourd'hui encore, dans les campagnes isolées, le paysan crédule regarde les anciennes tombelles comme la demeure des Trolds, et son imagination effrayée croit voir quelquefois, dans les voyages nocturnes, les Trolds réunis pour des banquets et des danses au pied de vieux tombeaux, dans des enceintes formées de pieux embrasés (1).

DEPPING.

(1) Sioborgs *Sammlingar til Historia och Bescrifning* Lund 1801. Voyez aussi la série de dissertations du professeur Neikter *de gentè antiqua Troll.* sect. VI, Upsal, 1793—1799.

MÉMOIRE

Sur quelques monumens antiques de l'île de Pâques; par M. Rallier, ex-membre de la Chambre des Députés, chevalier de la Légion-d'Honneur, propriétaire à Fougères (Ille-et-Vilaine), membre correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

Les monumens d'antiquité les plus dignes d'attirer l'attention de la Société royale des Antiquaires de France sont sans contredit ceux qui existent ou dans la France elle-même, ou tout au moins dans l'Europe. Cependant je crois qu'on ne peut, en quelque partie du monde que ce soit, en découvrir aucun que cette société regarde comme lui étant tout-à-fait étranger. Et en effet, outre que l'antiquité mérite, en tous lieux, par elle-même, d'être l'objet de nos recherches, il se dévoile parfois des rapports inattendus entre des faits observés loin de nous et ceux qui se sont passés dans le pays même que nous habitons.

Quoi qu'il en soit, je demande qu'il me soit permis de présenter quelques réflexions sur les statues colossales qui, d'après les témoignages unanimes de plusieurs voyageurs, se trouvent dans l'île de Pâques (1).

(1) Voyez les Voyages du capitaine Cook en 1774, la collection des Voyages de la mer du Sud, par M. Dalrymple, etc.

Cette île est située dans la mer du Sud, à 27° 05′ 30″ de latitude méridionale, et à 112° 11′ 20″ de longitude à l'ouest du méridien de Paris. Sa forme est assez irrégulière, et elle n'a pas plus de quatre lieues de longueur de l'est à l'ouest, sur trois lieues de largeur du sud au nord. On y voit quelques sommets de montagne assez élevés, et une grande quantité de produits ou de débris volcaniques.

L'île est en grande partie stérile. Ce n'est qu'à l'aide d'une culture suivie que quelques plantes utiles y réussissent dans les quartiers les moins arides et les moins dépourvus de terre végétale. Le climat est brûlant, l'eau très-rare et de mauvaise qualité. Le nombre des habitans de tout sexe et de tout âge ne peut guère être évalué à plus de mille, et rien ne porte à croire qu'il ait été en d'autres temps beaucoup plus considérable.

Ce petit peuple, faible et pauvre, paraît doué naturellement de quelque industrie; mais il manque d'objets sur lesquels il la puisse exercer. On ne trouve presque pas dans l'île d'arbres qui excèdent trois mètres de hauteur. Aussi, pour construire quelques chétives pirogues, est-on obligé de coudre ensemble un grand nombre de morceaux de bois d'une très-faible dimension. L'agriculture est, pour les habitans, le seul moyen assuré d'existence. La chasse est nulle, et la pêche ne paraît pas beaucoup plus productive.

L'île de Pâques est fort éloignée des îles de la Société, et cependant on y retrouve à peu près les

mêmes usages, la même manière de se vêtir, les mêmes armes, etc. La langue que l'on parle à l'île de Pâques est aussi la même, à peu près, que celle de Taïti. Elle a en même temps beaucoup de ressemblance avec celle de la Nouvelle-Zélande, terre encore plus éloignée de l'île de Pâques.

Les habitans se retirent ou dans des cavernes naturelles, ou dans des huttes en bois, aussi bien construites que le permettent les faibles matériaux qu'ils ont à leur disposition : ils ont des chefs, mais il ne paraît pas qu'ils leur accordent de grandes distinctions, ni une très-grande autorité.

La plante dont les Taïtiens composent leurs étoffes, ne réussit pas assez bien à l'île de Pâques, pour y donner de belles ni d'abondantes récoltes; aussi la plupart des habitans y vont-ils ordinairement presque nus. Un usage, plus général encore parmi eux, est de se percer les extrémités des oreilles par des trous qu'ils agrandissent en y introduisant des cerceaux d'herbes élastiques, de sorte que leurs oreilles finissent par devenir longues et pendantes.

C'est dans l'île dont je viens de donner une description succincte, que se trouvent, et en grand nombre, des statues colossales de pierre, qui varient un peu dans leurs dimensions et dans leurs proportions. Ces statues sont généralement composées chacune de deux pièces, dont l'une, placée debout, est la représentation informe d'un corps humain; l'autre, taillée assez régulièrement en

forme de cylindre, est posée, par une de ses bases, sur la tête de la statue dont elle semble destinée à représenter la coiffure.

On a trouvé de ces monumens dans lesquels la pierre inférieure avait plus de quatre mètres et demi de hauteur sur près de deux mètres de largeur aux épaules; tandis que la pierre cylindrique avait un mètre quarante-deux centimètres de hauteur sur un mètre soixante-huit centimètres de diamètre. Plusieurs des pierres que l'on n'a pas mesurées ont paru même encore plus fortes.

Il est à remarquer que les statues colossales ont les oreilles pendantes et percées, comme les portent encore aujourd'hui les habitans. Il est assez probable que le respect de ceux-ci pour leurs monumens et l'habitude d'avoir ces modèles sous les yeux, ont concouru à perpétuer parmi eux un usage qui paraît s'être ou perdu ou modifié dans beaucoup d'autres îles de la mer du Sud (1).

Les statues sont élevées communément sur des plate-formes qui se terminent en rampes, et dont la longueur totale est de neuf à douze mètres sur une largeur de quatre à cinq. Ces plate-formes sont soutenues par deux revêtemens en maçonnerie, et, comme elles coupent transversalement dans leur longueur la pente naturelle du terrain, les deux revêtemens de chacune ont des hauteurs inégales. Celle

(1) Cet usage se retrouve, à ce qu'il semble, aux îles Sandwich, situées près du tropique du cancer.

du revêtement supérieur excède rarement un mètre, tandis que l'inférieur a quelquefois jusqu'à trois mètres d'élévation. Ces revêtemens sont en pierres dont les paremens ont été proprement taillés. Leurs lits et leurs joints sont eux-mêmes préparés avec tant d'art et de soin que, sans l'interposition d'aucun mortier, les pierres s'appliquent très-exactement les unes contre les autres. Ces plate-formes étaient, à ce qu'il semble, couronnées ordinairement par un pavé de pierres plates, dont quelques parties subsistent encore.

Tous ces monumens paraissent fort anciens, et plusieurs sont tombés ou tombent en ruines. Les habitans n'en construisent point de nouveaux. Ils ne se donnent même aucun soin pour réparer ou pour entretenir ceux qui existent, et qui semblent cependant être, dans toute l'île, l'objet d'une assez grande vénération. On rencontre bien sur les plate-formes des tombeaux modernes; mais ils ne consistent qu'en de simples monceaux de pierres brutes, dont quelques-unes, plus blanches que les autres, se font remarquer au sommet.

On ne voit point dans l'île de carrières récemment exploitées, ni de pierres un peu fraîchement taillées. On ne connaît pas même aux habitans d'outils propres à l'extraction et à la taille de la pierre, et l'on a surtout de la peine à concevoir comment ils pourraient transporter, dresser et élever d'énormes masses de pierre. Ils exécutent avec assez d'adresse de petites sculptures en bois; et ce talent

annonce que, s'ils faisaient tant que de sculpter aussi des pierres, ils pourraient donner à leurs ouvrages plus de perfection et de goût que l'on n'en remarque dans la plupart des statues colossales.

Les habitans des autres îles de la mer du Sud ont des lieux affectés aux inhumations, et des usages par lesquels ils témoignent beaucoup de respect pour les morts; mais ils ne construisent point de monumens semblables à ceux de l'île de Pâques, et cependant ils auraient presque tous pour cela plus de facilité que n'en ont ces insulaires. Pourquoi ces derniers auraient ils adopté seuls un pareil usage? pourquoi, parmi les statues sépulcrales qui sortiraient de leurs mains, n'en trouverait-on que de colossales? La terre n'accorde, sous ce climat brûlant, qu'à une culture assidue et pénible, les végétaux dont ces hommes simples font leur principale et presque unique nourriture; leur resterait-il assez de loisir pour consacrer une grande partie de leur vie à des entreprises gigantesques?

Et d'ailleurs, quel motif serait assez puissant pour les y déterminer? Des hommes, dont les affections se trouvent comme concentrées dans le cercle étroit des liens domestiques, peuvent bien se montrer extrêmement sensibles à la perte de ce qui leur fut cher; mais il leur viendra difficilement dans l'esprit de manifester leurs regrets avec cette ostentation. C'est la vanité seule qui peut concevoir des projets semblables; et encore, pour se décider à les exécuter, faut-il qu'elle soit assurée d'un grand

nombre d'admirateurs. Une spéculation de cette nature ne convient donc qu'à des hommes très-puissans, à des souverains qui, pouvant disposer à leur gré d'une multitude de bras, aiment à créer des monumens capables de braver une longue suite de siècles, et de frapper d'une sorte d'étonnement des nations entières. Mais ces idées ambitieuses ne germeront point au sein d'une peuplade pauvre et peu nombreuse qui, forcée de se suffire à elle-même, est dénuée de moyens pour correspondre avec ses plus proches voisins; qui, avant d'être visitée par des navires européens, ignorait peut-être qu'il existait ailleurs que dans son île des créatures humaines.

On ne peut guère supposer que l'île de Pâques, telle que nous la connaissons, ait été autrefois beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle n'en paraît nullement susceptible. Dira-t-on qu'elle a été bouleversée par un volcan, et qu'avant cette catastrophe, elle a pu être capable de nourrir une grande multitude d'habitans? Mais à ce compte-là les statues colossales seraient donc plus anciennes que la première éruption du volcan, et cette hypothèse ne saurait se soutenir. Le volcan n'aurait pas manqué de renverser et de détruire ces monumens qui, au contraire, ont été faits de ses produits, et érigés sur le flanc des montagnes qu'il avait créées lui-même. Il est à présumer qu'il s'est écoulé bien des siècles depuis que le volcan est éteint, et un nombre incomparablement plus grand encore depuis ses premières éruptions.

Une conjecture, bien plus plausible, à ce qu'il me semble, est celle qui se présente naturellement à l'esprit, quand on considère, sur une mappemonde, la position des îles de la mer du Sud.

Toutes ces îles réunies, pour la plupart, en différens groupes, et dont un grand nombre s'élèvent à peine à fleur d'eau, ne seraient-elles pas les restes d'une grande portion de continent, qui aurait été tout-à-coup submergée par les eaux de la mer ?

L'île de Pâques surtout, quoique justement négligée par les navigateurs, auxquels elle n'offre ni port, ni eau, ni bois, ni subsistances; l'île de Pâques, dis-je, est peut-être, sous d'autres rapports, bien digne d'attirer sur elle l'attention des observateurs.

Autour de cette île on ne trouve dans aucune direction d'autres terres qu'à une très-grande distance. S'il est vrai qu'elle ait fait autrefois partie d'un continent, elle était donc alors le sommet d'une montagne très-isolée, et par conséquent très-remarquable. Ce sommet était d'ailleurs occupé par un volcan, dont les éruptions s'étaient ralenties peut-être sans avoir cessé tout-à-fait.

C'en était bien assez pour que, sur un immense rayon, cette montagne fixât les regards, et frappât l'imagination des hommes. A combien de fables ne pouvait-elle pas avoir donné lieu! Quel champ fécond pour cet amour du merveilleux inné chez tous les hommes, et pour une superstition inquiète! On voyait peut-être dans ce volcan mystérieux, ou la porte des cieux, ou bien celle des enfers. Peut-

être des préjugés, consacrés par d'antiques institutions, avaient fait regarder comme un honneur dans ce monde, ou comme un bonheur dans un autre, d'être inhumé sur cette montagne; peut-être même ce lieu avait-il été réservé pour la sépulture des souverains d'un vaste empire; peut-être les statues colossales avaient-elles été élevées à leur honneur; peut-être les pierres cylindriques qui couronnaient ces statues, étaient-elles une imitation de la coiffure royale, et la marque distinctive d'un grand pouvoir; cette coiffure au moins ne ressemble point à celle dont se servent aujourd'hui les habitans de l'île de Pâques.

De toutes les parties de l'empire on venait, en pélerinage, à la sainte montagne; de sorte qu'au moment de la grande submersion, il devait s'y trouver des habitans de plusieurs provinces éloignées, qui, contraints de résider désormais dans l'île nouvelle, concoururent à former sa première population. Il ne faut donc pas s'étonner si les habitans actuels de l'île de Pâques ont, dans leur langage et dans leurs usages, quelque chose de commun encore avec les habitans des autres îles de la mer du Sud. Plus ces différentes peuplades ont vécu isolées, et plus elles auront été fidèles à conserver leurs premières institutions.

Les statues colossales, toujours présentées aux yeux des habitans de l'île de Pâques, auront entretenu parmi eux, de génération en génération, un respect religieux pour ces monumens qui, vénérables dès

leur origine, se sont trouvés destinés plus que jamais à perpétuer de grands et de précieux souvenirs.

Il y aurait cependant, je l'avoue, quelque témérité à admettre comme certain un événement aussi extraordinaire que la submersion subite d'un immense territoire, si l'on n'en avait pour garant que les monumens de l'île de Pâques. Examinons, en conséquence, si d'autres faits ne donneraient pas à nos conjectures quelque nouveau degré de probabilité.

On remarque, avec une sorte de surprise, que tous les continens se terminent en pointe vers le sud; mais si, par quelque cause extraordinaire, les eaux de l'Océan, se portant rapidement vers le pôle du nord, et abandonnant celui du sud, transféraient, d'une certaine quantité du sud vers le nord, le centre de gravité de la terre, n'arriverait-il pas que, les terres les plus voisines du pôle boréal se trouvant en grande partie noyées, plusieurs chaînes de montagnes dirigées à peu près vers ce pôle, telles que celles de la Norvège (1), les monts Ourals, les Cordillères du nord, etc., formeraient aussi de grands promontoires avancés dans le nord? Et n'est-il pas naturel de penser qu'un effet semblable, observé au sud, a été produit aussi par une cause semblable, c'est-à-dire par un mouvement subit de l'Océan, qui, se portant vers le pôle du Sud, aura noyé à l'entour de ce pôle de vastes étendues de terrain?

(1) La Norvège deviendrait probablement une île, ainsi que le Groënland, le Kamtchatka, etc.

Mais quelles causes naturelles ont pu déterminer les eaux de l'Océan à abandonner brusquement un des pôles pour se porter rapidement vers l'autre? Il est évident qu'un effet aussi extraordinaire n'a pu être produit que par l'approche d'un corps étranger qui aura exercé dans son passage une forte attraction sur les parties les plus mobiles de la terre.

Puisque l'astronomie nous apprend que des comètes ont pu passer quelquefois fort près de la terre, pourquoi n'attribuerions-nous pas à leur influence des effets qu'il serait peut-être impossible d'expliquer par toute autre cause? Remarquons, cependant, que si, à l'instant où la comète s'approche le plus de la terre, son centre s'écartait peu du plan de l'équateur terrestre, elle pourrait bien, par son attraction, occasionner quelques désordres à la surface de notre globe; mais que la terre, en raison de son mouvement diurne de rotation sur son axe, présentant successivement à l'action de la comète tous ses demi-méridiens, les effets de l'attraction ainsi partagés pourraient assez se combattre et se neutraliser les uns les autres, pour que les eaux de la mer reprissent partout à la fin à peu près leur ancien niveau, et pour que le centre de gravité de la terre n'éprouvât point par conséquent d'une manière permanente un déplacement sensible. Mais il n'en serait pas de même, si le centre de la comète se trouvait, lors de son passage, à une certaine distance du plan de l'équateur terrestre. Dans ce cas, en effet, le mouvement de rotation de la terre n'empêche-

rait pas l'attraction de la comète, d'agir constamment sur l'un des pôles de la terre. La mer éprouverait des mouvemens de tournoiement sans doute; mais tous ces mouvemens concourant cependant à un même but, les eaux de l'Océan afflueraient vers le pôle le plus rapproché de la comète, et abandonneraient le pôle opposé.

Et gardons-nous de comparer ce qui se passerait alors avec la manière dont la lune, par exemple, exerce l'influence tranquille de son attraction sur les parties liquides ou solides de la terre. La lune attirant simultanément, mais avec des forces qui diminuent quand les distances augmentent, la mer antérieure ou la plus prochaine, la terre solide, et la mer ultérieure, il en résulte que le flux de la mer semble la faire monter de quantités à peu près égales à deux points diamétralement opposés du même méridien. Mais la lune est beaucoup plus petite que la terre; et, proportionnellement à cette différence, sa distance de la terre est assez considérable. Des effets bien différens auraient lieu sans doute, si une comète, beaucoup plus grosse que la terre, venait à en passer fort près. Tout équilibre serait alors rompu entre les effets produits par l'attraction sur la mer antérieure et sur la mer ultérieure; et non seulement les eaux de l'Océan se porteraient en très-grande partie, et avec violence, vers l'un des pôles, mais elles entraîneraient même probablement avec elles un grand nombre des parties solides les moins adhérentes au noyau. Un

grand mouvement de balancement et d'oscillation continuerait d'agiter encore long-temps les eaux de l'Océan, même après l'éloignement de la comète; mais, quand enfin les mers se seraient mises en équilibre sur elles-mêmes, la sphère formée par leur surface n'aurait plus le même centre qu'autrefois. L'on ne voit pas en effet pourquoi le centre de gravité de la terre, une fois déplacé, reprendrait, sans l'intervention d'une force nouvelle, sa première position.

Dans ces momens terribles, l'air ambiant de la terre ne serait, sans doute, pas plus tranquille que ses eaux. Si, dans les temps ordinaires, des ouragans ont quelquefois la force de renverser des forêts, les vents furieux et les tourbillons que l'on éprouverait alors seraient capables, non seulement de déraciner des arbres, mais de les entraîner à de grandes distances avec d'autres parties solides (1). C'est peut-être à

(1) Je crains qu'on ne m'accuse de présenter comme possibles des événemens capables d'inspirer de l'effroi; mais quel homme, pour peu qu'il réfléchisse à l'instabilité des formes matérielles, croira que la terre puisse pendant toute l'éternité demeurer ce qu'elle est aujourd'hui? Et, pour nous rassurer convenablement sur l'avenir, ne nous suffit-il pas de songer que toutes les causes naturelles ne sont et ne peuvent être que les instrumens de la sagesse et de la providence divines? La vie de l'homme après tout est trop courte pour qu'il puisse s'inquiéter personnellement de ce qui n'arrivera peut-être pas une fois en un million ou dans plusieurs millions de siècles. Si notre carrière était moins bornée, et si des événemens extrê-

des causes de cette nature qu'il faut attribuer la formation de ces couches de végétaux qui, à d'inégales profondeurs sous la terre, se sont converties à la longue ou en charbon de terre, ou en d'autres espèces de fossiles.

Mais, pendant que des masses immenses de matière liquide ou solide se seraient précipitées vers l'un des pôles, que se serait-il passé au pôle opposé? On ne peut douter qu'aussitôt que les eaux de l'Océan, cessant d'être attirées par la comète, auraient cherché et trouvé enfin entre elles un juste équilibre, les résultats observés à l'un des pôles ne fussent absolument l'inverse de ce que l'autre pôle aurait éprouvé. Si le pôle austral avait été noyé, la mer aurait fui du pôle boréal; de nouvelles terres auraient été mises à decouvert dans cette partie; et les anciennes terres boréales, se trouvant tout-à-coup éloignées du centre de gravité de la terre, auraient éprouvé un refroidissement subit.

mement rares pouvaient faire acquérir à l'espèce humaine une utile expérience, il y aurait lieu de présumer qu'un jour les mouvemens et les retours des comètes seraient assez connus pour que l'on pût annoncer avec certitude l'époque de leur plus grand rapprochement de la terre, et prédire même, dans leur juste mesure, les effets qui en devraient résulter. Il serait alors possible d'éviter en grande partie un mal prévu et de sauver, en certains cas, d'un danger extraordinaire, une multitude d'hommes. Mais aussi ne leur aurait-on pas fait éprouver trop long-temps d'avance le tourment de l'inquiétude?

tagne, qui faisait partie de ce continent, il faut nécessairement que le centre de gravité de la terre, en même temps qu'il se sera rapproché du pôle austral, se soit mu aussi perpendiculairement à l'axe de la terre; et dans le plan de quelqu'un des demi-méridiens qui traversent la mer du sud, à l'est peut-être, mais plutôt, je pense, à l'ouest de l'île de Pâques.

La configuration de l'Amérique méridionale semble donner aussi quelque vraisemblance à cette conjecture. Pourquoi le revers occidental des Cordillières a-t-il une pente si brusque et si raccourcie vers la mer, tandis que celle du revers oriental est plus douce et beaucoup plus longue?

Soit A le centre de la terre, AB son rayon et C le sommet des Cordillières; on peut supposer qu'avant le déplacement du centre de gravité de la terre, la coupe des Cordillières avait une figure à peu près régulière telle que ECD, EBD étant l'horizon, et CE, CD deux pentes égales, l'une CE vers l'ouest, l'autre CD vers l'est. Mais que le centre de la terre ait passé de A en *a*, *e*Bb sera le nouvel horizon et C*a* la nouvelle direction de la pesanteur. La coupe des Cordillières sera devenue *e*Cb, et ses deux revers opposés C*e* et Cb ne seront plus égaux ni en pente ni

en longueur. Si l'on était bien certain qu'en effet les deux angles ECA, DCA eussent été originairement égaux, la demi-différence des deux angles actuels *eCa*, bC*a* ferait connaître la quantité dont le nouveau centre de gravité *a* de la terre se serait éloigné de l'ancienne direction de son axe.

Si le centre de gravité de la terre s'est, dans son déplacement, porté, non pas directement vers le pôle austral, mais vers quelque autre point d'un des demi-méridiens qui traversent la mer du Sud, c'est à ce dernier point que se sera opérée la plus grande élévation des eaux de l'Océan, et ce sera au point diamétralement opposé dans l'autre moitié du même méridien, que se sera fait le plus grand abaissement de ces eaux. Or il est permis de conjecturer que ce point du plus grand abaissement de la mer se sera trouvé placé de manière à faire sortir tout-à-coup du sein des flots une grande partie de l'Europe, avec quelques portions de l'Asie et de l'Afrique.

Les mers intérieures, qui pénètrent l'Europe en différens sens, paraissent aussi confirmer un peu cette conjecture. Au moment où les eaux, en fuyant vers le sud, auront mis à découvert tant de nouvelles terres, elles se seront, en bien des endroits, trouvé arrêtées et comme suspendues, ou par d'anciens obstacles, ou par des digues qu'elles se seront opposées à elles-mêmes, en poussant et amoncelant devant elles des matières solides.

La Méditerranée aura été long-temps peut-être à

s'ouvrir un passage pour s'épancher dans l'Océan. La mer Noire se sera plus tard encore dégorgée dans la Méditerranée. La mer Caspienne, trop éloignée de la mer Noire pour pouvoir se frayer un chemin jusqu'à elle, n'aura point cessé d'être un lac intérieur, dont un excès d'évaporation aura pu diminuer l'étendue et abaisser le niveau. La Baltique, le golfe de Venise, la mer Blanche, etc. auront peut-être elles-mêmes été long-temps des lacs privés d'une libre communication avec l'Océan. La mer Rouge, qui couvrait auparavant l'isthme de Suez, se sera versée dans la Méditerranée, jusqu'à ce qu'elle ait été contenue par cette digue, qui lui a conservé jusqu'à nos jours une supériorité de niveau sur la Méditerranée. D'autres mers intérieures se font encore remarquer dans l'hémisphère boréal, telles que le golfe Persique en Asie, la baie d'Hudson en Amérique, etc.: on ne rencontre rien de semblable dans l'hémisphère austral.

Quoi! me dira-t-on peut-être, l'Europe, cette partie du monde qui mérite à tant de titres qu'on lui accorde la prééminence sur toutes les autres, elle sera donc, dans votre hypothèse, la plus moderne de toutes! J'oserai répondre à cela que, dans le rapprochement que l'on m'objecte, je ne vois point une véritable incompatibilité. Sans parler de quelques avantages particuliers que l'Europe peut ne devoir qu'à la nature, tels que ceux du sol et du climat, il est bien constant que les sociétés les plus récemment établies sont celles où la civilisation a dû

faire les plus grands et les plus rapides progrès. Leurs fondateurs étant des hommes déjà civilisés eux-mêmes, ces sociétés en quelque sorte n'auront point eu d'enfance. Elles auront réuni de bonne heure à l'énergie de la jeunesse les lumières et la consistance de l'âge mûr. Je compare sous ce rapport l'Europe à un édifice d'une construction moderne, qui domine avec éclat sur les bâtimens plus anciens qui l'environnent, non seulement parce qu'il présente des proportions plus grandes et plus régulières, mais encore parce que ses fondemens eux-mêmes sont plus élevés que ceux de tous les autres.

Il me semble donc enfin que mes conjectures sont loin d'être inconciliables avec les faits, et je vais les résumer dans l'exposé suivant.

A une époque fort ancienne sans doute, une comète, dont le centre passait près du pôle méridional de la terre, aura attiré fortement vers ce pôle les eaux de l'Océan. Cependant le point de la plus grande élévation de la mer n'aura pas été le pôle du sud lui-même, mais quelque point situé entre le tropique du Capricorne et le cercle polaire Antarctique, sur l'un des demi-méridiens qui traversent la mer du Sud. C'est donc aussi dans cette direction oblique que le centre de gravité de la terre se sera déplacé, et on pourra le considérer comme ayant obéi à la fois à deux forces, dirigées l'une du nord au sud et suivant l'axe de la terre, l'autre perpendiculairement à cet axe et dans le plan du demi-méridien désigné ci-dessus.

De ce mouvement du centre de gravité de la terre, il aura résulté dans le sud :

1.° Que beaucoup de terres australes auront été noyées, notamment une grande portion du continent dont les îles de la mer du Sud sont les restes, et qui se trouvait comprise entre l'Asie et l'Amérique méridionales ;

2.° Que toutes les terres australes assez élevées pour avoir échappé à cette submersion, se trouvant rapprochées du centre de gravité de la terre, auront acquis une température plus chaude que celle dont elles avaient joui jusqu'alors ;

3.° Que l'île de Pâques, qui était avant la submersion une montagne fort isolée, sera devenue une île fort isolée aussi ;

4.° Que la chaîne des Cordillières, dont les deux revers avaient eu jusqu'alors des pentes plus égales, aura semblé s'être inclinée vers la mer du Sud.

Des effets opposés à ceux-là se seront manifestés dans le nord.

1.° De nouvelles terres boréales seront sorties tout-à-coup du sein des mers, notamment l'Europe presque entière, et quelques parties moins considérables de l'Asie et de l'Afrique;

2.° Les anciennes terres boréales se trouvant tout-à-coup plus éloignées que par le passé du centre de gravité de la terre, auront éprouvé un refroidissement subit. Cet effet aura atteint sa plus grande intensité au point de l'hémisphère boréal diamétra-

lement opposé à celui de la plus grande élévation de la mer dans l'hémisphère austral, etc.

Ajoutons quelques observations plus particulières sur ce qui concerne l'Europe.

Couverte en grande partie et pendant long-temps de vastes marais, elle se sera revêtue peu à peu de forêts; après quoi elle aura été peuplée de proche en proche par des hommes venus de l'est et peut-être du sud.

Le temps enfin sera arrivé où des Européens traversant cet Océan, du sein duquel leur patrie était sortie, auront découvert dans l'hémisphère austral ces îles, restes d'un continent dont l'existence avait fini au même instant où celle de l'Europe avait commencé.

Si tous ces faits sont véritables, les habitans des îles de la mer du Sud sont, il faut l'avouer, d'une origine bien ancienne. Leurs ancêtres seuls auront survécu peut-être à la submersion de plusieurs grands empires, et des circonstances extraordinaires auront mis enfin en relation des hommes bien différens entre eux : les uns étant l'élite des civilisations modernes, et les autres ayant conservé dans leurs peuplades isolées une partie des avantages d'une très-antique civilisation.

Des fouilles profondes qui ont été faites dans nos régions du nord ont fait découvrir des squelettes fossiles d'animaux connus ou inconnus; mais aux mêmes niveaux il ne s'en est jamais trouvé qui eussent

appartenu à l'espèce humaine. Il serait possible qu'il s'en trouvât, au contraire, et en grand nombre, dans les parties submergées du continent austral, si la mer, abandonnant cette conquête, la rendait accessible à de pareilles recherches.

On rencontre fréquemment dans le nord, à de grandes hauteurs au-dessus du niveau actuel de la mer, des traces du long séjour qu'elle a dû autrefois y faire. Il est probable que rien de semblable ne sera jamais observé dans le sud, et qu'il règne ainsi un parfait contraste entre les deux pôles, pour ce qui concerne les antiquités naturelles tant terrestres que marines (1).

Quelque probables que soient à mes yeux les conjectures que je me suis permis d'exposer, je dois craindre sans doute que beaucoup de personnes n'en portent pas le même jugement et ne les trouvent, au contraire, hasardées ou même chimériques. Voici surtout une objection à laquelle je regretterais bien d'avoir donné prise.

(1) Je ne regarde point après tout comme impossible que, même vers le pôle du sud, on rencontre fort au-dessus du niveau actuel de la mer des preuves du long séjour qu'elle y aurait fait autrefois, et j'ai présenté l'opinion contraire non pas comme *certaine*, mais simplement comme *probable*. Si le fait dont nous parlons venait à être constaté, il faudrait seulement en conclure qu'avant la dernière catastrophe qui a élevé l'Océan austral au niveau que nous lui voyons aujourd'hui, il y en avait eu d'autres de même nature qui l'avaient élevé encore plus haut.

Quand on se permet, me dira-t-on, de mettre au jour des opinions dénuées de preuves positives, il faut du moins qu'elles soient de nature à pouvoir en obtenir un jour. Elles provoquent alors des recherches qui, ayant un but raisonnable et déterminé, peuvent, quoi qu'il arrive, n'être pas tout-à-fait dépourvues d'utilité. Mais il n'y a pas lieu d'espérer qu'aucune observation éventuelle puisse répandre de grandes lumières sur les suppositions dont vous faites la base de votre système. Il ne sera donc jamais que ce qu'il nous semble dès aujourd'hui, une combinaison purement idéale, une énigme insoluble, un fantôme sans réalité.

En réponse à cet argument, je me permettrai moi-même d'abord les questions suivantes.

Nest-il pas démontré déjà, par une multitude de faits bien avérés, que des régions même fort élevées de l'Europe ont été autrefois couvertes par les eaux de la mer, et par conséquent que depuis cette époque le niveau de la mer s'est, dans cette partie du monde, considérablement abaissé. Cet effet a été vraisemblablement produit par une grande révolution arrivée sur le globe terrestre, et il n'est même pas possible d'en douter, quand on considère que des révolutions semblables, mais en sens contraires, ont dû vraisemblablement se succéder les unes aux autres à de longs intervalles, puisqu'en même temps que l'on a reconnu jusque sur nos montagnes des traces du séjour que la mer y a fait autrefois, on a trouvé dans les entrailles de la terre, à de grandes profondeurs, des animaux

fossiles dont les espèces aujourd'hui inconnues paraissent avoir été destinées à vivre sur la terre.

N'a-t-on pas découvert aussi, dans les régions polaires du nord, des corps entiers d'animaux d'un autre climat, que le froid avait conservés pendant un espace de temps que l'on ne peut estimer? N'est-il pas évident que ces animaux avaient été surpris et privés de la vie par un refroidissement aussi violent que subit? et un changement de climat aussi brusque peut-il avoir eu une autre cause qu'un déplacement non moins subit du centre de gravité de la terre?

Quant à l'espoir d'acquérir un jour des preuves plus directes de ce déplacement, je suis loin de croire qu'il y faille absolument renoncer.

S'il est vrai que les flancs de plusieurs chaînes de montagnes de l'hémisphère boréal, telles que celles de la Norvège, les monts Ourals, les Cordillières du nord, etc., aient été baignées jadis à une grande hauteur par les eaux de la mer, il est possible que la partie qui était noyée se distingue encore, par des indices assez sûrs, de celle qui ne l'était pas, pour faire connaître en beaucoup d'endroits, avec une certaine précision, à quelle hauteur atteignait le niveau de la mer. Si de semblables vestiges, observés à de grandes distances les uns des autres, se trouvaient appartenir à une surface sphérique dont le centre serait beaucoup plus près du pôle du nord que ne l'est le centre de gravité actuel de la terre, on ne pourrait plus contester, ce me sem-

ble, que le centre de gravité de la terre n'eût été autrefois plus au nord qu'il ne l'est aujourd'hui, et mon hypothèse serait, dès-lors, non plus simplement probable, mais prouvée. En effet, de ce que le centre de gravité de la terre aurait été jadis plus au nord qu'il ne l'est aujourd'hui, il s'ensuivrait nécessairement que, depuis cette époque, ce centre de gravité aurait été transporté plus au sud; ce qui n'aurait pu s'opérer que par un grand mouvement des eaux de l'Océan, qui aurait abandonné le pôle du nord pour s'élever d'autant vers celui du sud.

Et pourquoi ne trouverait-on pas aussi dans l'hémisphère austral des preuves positives de l'exhaussement de la mer? Il suffirait pour cela, par exemple, que, sur les côtes de l'île de Pâques, on découvrît, à quelque profondeur sous la mer, quelque statue colossale encore debout ou quelque reste d'une des plate-formes sur lesquelles ces statues étaient ordinairement élevées.

Quelques circonstances imprévues peuvent au moins faire apercevoir de nouveaux rapports entre les habitans des îles de la mer du Sud et ceux des continens de l'Asie et de l'Amérique.

Il se peut enfin que quelque ancien monument découvert sur les Cordillières, ou partout ailleurs, fasse reconnaître que telles lignes qui étaient autrefois verticales ou horizontales ne le sont plus exactement aujourd'hui. Un changement survenu dans la position du centre de gravité de la terre pourrait

seul expliquer ces différences, qui seraient nulles à quelques points de la surface du globe, et imperceptibles en beaucoup d'autres, mais qui, en certains lieux, pourraient être sensibles, même sur des lignes d'une médiocre longueur.

Il me semble donc que les conjectures énoncées dans ce mémoire sont appuyées déjà sur beaucoup de faits, qu'elles ne sont contredites par aucun, et qu'elles sont de nature à pouvoir être confirmées d'une manière plus positive encore par des observations ultérieures.

Telles qu'elles sont enfin, je demande qu'il me soit permis de les soumettre à l'épreuve du temps, qui les vérifiera peut-être, et dans ce cas il sera bon qu'elles aient été connues. Elles peuvent au contraire se trouver formellement démenties par les révélations de l'avènir; mais je ne sais si, dans cette supposition-là même, je devrais me repentir beaucoup de les avoir mises au jour. Les mêmes recherches, dont le résultat m'aurait convaincu d'erreur, auraient peut-être fourni l'occasion de découvrir en passant d'utiles et d'intéressantes vérités.

Qui sait s'il n'entre pas dans les vues de la divine sagesse que la mer couvre et découvre tour à tour toutes les parties de notre globe? Les sociétés humaines usent à la longue le sol qu'elles cultivent; et, parmi les substances minérales qu'elles consomment, il en est aussi beaucoup qui ne pourraient se reproduire ou se recomposer que par un concours particulier de circonstances. Au bout de

quelques myriades de siècles peut-être, l'Europe elle-même sera exposée à manquer de métaux et des fossiles les plus nécessaires à son industrie et à ses besoins. La Providence avait mis en ce genre sous nos pieds d'immenses approvisionnemens; mais quand ils sont enfin épuisés, elle n'a peut-être d'autres moyens réparateurs que de faire rentrer pour un long espace de temps ces terrains usés dans le grand laboratoire des mers, en offrant cependant à nos besoins et à nos travaux d'autres terres toutes nouvelles.

Familiarisons-nous avec ces longues périodes de temps qui n'étonnent notre imagination que parce que notre existence individuelle est extrêmement courte. Nous sommes, dans notre partie mortelle, des êtres éphémères, pour qui quelques milliers de siècles sont beaucoup sans doute; mais des séries, mille fois plus longues encore, ne sont que de courts instans dans les fastes de la nature, à qui le temps n'a jamais manqué et ne manquera jamais.

Ne perdons point de vue non plus que l'enveloppe liquide, dont le globe de la terre est toujours en partie revêtu, cède facilement à l'influence d'une attraction étrangère, et peut ainsi déplacer, suivant différentes directions, le centre de gravité du système commun de la terre et des mers.

Et comment n'admettrions-nous pas que, dans certaines circonstances, ces effets peuvent s'opérer

en grand, nous qui les voyons journellement s'accomplir plus en petit sous nos yeux?

Qu'est-ce que le flux de la mer, si ce n'est un gonflement de ses eaux qu'occasionne l'attraction des deux corps célestes les plus influens sur elle, en raison ou de leur proximité ou de leur masse, je veux dire la lune et le soleil? Ne considérons, pour mieux fixer nos idées, que l'attraction de la lune. Je conviens que, lorsqu'elle agit sur la mer, à quelque point d'un méridien terrestre, et qu'au point diamétralement opposé de ce même méridien, il se trouve aussi une mer; je conviens, dis-je, que, d'après les lois de l'attraction, le flux se faisant sentir simultanément dans ces deux points, il en peut résulter, entre les deux masses d'eaux déplacées, un équilibre qui maintienne toujours le centre de gravité de la terre à peu près à la même place; mais il en arrivera autrement, s'il se présente d'un côté une vaste mer, et de l'autre un continent. Alors la mer, qui s'élève d'un côté, ne trouvant point de contre-poids du côté opposé, doit nécessairement attirer vers elle le centre de gravité de la terre, d'une quantité qui, si petite qu'elle soit, peut n'être pas tout-à-fait insensible; de sorte qu'à 90 degrés de distance en latitude, il ne serait pas impossible que l'on s'aperçût de ce déplacement, à la variation qu'éprouverait dans sa direction une ligne à plomb d'une grande longueur. Ce déplacement du centre de gravité de la terre, quoique produit par une cause accidentelle, aurait même

des effets permanens, si la lune ne neutralisait pas en quelque sorte son influence, en l'exerçant successivement sur tous les méridiens du globe terrestre.

J'ai publié, en 1813, des *œuvres poétiques et morales* (1), à la fin desquelles (volume 2, pages 442-450) on trouve les mêmes idées à peu près que je présente ici, mais elles y sont moins développées; et d'ailleurs cet ouvrage est trop peu connu, pour que celui-ci n'ait pas, aux yeux de bien des personnes, tout le mérite encore de la nouveauté. J'ai prévu aussi, dans l'ouvrage que je cite, les objections qui pourraient m'être faites, dans le cas où les conjectures, dont je provoque l'examen, sembleraient parfois difficiles à concilier d'une manière littérale avec quelques passages des livres de Moïse, et je crois avoir assez bien justifié mes intentions pour me mettre sur cela à l'abri du reproche.

(1) Chez Mad. V.e Mignoret, rue du Dragon, n.o 20, faubourg Saint-Germain, à Paris.

MÉMOIRE

Sur le gouvernement et sur la religion des anciens Arméniens, par M. Cirbied, membre résident, professeur d'arménien à l'école des langues orientales.

PARTIE PREMIÈRE.

I. Le devoir d'obéir à ses père et mère plus qu'à tout autre mortel, celui de vivre toujours sous leur dépendance, de respecter la vieillesse, et d'écouter ses conseils comme des oracles, ont été regardés par les Arméniens de tout temps comme des obligations sacrées et nécessaires à leur conservation. Dès l'origine de la nation, les pères de famille, indépendamment des droits qu'ils tenaient de la nature, avaient aussi celui du maître : ils étaient considérés chacun comme le seigneur de sa maison et de ses descendans; et, en vertu de ces droits, ils portaient tous le titre de père et de seigneur en même temps. Pendant la vie du père et de la mère, les enfans, ainsi que les épouses et les descendans de ceux-ci, vivaient dans la maison paternelle, et ils étaient obligés de remettre entre les mains de leurs parens les fruits de leurs travaux et de leurs veilles. Après la mort du maître et de la maîtresse de la maison, les frères étaient libres de se séparer l'un de l'autre, en faisant entre eux une égale portion des biens qu'ils venaient d'hériter; ou de vivre ensemble, ce qui

arrivait le plus souvent, en donnant la direction des affaires de la communauté au frère le plus âgé.

II. Outre les droits qu'avait chaque père de gouverner ses descendans, il y avait aussi, dans chaque portion de terrain habité, un vieillard qui exerçait le droit de veiller à la sûreté des habitans du lieu, et il portait le titre de *Nahabied*, c'est-à-dire *le premier chef de l'endroit*. Au-dessus des autorités du père et du vieillard, il y en avait une troisième où aboutissait le pouvoir de la nation. C'était un chef qui se nommait particulièrement *Baïazad* ou *grand Nahabied*, et qui était chargé, de la part des pères de famille et des vieillards des cantons, de diriger l'ensemble des affaires de la nation. C'était alors une espèce d'alliance ou de pacte fédératif qu'avaient fait entre elles les trois classes de pouvoir. Cette sorte de régime, qui était un résultat nécessaire des mœurs et des habitudes domestiques des Arméniens, a duré chez eux, avec plus ou moins d'extension, pendant le gouvernement des quatre dynasties royales, la Haïkienne, l'Arsacide, la Pacratide et la Rupénienne, qui régnèrent en Arménie.

Sous l'administration des Arsacides, l'autorité ou la juridiction des vieillards fut divisée en deux classes : dans la première, c'étaient les *Nahabieds* qui commandaient les cantons; et, dans la seconde, c'étaient des gouverneurs généraux qui commandaient les provinces, et ils portaient le titre de *Nakharar* ou Satrape. Anciennement l'autorité de ces chefs était élective; mais, du temps des Arsacides, elle devint

héréditaire. Le peuple ou les pères de famille avaient pourtant le pouvoir de demander au roi leur destitution, et de donner le gouvernement cantonal ou satrapal à un autre personnage de la même famille.

Platon (1) nous fait entendre que, chez les anciens, les pères de famille avaient une autorité de souverain sur leurs enfans. Homère en avait dit autant avant ce philosophe (2). Hérodote, Diodore de Sicile, et Justin (3), en parlant des premiers peuples de l'Asie, particulièrement de la Médie et de l'Assyrie, nous font connaître que ces nations se gouvernaient, dans l'origine, par des chefs de canton, ou par des princes électifs, qui se contentaient d'un pouvoir limité, et qui respectaient les droits de leurs concitoyens et de leurs voisins. Par la suite des temps, le genre de gouvernement de ces pays, qui était celui d'un gouvernement patriarcal, se changea entièrement en despotisme. Mais l'Arménie, de même que plusieurs autres régions du nord de l'Asie, conserva plus long-temps les formes du gouvernement paternel.

III. L'esprit d'indépendance, l'orgueil d'être maître chez soi, l'amour de l'industrie, le plaisir de mener une vie pacifique avec ses concitoyens et ses voisins,

(1) Plat., des Lois, Liv. III.

(2) Hom., Odys., Liv. IX.

(3) Hérod., Liv. I. — Diod., Liv. II, chap. I. — Just., Liv. I, chap. I.

formaient le caractère distinctif des Arméniens. Leur histoire de tous les siècles nous fait connaître que ces qualités étaient devenues chez eux une habitude de mœurs. L'amour de la conquête n'a jamais été une passion dominante pour les hommes de ce pays. Lorsqu'il s'agissait de défendre leur pays contre des ennemis, ils se battaient avec le plus grand acharnement, et la mort ne les effrayait jamais; mais s'il était question de faire une guerre étrangère ou d'acquérir de nouveaux pays, ils se battaient seulement par honneur, ou poussés par l'ambition de la gloire. Les historiens même de l'Arménie donnent de plus grands éloges aux guerriers qui ont combattu pour la liberté nationale, qu'à ceux qui ont entrepris des guerres d'agression dans des contrées limitrophes. Une fois que les soldats arméniens se trouvaient hors de leur pays, ils s'ennuyaient excessivement. Au rapport de Faustus de Byzance, les Arméniens n'aimaient point à faire une guerre qui ne les intéressait pas: ils désiraient toujours retourner dans leur patrie, être au milieu de leurs parens et de leurs amis. Vers l'an 370 de J.-C., les habitans de l'Arménie, mécontens des longues guerres désastreuses que soutenait alors leur roi Arsace III, envoyèrent une nombreuse députation composée des satrapes, des gouverneurs de canton, des pères de famille, et des représentans de la part des paysans, auprès du patriarche d'Arménie, saint Narsès, pour l'engager à inviter le roi à faire la paix avec la Perse et à rentrer dans son pays. Ces envoyés décla-

rèrent en même temps au patriarche que, si on refusait de faire droit à leurs observations, ils ne voulaient plus se battre, ni même obéir à leur roi (1).

IV. On voit, dans l'histoire de ce pays, des souverains assez puissans respecter toujours les droits des petits peuples et des petits princes voisins, sans avoir jamais l'envie d'incorporer les domaines de ceux-ci dans leurs propres états. S'ils font quelquefois la guerre contre eux, c'est uniquement pour réprimer l'esprit de rebellion du moment, ou pour punir les malveillans. S'ils s'emparent de leurs terres, ou s'ils détruisent même leurs ennemis, ils laissent toujours les peuples voisins se gouverner par eux-mêmes, ou ils y établissent un chef national de leur choix. On ne trouve que fort peu de souverains qui aient voulu profiter des circonstances favorables, des troubles ou de la faiblesse de leurs voisins, pour faire des conquêtes. L'histoire n'offre que deux exemples d'agression ou de guerres injustes chez les rois d'Arménie. Ce furent Ardacès Ier et son fils Tigrane II qui eurent l'ambition de conquête; et l'on ne doit pas s'étonner beaucoup si le premier fut assassiné au milieu du champ de bataille par ses propres soldats, et le second abandonné à son sort par les gouverneurs ou satrapes du pays, et vaincu ensuite par les Romains.

V. Les satrapes d'Arménie étaient des patriciens,

(1) Faust. de Byz., Liv. IV, ch. 51.

des seigneurs confédérés avec le souverain, et en même temps les soutiens des droits du peuple. Ils avaient un pouvoir qui balançait celui du prince; ils se disaient *les seigneurs du royaume;* ils portaient des titres flatteurs à la nation, tels que celui de *père de famille,* de *père du peuple*, ou *père d'une telle province;* et ils se regardaient toujours comme des maîtres indépendans du souverain. Leur pouvoir était tel, que la force de l'autorité royale consistait uniquement dans la bonne harmonie entre le roi et les satrapes. La puissance de ceux-ci était fondée essentiellement sur l'affection du peuple et sur la concorde qu'ils maintenaient entre eux et les pères de famille dont ils ne choquaient jamais les droits, et ils les considéraient toujours comme des *seigneurs nés*, quoique dans un ordre subalterne. Ces satrapes se faisaient aimer ordinairement par le genre de leur administration, par la protection qu'ils accordaient à l'industrie et au commerce, par le soin que chacun avait d'embellir ses provinces et ses cantons, en augmentant le nombre des villages et des édifices publics. Ils étaient en quelque sorte obligés d'user de condescendance, de ménager les intérêts du peuple et de soutenir ses droits, afin de se donner plus de crédit et d'autorité. Si un satrape exerçait un pouvoir arbitraire, ou des actes de vexation dans une province quelconque, le peuple se soulevait contre lui, ou demandait au roi de le démettre de ses fonctions, et de confier l'administration satrapale

à un autre personnage de la même famille ; car cette dignité était héréditaire dans certaines familles, comme nous l'avons déjà dit. L'histoire pourrait à peine nous offrir quelques exemples peu remarquables d'injustice et d'oppression de la part de ces gouverneurs envers le peuple. Ils se faisaient un devoir de respecter les usages, les institutions et le genre d'administration paternelle de leurs ancêtres. Soit par intérêt ou par habitude, ils se montraient toujours exacts observateurs du régime et de l'économie politique des anciens.

VI. C'étaient ces satrapes qui formaient le conseil du roi. Dans toutes les grandes affaires, telles que l'aliénation d'un domaine de la couronne, la condamnation à mort d'un satrape, sa dégradation ou son exil, la cession d'une ville, une déclaration de guerre ou un traité de paix, la décision du roi devait être consentie par les satrapes; autrement ceux-ci étaient en droit de refuser leurs contributions et leur contingent de troupes. Le dernier roi de la famille des Pacratides, Kakik II, dans une entrevue qu'il eut avec l'empereur Monomaque, l'an 1046, disait à ce prince que les rois d'Arménie ne pouvaient céder à une puissance étrangère leurs droits sur une ville quelconque sans le consentement des satrapes du pays; que ceux-ci, de leur côté, ne pouvaient faire une pareille cession sans l'autorisation expresse du premier chef de l'Etat; que la couronne et le royaume entier appartenaient à la nation, dont

les satrapes étaient les représentans, et que le roi n'en était que le dépositaire (1). L'histoire de ce pays indique même des exemples d'un pouvoir excessif dans ces satrapes : ils se donnaient les droits de détrôner quelquefois les souverains à leur gré. Dans d'autres circonstances, les rois ne paraissent pas même avoir la faculté de renoncer à la couronne, de la céder à un autre de leur choix, ni de contracter un mariage avec une personne étrangère au pays, sans le consentement des satrapes.

VII. Ces satrapes avaient chacun des petits Etats et des sujets qui leur étaient dévoués. Les revenus publics de chaque province étaient d'abord versés dans la caisse des satrapes : ceux-ci en gardaient toujours une portion pour subvenir aux dépenses de leurs Etats respectifs, et ils envoyaient l'autre portion à la caisse du roi. Toutes les charges des provinces, même les services militaires, étaient payés par les satrapes. La formation des armées appartenait aussi aux satrapes; mais le mouvement des troupes d'une province à l'autre dépendait de l'ordre d'un généralissime dont la nomination ou la destitution appartenait uniquement au roi. Les satrapes conservaient dans leurs provinces seulement un certain nombre de troupes pour la sûreté du pays, et ils mettaient les autres à la disposition du souverain, pour remplir leur contingent. Les rois

(1) Mathieu d'Edesse, hist. manusc., n.° 99, fol. 124 et suiv., de la bibliot. du roi.

employaient ordinairement les armées à garder les frontières de leurs Etats, à comprimer les rebelles, ou à faire la guerre à l'ennemi. Quant à la sûreté intérieure de chaque province, c'étaient les satrapes qui en avaient le soin, et ils la maintenaient au moyen des troupes qu'ils gardaient auprès d'eux. La personne du roi était confiée toujours à la garde d'un corps d'élite de la nation. Chaque satrape avait sous ses ordres et entretenait à ses frais 5, 8, 10, et jusqu'à 15 mille hommes. On les a vus quelquefois se faire la guerre l'un à l'autre, et même à leurs rois, ou à des puissances voisines, sans la permission de leur propre souverain. Les satrapes, qui ont fait ainsi quelques actions d'éclat, ont été souvent confondus par les étrangers avec les rois du pays (1).

VIII. Ces satrapes étaient autant de petits princes régnant de père en fils. Leur magnificence égalait celle du roi. Un savant auteur grec (2) dépeint de la manière suivante le costume de ces satrapes: « Ils portaient, dit Procope, un manteau tissu des ailerons d'un poisson qu'on nomme *pinna*, qui jette de l'éclat au soleil et des rayons agréablement nuancés de diverses couleurs. Ce manteau était soutenu sur l'épaule droite avec des boutons d'or garnis de pierres précieuses: trois chaînes également d'or, ornées d'hyacinthes, leur pendaient sur la poitrine.

(1) Ciamcian., Tom. I, p. 216.
(2) Proc. des Edif., Liv. III, ch. I.

L'habit qu'ils portaient sous le manteau était couleur de pourpre, brodé en or. Ils avaient une ceinture de soie à frange d'or: et leurs brodequins, couleur de grenade, montaient jusqu'aux genoux.» D'après Moïse de Khorène (1), les lieutenans du roi pouvaient aussi comme lui porter sur leur tête une couronne ornée de pierres précieuses, un bandeau royal, des pendeloques aux oreilles; ils pouvaient manger à la table du roi, avec des cuillers en or, et boire dans des coupes aussi en or. Au rapport de Lazare de Parbe (2), il ne leur manquait que le titre de roi : sans cela même ils jouissaient, chacun dans sa province, de toutes les prérogatives d'un souverain ; et, comme tels, ils avaient tous leurs coussins distingués pour s'asseoir dans la salle d'audience avec le roi (3).

IX. Du temps des premiers rois Arsacides, l'Arménie était divisée en 24 grandes provinces, qui, à cause de leur étendue, s'appelaient *pays* ou *États*. Il y avait dans chaque Etat deux ou trois satrapes : mais Tigrane II, après avoir été défait par les Romains, en augmenta le nombre ; et, vers le milieu du premier siècle de l'ère vulgaire, on comptait déjà 120 satrapies dans les provinces arméniennes (4). Le

(1) Moïse de Khorène, Liv. II, ch. 7 et 44.

(2) Lazare de Parbe, hist., p. 140.

(3) Misrob. hist., dans les manusc. de la bibliot. du roi, n.° 95, feuil. 16 et suiv.

(4) Pline, Hist. Nat., Liv. VI, ch. 9.

nombre des *Nahabieds* ou de chefs de canton était de 190 dans la grande Arménie ; et celui de la petite Arménie était à peu près de la moitié de l'autre. Pour pouvoir affaiblir l'autorité des anciennes maisons satrapales, les successeurs de Tigrane II créèrent de nouveaux satrapes, dont la plupart restaient sans fonction, et vivaient à la charge du trésor public. Vers la fin du quatrième siècle, il y avait déjà plus de 400 familles satrapales (1), et ce nombre excessif contribua aussi beaucoup à la chute du royaume, qui arriva peu de temps après.

X. Quoique les satrapes arméniens, jaloux de leurs droits, luttassent souvent contre l'autorité royale, et balançassent toujours son pouvoir, ils n'étaient pourtant pas moins respectueux que le peuple envers la dignité du roi. Sa personne et celle des membres de sa famille étaient sacrées. Plus d'une fois les princes de ce pays furent en guerre contre les satrapes ; plus d'une fois ceux-ci prirent les armes contre eux : mais on n'attenta jamais à leur vie, ni par le poison, ni par l'assassinat. L'histoire d'Arménie n'offre qu'un seul exemple d'un prince empoisonné ; c'est celui du roi Tiridate, qui, sans le consentement des satrapes, voulut changer la religion du pays, et fut le premier prince qui ordonna, vers l'an 301, l'établissement public du christianisme dans toutes les provinces arméniennes. Les historiens du pays ne paraissent pas même être

(1) Misrob., *ibid.*

d'accord sur ce fait d'empoisonnement. S'il eût été vrai, tous les historiens chrétiens du pays n'auraient pas manqué de le rapporter : ils auraient dû en faire par là un reproche bien mérité aux satrapes rebelles et à tous ceux qui tenaient encore à l'ancienne religion du pays. Si ce forfait avait eu lieu, on aurait dû le commettre plutôt à l'époque de ce changement très-mémorable qu'après un espace de quarante années, et lorsque ce prince était déjà accablé sous le poids de l'âge.

Un des principaux satrapes du pays, appelé Manuel Mamigonien, étant animé d'un esprit de sédition et de vengeance contre Varazdate, roi d'Arménie, il lui déclara la guerre, vers l'an 385 environ. Par la faveur des autres satrapes, il s'empara en même temps du commandement général des troupes du pays; mais le roi rassembla aussi de son côté une armée assez nombreuse, et les troupes en vinrent aux prises. Dans un combat terrible, le roi eut le malheur de tomber au pouvoir d'un régiment commandé par les fils du même satrape, qui voulaient le tuer; mais leur père accourut aussitôt, en leur criant: « Prenez garde de devenir jamais *dirasban*, » ce qui veut dire assassin de son maître. Le satrape donna alors au roi la vie et la liberté, en lui procurant les facilités nécessaires pour le faire sortir du royaume avec toutes les sûretés (1). Dans les temps de troubles, de révolutions et même d'interrègne,

(1) Faust. de Byz., Liv. v., ch. 37.

la famille des rois était toujours respectée religieusement, et gardée avec les soins et les honneurs dus à son rang. On donnait à tous les personnages de la famille royale, issus de l'un ou de l'autre sexe, le titre distinctif d'*osdan* ou *osdanig*, qui veut dire indigène, libre ou privilégié. D'après les lois du pays, ils ne pouvaient point s'immiscer dans les affaires politiques ou administratives du gouvernement, et leurs personnes étaient toujours à l'abri des dangers des troubles et des révolutions.

XI. Les soldats de ce pays étaient des hommes robustes, capables de supporter les privations, les fatigues les plus longues et les plus pénibles. Ils étaient toujours animés du meilleur esprit pour le bien ou pour la défense de leur patrie. Mais ces soldats appartenaient moins au roi qu'aux satrapes. C'étaient ceux-ci qui possédaient l'affection des troupes et les dirigeaient à leur gré. Toutes les fois que l'intérêt du prince n'était pas celui des satrapes, l'issue de la guerre était funeste au roi et au royaume en même temps. Il était pourtant fort difficile, quelquefois même impossible, de pouvoir accorder les intérêts divers de tant de satrapes qui se regardaient comme autant de souverains indépendans. L'histoire nous apprend que, dans toutes les guerres, le sort du pays dépendait toujours de l'union des satrapes avec leur roi. Il était rare de trouver cette union parmi eux; et, dans toutes les chances, le peuple était toujours victime de son effort et de son dévouement. Dans un revers

quelconque, dans un malheur public, le peuple oubliait les siens, et se hâtait toujours de donner des preuves de son patriotisme et de son attachement au roi; mais les satrapes étaient toujours prêts à faire tourner cet élan à leur profit.

Un roi de Perse, Chapouh II, qui faisait la guerre en Arménie depuis plus de quarante ans, s'exprimait ainsi dans une lettre écrite à ses ministres quelque temps avant la fin du 4e. siècle: » Une chose « qui m'étonne aussi beaucoup, c'est la franchise, « la confiance et l'amour des troupes arméniennes « pour leur prince. Il y a déjà plusieurs années que « leur roi Arsace n'existe plus pour eux; cependant « ils se battent et s'excitent mutuellement en invo- « quant son nom: lorsqu'ils culbutaient nos cory- « phées, ils criaient unanimement: *Sacrifiez à Arsace*. « Leur pitié et leur amour pour leur prince les por- « taient à offrir ainsi à Arsace tous nos défenseurs « qu'ils passaient au fil de l'épée. La fureur avec « laquelle se battait la division de Mouchegh m'a « surpris encore davantage. Elle était, comme un « feu dévorant, jetée dans un champ de roseaux, « toutes les fois qu'elle se détachait du corps de son « armée pour s'élancer sur nous. . . . Heureux « celui qui commanderait des troupes arméniennes « qui auraient de l'amour pour leur prince, de la « sincérité et de l'attachement pour lui. (1)

(1) Faust. de Byz., Liv. v, ch. 5.

XII. Du temps du paganisme, les pontifes d'Arménie avaient le rang et les honneurs des satrapes, mais ils étaient dépendans du roi; celui-ci pouvait leur conférer cette dignité et les en priver également. Quoique les pontifes d'alors n'eussent aucune part au gouvernement civil des provinces, le pouvoir sacerdotal était pourtant, comme celui des satrapes, héréditaire dans certaines familles, et le roi ne faisait qu'indiquer à son choix une des personnes appartenant à ces mêmes familles. Après l'établissement du christianisme en Arménie, on y établit aussi un pouvoir patriarcal qu'on donna à une branche latérale de la maison des Parthes qui jouissait de prérogatives plus grandes que celles des satrapes, et qui entretenait souvent des liaisons d'amitié avec le clergé et la cour de Constantinople. Saint Grégoire, Parthe, surnommé l'Illuminateur, fut le premier patriarche de ce pays, et, pendant toute sa vie, il fut constamment uni avec le roi Tiridate. L'influence de ce pontife soutint le crédit de l'autorité royale contre les satrapes pendant trente ans environ. Mais ses successeurs se mirent bientôt du côté des satrapes, et depuis ce moment les rois d'Arménie ne pouvaient régner avec sûreté qu'en se mettant sous la tutelle des patriarches qui étaient devenus les régulateurs de la conduite des princes, les médiateurs uniques entre lui et les satrapes. Je crois que, de tous les anciens états chrétiens, l'Arménie fut le premier dont les pontifes usèrent d'un pouvoir absolu sur les souverains, les grands et le peuple à la fois.

XIII. L'esprit indomptable des satrapes d'Arménie n'avait d'autre but principal que celui de conserver intacte leur indépendance naturelle. Il est rare d'en trouver parmi eux quelques-uns qui aient eu l'ambition de s'emparer du trône du pays, malgré les occasions nombreuses et favorables qui se présentaient; mais tous étaient également jaloux de transmettre à leur postérité l'héritage de leurs ancêtres. Les conquérans de ce pays étaient autant inquiétés par eux que leurs propres souverains. Après la défaite de Darius, l'Arménie et la Perse se soumettent à Alexandre. Ce dernier pays, habitué à l'autorité d'un monarque absolu, supporte paisiblement le joug des Séleucides, jusqu'au moment où les Parthes viennent leur donner la liberté. Mais aussitôt instruits de la mort du conquérant, les satrapes arméniens se lèvent en masse; ils soutiennent des guerres cruelles contre les Macédoniens, et ils inquiètent sans cesse les rois séleucides. A la suite du détrônement du dernier roi des Parthes, la Perse courbe humblement la tête sous le sceptre de son vainqueur Ardachir-Sassanide, Assyrien. Un pareil événement arrive en Arménie vers l'an 428 de J.-C. Le roi de ce pays est détrôné comme celui des Parthes. Mais les satrapes, qui avaient été toujours en mésintelligence avec le roi, se mettent bientôt en armes, ils font des efforts incroyables en se battant contre la Perse pendant près d'un demi-siècle. Les Arabes, les Tartares et Tamerlan ravagent ce pays peut-être plus que les autres contrées asiatiques; mais ils ne

parviennent pas à dompter les hommes, et ils n'ont de sûreté qu'au milieu de leurs camps; ce fut plutôt le temps que la force des souverains qui extermina les maisons satrapales d'Arménie.

XIV. Les rois d'Arménie étaient accessibles à toutes les classes du peuple sans distinction. Il y avait des jours où ils tenaient une audience publique pour recevoir tout le monde et entendre eux-mêmes les demandes. En sortant de leur palais, ils communiquaient avec leurs sujets; ils se promenaient librement parmi eux, et ils n'étaient ordinairement accompagnés que d'un petit nombre de gardes ou de quelques satrapes ou conseillers par quartier. D'après un usage particulier de la nation, les rois se rendaient quelquefois aux invitations des satrapes ou des riches particuliers pour prendre des repas dans leurs maisons. Dans les grandes réceptions, le prince était entouré d'un grand nombre de satrapes; il se plaçait alors sur son trône et étalait toute sa magnificence. La couronne qu'il portait sur sa tête était en or massif, enrichie de pierres précieuses, garnie de sept rangs de perles et ayant au milieu l'aigle royale aussi en or et ornée de diamans. On mettait sur sa couronne un panache également en or et garni de perles. Une chaîne en or et ornée aussi de pierres précieuses liée à la couronne descendait, en forme de collier, des deux côtés du cou jusque sur la poitrine, ayant en bas un médaillon qui portait l'emblème de la justice, et on le nommait particulièrement *ackkharhavant hancoïtz*,

c'est-à-dire *le nœud des traditions du pays*. Le roi portait sur le cœur un autre bijou qu'on appelait *abilag*, ce qui signifie *union inséparable*. Le manteau royal était de couleur de pourpre, garni tout autour de peau de zibeline, parsemé d'or sur les deux épaules et brodé de perles qui représentaient l'aigle royale; et leur ceinture était en soie couleur bleu de ciel, ayant sur le devant un lion brodé en or. Leurs brodequins ou bottines étaient couleur de grenade comme ceux des satrapes, avec la différence qu'on voyait sur les chaussures des rois une aigle brodée ayant dans son bec un serpent. La tente dont se servaient les rois dans leurs camps de plaisance était aussi couleur de grenade, et représentait l'aigle en broderie sur tous les portiques. Le dais sous lequel le roi s'asseyait dans les grandes cérémonies était de couleur bleu de ciel avec des étoiles brodées en or. Lorsque les rois étaient assis sur le trône, les satrapes avaient aussi leurs places selon leur rang, qu'on appelait *partz*, c'est-à-dire *coussins* ou *soffa;* ils pouvaient s'y asseoir en présence du roi et manger avec lui à la même table, comme nous l'avons déjà dit.

XV. Les actions, les vertus et les défauts même du roi étaient connus du peuple; et le prince était obligé toujours de se conformer aux mœurs et aux usages du pays, pour éviter la censure et conserver le respect dû à l'autorité royale. Cette espèce de familiarité faisait chérir le prince par le peuple; mais le moindre défaut dans la personne du roi,

un préjugé quelconque du peuple, ou un motif de critique de la part du clergé, donnaient lieu de blâmer plus ou moins amèrement la conduite du prince. Le peuple ne flattait presque jamais les souverains qui le gouvernaient. Il ne louait, à proprement parler, que leurs actions, leur courage ou leur prudence. Il reprochait avec franchise les défauts à ses chefs, et quelquefois il les censurait même avec trop de sévérité. Leurs historiens sont sobres de louanges et disposés à désapprouver hautement les actions blâmables des seigneurs du pays. Dans leurs rapports avec les affaires intérieures du royaume, ils sont généralement partisans du clergé et des satrapes : on en voit peu qui soient portés à écrire en faveur des princes. Mais, dans les affaires où les droits de leurs souverains sont violés par quelques puissances étrangères, ils sont alors unanimement d'accord pour défendre les intérêts de leurs rois et de leur pays, si toutefois le clergé ne dirige pas autrement l'opinion publique ou que celle des écrivains n'écoute pas des intérêts particuliers. Le peuple était en même temps le sujet du roi et le protégé des pontifes et des satrapes. Le mode de gouvernement patriarcal et fédératif avait vieilli avec le temps; des hommes adroits et entreprenans pouvaient gagner facilement les affections des habitans et les indisposer contre le prince, au nom de la religion, ou sous prétexte que les lois et les coutumes de leurs ancêtres avaient été violées ou méconnues.

XVI. Cette nation avait l'usage de se rassembler de

temps en temps pour discuter les affaires publiques qui regardaient ses intérêts. Lors de la mort d'un roi ou de son avénement au trône, à l'époque d'une déclaration de guerre, d'une levée extraordinaire de troupes ou de toute autre affaire nationale, le peuple de chaque province ou canton se rassemblait dans un endroit indiqué pour prendre des décisions, et l'on envoyait ensuite des députations aux satrapes ou au roi même pour faire connaître les vœux des peuples. C'étaient les pères de famille sans distinction qui entraient dans ces réunions publiques. Quelquefois leurs enfans même qui étaient déjà mariés y assistaient avec leurs parens. Les pères de famille avaient le droit de s'asseoir devant les satrapes, de parler et de prendre des repas avec eux. Dans toutes ces réunions pour affaires nationales, les habitans des villes avaient des rangs et des honneurs plus distingués que ceux des habitans des villages. Valarsace I, qui fut aussi le premier prince arsacide en Arménie, ordonna aux citadins de traiter les paysans comme leurs frères, de ne point porter envie aux honneurs qu'on leur accordait, et de vivre en paix et en bonne intelligence avec eux (1).

XVII. D'après les lois et les mœurs du pays, tout le monde était noble. Ce mot exprimait dans sa langue une idée de noblesse bien différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Un noble était pour les Arméniens un homme vaillant, sage et utile aux autres. Cette manière d'envisager la noblesse de

(1) Moïse de Khor., Liv. II, ch. 7.

l'homme subsiste toujours chez la plupart des peuples de l'Orient. C'était d'après ce principe qu'en Arménie tous les hommes, sans distinction, pouvaient aspirer à toutes les dignités du royaume, excepté à celle de roi; car tout homme pouvait, par ses mérites personnels, élever sa famille jusqu'au rang des satrapes. Les trois ordres de noblesse; savoir : la famille royale, les maisons satrapales, et celles des pères de famille, ou le peuple, avaient des contacts d'union entre eux. Les familles du souverain, des satrapes et des pontifes s'alliaient toujours entre elles, et celles-ci contractaient également des mariages avec les familles des simples particuliers qui étaient toujours considérés comme nobles, quoique dans un rang inférieur. Le mot *noble*, en arménien *azniv*, signifie littéralement *national;* car il est un dérivé du mot *azn*, ou nation. Un autre mot, dont on se servait pour désigner un noble, était celui de *azad*, qui veut dire *libre*, *poli*, ou *détaché de la condition barbare*. Une troisième dénomination, qui indiquait un noble, était celle de *sébouh*, c'est-à-dire *celui qui a l'âme élevée* ou *excellente*, et on la donnait à des familles respectables. Enfin, le titre de la plus grande dignité nobiliaire chez eux était celui de *asbied*, qui veut dire littéralement *chef de chevaux*, et qui était primitivement réservé à ceux qui commandaient les armées : ensuite on le donnait aussi aux grands officiers de la couronne. Le mot *peuple*, en arménien *joghovourt*, signifie *les hommes assemblés* ou *les hommes en conseil*. Les institu-

tions de patronage, d'esclavage et de féodalité, dans le sens que nous donnons en Europe à ces différens mots, n'ont point existé dans l'ancienne Arménie. On n'y connaissait qu'une espèce de captif ou d'esclave qu'on appelait *kéri*, et l'on ne donnait ce nom qu'à un prisonnier de guerre ou à une personne enlevée par rapt. L'histoire ancienne de ce pays n'offre nulle part un fait, ou même un indice, qui indique qu'il ait existé chez eux une certaine classe d'hommes indépendans, et en même temps une autre considérée comme *serf* ou *vassal*. Ces deux mots ou ces deux idées, telles que nous les concevons, n'existent pas même dans leur langue. Il est probable que le premier pas à l'établissement des lois du servage a été celui que nous venons de dire, savoir de considérer les prisonniers de guerre comme des esclaves, et qu'ensuite, soit par droit de guerre ou de représailles, on aura regardé comme tels tous les habitans d'une province ou d'un royaume conquis. Cependant les prisonniers de guerre, domiciliés une fois en Arménie, devenaient des citoyens du pays, et ils jouissaient des droits des indigènes mêmes. Tels étaient, par exemple, les Juifs captifs qu'on avait emmenés en Arménie du temps des Assyriens et sous le règne de Tigrane II. Ces captifs étaient libres, vivaient tranquillement dans différentes villes du pays, et ils y exerçaient librement la religion de leurs ancêtres. Le gouvernement était tolérant en matière de religion, et il protégeait tous ceux qui venaient s'établir chez lui. On y voyait

des colonies assyriennes, persannes, indiennes, cananéennes et juives; des hommes qui avaient commis quelque crime dans leurs pays et des fugitifs de différentes contrées étaient sûrs de trouver asile et protection chez les Arméniens.

SECONDE PARTIE.

I. La religion la plus ancienne de l'Arménie consistait à adorer la nature, le soleil et la lune. *Aramazte*, qui veut dire littéralement *le dieu viril*, ou *le dieu des hommes*, était leur divinité toute puissante, et on le regardait comme la souche du genre humain et le père de tous les héros. On le nommait aussi *l'architecte de l'univers*, *le créateur du ciel et de la terre*. On avait élevé en son honneur des temples, des autels et des statues dans les villes d'Armavir, d'Ani, de Pacavan et d'autres (1). Une autre divinité, appelée *Mihr*, c'est-à-dire *l'unique feu*, était considérée comme le fils d'Aramazte. C'était le symbole du feu universel ou du feu vivifiant. C'était lui qui conduisait les héros au combat, et décidait l'issue des entreprises militaires en faveur des braves. C'était aussi à son nom qu'on prononçait les sermens les plus solennels, et que l'on signait les traités de paix ou d'amitié. Il avait des temples dans Armavir, dans Pacaritche et dans

(1) Manuscrit armén. de la bibl. du roi, n.° 51, feuil. 121 et 270.—Moïse de Khor., Liv. I, ch. 14; Liv. II, ch. 50.

d'autres villes de l'Arménie (1). Le temple le plus célèbre de cette divinité, où l'on voyait les sept antres Mithriaques sculptés dans une pierre, était dans la province de Païdagaranie, dans un canton qui portait aussi le même nom (2). Il paraît que le premier temple qu'on éleva en Arménie en l'honneur des dieux fut consacré à cette divinité; car le mot *temple*, en arménien *Méhian* ou *Mihrian*, est un dérivé de *Mihr*. Le nom d'un des mois arméniens, appelé *Méhégan*, est également dérivé de *Mihr*. Une fois par an on célébrait une fête très-solennelle en l'honneur de cette divinité; c'était au commencement du printemps qu'on faisait un feu sacré en allumant un bûcher au milieu d'une place publique, et en invoquant la bénédiction du ciel. Une lampe allumée à ce feu était conservée de même dans chaque temple pendant toute l'année. Cet usage, qui est d'un temps immémorial, a existé chez plusieurs peuples anciens, et il est pratiqué encore aujourd'hui par les Arméniens modernes. Ils le font la veille ou le jour même de la Chandeleur.

II. Cette cérémonie se fait ordinairement dans un endroit assez spacieux, situé tout près d'une église. S'il arrive que, ce jour-là, le temps ne soit pas assez favorable pour que cette solennité ait lieu en plein air, on l'exécute alors dans l'enceinte même de l'église, en brûlant seulement une petite quantité de matières

(1) Manuscrit *ibid.* — Chamcian, Tom. 1, p. 389.
(2) Moïse de Khor., pag. 360.

combustibles dans un vase de cuivre assez grand, et en observant toujours les mêmes cérémonies d'usage. Les matières combustibles qui doivent former essentiellement le bûcher de ce feu sacré, sont des sarmens, des branches d'olivier, de toutes les sortes de fleurs que la saison permet d'avoir, une petite mesure de blé, une poignée d'encens et autant de laine de troupeau. Les personnes qui ont le droit d'enflammer ce bûcher, sont ordinairement des jeunes gens nouvellement mariés dans le courant de l'année. La cérémonie a toujours lieu avec une sorte de pompe religieuse. L'évêque du pays, ou son vicaire, accompagné de son clergé, des jeunes mariés et du peuple, se rend processionnellement au lieu où on a élevé le bûcher. Chacun tient alors dans sa main une bougie qui n'est pas encore allumée. Une fois arrivé dans l'endroit, le clergé commence à réciter quelques prières analogues à la chose; puis il allume les bougies des jeunes mariés, en faisant des invocations au ciel et en prononçant de nouvelles prières. Il leur ordonne ensuite d'enflammer le bûcher de tous côtés simultanément, et d'en communiquer aux assistans. Les jeunes gens, après avoir mis le feu de toutes parts, allument successivement les bougies de tous ceux qui sont présens. Le clergé et le peuple commencent alors à chanter d'autres prières, jusqu'au moment où toute la matière est réduite en cendres; enfin il donne sa bénédiction et se retire. Aussitôt que la cérémonie est terminée, le peuple s'empresse de s'ap-

procher du lieu du bûcher pour en recueillir quelque tison ou un peu de cendres que l'on conserve dans les maisons avec une espèce de vénération et de foi.

III. On peut croire avec quelque certitude que le culte de Mihr ou du feu universel avait originairement été institué en Arménie bien du temps avant que chez les Assyriens et chez les Persans; car le nom même de *Hour* ou *Our*, sous lequel les Assyriens adoraient le feu principe ou l'auteur de la matière vivifiante, est un mot ou une racine arménienne qui donne un nombre prodigieux de composés et de dérivés dans cette langue: il est en même temps le nom d'un des quatre élémens, et il signifie le feu universel, ou le principe générateur et conservateur des êtres vivans. Les Arméniens ont un autre mot pour indiquer le feu matériel qui nous brûle, ou qui peut nous être nuisible; c'est celui de *grag*, qui veut dire littéralement *consumateur*. Nous avons aussi une quantité nombreuse de noms propres d'hommes et de lieux qui sont formés du mot arménien *Mihr*: tels sont, par exemple, les noms *Mihrthade*, *Mehrougian*, *Mihran*, *Mihrnerséh*, *Mihrvechnazpe*, et autres qui, dans les siècles les plus reculés, étaient également usités et par les Arméniens et par les Persans.

IV. Quoique ces deux peuples adorassent le feu sous le même nom de *Mihr*, il y avait cependant une grande différence entre eux. Le feu sacré des

premiers était un feu invisible, et ils le représentaient une fois par an sous la figure d'un bûcher. Mais le feu des seconds était matériel; ils l'adoraient et l'entretenaient perpétuellement dans leurs temples, et pour cela les Arméniens les appelaient *gragabachdes*, c'est-à-dire *adorateurs de feu matériel ou consumateur.* Les Persans regardaient Zoroastre comme le fils de Dieu ou de Zérovan, et les Arméniens le considéraient comme un homme erroné, qui avait corrompu leur culte, et perverti les Persans. Aux différentes époques où la Perse voulut s'emparer des provinces arméniennes, elle chercha toujours à gagner l'affection de ses habitans par l'uniformité apparente de la religion, en leur rappelant que Mihr était le même dieu qu'on adorait également en Perse comme en Arménie; que la différence qu'il y avait entre les deux peuples était plutôt à la louange des Persans qui l'adoraient sans cesse et avec plus de ferveur. Lorsqu'Ardachir-Sassanide entra en Arménie, vers le milieu du 3.e siècle, il ordonna d'allumer continuellement le feu sacré dans tous les temples de ce pays; mais cette mesure, au lieu de flatter le peuple, l'irrita davantage contre les Persans. Vers le milieu du 5e siècle, où la Perse voulait aussi établir le magisme en Arménie, un des généraux de ce pays, nommé *Archavir Gamsaragan*, disait au roi de Perse, en pleine audience, de la part de ses compatriotes, que ni eux ni les ancêtres de leurs aïeux n'avaient jamais adopté le

magisme ou l'adoration du feu selon les Persans (1).

V. Une troisième divinité, différente de celle de *Mihr* ou *Mithras*, était le soleil, sous les noms de *Arév*, *Arék*, *Arékagn*, *Arég* ou *Arès* : le premier indique le soleil qui nous éclaire, le soleil visible, et il signifie *le premier viril* ; le second mot veut dire littéralement *mâle et femelle*, et il signifie l'orient, le soleil en général, ou le soleil inaccessible ; le troisième désigne *l'œil du soleil*, ou *le disque du soleil* : les deux derniers mots indiquent d'autres qualités qu'on donnait au soleil, et ils signifient *vaillant*, *viril*, *Mars* ou *triomphant*. Un des mois arméniens porte aussi le nom d'Arék ou Soleil. Dans la géographie ancienne de l'Arménie majeure, l'un de ses cantons, situé au nord de l'Araxe, s'appelait *Azèvink*, mot qui veut dire les adhérens du soleil.

Le culte de cet astre bienfaisant était le plus universel et peut-être le premier qui eût été établi en Arménie. Malgré les persécutions et des vicissitudes de toutes espèces, on trouve encore aujourd'hui des Arméniens qui adorent le soleil, et qui se nomment entre eux *Arévortis*, c'est-à-dire *l'enfant du soleil*. Il y avait anciennement des temples et des autels élevés en son honneur ; mais son culte se faisait partout. Quoique les Arméniens soient généralement convertis au christianisme, le nom du soleil est employé chez eux plus que chez tout autre peuple chrétien,

(1) Lazare de Parbe, pag. 142.

dans leurs livres de prières et dans leurs hymnes ecclésiastiques, comme symbole de la bonté divine et du rédempteur du monde. Dans tous les usages civils où les soins de la religion peuvent s'étendre, le soleil y est toujours pour quelque chose. Si un malade est près de mourir, on tourne vîte son lit vers l'orient. On fait la même chose lorsqu'on met un mort dans le tombeau. L'enterrement même des morts ne se fait que dans la journée, et presque jamais après le coucher du soleil. Toutes les églises et tous les autels en général sont orientés. Si quelqu'un veut faire des prières dans un endroit hors de l'église, il tourne aussi sa figure vers l'orient. Les deux époux qui entrent la première fois dans le lit nuptial, doivent également se placer vers l'orient.

VI. Le soleil était le dieu matériel ou le dieu visible des Arméniens. Il était le dieu favori de ce pays, comme le feu matériel était celui de la Perse. Quoique les *arévortis*, ou les adorateurs du soleil, aient éprouvé plus de persécutions que les Guèbres, ils n'ont pas montré moins de persévérance que ceux-ci dans leurs opinions religieuses. Malgré les poursuites violentes qu'on leur a fait subir pendant trois siècles et demi de plus qu'aux sectateurs de la doctrine de Zoroastre, un petit nombre de leurs descendans existe encore de nos jours, menant une vie obscure dans différentes contrées, sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Le culte de ces sectaires est réglé sur les douze signes du zodiaque, qu'ils appellent

vulgairement *hancoust*, c'est-à-dire *station*. Ils célèbrent entre eux des fêtes particulières au renouvellement des quatre saisons de l'année qu'ils nomment *les roues du temps* ou *les roues du char du soleil*. L'orient et la jeunesse, l'occident et l'âge mûr, l'été et l'âge viril, le nord et l'âge de la vieillesse, sont, selon eux, les quatre angles de l'empire du soleil et de la vie humaine.

VII. Il paraît qu'autrefois le gouvernement politique de ce pays, de même que les connaissances astronomiques qu'on pouvait avoir alors, étaient intimement liés avec le culte du soleil. La plupart des noms des douze signes du zodiaque, comme ceux du bélier, du taureau, du lion, du capricorne et autres, sont, dans cette langue, des noms de ces signes célestes et des noms de villes, de montagnes ou de cantons dont l'origine nous paraît être antérieure aux temps historiques. Cette conjecture acquiert un plus grand degré de probabilité, lorsqu'on voit qu'un grand nombre des noms de constellations indiquées par les anciens sont aussi des noms indicatifs des lieux dans l'ancienne géographie de l'Arménie et des pays voisins. Tels sont, par exemple, les noms de l'Ours, du Dragon, du Serpentaire, du Vautour, du Serpent, du Cygne, de l'Aigle, du Loup, de l'Hydre et d'autres. Tant de conformité des faits ne pourraient pas être, me semble, l'effet du hasard.

VIII. La quatrième divinité qu'adoraient les Arméniens était la nature ou l'éternité sous le nom d'*anahid*, ce qui veut dire *intrépide et sans fin* ou

éternité impérissable. Le nom de cette déesse arménienne se trouve, par une transposition de lettres ou de syllabes, dans celui de la *Diane* des Latins. Les qualités qu'attribuaient les uns et les autres à leurs divinités respectives étaient essentiellement les mêmes. Les Arméniens regardaient Anabid comme la déesse de la Sagesse, de la Force et de la Prévoyance, la protectrice du royaume, la conservatrice de la prospérité publique, et la source de tous les biens que produisait la terre. On avait construit en son honneur des temples magnifiques dans les villes d'*Eriza*, d'*Achdichad*, d'*Ardachad*, d'*Ani*, de *Pacavan*, et autres. Les rois du pays lui avaient érigé des statues en or et en argent. On la nommait *la source de la vie*, *la mère de la sagesse*, *la gloire et la conservatrice de l'Arménie*. Son culte était célébré partout avec beaucoup de vénération, et sa fête la plus solennelle se faisait ordinairement pendant l'été lorsque les rosiers étaient encore en fleur, et on l'appelait pour cela *varthavar*, ce qui veut dire *ornement splendide de roses*. Le temple et la statue de la déesse étaient alors ornés de cette fleur qu'on regardait comme un emblême de la beauté et du renouvellement périodique de la nature. Pour célébrer cette fête, tout le monde aussi se parait de l'éclat de la rose dont on ornait en même temps les façades des maisons, les rues et les places publiques.

IX. Après l'établissement définitif du christianisme en Arménie, on n'a pu abolir entièrement cet usage de la rose, ni supprimer le nom de *var-*

thavar auquel le peuple était habitué. On y substitua la fête de la transfiguration de J.-C., en conservant la même dénomination de *varthavar*, et l'on continua toujours à pratiquer aussi les mêmes usages civils avec la nouvelle fête instituée en l'honneur du Christ. Comme les solennités de la fête d'Anahid duraient pendant trois jours consécutifs, on a continué à en faire autant pour la fête de la transfiguration qui est toujours célébrée chez les Arméniens avec plus de pompe que chez tout autre peuple chrétien ; et elle est une des principales, comme celles de Noël et de Pâques (1).

X. La cinquième et la sixième divinité des Arméniens étaient la lune et la planète de Vénus sous le nom d'*Asdlig*, mot qui veut dire *la belle étoile*. On lui donnait aussi vulgairement le nom d'*Aroussig*, qui signifie *l'attente de l'homme*. Son apparition du matin s'appelait *Lousapér*, c'est-à-dire *porteur de lumière* ; et celle du soir se nommait *Kichéravar*, ce qui veut dire *conducteur de la nuit*. On attribuait à *Asdlig* le soin de protéger les femmes en couche et de préserver de malheurs les jeunes filles et les épouses.

Des six divinités arméniennes qu'on vient d'indiquer, les trois premières étaient censées être des divinités mâles, et les trois dernières des divinités femelles. Mais toutes étaient également considérées comme des

(1) Ciamcian, tom. 1, pag. 620.— Ovédikian, explication des hymnes de l'église d'Arménie, pag. 452 et suiv.

dieux bienfaisans, amis des hommes, ordonnateurs et conservateurs de l'univers.

XI. Une septième divinité du pays s'appelait *Vahakn*, ce qui veut dire *réceptacle de la terreur*, c'était le génie tutélaire des villes et de la campagne contre les monstres, les animaux féroces et nuisibles à l'homme; on l'adorait ordinairement dans les forêts et dans les cavernes. Le nom de ce dieu représente dans la sphère céleste une des constellations boréales, et correspond à celle d'Hercule. Quelques traditions populaires relatives à ce dieu gardien se sont conservées jusqu'à ce jour chez les habitans de différentes contrées de la grande Arménie. Selon leur récit, *Vahakn* était l'ami de l'homme, particulièrement des bergers et des cultivateurs; il domine sur la terre et sur l'eau, son souffle est un certain air igné qui se répand partout et qui est un poison destructeur des bêtes féroces. Moïse de Khorène rapporte aussi, au sujet du dieu *Vahakn*, quelques fragmens d'une chanson conçus en ces termes: « Le ciel, la terre et la mer Rouge étaient « dans des douleurs de l'enfantement. Le travail d'en« fantement de la mer avait produit un petit roseau « rouge, par le tuyau duquel sortaient une fumée « et une flamme. De cette flamme s'élançait un « jeune garçon jaunâtre, dont les cheveux étaient « des feux, la barbe des flammes, et les yeux des « soleils (1). »

(1) Moïse de Khor., Liv. 1, chap. 30.

En examinant attentivement l'espèce de culte qu'on rendait à chacune des divinités nationales, on pourrait croire que *Vahakn* n'était dans l'origine qu'une divinité populaire de la campagne. Car, dans les temps de calamité publique, la nation et les rois d'Arménie adressaient anciennement des prières à toutes les divinités du pays, excepté à celle-ci : ils invoquaient leur assistance, et ils célébraient, à certaines époques de l'année, des fêtes solennelles en leur honneur ; mais on ne voit invoquer publiquement le nom de *Vahakn* que dans les derniers siècles du paganisme des Arméniens ; et l'on ne connaît aucune fête qui lui soit consacrée. On sait que les Géorgiens et les Arméniens avaient élevé des simulacres en son honneur, et qu'ils lui offraient des hommages ; mais on ne trouve que dans une seule ville un temple et une statue consacrés à ce dieu indigène des campagnes ; et c'est dans la ville d'Achdichad. Les prêtres qui desservaient ce temple prétendaient descendre de la race de ce dieu, et sur lesquels j'aurai bientôt l'occasion de donner quelques détails de plus.

XII. D'après une tradition fabuleuse des prêtres païens, consignée dans quelques chansons du pays, ce dieu *Vahakn* avait été le même que le roi Vahakn qui avait vécu environ 500 ans avant l'ère vulgaire, qui avait fait, disent-ils, de grands exploits militaires, qui s'était battu même contre les dragons, et que c'était en son honneur que les Géorgiens avaient élevé une statue proportionnée à

sa grandeur naturelle (1). Mais ce récit ne nous paraît être qu'un tissu de fables. Car des princes plus magnanimes et plus grands guerriers que Vahakn n'ont jamais été divinisés par les Arméniens. On ne trouve dans leur histoire aucun fait, aucun indice qui puisse faire supposer que cette nation ait jamais accordé les honneurs de l'apothéose à quelqu'un de ses souverains, à quelques personnages des temps anciens de son pays. Si les Arméniens avaient eu l'habitude de déifier leurs ancêtres, ils auraient dû accorder cette insigne faveur à ceux qu'ils regardaient comme la souche du genre humain, comme les premiers patriarches et les premiers fondateurs de leur pays et de leurs institutions nationales. Des prêtres païens, des historiens même de l'antiquité peuvent, par des motifs d'intérêt ou d'autres considérations particulières, accréditer des opinions fausses ou invraisemblables. Mais, en étendant ses recherches sur l'ensemble de l'histoire d'un pays et en la comparant avec ses mœurs, ses usages et ses opinions religieuses, qui ont été à peu près les mêmes pendant un certain nombre de siècles, on parvient à démêler avec quelque certitude le vrai du faux, et les idées indigènes des idées exotiques que quelques auteurs auraient ajoutées dans leurs ouvrages.

Les prêtres qui donnaient une origine moderne au dieu *Vahakn*, en identifiant son nom avec celui du roi *Vahakn*, se disaient en même temps descendans

(1) Moïse de Khor., *ibid.*

de la race de ce souverain déifié; ils se regardaient comme une famille sacrée, et ils voulaient avoir une idole de plus dans les temples qu'ils desservaient. Ces prêtres s'appelaient *vahouni*, et ils descendaient probablement de la race du roi Vahé, qui fut tué, par Alexandre-le-Grand, vers l'an 330 avant l'ère vulgaire. Mais ils faisaient remonter à 200 ans plus haut l'origine de leur race; ils voulaient avoir pour aïeul un prince dont le nom était le même que celui d'un dieu du pays.

XIII. Indépendamment des sept divinités nationales qu'on vient d'indiquer, il y avait plusieurs autres divinités introduites par des colonies étrangères. Les dieux Bel et Barcham des Assyriens étaient adorés publiquement dans plusieurs provinces d'Arménie. Les Phéniciens qui furent emmenés prisonniers par Tigrane II, y apportèrent le culte de Jupiter Ammon. La ville de Pacavan, mot qui veut dire *le bourg des idoles*, et qui avait été bâtie par les rois arsacides, renfermait un temple consacré particulièrement à cette divinité qu'on appelait *Amonor* ou *le dieu de l'abondance*. Des colonies arabes et syriennes adoraient aussi leurs dieux Nabot, Batnical et Tarata. Des Indiens établis dans le canton de Daron exerçaient le culte de leurs dieux Themètre et Kissané. Les Juifs adoraient également le dieu de leurs pères, ils observaient leur sabbat et la loi de la circoncision.

Le roi Ardachès I et son fils Tigrane II avaient enlevé de la Grèce et emmené en Arménie les idoles

de Diane, de Vénus, de Minerve, de Vulcain, d'Hercule, d'Apollon et de Jupiter avec une colonie de Grecs. Ces statues furent placées alors dans différens temples de l'Arménie, à côté des divinités indigènes avec lesquelles elles avaient quelque ressemblance, puisqu'on leur attribuait ou les mêmes vertus ou la même protection. Dans le nombre de ces idoles, il y en avait deux consacrées à Diane; on mit alors l'une dans le temple d'Eriza à côté de la déesse arménienne Anahid, et l'autre dans le temple d'Armavir avec la statue d'Apollon, à côté de Mihr et d'Aramazte. La statue de Jupiter fut placée dans le temple d'Ani près de celle d'Aramazte. La statue de Vulcain se trouvait dans la ville de Pacaritche, et on l'adorait sous le nom de *Hépésdos*. La Minerve qu'on appelait tantôt *Nané*, tantôt Athénas, était placée dans le temple de Tilnavan. La statue de Vénus était adorée dans le temple d'Achdichad avec celle d'Asdlig; et la divinité d'Hercule se trouvait également dans le même temple qui était desservi par les prêtres Vahouni, sous le nom de vahakn (1).

Toutes ces divinités étrangères étaient également adorées par les Arméniens, excepté celles des Juifs qui avaient un culte et des cérémonies particuliers. Les autres colonies étrangères s'amalgamaient facilement avec les indigènes du pays; elles

(1) Moïse de Khor., Liv. 1, ch. 11, 12, 13.—Manusc. n.° 51, feuil. 270-274.

s'habituaient à leurs mœurs et suivaient indistinctement leurs usages civils et religieux.

XIV. Outre les dieux tutélaires du pays, le peuple avait aussi ses divinités particulières qui étaient des objets de crainte et d'espérance en même temps. Ils admettaient d'abord un esprit subalterne ou exécuteur des destins, qu'ils nommaient *Crogh*, c'est-à-dire *enregistreur*. C'était lui qui était chargé, de la part d'Aramazte, de surveiller à la conduite des hommes, et de noter dans le *livre de la vie* toutes leurs actions bonnes ou mauvaises. Les prêtres lui donnaient aussi le titre de *secrétaire d'Aramazte*, et faisaient croire au peuple que c'était lui qui, au dernier terme de la vie fixée par le destin, venait pour enlever successivement les âmes et les porter avec son régistre devant le tribunal céleste, pour entendre ensuite le jugement dernier sur chacune d'elles. Dans un bourg situé près de la ville de Valarsabad, il y avait une chapelle consacrée au dieu *Crogh*, qu'on appelait aussi *Dur*. Les prêtres qui desservaient cette chapelle prétendaient connaître l'avenir et expliquer les songes en consultant les oracles de ce dieu. Par la réputation qu'ils s'étaient faite dans cette science, le bourg où ils habitaient était appelé aussi *Zrazmoun*, ce qui signifie *explication de songes* (1).

XV. Un autre esprit, appelé *Givagh*, *Chovagh*, ou *Chovod*, était une divinité amphibie, qui demeu-

(1) Manusc., n.° 51, feuil. 269

rait tantôt sur la terre et tantôt dans les eaux. Elle présidait à l'abondance des fleuves, à la fertilité des campagnes, à l'industrie, au commerce, au bonheur des ménages et à la réussite des entreprises utiles. Une fois par an, elle se rendait visible à certains hommes qui lui plaisaient, et c'était toujours vers l'époque du commencement du printemps. Les vieilles femmes du pays le croient encore aujourd'hui et racontent des historiettes au sujet des vertus efficaces de cette divinité populaire.

XVI. Un troisième esprit, qu'on nommait *Haverjaharsen*, c'est-à-dire *l'épouse éternelle*, était la déesse protectrice du beau sexe. On croyait que chaque femme mariée avait une *Haverjaharsen* pour gardienne de sa personne; et l'on supposait que le nombre de ces déesses devait être infini. D'après l'opinion du peuple, ces espèces de nymphes étaient toujours invisiblement présentes dans les chambres nuptiales, dans les lieux d'ablution, de parfum et de toilette des dames. Elles présidaient aux générations et aux douleurs d'enfantement. Elles se promenaient ordinairement dans les jardins, dans les bosquets, auprès des fontaines; elles accompagnaient les femmes dans le bain. Beaucoup de femmes arméniennes croient encore aujourd'hui à l'existence de ces êtres chimériques; elles supposent que les lieux les plus agréables à ces déesses sont les bains; elles racontent mille sortes d'aventures et de récits plaisans sur les bals, la musique enchanteresse, les grâces et la réunion brillante que ces divinités

tiennent ordinairement dans les bains; elles souhaitent ardemment leur sort, et elles les appellent particulièrement *Mezné Aghégner*, ce qui veut dire littéralement *les êtres plus heureux que nous.* D'après un usage très-ancien constamment observé jusqu'à nos jours, les femmes de plusieurs provinces de la grande Arménie célèbrent, deux fois par an, une espèce de saturnale en l'honneur de ces déesses. C'est ordinairement dans les mois de mai et d'octobre qu'elles ont l'habitude de solenniser cette fête civique entre elles dans l'enceinte des bains. Ces jours-là, on interdit aux hommes l'entrée des bains destinés pour elles, il n'y a que les femmes et les filles qui puissent y pénétrer. Dans certains endroits, l'accès en est permis aussi aux garçons, jusqu'à l'âge de douze et même de quinze ans, qui sont conduits par leurs mères. La réunion commence vers les dix heures du matin, et dure jusqu'au coucher du soleil, et même plus tard: on passe ce temps à danser, à faire de la musique, des ablutions et à manger. Les différentes salles des bains, qui sont ordinairement assez vastes, sont destinées à ces divers genres d'amusement. Chaque femme fait venir de son côté les mets les plus recherchés et les boissons les plus délicates; mais le tout est placé sur une table commune, et les femmes réunies mangent même sans distinction.

Dans tout autre temps, les femmes portent une espèce de tablier en étoffe de soie; mais, aux jours de ces deux fêtes, elles doivent le quitter; elles sont

toutes nues, et elles se donnent mutuellement le nom de *Sœur*.

XVII. Un auteur du 5.e siècle nous fait connaître que l'opinion populaire de son temps supposait que ces déesses étaient mortelles, qu'elles avaient eu un commencement, et qu'elles devaient finir leur existence par la mort (1). Mais les bonnes femmes du pays ont deux opinions bien différentes sur l'existence heureuse de ces êtres imaginaires. Les unes croient que, dans les assemblées de ces déesses, il y a toujours un nombre assez considérable des divinités mâles, qui sont des êtres doués de tous les dons de la nature, et qui vivent en commun avec les déesses, et elles supposent les unes et les autres mortelles comme les hommes; d'autres femmes attribuent une naissance ou un commencement à ces déesses; mais elles croient qu'elles ne meurent jamais, que leur existence est impérissable; qu'elles conservent éternellement leur jeunesse et leur fraîcheur, qu'elles ne reçoivent aucun être masculin parmi elles, que leur félicité consiste dans une sensualité contemplative et imperturbable.

Les dieux mâles, qui vivaient avec ces nymphes, étaient de plusieurs espèces; les uns avaient la figure humaine, mais ils étaient d'une stature colossale, et ils aimaient à passer leur temps avec elles, dans les forêts, dans les jardins et sur les emplacemens des villes et des villages ruinés; ceux-ci étaient appelés

(1) Eznag de Colpies, pag. 86.

Bai, et on les regardait comme des divinités protectrices contre les dragons et d'autres bêtes féroces. On leur attribuait la vertu de dompter ces monstres; on croyait qu'ils obligeaient souvent les dragons d'aller servir les cultivateurs pour transporter les moissons dans les greniers; quelquefois ils conduisaient aussi les voyageurs à bon port, pénétraient même dans les villes, et les accompagnaient jusque dans leurs maisons. Ceux de la seconde espèce avaient, dans la partie supérieure du corps, la forme humaine; mais, dans la partie inférieure, ils avaient, les uns la forme d'un âne, d'autres celle d'un cheval ou d'un taureau. Les compagnons des nymphes, qui formaient la troisième espèce, se nommaient *Egkcérvakagh*, ce qui veut dire un mélange de cerf et de bouc. Ceux de la quatrième espèce étaient appelés, les uns *Barig*, ce qui signifie danseur, et d'autres *Houchgabarig*, c'est-à-dire *celui qui danse gracieusement* ou *qui danse lentement*.

XVIII. Les Arméniens avaient aussi une divinité particulière de bénédiction ou d'abondance des biens, qu'ils nommaient *Hamparou*, c'est-à-dire le gardien des greniers ou des magasins des provisions de vivres. Une autre divinité gardienne, qu'on appelait *Chakabied*, c'est-à-dire *chef* ou *gardien des profits* ou *des productions*, avait le soin de faire fertiliser les champs et les campagnes. Une troisième divinité, qu'on nommait *Nhank*, était sans cesse occupée d'entretenir l'abondance des rivières, d'empêcher

les inondations et de détruire les monstres marins, tels que les taureaux et les veaux marins.

XIX. Les guerriers et tous les hommes braves avaient aussi leur divinité particulière qu'ils appelaient tantôt *Thik*, qui veut dire *ceux qui suent*, et tantôt *Araléz*, *Arléz*, *Arnaléz* ou *Haraléz*, c'est-à-dire *celui qui lèche l'homme* ou *celui qui lèche pour ressusciter*. On croyait que ces dieux avaient la vertu de guérir les blessures les plus dangereuses en les suçant seulement, et qu'ils donnaient la vie à ceux qui mouraient sur les champs de bataille. L'histoire d'Arménie rapporte qu'un de ses rois, nommé Ara, ayant été tué dans une bataille livrée contre Sémiramis, les habitans du pays allaient se lever en masse pour venger la mort de leur prince. Pour appaiser le peuple, l'héroïne d'Assyrie leur fit croire que les Thik avaient sucé les blessures d'Ara et l'avaient rendu à la vie (1).

XX. Les hautes montagnes, les endroits les plus élevés du pays étaient aussi autant d'objets d'adoration pour les habitans de l'ancienne Arménie. Les monts Ararath, Taurus, Caucase, Mani ou Mini, Kerkour, Varak et plusieurs autres montagnes très-renommées dans le pays, recevaient des hommages divins. L'usage des pélerinages qu'on fait dans ces lieux est peut-être aussi ancien que l'existence même de cette nation. Je crois que, chez aucun peuple du monde, cet usage n'est encore aujourd'hui

(1) Moïse de Khor., Liv. 1, ch. 14.

aussi général et aussi fréquent que chez les Arméniens. Malgré les changemens qui peuvent arriver dans les opinions et dans les objets d'adoration de la part des hommes, certains usages, certaines pratiques religieuses des peuples, se conservent sous des noms et sous des formes nouvelles. Presque sur toutes les montagnes d'Arménie, on vous montre des lieux de visitation, dont les uns sont des noms de certains saints connus, d'autres présentent des noms inconnus dans l'histoire ecclésiastique de ce pays; plusieurs autres enfin ne peuvent se rapporter qu'à l'histoire profane ou à celle des traditions populaires. Avant d'avoir eu l'idée de bâtir des temples, les hommes n'avaient d'autre lieu de rendez-vous pour pratiquer publiquement leur culte, que les hautes montagnes. On allait jusqu'à une certaine hauteur des monts Ararath, Kerkour et Taurus, pour faire des sacrifices en commémoration du déluge. Le culte de la lune se faisait particulièrement sur le mont *Mani*, qu'on appelait aussi *Sébouh*, mot qui veut dire *excellent*. Le soleil était également adoré dès l'aurore, sur toutes les montagnes, ainsi qu'il l'est encore aujourd'hui par les *Arevortis*. Il paraît que l'usage de bâtir des hôtelleries pour les voyageurs et les pélerins a commencé aussi primitivement sur les montagnes. Ces lieux hospitaliers étaient appelés *Van* ou *Vank*, mot qui veut dire *logis;* il y avait des divinités particulières dans chaque hôtellerie, qu'on nommait *Vanadour* ou *Vanad*, c'est-à-dire *celui qui donne l'hospitalité*. C'était dans ces endroits, sur les mon-

tagnes, que les pélerins s'arrêtaient ordinairement pour prendre des repas et des rafraîchissemens. Après l'établissement du christianisme, ces lieux devinrent des monastères pour les moines arméniens; mais ils portent toujours le même nom de *Vank*, et ils reçoivent également les pélerins qui viennent y chercher un asile.

XXI. Lorsqu'on commença à élever des temples dans les villes et les villages, on commença en même temps à rendre moins fréquent l'usage des pélerinages sur les montagnes. Ce n'était alors que dans certains jours des mois ou de l'année qu'on était convenu d'y aller en grand nombre. Les temples, et surtout leurs ornemens, fixaient davantage l'attention du public; ils attiraient plus de monde, et ils ranimaient la ferveur de la dévotion par des objets artificiels et curieux.

Dans les siècles les plus reculés du paganisme arménien, les pontifes et les prêtres du pays ne demeuraient ordinairement que sur les montagnes. La direction des *vank* ou des hôtelleries leur était réservée particulièrement. C'était là qu'ils administraient le culte des dieux, et leur offraient les sacrifices ordinaires.

XXII. La religion arménienne admettait aussi, comme chez les autres peuples de l'Orient, des jours heureux et des jours malheureux dans chaque mois de l'année. Leur année sacrée était composée de douze mois, chacun de 30 jours, et de 5 épagomènes, qu'on nommait *jours supplémentaires*. Mais

leur année civile admettait tous les quatre ans un sixième jour complémentaire. L'année sacrée indiquait les jours heureux ou malheureux du mois par des noms particuliers, et cela était répété dans les trente jours de tous les mois de l'année. Ces espèces d'épithètes sont en général des noms de dieux, de montagnes et d'autres objets communs. On va le voir ci-après, par l'ordre des jours d'un mois.

1. Arék, soleil, ou jour du soleil.
2. Hranth, sol igné, sol de Mihr.
3. Aram, durée virile, période virile.
4. Markar, homme de prairie, homme de pâturage.
5. Ahrank : ce mot signifie littéralement *non achevé par le feu ;* et au figuré il veut dire *épouvante, terreur.*
6. Mazthégh, divin.
7. Asdlig, nom de la déesse dont on a parlé.
8. Mihr, le dieu du feu.
9. Dzopapér, porteur d'agitation.
10. Mourtz, triomphant, ou triomphe.
11. Erezgan, la vie du désert.
12. Ani : c'est le nom d'une ancienne ville d'Arménie, et il peut signifier *sans fin* ou *infini.*
13. Barkhar, nom de montagne.
14. Vanad : c'était le dieu de l'hospitalité.
15. Aramazt, nom de divinité.
16. Mani, nom de montagne, dont le sens veut dire *émanation.*
17. Anag, c'est-à-dire *sans commencement.*
18. Masis, autre nom du mont Ararath.

19. Anabid, la déesse de ce nom.
20. Araçatz, nom de montagne, qui veut dire *le lieu des hommes*.
21. Gorgor : c'est le nom d'une montagne qu'on nomme aussi vulgairement *Qerkour*, dont on a fait déjà mention.
22. Gorthi, ou Gordien, montagne.
23. Dzmag, nom de montagne, et il signifie *ombrageuse* ou *lieu sombre*.
24. Lousnag, la lune, ou le disque de la lune.
25. Tzron, dispersion.
26. Nbad, nom de montagne, et il signifie *but* ou *objet*.
27. Vahak, nom de divinité.
28. Sïm, nom de montagne.
29. Varach, nom de montagne.
30. Kicheravar, conducteur de la nuit, ou l'étoile du berger.

Les cinq jours complémentaires de l'année ont aussi des dénominations particulières : ces dénominations sont en même temps les noms de certaines étoiles qui dominent successivement pendant l'espace de ces cinq journées. Elles se nomment :

Loutz, c'est-à-dire, *joug*, *fléau*;
Eghcérou, le cerf;
Dzgavour, l'obstiné;
Paraznod, plein de gloire nationale;
Ardakhour, tiare ou mitre.

XXII. Les vingt-quatre heures de la journée

sont également indiquées par des noms particuliers uniquement relatifs aux effets de l'influence du soleil à l'époque de l'équinoxe du printemps ou de l'automne. Elles sont rangées d'après la durée du jour naturel, c'est-à-dire depuis un lever du soleil jusqu'à un autre lever, et elles sont appelées :

Noms des heures de la journée.

1. Aïk, l'aurore.
2. Dzaïk, la pointe du jour.
3. Zaïratzial, c'est-à-dire *emporté*. On l'appelle ainsi, parce qu'à cette heure le soleil remporte la victoire et commence à dominer sur toute la terre.
4. Giarakaïtial, splendide : c'est l'heure où la terre est éclairée partout, et où la lumière du soleil donne du jour à tous les lieux d'habitation.
5 Charavighial, qui veut dire *rayonnant* : c'est l'heure où l'éclat du soleil devient plus brillant, et où l'on commence à mieux apercevoir les corpuscules qui errent dans l'air.
6. Ergradès : le sens littéral de ce mot veut dire *celui qui voit la terre*, et il signifie l'heure du midi, l'heure où la chaleur du soleil tombe perpendiculairement sur la terre.
7. Chantagogh, étincelant, ou l'heure où le soleil étincelle de feux.
8. Hragat, mot qui signifie *découlement de feu* : il indique l'heure dans laquelle le soleil darde son feu sur la terre.

9. Hour païlial, c'est-à-dire *brillant de feu*, ou l'heure dans laquelle l'éclat du soleil brille comme le feu.
10. Taghatial, *affaiblissant*, c'est-à-dire l'époque où l'ardeur du soleil va s'affaiblir.
11. Araghod, lumière sombre : c'est l'heure où le soleil va disparaître.
12. Arpogh, éthérée : c'est l'heure du crépuscule du soir.

Noms des heures de la nuit.

1. Khavarag, obscure, ou l'heure où commence l'obscurité de la nuit.
2. Aghtchamoughtche, ténèbres, ou époque où les ténèbres commencent à dominer sur la terre.
3. Mtatzial, morne, ou l'heure des ténèbres les plus épaisses.
4. Chaghavod, vaporeuse, ou l'heure de la chute des rosées.
5. Gamavod, nutritif, ou l'heure dans laquelle les végétaux prennent de la force et de l'accroissement.
6. Pavagan, pléthorique, heure où les plantes sont surchargées d'humeur ou du suc naturel.
7. Khotapial, perçant, ou l'heure dans laquelle les rosées ou les vapeurs de la nuit pénètrent la terre.
8. Kizag : ce mot signifie *tachant* ou *mouillant*,

et il indique l'heure où la terre est chargée de graisse par l'effet des rosées de la nuit.

9 Loussagém : il signifie littéralement *marche* ou *course de lumière ;* c'est l'heure du premier crépuscule du matin.

10. Aravod, le matin ou l'heure du matin.

11. Loussapaïl, éclatant de lumière : c'est l'heure où la lumière du soleil commence à poindre avec éclat.

12. Païladzou, brillant ou porteur d'un éclat brillant. Ce mot est aussi le nom de la planète de Mercure.

RAPPORT

De M. le chevalier Alexandre Lenoir, administrateur des monumens de l'église royale de Saint-Denis, l'un des commissaires du roi chargés de la restauration du palais des Thermes, etc.; membre des sociétés Philotechnique et des Antiquaires de France; sur un mémoire de M. Riboud, intitulé *Description d'un Olyphant ou grand cornet, etc.*, lu dans les séances desdites sociétés, les 19 et 22 juin 1819.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur une brochure intitulée : *Description d'un olyphant, ou grand cornet, chargé de bas-reliefs, etc. etc.*; qui vous a été adressée par M. Riboud. Il y a, Messieurs, dans cet ouvrage intéressant et bien fait, de la méthode et de l'érudition. Je vais vous faire connaître en peu de mots le monument qui en est l'objet.

M. Riboud commence son mémoire par entretenir ses lecteurs du lieu où le monument dont il parle a été trouvé; de l'époque où se fit la découverte, et à qui on en doit la conservation. Il résulte, de ce premier travail, que l'instrument dont il s'agit fut découvert vers l'an 1400 par des bergers, au fond d'une caverne formée par des roches qui avoisinent Ordonnaz, village peu éloigné de la Chartreuse de

Portes, située dans les montagnes du Bugey, dont les bases se trouvent arrosées par le Rhône. Les bergers déposèrent l'objet de leur découverte entre les mains des cénobites de Portes. Enfin il annonce, dans son mémoire, que ces respectables religieux, jaloux de la conservation d'une pièce aussi précieuse, qu'ils possédaient depuis plus de quatre cents ans, la lui envoyèrent, aux premières époques de la révolution, dans la crainte de la voir passer chez l'étranger ou dans des mains indignes de l'apprécier. L'auteur passe ensuite à la description du monument.

§ I.

Suivant la nature ordinaire de cette espèce de cornet, dont beaucoup m'ont passé par les mains et dont plusieurs m'appartiennent, celui-ci est formé d'une seule pièce d'ivoire, de deux pieds un pouce de long, prise dans l'extrémité d'une défense d'éléphant, creusée et évidée dans les proportions voulues pour son usage. Selon moi, c'est un instrument; c'est aussi l'opinion de M. Riboud. En voici un, également en ivoire, que je possède, qui vous donnera, Messieurs, une idée parfaite de celui dont il est question. Je vous le présente, parce que M. Riboud a négligé de joindre à sa description le dessin ou la gravure du sien, et cette négligence est un tort d'autant plus grand, qu'il est orné d'animaux et de sujets qui, suivant la description qu'il en donne, sont allégoriques, et que n'ayant sous les yeux ni

un dessin ni le monument, on se trouve en quelque sorte forcé d'adopter son opinion.

Le nom d'*olyphant* donné à cet instrument, que je compare aux cornets de terre dont nos vachers font usage dans la campagne pour rassembler les troupeaux, vient naturellement du mot *éléphant*, parce qu'ils sont ordinairement en ivoire; mais ce nom ne convient précisément qu'à ceux-là; autrement, on doit les appeler tout simplement *cornets*, par la raison qu'on les fait presque toujours en *corne*, quoiqu'on en fasse aussi quelquefois en métal, en buis ou en terre cuite. Végèce, qui vivait dans le quatrième siècle, fait mention de cornets, de son temps, faits avec de la corne d'urus, espèce de quadrupède dont la race, suivant Buffon, est perdue, et qui ressemblait assez au bœuf sauvage ou au buffle. L'éloquent Buffon a commis une erreur quand il dit que l'espèce des urus est perdue, car on en voit encore dans quelques contrées du nord: il est vrai, néanmoins, qu'elle n'y est pas commune. Suivant César, les Gaulois se plaisaient singulièrement à la chasse de l'élan, qui depuis est passé dans le nord. Les anciennes histoires de France et de Bourgogne font mention de l'uroch ou *urus*, de sa férocité, de la force et de la grandeur de ses cornes. Pline et Strabon s'accordent à dire qu'il y avait dans les Gaules de nombreux troupeaux de chevaux et d'ânes sauvages.

D'après ce que dit Végèce, il paraît que la forme des cornets faits de corne d'urus n'était pas celle de

celui dont je parle. Ceux dont on se sert encore aujourd'hui dans nos villes de guerre, pour annoncer le *couvre-feu*, sont en métal.

Je pense donc que cet instrument, comme je l'ai dit, semblable aux cornets en terre ou en corne à l'usage de nos vachers, était aussi employé par les Croisés, dans leurs voyages, pour les rallier aux heures des offices ou pour les faire marcher en corps de troupe. En effet, on s'en servait à la chasse, dans les tournois et dans les combats.

Cette espèce d'instrument ressemble aussi au *rython* dont les Grecs se servaient pour boire, comme on le voit dans la représentation des festins antiques. On voit dans quelques manuscrits de la bibliothèque royale, des dixième, onzième, douzième et treizième siècles, des vignettes représentant des repas dans lesquels les convives sont peints tenant à la main et portant à la bouche un cornet semblable, pour la forme, à l'olyphant dont parle M. Riboud, et à celui que je possède; ce qui m'autorise à croire que, dans le moyen âge, les Français, à l'imitation des Grecs, faisaient usage du *rython* des anciens, et qu'ils y buvaient dans les repas de cérémonie, que nous appelons aujourd'hui *galas*. Le *rython* grec était en métal précieux ou en verre; mais on le trouve plus ordinairement en terre cuite, terminé par une tête de cheval, de bœuf ou de sanglier.

Ce que je viens de dire de l'usage que les Français faisaient du *rython* pour boire dans les repas, ne peut être contesté, puisqu'on les voit à table, et le

tenant à la main sur plusieurs peintures conservées à la bibliothèque du roi. En voici un en verre, du seizième siècle, que j'ai acheté à la vente de M. de Saint-Morys, notre ancien confrère.

Comme je l'ai dit plus haut, l'olyphant ou le cornet était employé non seulement à la guerre, mais encore dans les sacrifices, dans les pompes et les jeux publics; enfin, employé dans les tournois pour donner le signal du combat, et considéré comme un instrument de chasse, il devint une marque de dignité. Les preux chevaliers, les princes, les rois avaient leur olyphant, qui était plus ou moins orné; aussi voyons-nous dans nos anciennes vignettes les chevaliers, les pages, les écuyers et même les chasseurs porter en bandoulière leur olyphant. On les voit aussi le tenant à la main et dans l'action de s'en servir. On en voit dans les cabinets, tant en France qu'en Allemagne, qui sont parfaitement sculptés, décorés de pierreries, de perles et de dorures : les Allemands les appellent *horn*. M. Riboud parle d'un olyphant qui avait appartenu au célèbre Roland, neveu supposé de Charlemagne, tué à la bataille de Roncevaux en 778, et plus connu par les romans dont il est le héros que par l'histoire. On conservait précieusement cet olyphant, dit M. Riboud, dans la famille du chevalier Bayard, qui avait la prétention d'être issu de ce même Roland. Cet olyphant a été perdu à l'époque de la révolution, c'est-à-dire qu'on ignore dans quelles mains il a passé.

Maintenant que l'instrument est connu, je vais examiner les sujets dont celui de M. Riboud est orné.

§ II.

M. Riboud divise les sculptures dont le morceau curieux qu'il possède est décoré, en cinq tableaux, qui se composent eux-mêmes de différens groupes dont il donne la description.

Dans les cinq tableaux on ne remarque que deux figures humaines : l'une est un cavalier, dont le vêtement indique assez le costume français en usage dans les douzième et treizième siècles ; il perce de sa lance un animal, je ne sais lequel qui, dans sa rage vomit un serpent, et paraît ouvrir la marche d'une suite d'animaux chimériques qui se succèdent en tournant autour de l'instrument, et dont chaque groupe est séparé par un arbre ; usage pratiqué des anciens pour séparer les sujets d'un bas-relief, quand il en représente plusieurs dans un seul cadre. L'autre personnage, qui termine la série des tableaux figurés sur l'olyphant, est debout et placé devant la porte d'une habitation, portant un mouton sur ses épaules.

Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, sur les interprétations de M. Riboud et sur les conséquences qu'il tire des divers sujets qui ornent l'instrument dont il s'agit, parce qu'elles me paraissent le résultat de l'enthousiasme d'un propriétaire, amateur des arts, plutôt que celui d'un juste appréciateur des choses et d'un froid connaisseur. Si, comme je l'ai

déjà dit, j'avais sous les yeux le dessin du monument, j'essaierais de vous satisfaire, en cherchant des explications plus exactes; mais, dans la circonstance, je préfère le silence à l'erreur. Pour moi, le *premier* personnage n'est qu'un saint Georges, et le *second* le bon Pasteur.

Maintenant je vais vous lire plusieurs paragraphes des interprétations données par M. Riboud, pour vous les faire connaître.

Après être entré dans des détails plus que minutieux sur le personnage et le cheval sur lequel il est monté; sur l'animal qu'il combat et les autres figures qui forment l'ensemble du premier bas-relief de l'olyphant, M. Riboud, sans autre explication, dit seulement que cette composition est allégorique et qu'elle cache un sens et des faits d'une autre nature que ceux de la chasse. Il n'est pas aussi réservé dans l'explication qu'il donne des autres tableaux.

« Le second tableau, dit-il, est placé au-dessous de la section lisse dont nous avons fait mention en décrivant le premier; il est également composé de deux groupes séparés, d'un côté, par un des arbres déjà décrits, et, de l'autre, par une façade ou portique de château, ville ou église; les deux colonnes en sont très-hautes, effilées; le cintre ou arc qu'elles supportent est élevé et pointu: cette architecture est d'un genre gothique.

« Son premier groupe est composé d'un lion et d'une licorne placés en face l'un de l'autre, dans une attitude amicale et paisible. Entre ces deux

quadrupèdes est un arbre moins élevé, assez semblable à un palmier, sur lequel on voit des feuilles dont il est difficile de reconnaître l'espèce (peut-être a-t-on voulu figurer un olivier) ; le lion relève et pose sa patte gauche contre l'arbre auquel la licorne appuie aussi sa défense.

« La taille du lion est d'environ trois pouces et demi de long sur deux et demi de haut ; il est debout sur trois jambes ; sa queue est relevée sur le dos et terminée par une houppe ou rose : entre ses quatre pieds, et sous son ventre, s'élève verticalement une plante ou fleur dont la forme a beaucoup de ressemblance avec un fer de lance ou une ancienne fleur de lys : la hauteur de cet accessoire est de 15 lignes.

« La licorne a le corps aussi long et aussi haut que celui du lion, mais plus svelte ; sous elle on voit une tête d'animal qu'on peut regarder comme celle d'un chien, et peut-être d'un mouton ; elle paraît s'élever de terre comme la fleur placée sous le lion. »

Voici l'explication que M. Riboud donne de cette réunion d'animaux :

« *Le groupe intéressant indique évidemment une conférence pacifique entre deux puissances, un traité ou alliance contractée au pied du symbole de la paix : l'honneur, figuré par la fleur de lys, et la fidélité, par le chien, en sont les garans.* »

« Entre ce groupe et le suivant est placé le portique ci-dessus, dont la largeur est d'environ 15 lignes, et la hauteur jusqu'à la clef de la voûte, trois pouces

et demi : sa capacité entre les montans est occupée par une sculpture lourde qui figure des flots accumulés, à la surface desquels on voit un oiseau aquatique accroupi, dont le corps surnageant a la forme d'une galère : il paraît nager; son cou est allongé; mais sa tête et son bec sont ceux d'un épervier; sa conformation rappelle celle de l'Ibis des Egyptiens, et fait penser que les flots supposés sur lesquels il paraît nager, ne sont autre chose que le tronc d'un palmier sur lequel l'Ibis fait ordinairement son nid.

« Le second groupe de ce tableau offre une image bien opposée à celle du groupe précédent : au lieu des symboles d'union et de paix, on y rencontre ceux de la fureur meurtrière. Deux quadrupèdes, dont chacun a trois pouces et demi de hauteur du bas des pieds au sommet de la tête, se livrent un combat sanglant : les pieds de l'un sont digités et onglés, et il paraît un loup; ceux de l'autre sont à sabots fendus; il a des rapports avec la biche.

« Le premier enveloppe et serre le cou de son adversaire avec une de ses pattes de devant, lui enfonce ses griffes dans l'épaule; il passe en même temps sa tête par derrière le cou de l'autre, et le mord avec violence au garrot : le malheureux, ainsi enlacé et déchiré, ne peut se défendre faiblement qu'en mordant la queue de son ennemi féroce; mais un serpent (qu'il ne peut voir) s'élève de la fange où il rampe, et fait pénétrer ses dents venimeuses dans la jambe droite du vaincu qui succombe. »

Je vous prie, Messieurs, de vous rappeler que les deux combattans dont il s'agit sont deux animaux, qui sont inconnus à M. Riboud; et voici l'interprétation qu'il donne à cette scène sanglante :

« *Une lutte aussi cruelle qu'inégale*, dit-il, *ne serait-elle point l'image de l'invasion inopinée d'un voisin avide, et de la lâche méchanceté d'un traître qui se joint au plus fort pour accabler un prince ou un guerrier trop confiant, et incapable de soupçonner la mauvaise foi du vil reptile et de la cupidité du barbare?* »

Je m'arrête : aller plus loin serait, Messieurs, abuser de votre temps et plus encore de votre complaisance. Maintenant que vous avez la mesure des interprétations données aux divers bas-reliefs qui couvrent l'olyphant de M. Riboud, qui, dans sa description, continue dans le même sens, je vais examiner l'étui qui lui sert d'enveloppe.

§ III.

A cet instrument remarquable est joint un étui en cuir bouilli, également orné de figures symboliques, d'armoiries, de fleurs et de lozanges tirés en relief à l'aide d'un poinçon d'acier gravé en creux. Suivant M. Riboud, on y remarque des fleurs de lys, *ce qui indique*, dit-il, *que mon olyphant a appartenu à un prince de la famille royale*. D'après l'examen que ce savant confrère fait de tous les détails de cet étui, de la figure d'un lion dessiné

debout sur ses quatre pattes, et de plusieurs châteaux qu'on y remarque, M. Riboud suppose que l'olyphant qu'il renferme a appartenu à Louis VIII, surnommé *le Lion*, fils de Philippe-Auguste et père de saint Louis. Il établit son opinion, 1.° sur les châteaux qui désignent l'alliance de ce prince avec Blanche de Castille, dont c'étaient les armes; 2.° sur la figure du lion, qu'il suppose être un symbole du surnom que l'on avait donné au roi. A la vérité, rien ne contrarie, dans la circonstance, la supposition de M. Riboud; mais les divers emblèmes ne constatent pas que l'instrument renfermé dans cet étui ait jamais été la propriété de Louis VIII, puisque tous les jours, par amour pour son prince, on fait peindre ou sculpter sur des meubles, sur des bijoux ou sur toute autre chose semblable, ses armes ou les emblèmes qui sont analogues à ses vertus comme à ses qualités.

Dans cette conjecture, l'auteur s'étend sur une longue série de faits relatifs à l'alliance du roi avec la princesse de Castille; il fait intervenir Philippe-Auguste, et parle de la malheureuse aventure d'Ingelburge, sa femme, dont la cause de sa séparation avec le roi est restée inconnue, quoique cet événement, à l'instigation du clergé qui n'y avait que faire, ait agité toute la France; car, Messieurs, vous vous rappellerez qu'il y a eu à ce sujet des conciles tenus à Dijon, dont les décrets tendaient à mettre le roi et le royaume de France en interdit.

M. Riboud donne l'origine des dauphins, et consacre seize pages d'impression à rapporter des faits historiques qui me paraissent d'autant plus épisodiques dans son ouvrage, qu'ils n'ont aucun rapport avec l'instrument qu'il avait à décrire; néanmoins ils sont si bien décrits et si bien présentés, qu'ils inspirent le plus grand intérêt à la lecture.

Mais, Messieurs, ce qui vous surprendra, c'est que, le jour même où j'ai terminé cet écrit, le hasard m'a procuré un plâtre de l'olyphant, qui est le sujet du mémoire de M. Riboud, et par conséquent du rapport que j'ai l'honneur de vous faire. Voici le plâtre dont je parle: à l'aide de ce *fac simile*, par le travail et le goût de la sculpture, vous jugerez facilement l'époque à laquelle peut remonter son exécution; vous n'y verrez, comme moi, que des lions, des chevaux, des aigles, des griffons, des chimères et beaucoup d'autres animaux d'imagination. Plus je l'examine, plus je suis d'avis de ne point me livrer à des interprétations forcées, en voulant rendre compte de sujets qui sont le résultat de l'imagination ou de la fantaisie d'un sculpteur; car il y aurait vraiment de la singularité à supposer que les animaux et l'arrangement des groupes sculptés sur un meuble de la nature de celui que nous avons sous les yeux puissent avoir un sens moral. Ce serait tomber dans l'erreur des savans qui ont voulu donner un sens moral à l'inscription de Saïs. Soyons plus sages, renfermons-nous dans de justes

limites, c'est-à-dire, dans celles que la raison nous prescrit.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, le mémoire sur lequel je viens de vous entretenir et de me permettre des observations, est bien fait; et, quoique l'on y remarque quelques négligences, il n'en est pas moins digne de figurer dans vos archives, parmi les bons ouvrages qui y sont conservés.

Le Chev. Alexandre Lenoir.

CARNAC.

DISSERTATION sur le camp de César et sur la bataille navale entre les Romains et les Venètes ; par M. le comte DE GRANDPRÉ, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseaux du roi.

De tous les monumens celtiques connus, le plus considérable sans doute, et peut-être le plus étonnant, c'est celui que l'on voit près du village de Carnac, sur le bord de la côte de Bretagne, auprès de Quiberon.

Ce sont d'énormes pierres plantées, de l'espèce que les Celtes ont nommée *peulvan*. Ce monument a été très-bien décrit, et nous connaissons parfaitement tout ce qu'il offre aux yeux; mais nous ne savons rien du motif ni de l'époque de son érection.

Il était tout simple qu'un ouvrage aussi étonnant ouvrît un champ bien vaste aux conjectures. Et en effet on a publié sur ce sujet une foule d'opinions plus ou moins vraisemblables, mais toutes d'un grand intérêt pour l'histoire.

Parmi ces opinions, deux ont prévalu; d'abord parce qu'elles se présentaient appuyées de noms imposans dans les lettres, et ensuite parce qu'elles se rattachent étroitement à l'histoire de notre pays. On a pensé que, lorsque César vint soumettre les

Venètes, il avait campé à Carnac, ou au moins qu'il y avait défait l'armée gauloise. On a ajouté que la baie de Quiberon avait été le champ de bataille entre la flotte romaine et celle des Armoricains. Je me propose ici de combattre ces deux opinions et de prouver, 1°. que les Venètes n'ont point eu d'armée dans cette guerre, et que, comme les Athéniens, ils avaient confié leur salut à leur flotte; 2°. que César n'a jamais campé à Carnac, parce qu'il était campé ailleurs; 3°. qu'il ne s'est donné aucune bataille à Carnac, et 4°. que ce n'est point dans la baie de Quiberon, mais ailleurs, que les Romains ont remporté cette fameuse victoire navale dont le résultat fut la chute d'une des plus fameuses républiques de la Gaule celtique, époque nationale à jamais mémorable et d'un intérêt majeur pour nous.

Je laisse ici de côté toutes les autres opinions publiées sur ces énormes quartiers de rocher qui justifient la fable et les montagnes entassées par les Titans. J'en ai combattu quelques-unes dans un mémoire précédent. Il en est qui sont réfutées sans retour, les autres demandent de nouvelles études. On s'occupera long-temps encore de recherches capables de nous donner quelque chose de plus que des conjectures sur ces masses étonnantes qui cachent leur origine dans les siècles éloignés, et, semblant impérissables sous les efforts du temps, voudraient disputer à la main de l'homme l'honneur de les avoir posées, si cette main ne se reconnaissait à la régularité de leur position et à leur similitude

avec les autres monumens du même genre que les Celtes nos aïeux nous ont légués.

Je ne m'occupe ici que de l'emplacement du camp de César et de la bataille navale qui décida du sort de la célèbre ville de Vannes, nouvelle Troie dont la chute termina la lutte des Romains contre la Celtique occidentale, comme la première avait terminé la lutte de l'Europe contre l'Asie.

Je nommerai Vannes *Venetia*, c'est le nom que lui donne César (1), c'est la capitale des Venètes, j'éviterai de nommer cette ville *Dariorigum*, parce que ce nom me semble appartenir au *Morbihan* : ces deux mots sont des composés bas-bretons { *mor-bihan*, / mer-petite, } et en effet le Morbihan est une petite méditerranée, { *dar ioh rigol*, / égoût amas ruisseaux, } et en effet le morbihan est un amas d'égoûts et de ruisseaux. Dans ce dernier mot, les Romains ont, suivant leur usage, changé la terminaison qu'ils ont rendue latine. Ces deux étymologies sont tellement descriptives, et leur description est si vraie, que je ne balance pas à les adopter.

Pour discuter les opinions que je vais soutenir, je ne ferai usage que des Commentaires de César; c'est, je crois, la seule autorité que nous puissions invoquer.

On ne saurait entreprendre la solution d'un pro-

(1) Commentaires, Lib. III, p. 114. Paris, 1776.

qui se trouvait défendue par des forces suffisantes pour équiper 220 vaisseaux ?

Venetia était donc une ville considérable, un *oppidum* de grande importance, la capitale de la cité des Venètes, *civitatis Venetorum*, leur principale et la plus forte de leurs places de guerre; et si César ne le dit pas, cela ne résulte pas moins et de l'inaction à laquelle il se condamna, et de la nécessité où les Venètes étaient d'y renfermer les vivres et les magasins d'une armée de plus de 30 mille hommes de guerre, sans compter la population, *frumenta ex agris in oppida comportant;* et enfin de la sécurité où se trouvait la flotte venète sous la protection d'une ville qu'il ne pouvait forcer.

Ce point convenu, je ne connais rien qui puisse nous porter à croire que l'assiette de Venetia ait changé; on ne peut lui assigner ailleurs que deux emplacemens problables, celui de *Loc Maria Ker*, ou bien sur l'île d'*Ars* ou des *Moines*. La position sur l'une de ces deux petites îles n'est pas vraisemblable pour une ville aussi considérable que Venetia paraît l'avoir été. Quant à *Loc Maria Ker*, je ne puis l'admettre; ce nom signifie lieu de la ville de Marie; cela n'a aucun rapport étymologique avec la capitale des Venètes. La racine de *Venetia* est *ven*, blanc; c'est la même que celle de Vannes, c'est le même mot avec altération. *Venetia* est latinisé, Vannes se rapproche davantage de sa source. Et, puisque le nom a traversé tant de siècles, il est

naturel de penser qu'il est resté affecté au même lieu.

Que lors de la puissance de la république des *Veneti*, le goulet du Morbihan ait été défendu; que, nouveau Pyrée, le port *Navalo* ait été fortifié; qu'une forteresse se soit jadis élevée là où se voit aujourd'hui *Loc Maria Ker*, ce sont des conjectures que j'accorderai si l'on veut; que même cette forteresse ait été telle que César n'ait osé l'attaquer : tout cela m'est indifférent et j'y consens. Mais Venetia n'était point dans une position aussi désavantageuse.

La capitale de cette cité fameuse dont l'autorité s'étendait si loin, *hujus civitatis est longè amplississima auctoritas*, dit César, en parlant des *Veneti*. La principale place maritime de ce peuple navigateur qui possédait toute la côte de l'Armorique et de la Saintonge, qui rendait tributaires les mers adjacentes, nous eût laissé des traces. Une ville assez étendue, pour protéger efficacement contre les attaques de César, une flotte de 220 vaisseaux, assez étendue pour recevoir une armée de plus de trente mille hommes et leurs munitions, eût-elle pu être transportée sans qu'aucun vestige révélât son ancien emplacement. Sparte est aujourd'hui déserte, abandonnée; sa population s'est transportée dans les villes voisines; mais la patrie de Léonidas se reconnaît à ses ruines. M. de Châteaubriand les a parcourues, et ses débris ont survécu aux ravages du temps et des hommes.

de ses pertes continuelles, changea-t-il tout son système : il se tint sur la défensive, et résolut d'attendre sa flotte, *statuit expectandam classem*. Il ne donna donc point de bataille dans les environs de *Venetia*, il nous le dirait; il dit au contraire qu'il résolut d'attendre sa flotte, il en espérait tout, peut-être même son salut, car son armée affaiblie par tous les petits siéges qu'elle avait faits, dépourvue de cavalerie, ne devait pas être dans une attitude très-menaçante vis-à-vis des forces venètes, assez considérables pour équiper 220 vaisseaux.

Quelles étaient ces forces?

César ne nous donne pas les dimensions des vaisseaux venètes, mais il les représente gros, à fond plat, très-hauts sur l'eau, plus hauts que les tours qu'il eût pu élever sur ses galères, *tantum tamen has turres altitudo puppium ex barbaris navibus superabat ;* leurs ancres étaient si fortes, qu'elles avaient des chaînes au lieu de cables; enfin les baux avaient un pied d'équarrissage, et ces vaisseaux naviguaient à la haute mer, franchissaient le promontoire de Gobée et se rendaient en Angleterre, nous en devons conclure qu'ils étaient pontés. Des vaisseaux dont les baux ont un pied d'échantillon peuvent se ranger dans la classe de nos vaisseaux de 4 à 500 tonneaux. On peut les percer de douze sabords ; par conséquent ces vaisseaux pouvaient border douze avirons de chaque bord ; cela fait donc un armement de 24 avirons, sur lesquels on ne peut pas supposer moins de deux hommes par aviron,

à cause de l'élévation du seillet au-dessus de l'eau; supposons une vingtaine d'hommes pour la manœuvre, soixante ou quatre-vingts pour le combat, tant pour les gens de trait que pour ceux qui défendaient l'abordage, on aura au moins cent quarante hommes par vaisseau, ce qui porte l'équipage de la flotte entière à 30,360 hommes. Représentons-nous donc César, arrêté dans ses opérations par une ville que plus de trente mille soldats pouvaient défendre; il était résolu de détruire leurs vaisseaux qui étaient leur ressource; mais il se tenait sur la défensive, jusqu'à l'arrivée de sa flotte, vis-à-vis des forces qu'il n'osait attaquer. Dans une situation pareille, qu'avait-il à craindre? que pouvait-il espérer, et que devait-il se proposer?

Q. Titurius Sabinus, avec trois légions, avait marché contre les peuples de Quimper, de Coutances et de Lisieux, *Unellos, Curiosolitos, Lexobios;* mais les chemins de Léon et de Nantes restaient libres; Léon surtout, le fameux *Occismor*, devait donner beaucoup d'inquiétude à cause des renforts d'Angleterre qui y avaient un libre accès; car l'officier qui commandait la légion *in Unellos* n'avait pas là des forces suffisantes pour être maître d'Occismor qui en est éloigné de tout le diamètre de la Bretagne. César devait donc craindre, de la part des Venètes, des Léonais et des Nannètes, une attaque inopinée à laquelle il était difficile de résister sans cavalerie. Il dut donc se couvrir dans une assiette d'une défense aisée et d'une attaque difficile; il devait se

tenir à portée de veiller sur le débarquement de la Loire, où Decimus Brutus armait sa flotte. Il était surtout de la plus haute importance de conserver ses communications libres, non seulement avec sa flotte, mais encore avec les forces qu'il tenait sur la Loire pour défendre ses chantiers contre les *Nannètes* qui pouvaient descendre la rivière et venir brûler ses galères. Il devait se placer de telle sorte, que toutes ses forces, y compris celles de la Loire, pussent se prêter un secours mutuel. Et on doit observer ici que, son armement naval devant employer autant d'hommes que les Venètes pouvaient en embarquer eux-mêmes, il devait tenir sur la Loire un corps de plus de trente mille hommes. Si l'on considère les forces détachées dans le reste des Gaules, les trois légions qui étaient parties avec *Titurius Sabinus*, on conclura que César avait une très-faible armée à opposer aux Venètes. Enfin il devait choisir un emplacement tel, qu'il pût voir tous les mouvemens, toutes les dispositions maritimes des Venètes, et surveiller l'intérieur de *Dariorigum*. Ces conditions sont si essentielles, qu'on ne peut le dispenser d'aucune. Mais les aurait-il remplies, ces conditions, s'il avait campé à Carnac, comme on l'a soutenu? Il aurait mis *Dariorigol* et *Venetia* entre lui et sa flotte; toutes ses communications auraient été coupées; il aurait été trop loin de l'embouchure de la Loire pour la surveiller, et informer les forces qui protégeaient sa flotte, des mesures des ennemis; il n'aurait pu avoir une connaissance

assez immédiate de la sortie de ses galères pour combiner leurs mouvemens avec les siens; il n'aurait pu surveiller l'intérieur du Morbihan, dont il aurait été séparé par le bras de mer de la Trinité et par la rivière d'Auray; enfin, si sa flotte avait été battue, il n'aurait pu lui offrir aucun asile dans la baie de Quibéron, où les vainqueurs l'auraient brûlée sous ses yeux, malgré tous ses efforts. Lui-même ensuite, dépourvu de vaisseaux et de cavalerie, se serait trouvé acculé dans la presqu'île, où vraisemblablement on l'aurait affamé. César était trop grand capitaine pour se placer dans une situation aussi désavantageuse; et je ne puis comprendre comment un ingénieur, connu par ses talens, a pu penser un moment que le lieu où se trouvent les *peulvans* de Carnac ait été précédemment un camp de César quand il vint combattre les Venètes: je dis militairement parlant, car sous d'autres points de vue la proposition est inadmissible.

M. de Caylus n'a pas nié, et après lui l'auteur de l'Essai sur les monumens armoricains, M. de Penhouet, a prétendu qu'une armée venète avait campé à Carnac, et qu'elle y fut défaite par César lors de la guerre contre les *Veneti;* mais si on y réfléchit, on verra que la position n'était pas mieux choisie pour les Venètes que pour les Romains: et d'abord, le même argument subsiste dans ce cas comme dans le premier, c'est le silence de César: non seulement il ne fait mention d'aucun combat sur terre; non seulement il dit qu'il résolut d'attendre sa flotte;

mais, après avoir décrit le combat naval, il ajoute: *quo prælio bellum confectum est.* Rien n'est plus précis.

Une bataille près du *Dariorigum* était une affaire d'une trop grande importance pour n'en pas parler: César, qui entre dans tous les détails de cette campagne, dans l'énumération des difficultés qu'il y rencontrait, eût-il négligé de nous parler d'une bataille aussi mémorable, et d'autant plus glorieuse pour lui, qu'il n'avait point de cavalerie; circonstance qui devait relever sa victoire ou atténuer sa défaite, et qui me paraît un motif suffisant pour l'avoir déterminé à n'en pas courir les hasards; car, si les Venètes avaient eu une armée, il est vraisemblable que, comme tous les Gaulois, ils auraient eu de la cavalerie. En se plaçant à Carnac, les Venètes laissaient couper leurs communications avec la place qu'ils devaient défendre; l'armée romaine campée, n'importe où, entre Vannes et Auray, leur en défendait l'accès; c'était renoncer à protéger l'arrivée des secours qu'ils pouvaient attendre, et abandonner à leurs ennemis les approches de Venetia, que les Romains pouvaient, dans ce cas, attaquer impunément du côté de l'est; c'était renoncer à la ressource de se réfugier dans les murs en cas d'échec; et ces murs, quelque chétifs qu'on voulût nous les représenter, étaient un abri, et un abri tel que César n'a pas osé l'attaquer de vive force. En abandonnant ainsi la ville qui protégeait la flotte, l'espoir de la patrie, on faisait la double faute de livrer

aux Romains les vivres de l'armée et de la flotte; car, en supposant qu'on voulût persister à regarder Venetia comme une petite ville méprisable, encore faudrait-il nous accorder que les Venètes y avaient porté leurs munitions, *frumenta ex agris in oppida comportant*. Perdre la ville, c'était donc perdre les subsistances et hâter la victoire des ennemis; il n'est donc pas vraisemblable que les Venètes aient été camper à Carnac, quand tout leur faisait la loi de défendre leur capitale.

Mais sur quelle autorité, sur quelle vraisemblance, enfin sur quelle supposition veut-on soutenir que les Venètes aient eu une armée de terre?

Consultons le texte de César; il me semble ne laisser aucun fondement à cette proposition. Les Venètes, effrayés de l'approche des Romains, firent des préparatifs proportionnés au danger. Que firent-ils? Ils se pourvurent de vaisseaux et de tout ce qui était propre à les équiper, *maximè ea quæ ad usum navium pertinent;* il n'y a point là d'armée de terre. Ils se confiaient dans la nature du pays et dans les mauvais chemins, *multùm naturâ loci confidebant;* les chemins étaient inondés par les marées, *pedestria esse itinera concisâ æstuariis sciebant.* Si la nature des lieux, si les chemins par lesquels on pouvait arriver à eux, s'opposaient à l'armée de César, ils s'opposaient de même à leur armée supposée; elle n'eût donc pu agir, elle eût été inutile; ils espéraient que César ne pourrait rester long-temps chez eux,

parce que le pays manquait de grains, *propter frumenti inopiam;* comment auraient-ils donc pu nourrir leur armée de campagne? enfin si, contre leur espoir, ils étaient trop pressés; si les choses se passaient contre leur opinion, si César entrait dans leur pays, s'il y séjournait, *ut omnia contra opinionem acciderent*, ils avaient leurs ressources dans leurs vaisseaux, *tamen se plurimùm navibus posse*, etc. Voilà donc leurs ressources et leurs moyens de défense clairement exprimés, et dans tout cela pas un mot d'armée, aucune apparence de vouloir résister en campagne.

D'après ces considérations, quel parti prennent-ils? *oppida muniunt*, ils fortifient leurs villes; ils y portent les grains de la campagne, *frumenta ex agris in oppida comportant;* donc ils ne tiennent pas d'armée en campagne, puisqu'ils n'y laissaient pas de moyens de subsistance; enfin ils assemblent leurs forces: quelles sont ces forces? César nous dit-il que ce soit une armée de soldats? il s'en garde bien; il dit, au contraire, *naves in Venetiam quàm plurimùm possunt, cogunt*, ils rassemblent à Venetia le plus de vaisseaux qu'ils peuvent. Y a-t-il donc là quelque chose qui soit relatif à une armée? et n'est-il pas évident que toutes ces dispositions sont maritimes?

Qui ne voit le plan de défense des Venètes? Ils voulaient faire une guerre de chicane, disputer toutes les villes fortifiées de la côte, et Venetia était la plus importante, puisque toutes leurs forces y étaient

rassemblées ; ils voulaient abandonner toutes ces forteresses les unes après les autres, se replier sur Venetia à mesure qu'elles succomberaient ; ils voulaient laisser le pays à la discrétion du vainqueur, fuir de Venetia même à la dernière extrémité, et revenir quand la disette aurait éloigné leurs ennemis. César, qui les pénétra, changea son plan d'attaque, se tint sur la défensive, et confia la gloire de ses armes à la flotte qu'il fit équiper dans la Loire. La victoire qu'elle remporta déconcerta les projets des Venètes; et, leurs vaisseaux une fois pris, ils ne songèrent plus à résister, ils se rendirent à discrétion, n'ayant personne pour défendre leurs villes.

Eh! quoi! ils avaient une armée, et ils se rendaient à discrétion dès qu'ils n'avaient plus de flotte! On nous répond qu'auparavant, l'armée avait été détruite à Carnac. Comment! l'armée avait été détruite à Carnac, et cependant les Venètes avaient encore plus de trente mille hommes pour équiper leur flotte! et César a tellement méprisé des forces aussi imposantes, qu'il est venu les attaquer sans cavalerie! il aurait eu une armée à combattre, et il ne lui aurait opposé que de l'infanterie; et, au lieu de réunir toutes ses forces pour écraser tout d'un coup un ennemi puissant, il aurait détaché trois légions sous le commandement de Sabinus ; il aurait encore occupé une grande partie de son armée à la garde de ses chantiers sur les bords de la Loire! Eût-il osé entrer en campagne avec sa seule infanterie,

s'il n'eût été bien certain que les Venètes se renfermeraient dans leurs murs, et n'oseraient pas l'attendre en plein champ? Vous dites que les Venètes avaient une armée, et ils n'ont fait que des dispositions maritimes. Ils auraient tenu la campagne, et ils avaient enlevé tous les biens de la campagne. Ils avaient une armée! et leur sécurité venait de ce que leurs chemins n'étaient pas praticables pour une armée. César arrive au printemps, il vient de l'est avec son infanterie, en suivant la côte et forçant les places maritimes; et l'armée (que vous supposez), au lieu de se placer entre lui et la ville pour la couvrir, serait allée se placer à l'ouest, pour lui livrer la place, pour voir couper ses communications, et se faire affamer dans un pays dont toutes les subsistances étaient enlevées! Quel est le militaire qui osera expliquer ainsi César?

On ne peut arguer que des Commentaires de César; et, pour soutenir qu'une armée venète a été défaite à Carnac, on se place malgré soi dans l'un des deux dilemmes suivans:

César ne dit point qu'il a livré bataille sur terre, donc il n'a point livré bataille.

Ou bien,

César ne dit point qu'il a livré bataille sur terre, donc il a livré bataille.

Qu'on choisisse.

De tout ce que je viens d'exposer sur la situation de Carnac, je conclus qu'il n'y a pas eu de bataille

en ce lieu, que les Venètes n'avaient pas d'armée, et qu'aucune armée n'a campé à Carnac, dans le dessein d'attaquer, de resserrer ou de défendre la ville capitale des Venètes.

Mais cependant César campait dans les environs de cette ville; où donc était-il?

Toutes les conditions requises étaient remplies si César campait à Sarzeau: il avait sa droite à Surzur et sa gauche au Hezo. Ce petit front était aisé à défendre; de cet endroit, ses partis avaient la campagne libre sur la droite, et ses courriers pouvaient se glisser vers l'est, malgré les ennemis, les Venètes ayant fui des petites villes qu'il avait forcées sur la côte; le bord de la mer était libre, et ses communications ouvertes avec sa flotte.

De Sarzeau, il voyait tout l'intérieur de *Dariorigol* et découvrait les dispositions de l'ennemi; de la côte, il apercevait le premier l'arrivée de sa flotte, dont rien ne pouvait le séparer, tant qu'elle ne serait pas battue par les ennemis ou par la tempête. Il était par conséquent instruit à point nommé de sa sortie de la Loire, et il pouvait agir de son côté en conséquence. Dans le cas d'un échec par mer, les galères romaines trouvaient sous sa protection un asile dans la Vilaine, rivière dont on pouvait barrer l'entrée; on pouvait les y échouer, ou les tenir à portée du trait et les défendre du rivage; enfin, si César se trouvait le plus faible, il avait sa droite libre; il pouvait s'appuyer des villes de la côte qu'il avait prises, rappeler Tiberius Sa-

binus, passer la Vilaine, mettre cette rivière entre lui et ses ennemis, et faire sa retraite.

Je laisse aux militaires à décider entre cette position et celle de Carnac.

L'auteur de l'*Essai sur les Monumens armoricains* et M. Corret ont pensé que la bataille navale s'était donnée dans la baie de Quiberon. Je ne crois pas cette opinion soutenable; car c'est précisément parce que je pense que cette bataille se donna près de Sarzeau que je campe César en cet endroit; cette proposition me semble sortir de la classe des conjectures.

Il est informé que Décimus Brutus armait sa flotte dans la Loire. Les Venètes ne pouvaient l'ignorer; ils seraient peut-être allés l'attaquer sur les chantiers, si César, campé entre eux et ce fleuve, ne leur eût inspiré de l'inquiétude; car, de Sarzeau, il menaçait un des forts du Goulet, la ville et le parti qui serait allé attaquer ses galères vers Paimbeuf, ou, si l'on veut, vers Saint-Nazaire. Et c'était encore un des avantages de cette situation; c'est qu'elle réduisait les Venètes à l'inactivité.

Ne pouvant aller brûler les galères romaines dans la Loire, les Venètes voulaient au moins les détruire à leur sortie de la rivière; ils les attendaient avec impatience pour les combattre. En conséquence, aussitôt qu'ils aperçurent la flotte, *ac primùm ab hostibus visa est*, ils sortirent du port, *è portu profectæ*, au nombre d'environ deux cent vingt vaisseaux, dans le meilleur état de combat, et firent

ferme au-devant des Romains, *nostris adversæ constiterunt*.

J'observe que je suis ancien marin. Je vais discuter un fait maritime, et je demande pardon à ceux qui ne connaissent pas les termes de l'art, si quelquefois l'habitude me fait employer des mots techniques.

Je vois, dans le texte de César, la certitude que la flotte venète se porta vers l'est au-devant de la flotte romaine qui venait de l'E. S. E.; car, si elle s'était portée à l'ouest vers Carnac, ce mouvement rétrograde aurait ressemblé à une fuite, et César ne dirait pas, *adversæ constiterunt;* la racine du verbe *constare* est *stare*, dont la signification n'est pas celle d'une fuite.

Dans une circonstance semblable, un mouvement en arrière eût été maladroit; rien ne décourage les équipages, comme d'arriver devant un ennemi au vent. D'ailleurs, l'impatience de combattre, la confiance dans leurs vaisseaux, bien supérieurs aux galères romaines, la presque certitude de la victoire que tout leur promettait, l'assurance de sauver leur liberté s'ils détruisaient la flotte ennemie, l'amour de la patrie que les Gaulois poussaient à l'extrême, le fanatisme religieux soufflé par leurs druides : tout a dû porter les Venètes à venir au-devant de Brutus, et plusieurs raisons nautiques me confirment dans mon opinion.

Je pense que la flotte venète occupa l'espace compris entre l'île Hedic et la pointe de Saint-Jacques située dans le voisinage de Saint-Gildas. Cet inter-

valle est d'à peu près huit mille toises, c'est-à-dire plus de deux lieues et demie ; il suffisait au développement et aux manœuvres de l'armée, dont les ailes, ainsi appuyées à terre, ne pouvaient être tournées.

La chose la plus nécessaire à connaître dans une discussion nautique, c'est le vent.

Dans le combat qui fait ici l'objet de mes recherches, les vents ont soufflé de l'amont, terme générique qui indique la moitié de l'horizon à l'est du méridien. J'ai sujet de croire qu'ils étaient au N. E., varians à l'E. N. E. : j'ai, pour motif de cette opinion, des effets physiques et la manœuvre des Romains.

Le calme qui survint vers midi est une circonstance qui se voit presque toujours vers la fin d'une nuaison de vent de N. E. pendant l'été; car alors la brise n'a plus assez de vigueur pour se soutenir tout le jour; et la chaleur, raréfiant l'air successivement sur terre et sur mer, occasionne la succession des brises de terre et de mer. Ces brises sont séparées par un intervalle de calme. Ainsi les vents soufflent modérément, le matin, de la partie du N. E. ; en déclinant avec le soleil (effet nécessaire de la chaleur), le calme se fait sentir vers le milieu du jour, et la brise souffle légèrement du large vers le soir. Souvent même elle manque, quand il n'a pas fait assez chaud à terre. Ces effets physiques ont lieu journellement partout où la chaleur est grande; ils se font surtout apercevoir, avec une très-grande régularité, dans la zone torride. La démonstration du principe d'où résultent et cette régularité et cet effet lui-même serait déplacée dans

ce moment, on peut la trouver dans tous les traités sur les vents généraux.

Le calme qui se fit sentir si malheureusement pour les Venètes, vers midi, le jour de la bataille, est donc, à mon avis, une preuve que les vents avaient soufflé, le matin, de la partie du N. E. Et, en cela, ils ont suivi leur marche accoutumée. Si, au contraire, les vents avaient soufflé d'aval, comment les Romains seraient-ils sortis de la rivière, comment auraient-ils fait route vers la flotte venète qui se tenait dans les parages de l'entrée du port, du *Dariorigol?*

De tous les vents d'aval, ceux du N. O. au N. N. O. peuvent seuls faire sortir de la Loire; mais, une fois sorti de l'embouchure, ces vents affalent sur Noirmoutiers. Sortir de la Loire avec des vents de N. O. ou N. N. O. et fort juzan, serait une mauvaise manœuvre, même aujourd'hui, pour de bons vaisseaux, à plus forte raison pour les galères romaines; d'ailleurs, ces vents plaçaient les Venètes au vent; c'eût été un avantage important pour de gros vaisseaux à la voile, qui devaient chercher à couler bas des galères légères en les abordant debout au corps. Les Romains, maîtres de sortir à leur gré de la Loire, ne pouvaient pas vouloir se présenter avec ce désavantage et s'exposer à se voir emporter à la dérive, dans le sud, par les vents et les marées, loin de César que les Venètes auraient alors pu assaillir dans son camp avec toutes leurs forces réunies. On ne peut douter que les Romains n'aient voulu sortir vent sous vergue, par le double motif de manœuvrer librement au milieu

des bancs dont la Loire est obstruée, et de rester au vent de leurs ennemis, pour être maîtres de l'attaque. Tous ces motifs réunis me portent à croire que les vents soufflaient de la partie du N. E., et je ne crois pas qu'on puisse soutenir un sentiment contraire. C'est une raison de plus pour moi de fixer le lieu du combat là où je l'ai indiqué. Car, dans ce cas, les Venètes combattaient au vent du port. Il était sage de se poster ainsi, pour s'y réfugier en cas d'échec. Cette position avait le double avantage de leur permettre de doubler la pointe de Quiberon et de prendre la fuite à la haute mer qui leur était familière et où les Romains n'auraient osé les suivre.

Voudrait-on faire crouler tout ce raisonnement, en soutenant que les vents n'ont pas soufflé de la partie de l'est? Voudrait-on dire qu'il faisait calme, et que les Romains n'ont employé que leurs rames pour joindre leurs ennemis? Mais, s'il avait fait calme dès le matin, César ne dirait pas qu'il survint tout-à-coup un grand calme; si les Romains n'avaient pas navigué à la voile, ils n'auraient pas pu, à l'aide des rames seules, parcourir l'intervalle qui sépare l'entrée de la Loire du lieu où se donna la bataille; et, d'ailleurs, de quelque côté que le vent pût souffler, cela ne conclurait encore rien contre le champ de bataille que j'assigne aux deux flottes. C'est ici une pure concession de ma part, mais que je ne fais que pour démontrer que le combat s'est vraiment donné là où je l'indique; et en effet n'est-il pas avéré que les Romains sortaient de la Loire, *flumine Ligeri?* par

conséquent, ils venaient de l'E. S. E ; n'est-il pas constant que les Venètes sortaient du Morbihan, *è portu profectæ ?* par conséquent, ils étaient dans l'O. N. O. des Romains. Les Venètes, en se portant à Carnac vers l'ouest, ne faisaient pas ferme au-devant des Romains ; cette supposition met les Commentaires en défaut ; il faut y renoncer, ou bien il faut effacer *nostris adversæ constiterunt*. D'ailleurs les Venètes, en se portant à l'ouest, faisaient la faute insigne d'abandonner aux ennemis l'entrée du goulet ; ces derniers, en tournant à droite, soit à la rame, soit à la voile, forçaient le port et se combinaient avec leur armée de terre pour leurs opérations ultérieures. De plus, la mer est belle dans la baie de Quiberon ; les Venètes, montant de gros vaisseaux, devaient préférer le clapotage et même la vague du parage que j'indique ; c'était une nouvelle supériorité sur les galères légères des Romains, qui devaient craindre l'agitation de la mer.

Résumons : si les vents soufflaient du N. E., les Venètes ne pouvaient vouloir combattre sous le vent du port, et ce vent était le plus favorable aux Romains. Si les vents soufflaient d'aval de n'importe quel point, les Romains ne pouvaient venir chercher leurs ennemis, et ces derniers ne pouvaient se rendre à l'ouest du port ; si les vents soufflaient du S. E., les Romains ne pouvaient sortir de la Loire : ainsi, il me paraît prouvé que les vents soufflaient des environs de l'est ; j'opine pour le N. E.

Cela reconnu, qu'on nous dise pourquoi les Venètes auraient fui dans la baie de Quiberon pour en faire leur champ de bataille. Deux flottes chargées en côte par les vents, voulaient-elles s'exposer au risque d'être jetées sur le rivage pendant l'action? Comment penser que les Venètes, libres de s'élever pour combattre au vent du port, aient été s'affaler exprès sous le vent, pour se fermer toute retraite en cas de malheur, et choisir pour champ de bataille une baie sans issue, d'où il leur devenait impossible de fuir à la haute mer? Pouvaient-ils jouer le quitte ou double dans une affaire d'où dépendait leur salut? Ils savaient qu'une défaite entraînait leur ruine; car toute leur jeunesse et même les gens âgés de distinction voulurent se trouver à cette bataille. Dans une affaire aussi grave, ils durent, avant d'en venir aux mains, faire toutes les réflexions que la sagesse inspire; la première de ces réflexions était de songer au salut, s'ils étaient vaincus: il n'est donc pas probable qu'ils aient été s'affaler dans un cul-de-sac sans abri, pour y rester à la merci du vainqueur. Il n'est donc pas possible de soutenir que la bataille se soit donnée dans la baie de Quiberon, et je le démontrerai bientôt plus victorieusement encore.

Je crois avoir prouvé que les vents soufflaient du N. E., et que la bataille s'était donnée au vent du port, c'est-à-dire dans l'est. On va voir comment, en combinant les vents, le chemin à parcourir, l'heure à laquelle commença le combat, et les ma-

nœuvres des deux flottes, on se trouve conduit à les faire se rencontrer précisément dans l'endroit que j'indique; on va voir que les Venètes n'ont pas pu aller plus loin au-devant de leurs ennemis, et que les Romains n'ont pas pu aller plus à l'ouest pour les combattre, c'est-à-dire que les routes des deux flottes s'interceptent précisément sur la ligne que je leur assigne, et qu'elles ont dû y arriver au même moment; enfin que c'est le point de leur jonction dans la manœuvre qu'elles ont dû faire, et qu'elles n'ont pas pu manœuvrer différemment.

On était sur la fin d'une nuaison d'été, et vraisemblablement vers l'équinoxe, car César se plaint des tempêtes, *nostræ naves tempestatibus detinebantur;* les vents soufflaient ce jour-là du N. E. La flotte romaine, resserrée entre les bancs de la Loire, se disposa à partir au plein de l'eau, afin de profiter du juzan pour sortir tout-à-fait de la rivière dans une marée.

L'établissement est de trois heures dans la Loire, au Croisic, et même au Morbihan.

Il est indifférent de faire partir les Romains le jour de la grande mer ou le lendemain, c'est-à-dire à trois ou quatre heures du matin, cela dépend de leur dernier mouillage plus ou moins en dedans du fleuve. Toujours est-il certain qu'ils étaient au pilier vers cinq heures du matin, c'est-à-dire au point du jour, et c'est le moment où les végies venètes les ont signalés; il pouvait y avoir alors une heure de juzan; j'en accorderai deux si l'on veut, cela se

bornera à reculer un peu leur dernier mouillage dans la rivière; alors ils ont appareillé à trois heures le jour de la grande mer.

Vers l'équinoxe, le soleil se lève à six heures; on aperçoit distinctement les objets à l'horizon à cinq heures; les signaux se sont vivement répétés, et tout aussitôt la flotte venète appareilla pour se porter à la rencontre des Romains cap à l'E. S. E. et E. ¼ S. E., et peut-être même plus près; car leurs vaisseaux étaient gréés à voiles latines. César dit positivement qu'ils avaient des antennes; la gauche même a dû se rendre à son poste dans la ligne de front, à l'aide des rames seulement.

Ici se présente une difficulté: les vaisseaux venètes étaient à varangues plates; César nous les représente comme très-lourds, et n'ayant d'espoir que dans leurs voiles; et en effet, ils devaient être peu sensibles à l'impulsion de 24 avirons que je leur suppose: de gros vaisseaux lourds et plats ne sont pas fins voiliers, et cependant il faut que deux cent vingt de ces mêmes vaisseaux aient défilé par le goulet du Morbihan dans l'espace de deux heures et demie ou tout au plus trois heures, c'est-à-dire 180 minutes.

L'objection est fondée; mais le texte est précis. César n'est nulle part plus clair ni plus positif: *Ac primùm ab hostibus visa est, circiter ducenæ et viginti naves eorum, paratissimæ, atque omni genere armorum ornatissimæ, è portu profectæ, nostris adversæ constiterunt.* Voilà qui interdit toute réflexion

De quelque manière que les Venètes aient manœuvré, il est avéré qu'ils sont sortis du port au nombre de deux cent vingt vaisseaux, aussitôt qu'ils ont aperçu la flotte romaine, et qu'ils ont fait ferme à sa rencontre. Au surplus, on peut les faire appareiller du port Navalo.

Le combat a commencé à dix heures, *ab horâ quartâ;* les Venètes ont sorti par la contre-marche, parce que la gauche, devant serrer le vent depuis la pointe du Donsey, avait à peu près une demi-lieue à parcourir sur ses avirons pour se rendre à son poste; le dernier vaisseau de l'aile longeant la côte jusque par le travers de la pointe de Saint-Jacques, et les autres successivement en dépendant jusqu'à leur place dans la ligne : ce vaisseau de gauche avait donc deux lieues à parcourir largue jusqu'à la pointe de Donsey, et une demi-lieue sur ses avirons; la droite, au contraire, a dû sortir la dernière, parce qu'il lui fallait moins de temps pour se rendre à son poste; le dernier vaisseau avait trois lieues au moins à parcourir; et, courant largue avec des vents de N. E., il lui fallait deux heures en filant quatre nœuds et demi: cette vitesse n'est pas grande, tout marin la trouvera raisonnable. Le premier vaisseau de la gauche sera donc parti à cinq heures; il sera arrivé à la pointe du Donsey à sept heures au plus tard, où, ferlant ses voiles et bordant ses avirons, il aura serré le vent et confronté l'èbe de la Vilaine, et vers les dix heures il se sera trouvé à son poste; le dernier vaisseau aura doublé la passe à huit heures; c'est trois heures

pour défiler toute la flotte, et dans deux heures il se sera trouvé à son poste près de Hédic; et la ligne alors se sera maintenue en étalant sur ses avirons, au fur et à mesure de l'arrivée des vaisseaux à leur place.

De son côté, la flotte romaine s'avançait avec vent et marée; mais deux raisons la retardaient dans sa marche: la première était la qualité de leurs galères, qui, rases et peu propres à la grosse mer, devaient naviguer difficilement dans le débouquement d'une grande rivière, où la lame se lève très-facilement pour peu qu'il vente: la seconde était l'inquiétude, l'incertitude où se trouvaient Brutus et les tribuns qui n'approchaient qu'avec timidité un ennemi qu'ils redoutaient et qu'ils ne savaient comment combattre. *Neque satis Bruto, neque tribunis constabat quid agerent, aut quam rationem pugnæ insisterent.* Ils avaient d'ailleurs le juzan de la Vilaine qui les forçait de rallier un peu le vent, et qui les obligea à quelques précautions d'ensemble, pour ne pas avancer en désordre.

Ils ont éte signalés à cinq heures du matin, et l'action a commencé à dix heures; ils ont donc eu cinq heures de route pour se transporter sur la ligne du combat. Eh bien, depuis *le pilier*, dernier écueil de la Loire, jusqu'à Hedic, il y a onze lieues; c'est plus de deux lieues à l'heure: on ne peut en demander davantage. Cette vitesse les a fait se trouver sur le champ de bataille, précisément au moment où les Venètes y arrivaient eux-mêmes de leur côté,

et cette coïncidence justifie pleinement mon opinion sur le lieu du combat.

Discuter un fait historique quand l'histoire se tait, c'est se condamner à l'examen le plus minutieux du texte où l'on puise. Examinons donc le texte de César, il va convertir nos conjectures en certitudes.

Les Romains, aidés de leurs faux tranchantes, dégréèrent les Venètes, et s'emparèrent de plusieurs de leurs vaisseaux, *expugnatis compluribus navibus;* alors les Venètes, fideles au plan que je viens d'exposer, laissèrent arriver pour faire leur retraite, *et jam conversis navibus in eam partem quò ventus ferebat*. Voilà qui est positif, et cette phrase doit faire triompher l'opinion que je soutiens.

Les Venètes laissèrent donc arriver vent arrière pour se retirer du champ de bataille, et nous venons de voir que les vents soufflaient du N. E. à l'est.

Maintenant comment soutiendra-t-on que le combat se soit livré dans la baie de Quibéron? Faire vent arrière alors, c'était s'échouer, se jeter à la côte; cette manœuvre n'était pas praticable. Il n'est donc pas possible de placer cette bataille près de Carnac; placez-la, au contraire, entre Hedic et la côte de Sarzeau, alors le vent d'est porte ou dans le port ou de l'autre côté de la pointe de Quibéron, et cette retraite est assurée.

Voilà la dernière preuve, et la plus irréfragable, en faveur du sentiment qui se refuse à placer le combat dans la baie de Quibéron; et dès-lors César

ne pouvait pas être à Carnac. Nous allons voir pourquoi et comment il ne pouvait pas être ailleurs qu'à Sarzeau.

Les Venètes avaient donc commencé leur retraite quand il survint calme plat.

L'action avait commencé à dix heures, c'était le bas de l'eau. Qu'on se figure à peu près cinq cents vaisseaux engagés pêle-mêle dans un calme profond et abandonnés à l'action du flot qui ne tarda pas à se faire sentir, et l'on aura une idée du tableau que présentaient les deux flottes pendant le combat, les Venètes ne manœuvrant plus, et les Romains leur étant accrochés pour l'abordage, et le tout s'en allant à la dérive.

Et dans quel endroit le flot les portait-il? directement dans l'embouchure de la Vilaine, sur la côte de Sarzeau; c'est là le cours de la marée: c'est donc sur la côte de Sarzeau que la flotte venète, emportée par la marée, fut entièrement défaite, et c'est là que se trouvait César; car il nous dit que les Romains combattirent avec ardeur, parce que l'affaire se passait sous ses yeux et en présence de toute son armée, *in conspectu Cæsaris atque omnis exercitûs res gerebatur*. L'armée romaine était répandue sur toutes les collines et les éminences de la côte, d'où l'on pouvait voir la mer près de soi, *undè erat proprinquus despectus in mare;* et lorsque les vaisseaux venètes désemparés furent portés par la marée dans l'embouchure de la Vilaine, alors le combat à l'abordage avait lieu si près de César

et de son armée, qu'aucune belle action ne pouvait échapper à sa vue, *ut nullum paulò fortius factum latere posset.* Toutes ces circonstances peuvent-elles se rapporter à Carnac? Placez, au contraire, César à Sarzeau, alors plus de difficultés, tout s'explique; le texte des Commentaires devient clair, précis, et tout se classe avec justesse, ordre et netteté.

Je crois avoir démontré positivement,

1.° Que César campait à Sarzeau, et qu'il ne campait pas à Carnac;

2.° Que si César ne campait pas à Carnac quand il est venu combattre les Venètes, il n'y a pas lieu de croire qu'il y ait jamais campé;

3.° Que César n'ayant pas campé à Carnac, les *peulvans* qu'on y voit ne peuvent pas être l'ouvrage de son armée;

Et quant au surplus,

Il doit être tenu pour négativement prouvé qu'aucune armée n'a campé à Carnac, qu'il ne s'y est jamais donné de bataille, et que les Venètes n'avaient qu'une flotte et n'avaient point d'armée de terre.

C'est ce que je me suis engagé de démontrer.

La question de savoir ce que c'est que le monument de Carnac se résout par la discussion sur les monumens celtiques en général, sur leur classification et leur nomenclature: c'est ce qui fait le sujet d'un second mémoire.

OPINION

Sur les gobelets mis dans les mains des personnages représentés sur les monumens funéraires; par Cl. Xav. Girault, associé correspondant.

Parmi les fragmens de sculpture qu'ont offerts les fouilles faites à diverses époques dans les lieux où existaient les tours de la primitive enceinte de la ville de Dijon, l'on remarque beaucoup de personnages tenant dans leurs mains des bourses et des gobelets: plusieurs antiquaires n'ont pas craint d'avouer qu'il est difficile de donner sur ces gobelets une explication satisfaisante. Hasarder d'émettre aussi notre opinion sur cet emblême, serait peut-être, de notre part, une témérité, si nous ne devions céder au vœu de l'académie de Dijon, qui nous a départi cette tâche. Nous proposerons donc aussi sur ces gobelets nos conjectures; et si nous nous sommes trompés, nous dirons avec l'un de nos savans devanciers (M. Legour-Gerland, ch. 3, fol. 41): en cette matière, l'erreur même est un degré pour arriver à la vérité.

Nous devons remarquer, en premier ordre, que tous les fragmens sur lesquels sont sculptés des personnages ayant en main des gobelets, sont des débris de monumens funéraires; partant de ce point, qui ne saurait être contesté, l'on sera fondé à conclure

que ces gobelets sont un emblême en rapport avec les idées religieuses des peuples qui, antérieurement aux ravages des Vandales, habitaient l'ancien *castrum divionense*.

Ces peuples étaient les Gaulois celtiques; leur religion était celle des druides; leur culte reçut bien quelques changemens sous le gouvernement des Romains. César interdit aux druides les sacrifices des victimes humaines; Auguste voulut abolir leurs mystères, mais ils n'en exercèrent pas moins secrètement leurs cérémonies. Tibère porta contre les druides un édit qui les condamnait aux peines qu'ils faisaient souffrir à leurs victimes; alors et seulement pour avoir l'air d'accéder aux intentions du prince, les druides donnèrent pour la première fois des formes humaines à leurs divinités; et, se conformant aux usages du peuple vainqueur, ils prirent le nom de *Senani*. Néron fit brûler leurs forêts sacrées et leurs habitations dans la Basse-Bretagne; néanmoins l'ordre des druides subsista toujours et se maintint jusqu'aux derniers temps du paganisme, puisque Aurélien lui-même consulta les druidesses gauloises; ce culte existait encore lorsque Crocus vint ravager les Gaules; seulement les druides avaient admis en partie les symboles des dieux des romains, et les avaient adaptés au culte druidique comme ils avaient pu : c'est pourquoi l'on voit dans les Gaules la divinité de la Grèce et de Rome obtenir des hommages et se confondre avec les anciens objets du culte des Gaulois.

Examinons donc quel était le système de la religion des druides?

Ils enseignaient, dit l'abbé Fenel, (*acad. inscr. mem.* XL.-298) qu'il arriverait un temps où le feu et l'eau devaient prévaloir dans l'univers, et l'emporter sur tous les autres élémens, en les convertissant en leur propre substance; qu'ils détruiraient la forme des êtres particuliers, et par conséquent changeraient la face de l'univers (*Strabon*, Lib. IV, p. 197). Aussi leur théogonie reposait-elle essentiellement sur ces deux principes, *le feu*, sous le nom de *Taranis*, et *l'eau* consacrée à la nuit, sous le nom de *Tuiston.*

Ainsi, chez les Gaulois, *Taranis* et *Tuiston* étaient les deux principes; mais c'était au dieu de la terre, *Tuiston*, qu'ils rendaient le plus d'hommages, il était pour eux l'auteur de tout bien (*Acad. inscr. ibid.*), leur premier auteur, le père des hommes, et l'on n'a aucune preuve qu'ils lui aient jamais sacrifié des victimes humaines. Le dieu de la terre et de la nuit était pour ces peuples le dieu bon; *Taranis* était, au contraire, pour eux, le mauvais principe, et c'était pour l'appaiser qu'ils lui immolaient des hommes.

Le principe de l'eau était donc le plus grand pivot de la religion des druides: aussi voyons-nous les Gaulois diviniser les lacs et les marais, les fleuves et les rivières, et leur porter de grands honneurs; chez eux, il n'était permis ni de les dessécher ni de les défricher, et Grégoire de Tours fait mention d'un

grand lac, au pied de l'une des montagnes du Gévaudan, près duquel, de son temps encore, les paysans se rendaient à certaine époque de l'année. Lucain parle de l'eau noire qui coule dans les canaux des bois sacrés des druides, eau à laquelle les Gaulois confiaient leurs trésors et qui leur inspirait une sainte vénération.

Les druides attribuaient à l'eau de Gui la vertu de rendre féconds les animaux stériles qui en buvaient (*Pline*, Lib. VI, cap. 44); ils publièrent que cette eau était un spécifique contre toutes sortes de poisons; aussi, dans leurs cérémonies, le second des druides portait-il respectueusement un vase plein d'eau, et le répandait en sacrifice sur un autel de gazon.

Les druides (dit encore l'abbé Fenel, pag. 343) avaient imaginé une peine plus grande que les supplices ordinaires contre ceux qui n'obéiraient pas à leurs décisions, c'était d'interdire aux réfractaires toute assistance aux sacrifices, toute participation au culte public, toute communication avec les autres citoyens (*César*, Lib. VI); ceux qui avaient encouru cette terrible séparation, étaient mis au rang des impies et des scélérats; on fuyait leur approche, on évitait de leur parler, comme si l'on se fût exposé à un mal contagieux; on leur déniait toute justice devant les tribunaux; et les égards qu'on aurait eus pour eux dans toute autre circonstance leur étaient impitoyablement refusés, tant était grand l'attachement des Gaulois pour leurs

cérémonies religieuses, qu'ils regardaient cette interdiction comme la plus forte des peines qu'on pouvait leur infliger.

Or, d'après ce respect des Gaulois pour l'EAU, l'un des plus grands principes de leur système religieux, principe de bonté et de protection, ce n'est présumer rien de trop que de regarder ces gobelets dans les mains des défunts comme la divinité bienfaisante elle-même, représentée par l'eau supposée contenue dans le gobelet, divinité protectrice qu'ils invoquaient pour balancer leurs craintes envers l'autre principe, le FEU ou *Taranis*, et de conclure que ces gobelets sont le signe que les individus qui les portent, sont morts dans leur religion, qu'ils n'ont point été séquestrés des cérémonies de leur culte; que ces gobelets sont une preuve de leur croyance religieuse, et que leur mémoire n'est pas dans le cas d'être rejetée de leurs proches et de leurs concitoyens, mais, au contraire, doit demeurer en honneur dans leur souvenir et dans leur affection.

Ces gobelets pourraient être encore le signe de l'eau sacrée du gui répandue sur le défunt pour le purifier avant de passer à une autre vie dont les druides professaient le dogme. C'est dans le même sens, mais sanctifié, que l'on place des bénitiers aux pieds des défunts, qu'on les asperge d'eau bénite, que dans le cercueil des prêtres chrétiens on dépose un calice et un bénitier en cire jaune, em-

blème de la religion professée par le défunt, vases de purification.

D. Martin prétend que les anciens étaient dans la croyance que les âmes souffraient une soif ardente, et que c'était un devoir de religion d'aller de temps en temps répandre de l'eau fraîche sur leurs tombeaux pour les désaltérer, et il s'appuie sur une inscription pour fonder ce sentiment : cette croyance est en harmonie avec le système des deux principes, l'eau et le feu, admis par les druides; les gobelets pourraient, en ce cas, être l'emblême de cette goutte d'eau fraîche dont les âmes des défunts étaient si altérées, dans le même sens que les bénitiers remplis d'eau sont déposés aux pieds des chrétiens.

Le même savant dit (II.-289) qu'indépendamment des libations et des sacrifices funéraires qui duraient neuf jours, les anciens consacraient aux cérémonies funèbres certains jours de l'année, et faisaient sur les tombeaux des libations de vin et de lait : les gobelets, ajoute-t-il, pouvaient être destinés à ces libations, ou à contenir les liqueurs qu'on servait dans les repas funéraires.

Athénée nous apprend que les Romains avaient des vases spécialement destinés pour les tombeaux, soit pour y déposer les cendres des morts, soit pour des libations ou repas funéraires.

Spon veut que l'usage de représenter les morts avec des gobelets en leurs mains vienne des repas funéraires appelés *cœnæ ferales :* on voit, dit-il,

sur un marbre de Saint-Jean de Latran, la statue d'un défunt qui porte un vase dans sa main droite.

Les Eduens avaient des sacrifices pour les morts, comme les autres peuples des Gaules : il est probable, dit M. Millin, (voy. au Midi de la Fr. II-252.) qu'ayant adopté les mœurs et les usages des Romains, ils aient fait comme eux des libations, et ce vase remplace peut-être la patère qui, sur les monumens, est le signe des sacrifices offerts aux dieux. « Ces gobelets, » dit M. de Caylus, (II-384, VII-76) « sont des vases de libations et d'offrandes, ils prouvent que le personnage a vécu. »

Or, que ces gobelets soient le signe représentatif des libations de vin ou de lait, des effusions d'eau, de sacrifices ou d'offrandes, ils n'en ont pas moins leur source dans le même système religieux, de purification de l'âme du défunt, d'offrandes pour lui rendre la divinité propice.

Nous ne saurions penser que ces gobelets soient censés avoir été remplis du baume que les Gaulois avaient grand soin de placer dans les mains des défunts (*Relig. des Gaul., II*-214), afin qu'ils eussent de quoi guérir les blessures qu'ils emportaient dans l'autre monde ; ce baume, sans doute, n'était pas liquide ; ce n'était pas dans un vase découvert qu'on devait le renfermer ; l'*acera* était ordinairement surmonté d'un couvercle, il n'avait pas la forme d'un gobelet ; et, puisque les Gaulois croyaient à l'immortalité de l'âme, ils ne devaient pas admettre que l'âme eût des blessures physiques à guérir.

Ces gobelets ne sauraient être la patère, signe de déification, comme devant contenir le nectar, breuvage réservé aux dieux, car on ne rencontrerait pas ce signe dans les mains des Gaulois, chez lesquels cette fable mythologique n'était pas admise, dans les mains de Gaulois de tous âges, sexes et conditions (*Legour-Gerland*. 112).

Nous sommes encore bien moins de l'avis de Montfaucon qui n'a pas craint d'avancer que ces gobelets avaient été placés dans les mains de Gaulois de certaines contrées de la France, pour apprendre que le pays était fertile en excellens vins; autant aurait valu nous dire, observe M. Legour-Gerland, que ceux qui portent un gobelet dans leurs mains aimaient à en faire usage, et qu'on plaçait dans leurs mains la marque de leur penchant à l'ivrognerie.

Nous ne pensons pas non plus que ces gobelets soient en rapport avec le culte d'*Isis*, conjecture à laquelle nous n'avons pas besoin de recourir lorsqu'il s'en présente de plus naturelle. Il est vrai que des gobelets de la même forme se remarquent entre les mains de certains personnages de la table isiaque, que le culte d'Isis fut admis dans les Gaules, que cette déesse y avait des temples, ainsi que l'ont prouvé D. Martin et M. de Fontenu contre le sentiment de Moreau de Mautour : il est connu que, pour les Gaulois, *Isis* et la *Lune* étaient une seule et même divinité (1), témoin l'inscription de Nîmes *Lunæ et*

(1) Le sixième jour de la lune était l'époque expressément

Isidi sacrum, et le culte qu'ils rendaient à la nouvelle lune sous le nom de *Nekalenia;* il est de même certain que l'eau était un des grands principes du culte d'*Isis* prise pour la Nature elle-même, et que le culte des druides avait beaucoup de points communs avec celui des hiérophantes; mais, comme il n'est pas besoin de recourir à des rapprochemens éloignés lorsqu'on trouve des explications non moins satisfaisantes tirées des localités, nous ne pensons pas qu'on doive chercher dans les emblêmes égyptiens l'explication de ceux des Gaulois.

Nous avons dit que ces gobelets se trouvaient aux mains des Gaulois de tout sexe, de tout âge, de toutes conditions; et, en effet, dans les œuvres de M. Legour-Gerland, *pl.* 17 *et* 26, on voit de ces gobelets aux mains de Gaulois revêtus du *sagum;* de bardes, caractérisés par une branche de verveine entourée de serpens; de gens de campagne, coiffés d'un capuchon (*pl.* 20.); d'un jeune druide, caractérisé par son rochet et un bonnet blanc uni (*pl.* 24); d'un autre, coiffé du béguin et le corps nu devant un autel (*Fouilles de la Sainte-Chapelle*); dans la main d'une femme à demi-nue (*pl.* 15); dans celle d'un personnage drapé de la toge (*pl.* 9 *et* 25.); dans celle d'un chef de druides, tenant, de l'autre, une faucille destinée à cueillir le gui sacré (*Mon. lapid. Ruffey*);

fixée pour la cérémonie du gui sacré, d'où les druides portaient sur leurs vêtemens pontificaux un croissant.

GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Antiq. gaul.*, T. II, p. 231.

dans la main de deux époux vêtus d'une robe longue assez semblable à la toge, tenant une bourse de la main gauche (*ibid.*); dans les mains de deux autres figures celtiques dont l'une tient le gobelet sur lequel l'autre porte la main (*Fouilles de Gevrey*); etc., etc., etc. D'après la généralité de cet emblême et sa présence sur les monumens de Gaulois de tous états, on doit conclure que ces gobelets sont une allégorie qui doit convenir à tous les âges, sexes et conditions, et conséquemment qu'il ne peut être que le signe religieux d'un culte qui réunissait tous les Gaulois dans une croyance commune. *Si quid novisti rectius istis*...

MÉMOIRE

Sur quelques antiquités de la ville d'Agen (*Aginnum des Nitiobriges*); par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES, maître des requêtes au conseil d'état, membre résident.

MESSIEURS,

LES Antiquités d'Agen sont encore en grande partie inédites et très-peu connues; nous avons profité de notre séjour dans cette ville, en 1818, pour en recueillir quelques-unes, que nous allons faire connaître à la Société royale des Antiquaires de France. Disons d'abord un mot de cette ville elle-même.

AGEN, *Aginnum*, *Agennum*, était la capitale, ou chef-lieu, des *Nitiobriges*, petit peuple de la Celtique, habitant la rive droite de la Garonne, et qu'Auguste, dans sa nouvelle division des Gaules, plaça dans le département de l'Aquitanique.

J.-César est le plus ancien auteur qui fasse mention des Nitiobriges, au sujet de leur réduction, mais sans nommer leur chef-lieu. Il nous apprend, dans le 7.e Livre de la guerre des Gaules, que leur roi *Allovico* avait obtenu du sénat le titre précieux d'allié et d'ami des Romains. Ptolémée et Strabon parlent

également de ce peuple que le premier de ces géographes fait limitrophe des *Petrocorii* (les Périgourdins) et des *Vasates* (les Basadois); et le second, de ces mêmes *Petrocorii* et des *Cadurci* (les habitans du Quercy). César donne à entendre qu'il confinait aux Aquitains et à la province romaine (1). Ptolémée appelle sa capitale *Aginnum*, nom que lui donnent aussi l'itinéraire d'Antonin, la table théodosienne, Ausone, Sidoine-Apollinaire, etc. Dans Pline, on lit *Antobroges* pour *Nitiobriges;* et dans la table déjà citée de Peutinger et dans Sidoine, *Nitiobroges*. Lors de la division de l'Aquitaine en trois provinces par Valentinien, Agen fit partie de la seconde, ayant Bordeaux pour métropole. La ville, chef-lieu des Nitiobriges, suit immédiatement cette capitale dans l'ordre des cités de cette province que nous offre la notice de l'empire d'occident, rédigée sous Honorius.

L'antique Aginnum possédait des temples, un amphithéâtre et d'autres monumens importans dont on retrouve encore quelques vestiges. Comme dans toutes les villes romaines, on y découvre fréquemment des inscriptions, des sculptures, des médailles impériales, des pierres gravées, des figurines, des vases, etc. Notre confrère, M. de Saint-Amans (2), aussi recommandable par ses qualités personnelles que par l'étendue et la variété de ses connaissances, a formé une collection intéressante de ces objets d'art et d'antiquité recueillis dans sa patrie.

Voici ceux des monumens de ce genre appartenant à cette ville, parvenus à notre connaissance, qui

méritent le plus d'occuper l'attention des archéologues.

La démolition d'une partie de l'église des Pénitens-Blancs et les fouilles faites dernièrement dans ce lieu ont produit cette curieuse inscription :

DIS MANIBVS
IVENES A FANO
IOVIS
SIBI ET SVIS

« Aux dieux mânes, les jeunes gens du temple de « Jupiter (ou consacrés au culte de Jupiter), pour « eux et leur famille. »

Ce marbre sépulcral, intéressant par lui-même, l'est aussi pour l'histoire d'Agen et de ses antiquités ecclésiastiques, puisqu'il atteste l'existence d'un *fanum* ou temple de Jupiter, et vient ainsi à l'appui de la légende de saint Caprais, apôtre et martyr chez les Nitiobriges (3), où il est dit que ce prédicateur de l'Évangile, ayant refusé de sacrifier à Jupiter dans le temple consacré à ce dieu à Aginnum, fut décollé dans cette ville, sous l'empire de Dioclétien, et par l'ordre de Dacien, président de l'Aquitaine (4). Les agiologistes placent ce martyre de saint Caprais de l'an 287 à l'an 290 de l'ère vulgaire.

Le temple de Jupiter des Nitiobriges fut, comme tant d'autres monumens du même genre, converti en église, lors de l'établissement public de la religion chrétienne dans les Gaules; donnée, dans le

moyen âge, à des moines de saint Antoine ou *frères Antonins* (5), qui établirent dans ce lieu un monastère et un hospice ; elle était devenue, de nos jours, la chapelle ou oratoire d'une confrérie de Pénitens. Les premières assises des murs de cet édifice, jusques à douze ou quinze pieds au-dessus de terre, sont évidemment de construction romaine. On y reconnaît ce mortier à ciment des anciens, couleur de brique, qui a acquis la consistance de la pierre la plus dure. Le parement de la muraille, à la hauteur que nous venons d'indiquer, est en petites pierres cubiques, ou moellons smillés, genre de construction employé dans un grand nombre de monumens de l'âge romain, et particulièrement dans les Gaules. Il paraît, à en juger par ce qu'on en a vu de nos jours, que la ceinture d'Aginnum était bâtie de semblables matériaux, avec quelques assises intermédiaires de ces grandes briques, *lateres cocti*, dont on formait aussi les toits des maisons. Le temple en question était bâti en dehors de cette enceinte de la cité des Nitiobriges, ce qui s'accorde encore avec le récit du martyre de saint Caprais, dans lequel il est dit que ce missionnaire souffrit hors des murs de la ville ; c'était un usage consacré dans l'antiquité d'élever ces sortes de temples dans la campagne. Ces édifices étaient quelquefois placés sur le bord des grandes routes, et ils avaient donné leur nom à des mansions et à des mutations indiquées dans les itinéraires romains.

Il y a quelque temps qu'en creusant les fondemens

d'une maison à Agen, on trouva cet autel consacré au dieu ou à la déesse *Tutèle* :

TVTE
LAESA
CRVM

Il serait difficile de décider si cet *ex-voto* était dédié à la divinité tutélaire d'Agen, ou au dieu protecteur de quelque famille ou de quelque particulier dont il ornait le laraire. D'après sa petitesse, on pourrait lui assigner de préférence cette dernière distinction.

A l'occasion de cet autel de *Tutèle*, nous rapporterons ici l'inscription d'un autre monument du même genre, trouvé à Bordeaux et transporté à Lausun, près d'Agen; presque tous les antiquaires qui l'ont reproduite, tels qu'Appianus, Gruter, Delurbe, Venuti, l'ont mal lue et figurée inexactement.

TVTELAE
AVG
LASCIVOS CANTIL
EX VOTO
LD EX DD (*)

Il faut lire, à la troisième ligne, CANTIL*lus* au lieu de CANIL*lus*, comme on l'a fait jusqu'ici.

Cet autel votif, au piédestal d'une statue votive, provient du temple de *Tutèle* de Bordeaux, dont

(*) Locus Datus EX Decreto Decurionum.

les belles colonnes, d'ordre corinthien, furent renversées lors de la construction du château *Trompette*, sous Louis XIV. La forme et la beauté des caractères de l'inscription, et la pureté des profils du cippe sur lequel elle est gravée, rappellent le siècle d'Auguste et les meilleurs temps de l'art (6).

M. Michel, d'Agen, possède l'inscription suivante, gravée sur une pierre de sept pieds de largeur, fracturée en plusieurs endroits. Elle provient d'une démolition des murs de ville, où, sans doute, elle avait été employée comme moellon dans le moyen âge. Elle paraît avoir servi primitivement de couronnement ou de linteau à une porte. On sait que ces sortes de monumens étaient votifs chez les anciens.

LI.............. S

V..RA.QVADRATI. FIL.O...I.ET.POSTES.LAPIDEOS

D.S.P. (*)

La beauté des caractères de cette dédicace du *fils de Quadratus* semblerait indiquer encore l'époque que nous venons de citer. Des pieds-droits ou chambranles de portes (*postes lapideos*), en pierres de taille, étaient une chose de luxe, chère, et rare dans un pays où il a toujours été difficile de se procurer de la pierre, surtout d'une certaine dimension, et où presque toutes les constructions, même les édifices publics, étaient et sont encore en briques ou en moellon.

(*) *De Suâ Pecuniâ* ou *De Suo Posuit*.

Faut-il lire à la première ligne, qui est extrêmement fruste,

DIIS ou DIS MANIBVS?

alors ce monument serait sépulcral : peut-être servait-il d'entrée ou d'issue à ces lieux sacrés où l'on plaçait les tombeaux ?

Il a existé à Nîmes une famille du nom de *Quadratus*, qui pouvait être la même que celle du personnage qui nous occupe; elle avait sa sépulture dans l'intérieur des arènes de cette ville, qui devinrent un cimetière, lorsqu'on eut cessé d'y donner les jeux du cirque. Notre respectable maître et ami, feu M. Millin, dans son Voyage dans les départemens méridionaux, a publié la gravure des portraits en bas-relief de plusieurs membres de cette famille. Ces reliefs sont encastrés dans le mur intérieur d'une arcade de cet amphithéâtre dont la destination fut si souvent changée.

Sur l'épaisseur d'une table en marbre, carrée et profilée, appartenant à M. de Saint-Amans, on lit cette inscription, qui offre l'expression d'un vœu pour la santé d'un citoyen d'Aginnum :

PRO SALVTI CL RVFI

Par un rapprochement curieux de divers monumens relatifs à ce même Rufus, on voit qu'ayant été prendre les bains de Bagnères de Luchon, dans les Pyrénées, il recouvra la santé, et qu'en reconnais-

sance de ce bienfait qu'il attribua aux nymphes de ces eaux salutaires, il consacra à ces déités secourables un autel portant cette inscription :

NYMPHIS
T. CLAVDIVS
RVFVS
V. S. L. M. (*)

Il joignit à cet hommage le présent de son buste en marbre, sur le socle ou piédouche duquel était écrit son nom, CLAVDIVS RVFVS.

Ces deux offrandes aux nymphes de Luchon furent retirées, dans le dernier siècle, des fondemens creusés pour le nouvel établissement des bains. L'autel publié par MM. d'Orbessan, Millin, Dumège, est conservé à la bibliothèque publique de la ville d'Auch. M. Barnages, curé de Stancarbon, qui était présent à la découverte du buste de Rufus, en parle dans l'ouvrage intitulé *Mes Ennuis*.

S'il faut en croire Martial, la famille de Rufus était originaire du pays des *Santones* :

Hæc et Sanctonici *genita Cæsonia Rufi* (**),

dit ce satirique. On lit effectivement, sur l'inscription de la frise de l'arc de triomphe de Saintes, dédié à Germanicus, le nom d'un C. JVLIVS RVFVS, qui prend les titres de PRÆFECTUS FABRUM et de SACERDOS ROMÆ ET AUGUSTI.

(*) *Votum Solvit Libens Meritò.*
(**) Martial, epigram. 40, Lib. IX.

Voici quelques autres inscriptions que nous avons relevées à Agen, ou qui y avaient été recueillies avant moi :

D . M .
OPILIA . MACRINIANA
FIL . OP . MAC . TVSCONIO
MIL . COH . II . LEG . XIV GEM .
PVB . ADIANO . BRESPIO
VXOR

On voit qu'*Opilius Macrinus Tusconius*, père d'*Opilia Macriniana*, épouse de *Publius Adianus Brespius*, était soldat de la seconde cohorte de la XIV.e légion, dite *gemina* ou *bis*. Les noms que porte ce légionnaire et que prend sa fille sont remarquables, et peuvent servir à fixer l'époque de ce monument élevé au beau-père et au gendre. *Tusconius* avait sans doute servi sous les ordres d'*Opilius Macrinus*, préfet du prétoire de Caracalla et son successeur. C'est ainsi que, dans les premiers temps de la domination romaine dans les Gaules, un grand nombre de ses habitans firent précéder leurs noms propres de ceux de C. JVLIVS.

DIS . MANIBVS
ARRIA . CADDA . FILIA
ARR . CADDVS . CLAVDIA
PETRONIA . ANN . VIII .
MEN . III . DIE . XIX .

Cette épitaphe, posée sur la tombe d'Arria Cadda,

qui vécut huit ans trois mois et dix-neuf jours, par Arrius Caddus, son père, et par Claudia Petronia, ne se distingue que par la forme des SS boustropédon ou retournées de gauche à droite. Elle est des bas temps de l'empire romain.

DIS . MANIBVS
. . . TVS . IVSTINVS
FAVSTA . KAPAYOLIA
CONIVGI . KARISS . POSIT (*)

Le sens veut qu'on lise : *Aux mânes de.... Justinus. Kapayolia à son époux très-cher*. Le nom du défunt est presque toujours au nominatif sur ces inscriptions, comme sur plusieurs de celles conservées à Bordeaux. *Capayolia* est un nom évidemment gaulois.

Le *kappa*, employé dans cette inscription pour le C, a à peu près la forme de cette même lettre sur les monumens turdétains, celtibériens, dont nous pensons que l'alphabet fut commun aux Gaulois : on ôta la ligne perpendiculaire, dit Vélasquez, et, courbant les deux petites lignes angulaires et l'angle qu'elles décrivent, on fit le C des Romains.

DIS . MANIBVS
AETIVS . PAVI. . VS
D . TITINIVS . COSSIVS
FEC.

Le nom d'*Aetius*, que le célèbre général de Va-

(*) Pour POSUIT.

lentinien II dut rendre commun dans les Gaules où il avait son commandement, pourrait encore nous faire connaître l'époque de cette pierre sépulcrale.

Outre le *Flavius Aetius*, commandant des deux milices, nommé dans l'histoire et les fastes capitolains, on retrouve ce nom sur des inscriptions publiées par Gruter et d'autres auteurs; il en est de même de celui de *Paulus*, conservé sur plusieurs marbres antiques. La famille *Tintinia* est aussi connue par l'histoire et les monumens : elle avait des branches patriciennes et plébéiennes.

PRISCVS
TIMOTHEI F. (*)
SIBI . ET . SVIS . FECIT.

« *Priscus, fils de Timothée, a établi cette sépulture pour lui et pour les siens.* »

C'est ici l'inscription d'un tombeau chrétien; on n'y retrouve pas les sigles ordinaires D. M.

Sur un vase de terre cuite, du cabinet de M. de Saint-Amans, on lit les noms suivans qui sont ceux du potier ; le caractère en est beau ;

C. ATISIVS SABINVS

Les lettres de cette empreinte sigillaire sont gravées en relief sur le vase.

Les deux inscriptions suivantes, placées sur les tombeaux de deux soldats romains, ont été décou-

(*) Filius.

vertes à l'abbaye d'Eysse, l'ancien *Excisum* des Nitiobriges; la première a la forme des autels antiques nommés *ara*.

VALERIVS . GAL
VOLTVTVS . LV
CO . MILES . COH
ORTIS . I . GLASS
ICAE . AN . XXII
DIE . VIIII . H . S . E.

IVLS . ATTONIS . FIL
ICCO . MILES SEX
COHORS . ALPINOR
T . ANN . LV . STIPEN .
XXXV . H . S . E . ST
HERDES PIE . FECIT

« *Valerius Gallus Voltutus Luco*, soldat de la première cohorte de la légion classique », ainsi nommée, parce qu'elle avait été formée de gens de mer sous Néron; et «*Julius Icco, fils d'Atto*, de la sixième cohorte de la légion des Alpes», pouvaient avoir été en garnison à *Excisum*, position militaire du pays des Nitiobriges, placée sur les confins de leur territoire et sur la voie qui conduisait à *Diolendum* et à *Bibone* ou *Divona* (Cahors), dans le pays des *Cadurci*, et à *Trajectus* et à *Vesunna* (Périgueux); c'était la première mansion ou gîte d'étape des troupes sur ces deux routes, en partant d'Aginnum (7).

Deux autres voies romaines, dont on reconnaît encore les traces dans une partie de leur cours, avaient également leur point de départ d'Aginnum; la première conduisait à Saint-Bertrand-de-Comminges dans les Pyrénées (*Lugdunum Convenarum*), par *Lacturam*, *Climberrum* et *Belsinum* (8), et à Toulouse (*Tholosa*) par *Lacturam* et *Sartali;* la seconde se dirigeait vers Bordeaux (*Burdigala*) par *Fines*, *Ussubium*, *Sirione*, *Stomata* (9).

On remarque, dans le mur de l'ancien évêché d'Agen, aujourd'hui l'hôtel de la préfecture, un fragment en marbre de travail romain, d'un assez bon style, représentant un aigle, auquel on a enlevé la tête comme à ceux de Nîmes, et peut-être dans la même circonstance et à la même époque. Nous avons vu, de nos jours, se renouveler cet acte des Visigoths, parmi tant d'autres dont gémissent la peinture et surtout la sculpture, et qui, en faisant disparaître presque tous les monumens d'une époque, produisent une lacune déplorable dans l'histoire de l'art à la fin du 18.e siècle et au commencement du 19.e. C'est bien assez de faire la guerre aux hommes: paix aux beaux-arts!

En faisant, il y a peu de temps, quelques excavations dans une maison de la ville d'Agen, on a découvert un buste assez beau, de grandeur naturelle, c'est un portrait d'homme: la barbe et l'arrangement des cheveux, ainsi que le travail, nous le font connaître pour un monument du règne d'Hadrien ou des Antonins. Il appartient à M. de Saint-Amans; c'est le

second de ce genre trouvé, à notre connaissance, à Agen.

Cet amateur nous a montré une petite figure de la Fortune Panthée, en bronze, trouvée à Aginnum, dans un tombeau. Elle a le *modium* ou boisseau de Sérapis sur la tête; dans sa main gauche elle tient la corne d'abondance, et dans la droite un gouvernail auquel se groupe un dauphin; c'est sans doute la fortune marine ou des navigateurs et du commerce. Cette figurine paraît être un *ex-voto* de quelque *naute* ou négociant d'Agen, navigant sur la Garonne et les côtes de l'océan aquitanique.

Parmi les divers monumens des Nitiobriges parvenus jusqu'à nous, nous n'oublierons pas de faire ici mention d'un des plus curieux morceaux de sculpture de ce peuple. Il est relatif au culte de Cybèle, *la bonne, la grande déesse, la mère Idéenne* ou *Idée*, et de son ministre et favori Atys. On a groupé, dans ce tableau sur brique ou terre cuite (10), plusieurs symboles et attributs qui en font reconnaître facilement l'objet et l'intention. On y remarque les sigles D. M. qui ont fait prendre jusqu'ici cette brique historiée pour une frise de tombeau; mais nous pensons, avec feu M. Millin, à qui nous avions communiqué un dessin de cette sculpture, que ces deux lettres ne doivent pas être expliquées ici par la formule ordinaire votive, *Diis Manibus*, mais par celle-ci particulière aux monumens consacrés à Cybèle, *Deæ magnæ* ou *Deorum Matri;* car la déesse de Pessinunte recevait aussi les titres de *grand'mère*

et de *mère des dieux*. Les principaux attributs qui accompagnent cette dédicace et motivent l'interprétation que nous venons de donner sont la *peau de bélier*, le *pedum*, la flûte à double tuyau, qu'on pourrait facilement prendre ici pour l'aspergille, la *harpa* ou couteau du sacrificateur, et la pomme de pin ou le rameau des dendrophores. Peut-être ce bas-relief est-il commémoratif de quelque criobole ?

Nous avons parlé, au commencement de ce mémoire, de saint Caprais et de son martyre; disons quelques mots de la basilique qui porte son nom, et qui est certainement une des plus anciennes églises d'Agen, quoiqu'elle n'ait fait que s'élever sur les ruines d'une première dédiée au même saint, et qui, selon Grégoire de Tours, existait dès le 6.e siècle, sous le règne de Chilpéric. Cette église fut détruite avec l'ancien Aginnum. Il ne reste aujourd'hui que le cimetière des premiers chrétiens, adossé au chœur du vaisseau moderne, et une grande pierre encastrée dans la partie intérieure des murs de la nef, et sur laquelle est sculpté le monogramme du Christ, entouré de cette légende commémorative du mois et du jour de la dédicace de l'église primitive; les caractères en sont du 6.e ou 7.e siècle, et d'une forme antérieure à ceux du temps de Charlemagne :

† II NONAS DECEMB . DEDICACIO . ECCLESIE . EIVSDEM

Aux côtés du monogramme du Christ sont les deux lettres grecques Α et Ω (*alpha* et *oméga*). L'église nou-

velle fut commencée au 11.e siècle et ne fut entièrement achevée qu'en 1508. Sur un de ses chapiteaux gothiques, saint Caprais est représenté prêchant la foi de Jésus-Christ aux Nitiobriges.

On a extrait du cimetière dont nous venons de parler plusieurs sarcophages chrétiens, la plupart en marbre, et qui sont également intéressans par leur antiquité, leur objet, et par les ornemens et les emblêmes dont ils sont enrichis.

Sur plusieurs on voit des enroulemens de ceps de vigne avec leurs pampres et leurs raisins; des génies ailés, figure mystique de l'âme du défunt, recueillent cette moisson divine; c'est un sujet souvent répété sur les monumens sépulcraux des premiers temps du christianisme. Tous les antiquaires connaissent la grande urne de porphyre du musée Clémentin, qui renfermait originairement le corps de sainte Constance, fille de Constantin. On y a figuré, comme sur les sarcophages chrétiens d'Aginnum, une vendange et un pressurage de raisins : de petits génies sont également occupés de ce travail. « A cette époque », dit Winkelmann(*), « la religion chrétienne n'était pas encore entièrement purgée des usages payens, et on ne se faisait point scrupule de mêler le sacré avec le profane. »

Il est reconnu que les premiers chrétiens adoptèrent comme symboles un grand nombre de choses appartenant au paganisme et à ses mystères, et qu'ils

(*) Histoire de l'Art., T. II.

les adaptèrent à leurs rits et à leurs coutumes, soit qu'ils en détournassent ou qu'ils en conservassent le sens allégorique primitif. C'est ainsi que des sigles *Diis Manibus* ils firent leur *Deo magno*, *Deo maximo*; que, sous la figure de l'*ascia*, ils cachèrent celle de la croix; que la *cista mystica* des prêtresses de Bacchus, la coupe de ce dieu, les oiseaux (11) béquetant des fruits ou buvant dans une coupe; les poissons (12) devinrent des emblêmes des sacremens du baptême et de la communion. Ils déguisaient de cette manière, aux yeux des païens, leurs ennemis et souvent leurs persécuteurs, les signes extérieurs de leur culte sous la forme de la religion du président ou du pro-préteur de la province.

Voici la description d'un autre tombeau chrétien d'Agen, que nous emprunterons à notre honorable confrère Saint-Amans. Elle est tirée des mémoires de la société littéraire de cette ville.

« Ce sarcophage, de marbre blanc, représente, à « gauche, sur la face antérieure, un personnage qu'il « faut prendre pour Jonas, jeté hors d'un vaisseau en « pleine mer, et entrant dans la gueule d'un animal « qu'il faut regarder comme une baleine, malgré ses « cornes et ses pieds de taureau. A droite, le prophète « est vomi, par le même animal, sur un terrain cou- « vert de feuillages. C'est l'emblême de la résurrection, « emprunté, par les premiers chrétiens, de l'ancienne « allégorie par laquelle les adorateurs du soleil retra- « çaient l'époque des solstices d'hiver et d'été. La ba- « leine de Jonas, d'abord taureau de Mithra, devint

« dragon de mer, reçut ensuite le nom de *leviathan*, « et fut le symbole du démon *Behemoth*. On peut voir, « dans saint Jérôme (*Jonas*, chapitre 2), comme il « cherchait à expliquer les pieds et les cornes de tau- « reau, qui conviennent si peu au cétacée, et dont « il ignorait l'antique origine. Ce qu'il dit à ce sujet « est rapporté et commenté par Ant. Bosio (*Roma* « *sotterranea*, lib. IV, cap. XXI, pag. 617), qui n'en « savait pas davantage. Il n'est point, au reste, de « symbole plus communément représenté sur les « tombeaux des premiers chrétiens : le seul ouvrage « de Bosio en offre un très-grand nombre. Au centre « de la face antérieure de celui-ci, se voient le *rho* « et le *kappa* grecs, entrelacés, formant le mono- « gramme du Christ, avec l'*alpha* et l'*oméga*. A « chacune de ses extrémités sont deux petites co- « lonnes, entre lesquelles un pâtre est appuyé sur « un bâton. »

Parmi quelques inscriptions appartenant à des tombes du moyen âge, qui décoraient le cloître de l'église collégiale de saint Caprais, nous rapporterons celle-ci, en vers léonins, à raison de sa singularité. Les caractères paraissent être du 2.e siècle, et l'époque de cette épitaphe en explique assez le mauvais latin; il y est question d'un chanoine nommé *Bon-œil*.

Stephanus hic nevo claruit dum substitit ævo.
Bonoculo natu, cujus laus digna relatu;
Canonicus et obiit; dum in hæc loca manebit

Gloria sublimis quæ sic tumulatur in humis,
Nunc moriendo ruit : gloria nulla fuit.

On aime à trouver un chanoine modeste : que de grands hommes d'un jour dans les lettres, les arts et la politique, pourraient adopter la devise du chanoine de Saint-Caprais et faire graver, comme lui, sur leur cercueil : *Gloria nulla fuit !*

On lit encore sur les murs de ce cloître l'inscription tumulaire du chantre français *Eicius*, envoyé par Charlemagne pour enseigner le chant grégorien et réformer les livres liturgiques à Agen, où il mourut. Cette épitaphe, attestant qu'il existait une église de Saint-Caprais dans cette ville, au temps de cet empereur, a été rapportée dans le voyage *des deux bénédictins*. Ces bons pères, ayant lu *frater decoratus* au lieu de *Francorum natus*, virent dans *Eicius* un moine de leur ordre : c'était une bonne fortune de bénédictin.

Il y avait un atelier monétaire à Agen, à l'époque de la première race et sans doute antérieurement. Nous connaissons des quarts de sou d'or, dits *médailles mérovingiennes*, qui y ont été frappés. Ils représentent une tête barbare, portant un diadême de perles; et, au revers, une croix surmontée d'une ancre; légende, AGINO. Cet hôtel des monnaies subsistait encore sous la domination des rois d'Angleterre en Guyenne : il fut réuni à celui de Bordeaux (13).

Parmi les illustres Agenais de l'antiquité, nous ci-

terons l'historien ecclésiastique *Sulpice-Sévère*; *Latinus Alethius Alcimus* (14), ami d'Ausone, qui professa avec distinction la rhétorique dans la fameuse académie de Bordeaux, vers l'an 360; *Latinus Drapanius Pacatus*, également célébré par le poète bordelais, qui lui dédia quelques-uns de ses ouvrages. Ce savant prononça devant le grand Théodose l'éloge de cet empereur vainqueur de Maxime, et fut proconsul d'Afrique. Depuis la renaissance des lettres, Agen ou son territoire ont donné le jour à *Bernard de Palissy* (15), à *Joseph-Juste Scaliger*, et cette ville possède les cendres de son père, *Jules-César Scaliger*. Elle est enfin la patrie de l'ami et du continuateur de Buffon, notre illustre confrère Lacépède.

Nous avons dit, au commencement de ce mémoire, qu'une grande partie des antiquités de la cité des Nitiobriges étaient encore inédites et peu connues. Deux Agenais recommandables s'en occupèrent dans le dernier siècle, MM. Labrunie et Argenton (16); mais ils ne publièrent rien. Leurs manuscrits existent dans les mains de M. de Saint-Amans, dont le nom a déjà été prononcé plusieurs fois dans cette notice, et qui s'occupe à compléter les recherches de ses deux compatriotes. Nous lui devons déjà, au sujet des manuscrits du comédien Beaumesnil relatifs à ces mêmes antiquités, un rapport fait à la société littéraire d'Agen et imprimé dans les mémoires de cette académie qui se recommande par d'utiles travaux. Beaumesnil avait recueilli ses notes vers l'an 1770; mais, comme tout

ce qu'il a fait, sans goût et sans vérité, il adressait ses observations à l'intendant de Limoges, et ce magistrat les transmettait au ministère à Paris; elles étaient remises à l'académie des Belles-Lettres qui fit accorder à leur auteur une pension du gouvernement de quatre cents francs. On peut maintenant les consulter dans les cartons de la bibliothèque mazarine. Des personnes se sont pourtant laissé abuser assez pour reproduire quelques-uns de ses dessins et s'en servir comme d'autorité pour établir des opinions que réprouve la saine critique. Il ne mérite quelque croyance, dans ce qu'il a dit sur *Aginnum* et ses monumens, que lorsqu'il prend pour guides les manuscrits de La Brunie et d'Arguiton.

Tout le monde connaît ces jolis vers du Voyage de Bacheaumont et de Chapelle sur Agen:

Agen, cette ville fameuse,
De tant de belles le séjour;
Si fatale et si dangereuse
Aux cœurs sensibles à l'amour,
Dès qu'on en approche l'entrée,
On peut bien prendre garde à soi;
Car tel y va de bonne foi
Pour n'y passer qu'une journée,
Qui s'y sent, par je ne sais quoi,
Arrêté pour plus d'une année.

NOTES

De la Dissertation sur Aginnum.

(1) Parmi les auteurs qui ont le plus erré sur la position des *Nitiobriges*, nous citerons, parmi les anciens, la carte de Peutinger qui les place, dans la province celtique, entre les *Durocosti*, les peuples de Reims, et *Augustobona*, Troyes; et, parmi les modernes, Marianus et Poldus qui, d'après Marula, ont placé ces peuples dans les environs de Montpellier, etc.

(2) Ami de Dussaux qui lui a dédié son Voyage à Barèges, etc. M. de Saint-Amans, qui appartient aux premières compagnies savantes de l'Europe, est connu par ses *Lettres sur les Pyrénées*, un *Voyage estimé dans les Landes*, *plusieurs mémoires académiques* sur des sujets d'histoire naturelle, d'agriculture, d'histoire et d'antiquités; une *Flore* de l'Agenois, qu'on imprime par souscription.

(3) Ce n'est que depuis le commencement du 17.ᵉ siècle que saint Caprais, diacre et martyr, a été mis en possession légale du titre d'évêque d'Agen.

Le fameux cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, métropolitain d'Agen, aux instances du chapitre collégial, des marguilliers et du corps municipal de cette dernière ville, rendit une sentence définitive par laquelle cet apôtre des Nitiobriges fut déclaré et reconnu évêque de leur cité.

Avant la révolution, l'église de Saint-Caprais, aujourd'hui cathédrale d'Agen, n'était que collégiale. La cathédrale, démolie en 1753, était sous l'invocation de saint Étienne.

(4) Ce Dacien, *Dacianus*, natif d'*Elusa* (Eauze), capitale des *novem-populi* d'Aquitaine, et président de l'Aquitaine au 4.e siècle, ordonna également le martyre de saint Laperc, évêque et patron de cette ville. (*Voyez les actes des églises d'Eauze et d'Auch.*)

Tacite, en parlant du choix que Vespasien fit d'Agricola pour commander dans l'Aquitaine, nous apprend que le gouvernement de cette province était un des plus brillans par lui-même et parce qu'il menait au consulat. *Tac. Vit. Agr.* 9.

Dans une inscription de l'an 362, rapportée par Queter, on voit un *Saturninus* président de l'Aquitaine sous Valentinien :

SATVRNINO SECVNDO

PRAESIDI PROVINCIAE AQVITANICAE, etc.

Les provinces gouvernées par des présidens, ou *présidiales*, étaient en propre à l'empereur, et se nommaient *stipendiaires* : elles n'étaient chargées que de l'entretien des troupes romaines qu'on y laissait pour leur défense. L'empereur nommait les *præses*. Les provinces *proconsulaires* ou *sénatoriales* appartenaient au peuple. Les proconsuls et les propréteurs étaient à la nomination du sénat romain.

(5) Ces moines de Saint-Antoine, ou *Frères Antonins*, qui venaient d'Orient, s'établirent à Agen à cette époque. M. de Volnais dit qu'on compte encore deux cents couvens de cet ordre chez les Maronites, peuples de la Syrie, voisins du Liban.

Ces religieux portaient sur leurs habits le *tau* des Grecs; on le voit encore sculpté sur la porte principale de leur église d'Agen. On a découvert dans cette ville, auprès du lieu que nous indiquons, plusieurs tombeaux en pierre de ces Antonins. On voit une croix grecque sculptée sur leur couvercle.

Ils ont donné leur nom au quartier d'Agen nommé rue Saint-Antoine.

Il a existé en France, dans le moyen âge et jusqu'à une époque voisine de nos jours, plusieurs de ces hospices nommés *maladreries*, qui ont laissé leur nom aux emplacemens qu'ils occupaient.

(6) Ce monument, élevé dans le temple de Tutèle des *Bituriges-Vivisci*, fut transporté ensuite à Tonneins, selon l'abbé Venuti; il a été retrouvé de nos jours à Lauzun, près de la chapelle du château. De Lurbe, dans sa Chronique bordelaise, dit avoir vu cet autel. Apianus et Gruter rapportent son inscription, ainsi que Venuti, page 6 de sa première Dissertation sur les anciens monumens de Bordeaux. Il paraît que ce marbre avait d'abord été transporté à Tonneins et recueilli par les chrétiens de cette ville dans leur église de Notre-Dame; mais qu'ayant reconnu plus tard que ce monument appartenait au paganisme, ils en brisèrent la corniche et les parties supérieures, et l'ôtèrent de ce lieu. Il fut alors porté à Lauzun dans le voisinage.

Dans les inscriptions antiques de Gruter, la divinité *Tutèle* est tantôt *dieu* et tantôt *déesse*, et l'on trouve *deo Tutelæ* et *deæ Tutelæ*.

D'après les vers suivans d'Ausone, on croit que le nom de la divinité tutélaire des Bituriges-Vivisci était *Divona*, de celui d'une célèbre fontaine de leur ville :

Salve, urbis genius. . . . .
Divona, Celtarum lingua, fons addita divis.

(7) Voici les *mansions* et les distances de la route d'*Aginnum* à *Divona* (Cahors), marquées sur la Table théodosienne :

Aginnum.	
Excisum.	XIII.
Diolindum (*Lalinde*).	XXI.
Divona.	XXIIII.

Route d'*Aginnum* à *Vesunna*, indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin :

Aginnum,		
Excisum, M. P.	XIIII.
Trajectus (le Pontou, passage de la Dordogne), M. P.	XII.
Vesunna, M. P.	XVIII.

(8) Route d'Aginnum à Lugdunum Convenarum (St.-Bertrand de Comminges), d'après les mansions et les distances indiquées dans l'Itinéraire d'Antonin.

Aginnum		
Lacturam, Lectoure,	M. P.	XV.
Climberrum, Auch,	M. P.	XV.
Belsinum, Bernet,	M. P.	XV.
Lugdunum.	M. P.	XXIII.

Cette route ne suivait pas la nouvelle ligne de poste d'Agen à Lectoure. On traversait la Garonne vis-à-vis de cette première ville, au lieu dit encore *le passage*, et l'on prenait la direction de la Plume et de Larroumieu, où l'on retrouve de nombreux fragmens de cette voie. Elle est connue dans le pays sous le nom de *peyrine*, du mot gascon *peyre*, comme qui dirait *route pavée ;* elle est encore fréquentée.

La route d'Agen à Toulouse passait par Lectoure, et il ne paraît pas qu'il existât de communication entre ces deux premières villes sur la rive droite de la Garonne. Voici les distances itinéraires indiquées sur la Table théodosienne de Lectoure à Toulouse,

Lactora.	
Sartali (Sarrant)	XVI.
Tolosa.	XX.

(9) Route d'Aginnum à Burdigala (Bordeaux), marquée sur l'Itinéraire et la Table théodosienne :

Aginnum.
Fines (Aiguillon), M. P. . . . . . XV.
Ussubium (Urs, près la Réole), M. P. XXIIII.
Sirione (le port de Siron), M. P. . . . XX.
Burdigala. . . . . XV.

Variante indiquée dans la Table théodosienne :

Vesubio (pour Ussubium), XX.
Burdigala, ... X.

L'erreur de nombre pour les mesures entre Sirione et Burdigala est dans la Table de Peutinger : on peut s'en assurer en consultant, sur la distance entre ces deux stations, l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, qu'ils donnent ainsi :

Burdigala.
Stomata, . . VII.
Sirione, . . VIIII.

ce qui fait seize lieues gauloises, au lieu des dix de la Table, entre Bordeaux et Siron. Stomata est une mutation intermédiaire entre ces deux mansions.

A Massencôme, un peu avant Aiguillon, la première mansion en partant d'Agen, on voit encore sur la bordure de la route actuelle, fondée sur l'ancienne voie, et, à sa droite, une de ces tours pleines, rondes, de construction romaine, parmentées en petites pierres cubiques : elle indique le *fines* des Nitiobriges; et, sur le même côté, est une terrasse bâtie de la même manière, régnant le long de la voie, et offrant les restes d'une de ces *vigies* ou camps permanens placés sur les grands chemins de l'empire et aux confins des territoires, pour en empêcher l'invasion et pour protéger les voyageurs, les convois militaires, etc. Ces camps, composés ordinairement d'une cohorte, pouvaient contenir à peu près 300 hommes. Le camp d'observation du *fines* des Nitiobriges servait aussi à défendre le passage de la Garonne au port de *Touars*, qui est placé vis-à-vis son assiette; port très-ancien, et auquel

aboutissait, sur la rive gauche de la Garonne, une branche ou segment de la voie romaine de Bordeaux à Toulouse indiquée dans l'Itinéraire de Jérusalem : cette branche partait de Sos, le *Sotium* ou *Scitium* de cet Itinéraire, et traversait le pays des *Sotiates* pour arriver à la Garonne. On la suit encore dans tout son cours.

L'on trouve souvent sur les voies romaines de ces bornes ou termes aux confins des territoires des peuples. Ils étaient consacrés à Mercure, dont ils portaient le nom, *hermès*, et on les a pris mal à propos pour des fanaux, des tombeaux, etc.

Parmi plusieurs antiquités, des médailles impériales romaines, etc., trouvées sur ce local antique, on a découvert une belle figurine en bronze, remarquable par la noblesse et la pureté des formes, représentant un Jupiter. C'est un ouvrage des meilleurs temps de l'art. Elle a six pouces de hauteur, et appartient à M. le vicomte de Vivens. Près de la Réole, l'*Ussubium* de la même route, on recouvra, il y a plusieurs années, une colonne milliaire placée sur la même voie, portant cette inscription :

VIA AGIN. XXIII. (via aginensia.)

elle indique la distance de *Fines* à *Ussubium*, rapportée plus haut.

(10) Particulièrement des colombes, parce que cet oiseau, dans les religions mosaïque et chrétienne, est le symbole de la réconciliation des hommes avec Dieu, après le déluge. Chez les païens, la colombe, ainsi que le papillon, était un emblème de l'âme.

(11) Le poisson était un des signes de convention le plus fréquemment employé par les premiers chrétiens, pour se reconnaître ; 1.° parce qu'il était le symbole du baptême ; 2.° parce que son nom grec ΙΧΘΥΣ donnait les initiales des

mots Ιησους Χριστος Θεου Υος Σωτηρ, Jesus Christus Dei Filius Salvator.

Il y avait encore d'autres emblèmes, tels que l'ancre, la palme, etc.

(12) La plupart des inscriptions sépulcrales que nous venons de citer, et quelques autres que nous ne rapportons pas parce qu'elles n'offrent rien de particulier, sont gravées sur des briques, et annoncent autant de cinéraires de forme carrée, formés de six briques, et contenant les cendres de quelque habitant d'Aginnum. On a découvert un de ces petits monumens encore entier; il renfermait, avec des ossemens calcinés, des médailles impériales, dont une d'Hadrien, grand bronze, et une petite statue de la Fortune Panthée. Un autre de ces tombeaux recelait une figurine de l'Amour.

Les habitans d'Aginnum remplaçaient les urnes ordinaires, en forme de vases, par ces coffres ou caisses cinéraires construites en briques.

(13) Les monnaies d'Agen frappées dans cet hôtel sous les rois de la seconde race sont connues sous le nom d'*Anaulds* et de *Chipotais* (*Arnaldi* et *Capotenses*, seu *Chipotenses*). *Voy*. Venuti, Dissertation historique sur les monnaies d'Aquitaine, etc.

(14) *Latinus Alcimus Alethius*. On peut voir les éloges qu'Ausone donne à ce savant Agenais dans sa Commémoration des professeurs de Bordeaux. Il fit l'ornement du Parnasse et du barreau de son temps, et professa avec un égal éclat les lettres grecques et latines. Ce rhéteur composa une histoire de l'empereur Julien. Saint Jérôme parle avec estime d'Alethius, qui eut un fils, *Alethius Minervius*, également célébré par Ausone, et fut aussi professeur au collége de Bordeaux. Il marcha sur les traces de son père qui lui survécut (*Ausonii professores*, 2-6.). Le mot *Latinus*, devant

le nom de ces professeurs, équivaut à celui de *grammaticus* et de *rhetor latinus*, pour les distinguer des humanistes grecs de la même académie.

(15). Qu'il nous soit permis d'entrer ici dans quelques détails nouveaux sur Palissy, ce père de la chimie moderne. On savait bien que cet homme célèbre avait reçu le jour dans le diocèse d'Agen; mais jusqu'à ce moment ses biographes et ses commentateurs avaient ignoré le nom du lieu qui l'avait vu naître. Il résulte, des renseignemens pris et des recherches faites à ce sujet par notre confrère Saint-Amans, que le potier de Saintes naquit près de Biron, partie du département de la Dordogne confrontant à celui de Lot-et-Garonne et à l'arrondissement de Villeneuve, et compris dans l'ancien diocèse d'Agen. Il existe encore aux environs de Biron une famille de Palissy, et au lieu qu'on nomme *Tuilerie de Palissy*. Il y a quelques années que M. de Saint-Amans, voyageant dans le haut Agenois, s'arrêta dans une maison voisine dudit lieu: on lui montra deux grands plats en émaux, qu'il reconnut être l'ouvrage du fameux potier. Le *bon homme Bernard*, comme l'appelaient ses contemporains et les mémoires du temps, y avait figuré des serpens, des grenouilles, des fruits. Ces deux morceaux furent acquis par M. le comte de Villeneuve Bargemont, alors préfet de Lot-et-Garonne, et maintenant des Bouches-du-Rhône.

(16) Avant MM. Argenton et La Brunie, Darnhalt et Labénasie avaient déjà écrit sur l'histoire et les antiquités d'Agen.

DISSERTATION

Sur l'emplacement d'*Agendicum*, ville des *Senones*, dans la Gaule Celtique; par le docteur F. M. Doé, membre correspondant.

On se propose, dans cette dissertation, d'assigner, par les renseignemens les plus sûrs et le petit nombre de documens exacts de l'histoire, la véritable position d'une ville de la Celtique, dont la connaissance est fort importante pour entendre parfaitement plusieurs opérations militaires de la guerre des Gaules de César. Quoique les commentateurs se soient autant exercés sur ce lieu que sur aucun autre, on ne sache pas qu'il existe d'ouvrage où la question ait été traitée à fond, et l'on espère que les savans accueilleront avec intérêt le travail nouveau qu'on leur offre, qui a reçu déjà l'approbation flatteuse de M. *Barbié du Bocage*, célèbre professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Cette ville est *Agendicum*, qui est appelée de diverses manières par les auteurs. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à adopter cette leçon exclusivement; on la trouve dans toutes les éditions du livre de *César*, comme dans tous les livres d'histoire; en sorte qu'on ne la changerait pas sans quelque confusion : d'ailleurs, elle est donnée par le plus grand nombre de manuscrits; de toutes, elle se rapporte

le plus au texte grec Αγηδικον de la géographie de *Ptolémée*, qui est le même que celui de la traduction grecque des Commentaires; et, de plus, elle est autorisée par les manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin.

Comme l'ouvrage de César est le plus connu, qu'il fournit des argumens historiques considérables et qu'il a donné même occasion à une erreur capitale, on en parlera d'abord; on examinera ensuite les itinéraires; on dira un mot de la détermination de Ptolémée, et l'on fera connaître succinctement l'endroit important qui satisfait seul à toutes les données.

César (1), à la fin de sa sixième campagne dans les Gaules, après avoir détruit le parti d'*Ambiorix*, avait pacifié le pays des *Senones* et celui des *Carnutes;* il avait mis ses troupes en quartier d'hiver dans la Gaule septentrionale; et, les ayant pourvues de vivres, il passa, suivant sa coutume, en Italie. Six légions furent placées à *Agendicum* sur la frontière des *Senones :* « *VI legiones in Senonum finibus* Agendici *in hibernis collocavit.* »

De nouveaux troubles éclatèrent dans la Gaule; et ses habitans faisant un plus grand effort que jamais, César y fut bientôt rappelé. Il se rend à *Langres* en toute hâte; et, voulant prévenir *Vercingetorix* qui était, dans le *Berry*, à la tête d'une armée formidable, et pressait vivement *Gergovie* (Gergovia Boiorum), il va à *Agendicum*, où il prend quatre légions, en en laissant seulement deux pour garder les bagages :

(1) De Bel. Gal., Lib. VII.

« *Duabus* Agendici *legionibus atque totius impedimentis exercitûs relictis* » ; de là il se dirige sur *Villaunodunum Senonum*, qui lui livra un grand nombre d'ôtages; et, pour mettre plus de célérité dans ses opérations, il prend la route de *Genabum Carnutum*, s'empare de cette ville, y met le feu, et poursuit, dans la Gaule intérieure, l'accomplissement de ses projets.

César, après la prise d'*Avaricum*, capitale des *Bituriges*, ayant encore sur les bras toutes les forces de *Vercingetorix*, résolut de réduire les *Senones* et les *Parisii* qui s'insurgeaient, et détacha, dans ce dessein, Labienus, un de ses plus habiles lieutenans, avec quatre légions. Celui-ci partit d'*Agendicum* pour soumettre les *Parisii*, en occupant *Lutèce*, leur capitale, qui était renfermée alors dans l'île de la Cité; mais, comme il approchait, les Gaulois, commandés par *Camulogène*, s'établirent dans un grand marais qui occupait toute la rive de la Seine et s'y écoulait; de cette manière ils prévinrent les Romains et défendirent si bien leur position, que Labiénus désespéra de les forcer et de passer la rivière en cet endroit; c'est pourquoi il renonça à son premier projet; et, étant revenu sur ses pas, il s'empara de *Melodunum* (Melun), ville, dans une île de la *Seine*, qui était dégarnie de troupes; y passa le fleuve qu'il descendit, afin d'attaquer *Lutèce* par l'autre rive ; mais déjà cette ville était incendiée et ses ponts coupés. Les Gaulois, étant partis de leur position du marais, avaient aussi descendu la Seine en grand nombre, et ils se

campèrent en face de *Labiénus* qui se trouvait alors dans une situation extrêmement difficile : le nord de la Gaule s'ébranlait, il apprenait en même temps l'échec qu'avait essuyé *César* sous les murs de *Gergovie*, et il était séparé d'*Agendicum* par la Seine. Cependant il réussit à repasser la rivière, battit l'armée de *Camulogène*; et, étant rentré à *Agendicum*, il alla rejoindre César qui avait repassé la Loire et marchait sur le territoire des *Senones* : César ajoute même que son lieutenant fit une longue route.

Tels sont les passages des Commentaires qui ont rapport à notre ville; si on les rapproche maintenant de la topographie de Paris, il paraîtra hors de doute que le marais, *palus perpetua*, qui embarrassa Labiénus dans ses opérations, était sur la rive droite de la Seine, au-dessus de Lutèce, et qu'en conséquence *Agendicum* doit être au nord du cours de la Seine; ensuite il faudra reconnaître que, parmi toutes les villes de cette région, on n'en peut pas choisir une autre que *Provins*, ville très-ancienne et principale de la *Brie*, sur la route de *Basle* et de *Langres* à *Paris*, qui possède des eaux minérales ferrugineuses assez renommées; c'est ce qu'établissent les faits suivans : la marche de César qui arriva à *Vellaunodunum Senonum* le lendemain de son départ d'*Agendicum*, et la direction de sa route jusqu'à *Avaricum*. Car *Vellaunodunum* est universellement placé à *Château-Landon*, gros bourg sur le *Loing*, à douze lieues au midi de *Provins*. Ainsi les distances s'accordent très-bien; d'autre part, il n'est pas moins

certain qu'*Avaricum* est la même ville que *Bourges*, et *Genabum Carnutum*, *Orléans* ou *Gien-sur-Loire*; en sorte qu'on ne peut mieux placer, à l'autre terme de la route, une autre ville que *Provins*.

Ptolémée (1) est le seul auteur grec qui ait fait mention d'*Agendicum*, et ce qu'il en rapporte est peu important : on a déjà dit qu'il l'appelle Αγηδικον, et il la désigne clairement comme la principale ville des *Senones* (Σενονες, ων πολις Αγηδικον), en ajoutant quelques mesures en *long.* et *lat.* qui méritent peu d'attention; cependant le contact qu'il annonce des *Tricasses* (diocèse de Troyes) et des *Parisii* (diocèse de Paris) semble indiquer que, de son temps, les *Senones* avaient considérablement perdu de leur antique grandeur; et, comme il ne parle que des lieux importans, il y a tout lieu de croire que la commémoration qu'il fait d'*Agendicum* est bien plus relative au livre de César qu'au peuple *Senones*, et, par suite, n'établit aucune présomption pour le chef-lieu du diocèse de *Sens*.

Quant à l'Itinéraire d'Antonin, qu'on appelle encore Itinéraire d'Éthicus, du nom d'un géographe qui le rédigea, à ce que l'on croit, tel qu'on le possède aujourd'hui, il renferme la nomenclature exacte de toutes les routes de l'empire et donne les distances des lieux les plus remarquables qui s'y trouvent. Quoiqu'on ne connaisse pas au juste le temps de sa

(1) Ptolémée, Liv. II.

rédaction, on sait certainement que l'auteur le composa avec des matériaux précieux, rassemblés au temps d'*Auguste*.

Agendicum y est indiqué sur une route qui commence à un lieu nommé *Carocotinum*, aujourd'hui *le Hâvre-de-Grâce ;* se dirige à l'est, passe par *Ritumagum* (Rouen), *Lutetia* (Paris), *Condati* (Montereau), *Agredicum* ou *Agendicum*, *Glanum* (Gelane, à moitié chemin entre *Provins* et *Troyes*); enfin, *Augustobona* (Troyes) où elle se termine.

M. *d'Anville*, dont le nom seul vaut une objection, avait adopté la leçon *Agedincum*, et croyait pouvoir placer cette ville à *Sens;* il tâche de faire répondre à ce lieu les mesures de l'Itinéraire, mais il est obligé de retrancher sur la distance XIII marquée entre *Agredicum* et *Condate*, et ne peut résoudre la détermination de *Glanum* (1), parce que ce lieu, placé à égale distance d'*Agredicum* et d'*Augustobona*, est autant éloigné de l'un et de l'autre que *Sens* l'est de *Troyes*.

Les distances entre *Agetincum*, c'est-à-dire *Agendicum*, et les lieux circonvoisins marqués sur la table théodosienne ou de *Peutinger*, ne lui réussissent pas plus heureusement, comme il est facile de s'en con-

(1) Gelane, village du diocèse de Troyes, à une lieue de Romilly-sur-Seine, sur l'ancienne route de Nogent à Troyes. On y découvrit, en 1787, des médailles d'Auguste, qui furent envoyées à Paris. Ce pays est à huit lieues de Troyes et de Provins.

vaincre. Ces lieux sont : *Riobe*, *Bandritum*, *Aquis-Segeste*, dont le premier répond à Orbay, ancien bourg, avec des ruines, près de *Montmirail*, entre la *Champagne*, la *Brie* et le diocèse de *Laon*; *Bandritum* doit se trouver à quelque distance au nord d'*Auxerre*(Autissiodorum); et, pour *Aquis-Segeste*, c'est un ancien lieu, célèbre par ses bains, qu'il faut chercher dans le *Gatinois*, entre la *Seine*, la *Loire* et l'*Yonne*. La distance entre *Agetincum* et *Riobe* est marquée XXVI, que M. d'Anville réduit à XXIV pour la faire convenir à *Sens*; il fait encore une soustraction de VIII sur la distance entre *Agetincum* et *Bandritum*, sans pouvoir déterminer précisément le dernier lieu; enfin, plaçant *Aquis-Segeste* à *Ferrières*, non loin de *Château-Landon*, il retranche V, sur la distance XXII entre ce lieu et *Agetincum*.

Non seulement ces corrections malheureuses ont été nécessaires pour le système invraisemblable de M. d'Anville, mais il avait encore fallu renverser l'autorité des premiers critiques qui plaçaient *Sens* à *Provins*. *Scaliger* le père avait insulté tous ses devanciers; ensuite N. *Samson*, raisonnant sur la chimère d'*Agendicum Senonum* qu'il s'était fabriquée en corrompant le texte de César, donna quelque consistance aux prétentions de *Scaliger* qui plaçaient *Agendicum* au chef-lieu du diocèse de *Sens*; mais aucun auteur ancien n'appelle notre ville *Agendicum Senonum*; ce n'est que dans l'auteur inconnu des Annales de *Saint-Bertin*, composées vers le 10.e siècle, que la

ville de *Sens* est ainsi nommée, et sans fondement; puisque *Ammien Marcellin* (1), qui avait accompagné le césar *Julien* en Gaule, ne donne point à cette même ville d'autre nom que *Senones*, de même que la tradition écrite du diocèse de *Sens* dont la ville de *Provins* faisait partie, ce qui est conforme au récit de *Surius*, historien de saint *Leu*, qui écrivait, au 5.e siècle, sur des mémoires des premiers temps du christianisme, et au témoignage de différentes pièces qui concernent *Ansegise* et quelques autres archevêques de *Sens* : bien plus, le surnom du peuple, ajouté au nom propre d'un lieu, n'en établit en aucune manière la primauté, autrement les propres passages des Commentaires qui concernent *Agendicum* donneraient *Vellaunodunum Senonum* pour capitale des *Senones*.

Notice sur Provins.

Provins, que les anciennes chartes et les vieilles histoires latines appellent *Provina*, *Provina castra*, *Probina castra* dans les temps les plus reculés, paraît tirer son nom de l'empereur romain *Probus*, depuis que ce prince en eût fait rebâtir les murailles, après la première invasion, dans les Gaules, des peuples de la confédération *alémanique*. Cette ville est fort célèbre, dans l'histoire du moyen âge, par ses champs cultivés de roses, son industrie, ses foires, ses richesses, la galanterie, le savoir de ses habitans et la

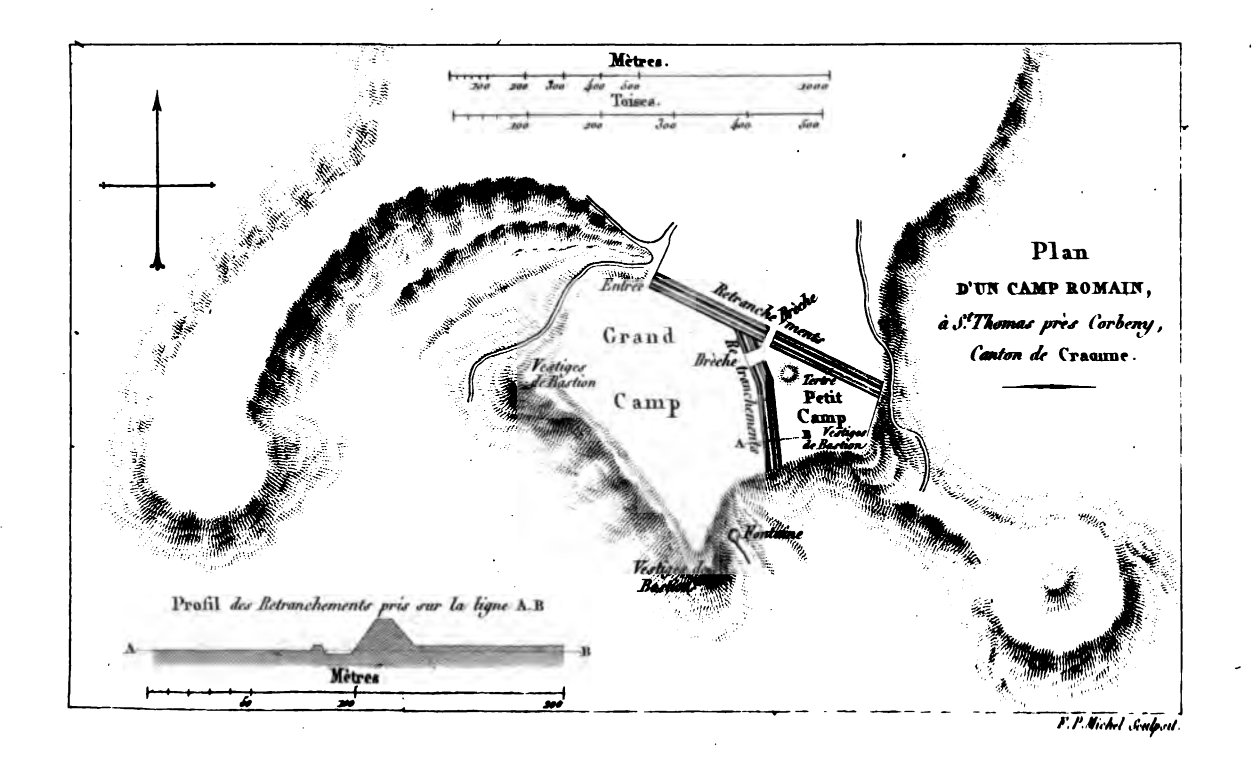
(1) Liv. XV.

résidence qu'y firent les comtes de Champagne, princes amis des lettres, qui tenaient dans leur palais de *Provins* une sorte d'académie. Divisée en haute et basse ville, elle présente une surface d'environ une lieue et demie de circuit, dont la ville haute a la moitié, entourée des débris imposans, et en beaucoup d'endroits bien conservés, de murailles romaines, et renfermant dans son sein un nombre surprenant d'édifices remarquables, de genre et d'époque différens. Le peuple appelle encore cette partie de la ville le *château* ou *jantiko*. L'analogie du mot *jantiko* avec le latin *Agendicum* est frappante; il n'y a pas d'autre endroit de cette partie du royaume qui ait un pareil nom; et ce même mot, qui pourrait bien être composé des deux radicaux celtiques *jan, ic*, qu'on trouve dans le dictionnaire de *Pelletier* pour signifier *passage, escarpement*, est parfaitement approprié à l'emplacement de la ville haute de *Provins*, et une foule de raisons, bien connues des savans, ne permettent pas de le croire supposé.

Les principales tours ont, la plupart, des noms étrangers à notre langue actuelle, et les autres édifices rappellent des souvenirs intéressans. La tour N. O. a le nom de *Tour-aux-Engins;* celle de l'angle S. E., le nom de tour *Fanneron;* au S., une superbe tour, d'où l'on faisait les signaux, conserve la dénomination de tour de *Gau*, qui est le nom du dieu de la guerre des anciens Germains. Près de là, une porte ruinée s'appelle porte *Hodois;* un reste de fortifica-

tion retient le nom de *pinacle;* une grosse tour octogone, dans la ville, est appelée tour *César*, et un massif circulaire qui l'entoure porte le nom de *pâté des Anglais*, etc., etc. Les environs offrent encore une multitude d'objets curieux, avec des noms fort remarquables; des souterrains, des castels, des chaussées, des fontaines, des lavoirs, même des vestiges d'exploitation de métaux précieux, si l'on adopte l'opinion de M. *Sage* sur le minérai de fer de *Provins*. Un lieu, au N. E. de la ville, s'appelle encore *les Courtilles;* un village voisin, *Mortry;* une fontaine de la campagne, *fontaine aux écus;* une autre, *fontaine argent ;* tout le pays est rempli de traditions monumentales, et l'on y découvre fréquemment des médailles, des fragmens d'armes et d'autres objets d'art qui sont incontestablement des Romains.

On pense que ces détails abrégés suffiront pour relever assez l'importance de *Provins;* et, comme on ne s'est proposé que d'indiquer sommairement les choses, énonçant le titre des textes qu'il aurait été trop long de rapporter, on croit que ce but aura été suffisamment atteint par ce qui précède; et l'on terminera ici.



Plan
D'UN CAMP ROMAIN,
à St Thomas près Corbeny,
Canton de Craonne.
Mètres.
Toises.
Grand
Camp
Petit
Camp
Entrée
Retranchements
Brèche
Tertre
Vestiges de Bastion
Fontaine
Profil des Retranchements pris sur la ligne A.B
Mètres
F.P. Michel Sculpsit.

OBSERVATIONS

De M. Devisme, ancien magistrat à Laon, sur le camp de César situé au territoire de Saint-Thomas, canton de Craonne, arrondissement de Laon.

A sept lieues de Reims, à quatre de Laon et à deux de la rivière d'Aisne, un monument fameux dans le pays occupe la pointe d'une montagne au pied de laquelle sont situés le village de Saint-Thomas et l'ancien château de Belval. Il s'appelle *le camp de César*. Les habitans des lieux, qui le connaissent sous ce nom, lui donnent aussi celui de *vieux Laon*. Quoique l'on rencontre dans beaucoup d'endroits des camps romains, et qu'il en ait été décrit ou indiqué jusqu'à dix-neuf dans les mémoires de l'Académie des inscriptions, des détails sur celui-ci pourront encore offrir quelque intérêt. Le comte de Caylus l'a jugé digne de tenir une place dans les antiquités; mais sa courte notice ne m'a pas paru en donner à beaucoup près une idée suffisante.

Le camp, dont les lignes se sont parfaitement conservées, est divisé en deux parties bien distinctes.

La première et la plus petite est de forme quadrangulaire. Deux des côtés bordent le penchant de la montagne. Comme la nature a pris soin de les

fortifier, on y a fait des travaux peu considérables; ils se bornent à un parapet de trois ou quatre pieds de hauteur. Au milieu du plus petit côté, l'on remarque une ouverture qui donne sur le chemin creux pratiqué dans la côte : c'est la seule issue de cette partie du camp. Les deux côtés qui tiennent au terre-plein de la montagne, sont défendus par un rempart en glacis d'environ quinze pieds d'élévation, un fossé de vingt à vingt-cinq pieds de largeur, et un épaulement extérieur de trois à quatre pieds de hauteur : néanmoins celui des côtés qui, n'étant contigu ni à l'autre partie du camp, ni à l'escarpement de la montagne, est d'une approche plus facile. A l'angle qui regarde Laon, s'élève un tertre de dix à douze pieds de hauteur : c'était là sans doute qu'était le prétoire, ou la tente du général, puisqu'il était d'usage qu'elle fût placée dans l'endroit le plus élevé du camp. La superficie de la première partie que je viens de décrire est d'environ vingt-cinq de nos anciens arpens.

La seconde partie, qui présente une surface à peu près triple, est, comme on vient de le voir, séparée de l'autre par un retranchement dont l'épaisseur est proportionnée à la hauteur. Sa figure est en forme irrégulière, à cause de la sinuosité des bords de la montagne auxquels elle confine dans les deux tiers de sa circonférence. On ne peut douter que des troupes aient aussi campé dans cet endroit ; car, du côté du plateau de la montagne, le terrain est défendu par un épaulement qui, semblable aux

deux grands remparts de la précédente enceinte, n'est même que le prolongement de l'un des deux. Il ne paraît pas qu'il y ait eu autrefois une communication établie entre les deux terrains; celle qui existe aujourd'hui derrière le tertre, est visiblement moderne. Elle a été ouverte pour la facilité de l'exploitation de l'espace intérieur qu'on a mis en culture, et elle répond à une autre issue, pratiquée pour le même effet, dans le côté de la petite enceinte qui tient au terre-plein de la montagne. On remarque, du côté du midi, une descente qui se dirige vers Saint-Thomas. A l'est, sur le penchant de la côte et à peu de distance du sommet, on rencontre une fontaine abondante qu'on appelle *la fontaine des Romains*, et à laquelle conduit le chemin creux dont j'ai fait mention.

On ne peut imaginer une position militaire plus heureuse; elle domine la rivière d'Aisne; elle commande l'immense plaine de la Champagne; elle correspond avec les deux villes de Reims et de Laon, dont on peut apercevoir les signaux; elle est à peu près inaccessible de trois côtés; et c'est de là sans doute que partait un grand chemin qui se dirige vers la Belgique, qui s'est fort bien conservé dans un assez long espace, et qui n'est aujourd'hui séparé du camp que par un intervalle d'environ une demi-lieue. On l'appelle tantôt le *chemin Romeré* ou *des Romains*, tantôt le *chemin de Brunehaut*.

En voyant la manière dont le terrain est distribué, la première question qu'on se fait est celle-ci:

N'y a-t-il eu qu'un seul camp divisé en deux parties? ou bien deux camps se trouvent-ils en cet endroit?

Deux ou trois raisons principales ne permettent point de s'arrêter à la première hypothèse. D'abord ce n'était point l'usage des Romains de diviser leurs camps en deux portions séparées; on peut s'en convaincre, soit par la lecture des ouvrages qui ont traité de leur castramétation, soit par l'inspection de tous ceux de leurs camps dont la figure nous est connue. D'un autre côté, si les deux terrains avaient fait partie d'un même camp, il y aurait eu une communication établie entre l'un et l'autre, et j'ai déjà remarqué que celle qui existe est moderne. Je dis plus : si la séparation des deux parties d'un même camp eût été nécessitée par quelque motif accidentel, on n'aurait point pris la peine d'élever pour cela un retranchement semblable à ceux dont le camp était fortifié contre l'ennemi.

Dès qu'il faut admettre deux camps, ils ont dû être tracés à deux époques différentes; quel est alors le plus ancien des deux?

Ce ne peut pas être le plus petit : il faudrait supposer qu'il a été formé d'abord pour un corps de troupes peu considérable, et que, le local ayant été jugé propre à recevoir une armée plus nombreuse, elle est venue ensuite l'occuper. Mais si cela était, on aurait détruit le retranchement qui sépare les deux terrains; on y aurait au moins pratiqué une ouverture pour passer de l'un à l'autre.

La totalité du terrain n'a donc dû former d'abord

qu'un seul camp sans aucun rempart intermédiaire. La position était si bonne, qu'on aura jugé à propos de la réoccuper dans un autre temps avec beaucoup moins de monde. C'est alors qu'on aura tiré la ligne qui sépare les deux terrains, afin de se couvrir du côté de la partie de l'ancien camp qui restait vacante. La probabilité de cette hypothèse s'accroît par la circonstance que la ligne droite qui défend les deux camps du côté du plateau de la montagne, ne paraît pas avoir été construite à deux reprises.

Les gens de l'art objecteront peut-être que la partie du grand camp demeurée vacante lors de la construction du petit, aurait offert à l'ennemi une position avantageuse, à cause des retranchemens qui y étaient restés, et que, dans notre hypothèse, le général romain aurait dû les détruire : ils en concluront que le grand camp est plus nouveau que le petit dont il n'est qu'une extension. Mais qu'on nous explique alors pourquoi, lorsque, dans le système contraire, on a agrandi le petit camp, pour le prolonger jusqu'à l'escarpement opposé de la montagne, on n'a point détruit la fortification qui sépare les deux terrains; pourquoi l'on n'y a pas même pratiqué d'ouverture. Cette difficulté me paraît plus forte que l'autre; car enfin il est possible que le petit camp ait été substitué au grand lorsque les Romains n'avaient plus rien à craindre du pays. Leur habitude était en effet de tenir le soldat sous la tente, même en temps de paix et pendant l'hiver. Ils craignaient que le séjour des villes n'intro-

l'excellente position que j'ai décrite. Mais il se pourrait aussi que le camp du vieux Laon n'eût été tracé que sous d'autres empereurs. Le nom de César qu'il porte ne fournit point une objection suffisante contre une telle hypothèse, puisque ce nom devint celui de tous ceux qui dans la suite parvinrent à l'Empire.

Au reste, quelque étonnant qu'il paraisse que des retranchemens se soient aussi bien conservés pendant quinze ou dix-huit siècles, il est impossible de méconnaître une construction romaine dans le camp du vieux Laon. La tradition, souvent trompeuse, a ici pour appui le concours de plusieurs circonstances qui sont de nature à exclure tous les doutes.

Une première est la situation du camp sur la pointe d'une montagne, qui domine une plaine fort étendue. Presque tous les camps attribués à César sont ainsi placés.

Une seconde, c'est la hauteur des remparts. Elle variait chez les Romains, selon que le camp était fixe ou momentané. Celui dans lequel César attendit les Belges sur les bords de l'Aisne, était de la seconde espèce. Lui-même nous apprend qu'il l'avait fortifié d'un retranchement de douze pieds. Les remparts d'un camp fixe devaient avoir plus d'élévation. Ceux du vieux Laon ayant quinze de nos pieds, ce camp était donc de la classe de ceux que les Romains appelaient *stavia*, c'est-à-dire *à demeure*, et non pas de ceux qui, construits à la hâte et pour peu de temps, étaient en conséquence appelés *subita*, *tumultuaria*, *temporanea*. Il doit même

être antérieur au temps de Végèce qui se plaignait déjà de ce qu'alors, c'est-à-dire sous le règne de Valentinien, on s'était relâché de l'ancienne méthode, en ne fortifiant plus les camps avec les mêmes précautions.

La largeur du fossé qui règne le long de la principale face du camp est une troisième particularité dont on peut tirer les mêmes inductions que de la précédente. On se rappelle qu'elle est de vingt à vingt-cinq de nos pieds. Le fossé dont César avait environné son camp sur l'Aisne n'avait que dix-huit pieds romains.

C'est une quatrième chose bien remarquable que le voisinage de cette chaussée romaine dont une des extrémités touche à peu près au camp du vieux Laon. Il n'est guère possible de douter que ces deux monumens n'aient une commune origine, et que l'un n'ait été construit pour l'usage des troupes qui ont occupé l'autre.

L'irrégularité du camp n'est point une difficulté contre l'opinion qui le répute ouvrage des Romains, quoiqu'il paraisse, par le témoignage de Polybe, que leurs camps étaient souvent triangulaires ou ovales; car, de son côté, Végèce assure qu'il n'y avait point de figure spécialement consacrée par l'usage ou la théorie, et que c'étaient les localités qui la déterminaient. Ce que dit Végèce est confirmé par d'anciens monumens, et entre autres par la colonne Trajane, où sont représentés des camps de figures fort irrégulières.

Puisque le camp du vieux Laon ne date point de la bataille donnée sur les bords de l'Aisne, c'est à tort que quelques écrivains ont cru qu'il pouvait aider à reconnaître le *Bibrax* dont parle César et dont les Belges avaient essayé de s'emparer avant d'en venir aux mains avec lui. J'aurai occasion d'examiner ailleurs s'il est vrai que Laon soit réellement l'ancien Bibrax, et de faire voir, par les seules distances, indépendamment de beaucoup d'autres raisons, que cette opinion ne peut se soutenir.

D'où vient ce nom de *vieux Laon* sous lequel on désigne vulgairement le camp de César? Et d'abord est-il vrai, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'il y ait eu là une ville ainsi appelée? C'est un fait contre lequel l'état des lieux dépose d'une manière éclatante. Rien n'y offre les traces d'antiques habitations; tout y annonce un camp, dont les dimensions subsistent, comme si elles ne comptaient pas plus d'années qu'elles ont duré de siècles. Or, si une ville eût existé dans cet endroit, les événemens qui en auraient causé la ruine n'auraient pas respecté ces remparts dont la forme n'est pas même altérée. D'un autre côté, les coquillages, que les eaux ont déposés sur cette partie de la montagne, auraient été ensevelis dans les fondemens de la cité et ne lui auraient point survécu.

Suivant une autre tradition, le plan d'une ville a été seulement tracé sur cette hauteur. Le préteur Macrobe, à qui l'on attribue ce projet, y a, dit-on, bientôt renoncé dans la crainte de donner de l'om-

brage à ses maîtres; et il s'est contenté de fortifier *Bibrax*, dont il a changé le nom en celui de Laon. Cette version ne vaut pas mieux que la précédente; elle suppose faussement que Laon est l'ancien Bibrax; elle veut qu'un gouverneur romain ait imaginé d'éterniser par un nom celtique la mémoire de ses travaux; elle donne, avec non moins d'invraisemblance, l'épithète de *vieux* à la ville qui n'aurait été que projetée, par opposition à celle qui, ayant été achevée, lui serait aussi de beaucoup antérieure; elle contredit enfin, et l'opinion générale qui place un camp romain dans cet endroit, et le local qui lui-même en présente les preuves les moins équivoques.

Mais c'est trop m'arrêter à des idées aussi vaines que contradictoires. Il y a dans le voisinage de plus d'une ville des sites qui en portent le nom précédé de la même épithète. On connaît le *vieil Evreux*, le *vieux Rouen*, le *vieux Poitiers*, le *vieux Soissons*, etc. Aucun de ces lieux ne rappelle ni la position ni même le projet d'une ancienne ville. En faut-il davantage pour se convaincre de la futilité de tout ce qui se dit pour expliquer la dénomination de *vieux Laon*?

Au surplus, ce n'est pas seulement par ces doutes historiques que doit intéresser le camp qui vient d'être décrit. Il ne se recommande pas moins à l'examen de ceux qui étudient l'ancienne castramétation, par les singularités qui le distinguent de tous les autres, et surtout par sa division en deux parties

séparées, lesquelles ne peuvent avoir été que deux camps, occupés successivement et à des époques différentes. Des choses qui m'ont échappé, pourront frapper des yeux plus exercés que les miens. Puissé-je inspirer à quelque militaire instruit le désir de vérifier mes remarques et lui fournir l'occasion de les redresser.

Explication du plan.

	Nouvelles mesures.	
Le grand camp a d'étendue en superficie...	2499 ares	11 c.res
Le petit camp a d'étendue..............	595	95
Le grand retranchement a de superficie...	302	22
Le petit retranchement a................	136	28
TOTAL...........	3533 ares	56 c.res

Le tertre ou éminence dans le petit camp a, de diamètre, 50 mètres.

RAPPORT

Sur le Mémoire de M. Devismes, fait à la société des Antiquaires de France le 10 janvier 1820, par M. Barbié du Bocage.

Le Mémoire de M. Devismes, magistrat de Laon, intitulé *Observations sur le camp de César, près Saint-Thomas, canton de Craonne, arrondissement de Laon*, est bien préférable à la courte notice que M. le comte de Caylus avait donnée de ce camp. Celle-ci en offrait à peine la connaissance, et M. Devismes est entré dans des détails intéressans, qui peuvent ajouter à ce que nous savons sur les fortifications des Romains. Le plan qu'en avait fait graver M. de Caylus était assez exact; mais il n'était pas à beaucoup près aussi circonstancié que celui

que nous offre M. Devismes, et le profil qui se trouve tracé sur ce dernier aide beaucoup à l'intelligence du Mémoire.

M. Devismes pense que le petit camp est postérieur au grand, quoique de peu d'années peut-être, et il le démontre très-bien par le profil des retranchemens. Il réfute l'opinion qui en faisait un camp de Jules-César ; il démontre que ce conquérant de la Gaule n'en fait point mention dans ses Commentaires, et que si on pouvait le lui attribuer, ce ne serait qu'en supposant que c'est un camp dont il n'a point parlé, ainsi que de bien d'autres. Il rappelle avec raison que tous les empereurs romains ont porté le nom de César, et que par conséquent il suffit que ce camp soit un camp romain pour qu'on ait pu lui donner ce nom. Il prouve même qu'il a été occupé à deux différentes époques, ce qui en fait deux camps et non pas un seul.

Par une lettre subséquente adressée au président de la Société, M. le baron Ladoucette, M. Devismes remarque qu'on n'y a trouvé aucune antiquité, soit construction, débris d'ustensiles ou médailles ; ce qui prouve que ce camp n'a jamais été habité que par des troupes. Par conséquent ce qu'en a dit l'historien de Laon, que c'était le premier emplacement qu'un préfet romain avait choisi pour cette ville, n'est point fondé, et cette opinion ne peut se soutenir.

En général le mémoire de M. Devismes est sage, plein de jugement et de réflexions censées; et je

pense qu'il peut paraître avec beaucoup d'avantages dans les mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.

BARBIÉ DU BOCAGE.

MOTS

Du langage de la campagne du canton de Bonneval, département d'Eure-et-Loir, recueillis par M. Desgranges, originaire de ce pays, membre résident.

Les habitans du canton de Bonneval parlent français; ils n'ont de particulier que quelques mots dont la liste suivante contient, je crois, toute la série.

Conjugaison de quelques personnes du verbe AVOIR.

Ind. présent. J'ai, tu as, il a;
Nous ons, vous ez, ils ont.
Imparfait. J'avas, tu avas.
Conditionnel. J'auras, tu auras.

Les troisièmes personnes plurielles du prétérit défini de presque tous les verbes étaient terminées en *irant*: ils alirant, chantirant; mais cette finale s'oublie peu à peu.

Abeder, accourir vers un lieu. Y a-t-il analogie avec *bedeau*, *vedette*?

Abréger (s'), serrer, arranger avec attention ses

vêtemens autour de soi. S'applique à toute couverture. *Être bien* ou *mal abrégé*, signifie *être assez* ou *n'être pas assez habillé, vêtu*; ou encore, avoir un habit *bien* ou *mal* arrangé.

Accoufler (s'), *id.* avec s'aponicher, mais sans autre idée que celle de la position physique.

A Dent (1) *par terre*, couché en sens inverse, sens dessus dessous. Une cuve, une jatte est posée à dent, quand le creux regarde la terre. On a fait le verbe *adenter*, poser à dent.

Adenter, poser à dent.

Agoyer. Etre agoyé, être dégoûté à la vue des viandes mal apprêtées, ou malproprement servies et entassées. Ne s'emploie guère qu'au passif.

Ainder, aïder, aider.

Alouser, dire, en vue de son intérêt personnel, des paroles de louanges, flatteuses, à une autre personne. *Tu m'alouses* signifie *tu me captes, tu me trompes*.

Andin, foin qu'on fanne, mis en sillon.

Ansié, de ce moment-ci à.... (futur de temps.)

Aponicher (s'), se mettre le derrière contre terre, les genoux ployés, les pieds appuyés sur la terre. Présente ordinairement l'idée de se cacher.

Avestoui, gai, riant, bien éveillé. Ne se dit que des enfans tout petits, au-dessous de deux ans.

Avoir métier de, avoir besoin de.., motifs pour..

(1) On ne fait pas entendre le *t*, *aden*.

Bader, parler ensemble, sans besoin. Les gens qui, sans nécessité, causent dans la rue, *badent*.

La femme de Gargantua s'appelait *Badebec* (*bader-bec*.)

Ballonner, aller çà et là, sans but, au lieu de travailler, de vaquer à ses affaires. Il emporte l'idée de fainéantise.

Bastant, capable de.... Emporte l'idée de supériorité.

Beiquo (de). J'ai un sou *de beiquo*, c'est-à-dire j'ai *un* au-dessus de *pair*. Je n'en ai point *de beiquo*, c'est-à-dire le nombre que j'ai est pair. Donne-moi une pomme. — Si j'en ai une *de beiquo*, je le veux bien.

Béjuetter, assembler deux choses en sens contraire l'une de l'autre. Deux gerbes de blé entassées le grain de l'une contre le pied de l'autre sont *béjuettées*.

Berb, berb. Cri des bergers pour rappeler leurs brebis et les rassembler.

Beriau, taureau.

Betler, peut-être *bételer*, avoir des points durs çà et là dans une substance qui se *marjouit*. Poire, nèfle *betlée*, c'est-à-dire pas assez *marjouie*.

Betlon, peut-être *bételon*, partie agglomérée de farine délayée. Ma bouillie est pleine de *betlons*.

Betlonner, ou *bételonner*, verbe nominal de *bételon*. Ma sauce blanche a bételonné. Derivé de *bételer*.

Bicque, femelle du bouc.

Bliner, dodiner, trembler de la tête.—Au fig.

Bliner, remuer la tête involontairement, comme font beaucoup de vieillards.

Bondard, bondon.

Bouchard, bouchon.

Boulonner, marcher comme si on allait tomber sur le néz. Ce vieillard va *tout boulonnant*.

Bourder, poser à terre.

Bransiller, balancer comme sur une branche.

Bransiller (se); d'où *bransilloire* pour balençoire.

Brave, bien habillé, très-proprement mis. De-là *bravotte*.

Bravotte, la pièce du tablier portée par les femmes sur l'estomac. Rac. *brave*.

Brebis (de pain béni), morceaux pas plus gros qu'une bouchée.

Cagou, homme qui se retire seul. *Voir* Dict. de poche de Catineau; Traité d'orthographe de..... chez Félix Faulcon, à Poitiers, 1762.

Caïault, couleur de.

Callot, noix (fruit). On dit *sec comme un callot*, pour *extrêmement sec*.

Calotier, noyer (arbre).

Calvénier, homme qui, dans une ferme, est chargé du détail du service et n'en a pas de particulier; pendant la récolte, il veille à tout ce qui la concerne, et c'est lui qui va ramasser et charger ou faire charger les gerbes aux champs.

Casser (1), fouler, amener à occuper moins de place.

Tavoyole, *Tavoillole*.

Cheuiller, aider, soulager. Le cheval de *cheuille* est devant le limonier.

Cheuiller (se), se ménager, se garantir de peine, se bien soigner.

Chiailler, marchander sur tout, et outre mesure.

Chiguerdi, *chigredi*; maigre et pâle (en parlant d'un petit enfant).

Chippe, chiffe, chiffon.

Chippeux, fichu, jupon, habit déchiré dont les lambeaux pendent; *chiffonné* n'a pas ce sens.

Chommer, manquer; je chomme d'argent, d'ouvrage,... on chomme d'eau en été, dans la Beauce.

Chommer, pris impersonnellement. Il ne chomme pas de misère dans ce temps-ci.

Coche, de boulanger; taille de.

Coche, entaille.

Cocher (verbe), se toucher; les liards et la grue cochent.

Cœursée, *cœurcée*; galette cœurcée, dont la pâte, après être sortie du four, est devenue compacte comme de la glaise, apparemment comme un cœur de bœuf cuit.

Cela arrive à toutes celles qu'on met sur leur croûte de dessous, à la sortie du four.

Couriau, verrouil.

(1) L'*a* est très-bref.

Tautonner, reprendre, mais sans colère et sans élever le ton, tout ce que les autres font ou défont, verbe nominal de *Tauton*.

Digonner, trouver à redire et à reprendre sur tout ce qui se fait ou se dit. De là digonneux.

Doguer, aller frapper contre.... Peut-être vient de là *donner* (*de la tête*) *contre*....

Douâner, punir violemment de coups de poing, de bâton, etc. Paraît indiquer que celui qui punit a le droit de le faire; comme père, mère, etc.

Doucir, rendre doux (physiquement) par du sucre, du miel, etc.

Dru, serré, nombreux; opposé à *clair*; semer *dru*, semer *clair*.

Ebalobé, étonné, effaré. Il a l'air d'un *ébalobé*, il n'en est pas plus *ébalobé*.

Eboulonnée (une) *de monde*; une grande affluence de personnes venues toutes à la fois, et qui se sont écoulées assez promptement.

Ebrasiller (ses sabots), mettre du brasier chaud dedans; est réduit à ce cas.

Ecarbouiller, écraser complétement, écarter en bouillie.

Ecusser, gagner au jeu à quelqu'un tout ce qu'il a dans sa bourse.

Effanailler, éparpiller une réunion nombreuse de gens. Vient de *faner* chose qui se fait, en éparpillant le foin à travers le pré, sans précaution.

Essorer (s'), arriver à être bientôt sec; en par-

lant de linge, d'habits qui ont été mouillés. Linge essoré; verbe réfléchi, passif.

Eganer, verbe actif, dégoûter.

Eluger, étourdir de ses paroles. Ailleurs, en Beauce on dit *allorder*.

Endemené, qu'on a bien de la peine à tenir en repos. *Il est endemené;* plus souvent, il est *comme un endemené*. (Ne se dit guère que des enfans).

Engoncé, gêné dans un vêtement qui monte jusqu'au menton.

Epelèter, épeletter, avancer, aller vite... à l'ouvrage.

Epulir (du beurre, du fromage sur du pain), étendre. Restreint à ce cas.

Erusser un arbre.

Erusser; au fig. : impatienter à force de demander. C'est enlever question par question à quelqu'un ce qu'il sait. D'où aussi impatienter par ses propos.

Etre areulé, être en train de faire.

Etriqué, trop court, trop étroit, en parlant de vêtement. Dans Plaute, *strigium*, un mauvais petit manteau.

Eveux. Terrain éveux, humide.

Faim de (avoir faim de), avoir envie, désir de.

Fait-il, dit-il.

Feuniot, *feugniot*, *fegniot*. Se dit d'une robe, etc., qui, pour avoir été pliée sans attention, est pleine de plis, ou bien qui est déjà *sèche*, et commence à s'user. De *foin*, *fœnum*.

Feupir, chiffonner, salir. Ma jupe est toute

feupie, est toute chiffonnée et a l'air de n'être pas blanche.

Fia. Je n'y ai pas de *fia*, je n'y ai pas de confiance: il n'y a point de *fia* à faire sur lui; il n'y a pas de confiance à avoir, ou à mettre en lui : *fidem facere in*.... On a dit un homme *fiable*, en qui on peut se fier.

Flaque (d'eau), lame d'eau qui saute sur vous; n'importe par qui ou par quoi lancée.

Foindre, je foins, etc. Agir en se défiant de sa force, de son adresse, et ne presque pas oser agir. On a dit *fouir* (Dict. 1500, au mot *Cespes*) presque dans le même sens.

Fouée, galette fort mince, faite de la même pâte que le pain, mais plus salée que celle-ci; assez bonne toute chaude; moins bonne que la *jetée*, quoique cuite comme elle.

Fouiner, s'enfouir secrètement.

Fourbancer, se mêler de faire ce qui ne vous regarde pas, et le mal faire. Emporte l'idée d'agitation, d'empressement en faisant.

Fourbanceuse, qui se mêle, avec empressement et désordre, de faire ce qui ne la regarde pas, et le fait mal. Est d'usage surtout chez les femmes, qui l'appliquent à celles qui viennent mal à propos se mêler de les aider dans les opérations du ménage.

Gaïaume, fête du pays le jour de l'Ascension. De *gai:* on dansait.

Gaillon, *gaïon*, bosquet dans un jardin.

Galarne (vent de), vent du nord-ouest.

Galouret, *galouriau*, petit garçon qui court fort bien nu-pieds.

Garésse, é prononcé fermé *ésse*; féminin de *gars*.

Garmenter (se), verbe : s'informer.

Gars, garçon.

Gauberger (se), s'étendre, se mettre à l'aise (dans une grande chaise, sur l'herbe, etc.). Même racine que *éberger*, *auberge*; gau, *gaudium*, joie, jouissance.

Gaviau, gosier. On a dit *gavion*.

Giffe, tappe sur la tête.

Guinguet, trop court, trop petit, trop étroit. On a nommé en France *guinguet* le petit vin; d'où *guinguette*. (Dictionn. français de Boinvilliers, au mot *Guinguette*.)

Glas, sonnerie pour un mort, pour annoncer la mort. (Ce qu'on sonne là, c'est le glas de....)

Glat, semblable à la glaise; du pain *glat* : l'idée de froid s'y rattache.

Glogaut, plein d'eau. (Se prend en part désagréable.)

Gnolle; grand-gnolle, grande fille simple et bête, niaise.

God ou *godde*, mou, lâche.

Gourgandine. Le mot est français. Féminin de gourgault.

Gourgault, coureur de mauvais lieux; fém. *gourgandine*. Gour-gault.

Gourre, rivière profonde et trompeuse. (Italien *gora*, canal) : gouffre, coffre.

Gourrer, attraper, tromper.

Grémir, briser entièrement, jusqu'au centre (*usque ad gremium*).

Grésiller, trembler de froid.

Grier, glisser. On grie sur la glace.

Grigne (de pain béni), morceau de pain béni à partir du bord extérieur du pain: *grignon*.

Grignetter, faire, en mangeant du pain ou du gâteau, etc., le bruit que l'on fait en mangeant de la grigne. La souris *grignotte* quand elle mange. Verbe nominal de grigne.

Grigou. Dictionnaire de poche de Catineau.

Griguenaudes et *gringuenaudes*, bribes.

Grouets, petits cailloux d'un champ, d'une vigne. Ma vigne est dans les grouets. Le bon vin vient dans les grouets.

Guené, ée, dont les habits sont pleins de boue, d'eau sale. Jupon guené.

Hapette, mauvais chevalier.

Hard, lien qui tient serré un fagot de bois (*ligatura fascis*).

Hardoucer, Hardousser, faire passer par le *hard*, punir du bâton, à coups de fouet. De *hard*.

Haricotter, faire beaucoup de petites affaires qui demandent beaucoup de peines et de mouvement; comme le *haricot*, qui s'attache partout où il peut, pour se soutenir avec toutes ses petites griffes. Verbe nominal de *haricot*.

Haricottier, qui ne fait que petites entreprises, en

fait beaucoup, et est obligé de se donner beaucoup de peines et de mouvement. Vient de *haricotter*.

Harkelier, qui tracasse ceux avec qui il traite; dont la parole n'est pas sûre en affaires.

Houâler, crier en pleurant, sans pleurer; se dit surtout des enfans déjà un peu grands : « tu *houâles* comme un enfant. »

Inciser, (inciser) un abcès.

Jacasse (adj. fém. pris substantivement), se dit d'une fille qui parle sans cesse, et répète des choses sans intérêt pour les auditeurs. On ne l'applique guère aux femmes, jamais à un homme, ni même à un garçon.

Jacasser, parler sans relâche et répéter des choses sans intérêt. Verbe nominal, tiré de *jacasse*.

Jacquedalle (les *a* brefs), terme de plaisanterie. *Jacques Dalle*.

Jargault, garçon qui aime à courir dans les rues, et s'inquiète peu d'avoir ses habits bons ou déchirés, propres ou sales (*yar*, oie mâle; *gault*,...). Les mères l'appliquent à leurs petites filles qui aiment les jeux bruyans des garçons : « *ô le grand jargault !* » disent-elles.

Jetée (une), galette fort mince qu'on *jette* à la bouche du four bientôt assez chaud pour recevoir le pain; mieux assaisonnée que la *fouée*.

Joué, pas assez : « J'ai *joué* d'argent pour acheter cela. » « A trop et à *joué*, il n'y a pas de mesure », proverbe.

Lent, un peu flexible; c'est le latin *lentus*.

Licoche, limace rouge.

Ligoustrat, homme qui fait le mortier pour les maçons. *Ligur*, homme de mer (Fréret, t. 4, p...).

Loustaux, maison.

Lubre, lourd, pesant. *Louvre*, gros château.

Lugon, niais, bête; qui s'occupe, s'amuse niaisement de la moindre chose et sans sujet.

Marjouir, arriver au point de maturité qui précède le mou. « La poire, la nèfle *marjouie* n'est pas encore, va bientôt être molle. »

Mesle, pour *nèfle*, fruit.

Meslier pour *néflier*.

Milliault, mendiant, mal habillé. On dit: « fait, habillé comme un *milliault*. »

Mon, petit mot explétif.

Moron, arrêté de compte.

Musser (*se*), se cacher, en se serrant dans un petit coin; se dit surtout des enfans.

Nenni et *Nenni-da* (plus fort), non; plus honnête que *non*.

Nettir, nétoyer. Manque de certains temps: imp. indic.

Nousille, noisette.

Nousiller, noisetier.

Ogner, grogner. *Grogner* me paraît un mot composé de *grouin* et *ogner*.

Ouain: ailleurs on dit *vain*. Il fait *ouain*; l'air est chaud et humide, et l'on ne respire pas aisément.

Paour, paysan lourd et d'extérieur embarrassé.

Paquant, homme à manières gauches et roides ; dérive de paquet.

Paltoquet, paysan gauche. (Rabelais, t. 1, p. 154 in-8, 1722, dit *empaletocqué*, empaqueté, not.)

Palletoquet, *palla*, robe de femme (Martial) qu'on a nommé un *palletoc*.

Peteriau, jet qui pousse des racines d'un arbre. Les crisiers en donnent souvent. Ces jets peuvent devenir des arbres qui sont des *sauvageons*.

Peton ; adj. appliqué surtout aux femmes. Voir *petonner*. M.lle peton ! c'est-à-dire Mademoiselle l'empressée, etc. Avec ses petits pas *drus* et prompts.

Petonner ; verbe nominal de *peton*. Ne faire en marchant, avec l'air empressé et affairé, que de petits pas drus et vites. S'applique particulièrement aux femmes. Ce n'est pas là *piétiner*. On *piétine* de colère, on ne *petonne* pas.

Pinge, bien propre, bien lisse. On dirait du serin : *il est bien pinge*.

Pimpant, qui s'habille avec recherches et avec tenue de corps à prétention de faire remarquer qu'on a de la grâce.

Piècher (se), au physique, au figuré. Au physique : disposer ses pieds de manière à être solide en agissant. Au figuré : prendre toutes ses mesures pour réussir.

Ponjette. Voy. Pongeon.

Ponjon, *pongeon* (une), très-jeune et très-petite fille. Je crois de *pungo*, *punctum*; *punctio*, petite comme un point. Quelquefois on dit aussi *ponjette;* de là peut-être *monjette*, fève.

Poquer, se dit d'un oiseau qui donne un coup de bec par colère. Béqueter, c'est caresser du bec. Poquer, c'est blesser du bec.

Prats, terme de mépris qui désigne la conduite, le caractère vil de celui à qui on l'applique. On dit, dans nos campagnes, d'un homme ivre et dormant étendu à terre : « il est couché là comme un *prats.* » *Galli vino velut prœdæ incumbantes.* Justin, L. XXIV, c. 7.

Précimis ou pressimis ; précis, pressé, exact au ridicule.

Quérir. — Chercher. Différence de ces mots en Beauce : aller quérir, aller chercher de l'argent chez quelqu'un. Ce qu'on va *quérir*, on l'a de suite ; ce qu'on va chercher, on n'est pas sûr de l'avoir ; ce qu'on va quérir, on le reçoit ; ce qu'on va chercher, on ne le trouve pas toujours. Il vaut donc mieux *quérir* que chercher.

Ravoi, remuement à travers la maison. « Faire du *ravoi.* » « Quel *ravoi* il (elle) fait ! »

Reluquer, examiner, observer avec soin.

Remué-de-germain (*cousin*), cousin du degré inférieur au germain.

Repigeonner, se dit d'un arbre et de toute plante qui repousse du pied en différens jets ; se dit de graines qui n'ont levé que très-tard, en petite quantité, et qu'on croyait perdues entièrement.

Resseper la vigne, etc., la couper sur souche.

Ric-à-ric, bord-à-bord, raz-à-raz ; « *ric-à-ric*, le bord » ; *Ric-è-ric*, tout auprès de...

Rigaille, feu de petit bois, avec flamme vive et claire.

Rogue, vert, fort, en parlant d'un vieillard : « *rogue* pour son âge. » On a dit *rogue* pour *arrogant*.

Rufiant, ou rufien; *leno*. On dit rufienner, *lenocinari*, verbe nominal du *rufien*.

Sadinet, qui, par un excès de délicatesse, ne mange pas tout, et choisit ses mets.

Sargalle, adj. fémin. pris substantivement ; jeune fille trop négligée et peu propre dans ses habits et ses chaussures. Les mères disent à leurs filles en grand reproche : *tu es une grande sargalle*.

S'arreulèr, se mettre en train, en faisant..., s'areuler.

Saveter, v. a. Plus au pássif qu'à l'actif : ma robe est savelée, n'est pas assez propre.

S'avocasser, aller et venir à pas comptés, apparemment comme un avocat qui pense à un plaidoyer.

Seille, seau; seillée d'eau, plein une seille ; comme panetée, hottée, corbeillée.

Sepée, touffe de bois taillis, d'arbustes, d'osier, etc.; latin *sepes ;* assemblage de *seps*. Aujourd'hui on écrit cep.

Seux ou *seus*, sureau.

Si, si-fait. Réponse de redressement à une phrase négative. Vous ne viendrez pas ce soir ; *si : si-fait*, plus honnête que *si* tout court.

Soubault, gourmand qui aime à manger seul ce qu'il a de bon.

Soùlar (*vent de*), vent du sud ; du *soulé*.

Soulé (le), le soleil.

Souleur, peur légère, mais subite.

Tocson, homme dont le ton, les manières, et surtout les paroles, sont grossières.

Tollir, passer, pardonner; enlever (Rabelais).

Tonser, tondre; ne s'applique qu'aux hommes et signifie *couper presque entièrement, raser les cheveux;* car on dit: *tondre les moutons, les haies.*

Tonton, qui reprend sur tout, mais dont l'humeur n'est pas colère et dont l'accent est bas: « beaucoup de vieillards sont *tontons*. » Imité du bruit sourd et continuel du *tonton*.

Traker, passer souvent sur un même sentier (τρεχω, *curso*, courir souvent). « Chemin *traké* », sur lequel on a beaucoup passé. Un chemin *tracé* n'est pas pour cela *traké*.

Trançon, transon, morceau de pain (Rab. 156).

Trançonner, percer subitement, profondément: « cette aiguille m'a *trançonné* (*perstrinxit*)....; m'a *trançonné* le doigt, le bras, etc. » Ne s'applique qu'aux personnes. *Transi* (comme de froid) est-il de sa famille?

Tréfonds (de pain), un très-gros morceau de pain qui sera mangé dans un repas.

Trimballer, porter un objet çà et là, d'un lieu à un autre.

Trôler, porter çà et là de..., le conter partout, « il a *trôlé* cela partout. » (θρυλλεω et θρυλλω, divulguer). Il y a un concile tenu à *in trullo*.

Trouille, femme très-grasse et qui a l'air malpropre. Il a ordinairement avant lui l'adjectif *grosse*.

Vése, cornemuse.

Vesin, minutieux.

Vesiner, s'occuper à contre-temps de petites vétilles; il emporte l'idée de lenteur. Verbe nominal de *vesin*.

Vesonner. Une pierre qu'on lance, une toupie qui tourne, *vesonnent*.

Vesout. « Aigre comme du *vesout*, comme *vesout*.

Villeron, homme de ville.

Ville-vouste (1), courses faites dans une ville ou une maison.

Villevouster (1), aller çà et là, comme en tournant, sans objet.

Vingne, vigne.

SUR L'ARCHÉOLOGIE

De la partie orientale du département de l'Ain (le Bugey); lu à la Société royale des Antiquaires de France, le 30 mai 1819, par M. Brillat de Savarin, membre résident.

Un des plus heureux fruits de la civilisation est le développement de cet instinct naturel qui porte l'homme à la recherche de la vérité.

A l'aide de la perfectibilité qui est l'attribut distinctif de l'espèce, il a fabriqué des armes au moyen desquelles il peut presque lutter contre le temps; il a trouvé l'écriture qui donne par le souvenir une

(1) On prononce la lettre *s*.

existence à tout ce qui a été, et l'imprimerie qui fait que les savans de chaque siècle sont héritiers de ceux qui les ont précédés.

Armés de ces deux leviers, vous vous êtes assigné, Messieurs, la connaissance des temps anciens pour patrimoine dans la république des lettres.

Les monumens mutilés, les langues oubliées, les cités que le sol a recouvertes, l'état des pays que la guerre a bouleversés, sont pour vous l'objet des plus profondes méditations, et vous cherchez ce que fut la France, depuis le temps où un rocher déplacé perpétuait le souvenir d'une action mémorable, jusqu'à ceux où tous les arts réunis élevèrent ces flèches colossales dont la pointe perce les nuages.

Ces recherches ne sont ni sans charme ni sans utilité; l'archéologie est pour l'histoire un guide précieux : un fait, douteux dans un pays, devient certain par un fait semblable prouvé dans un pays éloigné; la similitude dans les langues dénote l'affinité des origines, et l'analogie dans les coutumes sert à suivre les peuplades dans leurs migrations.

C'est sous ce rapport que je vais entretenir la Société de quelques particularités du Bugey, partie orientale du département de l'Ain, mon pays natal.

Le Bugey, du côté de la Savoie et du Dauphiné (le Mont-Blanc et l'Isère), forme comme un cap alongé, clos en partie par le Rhône, et de tous les autres côtés par de hautes montagnes; de sorte qu'il eût été presque inaccessible, si, par un de ces acci-

dens qui ont sans doute précédé le développement des germes vivans, il ne s'était ouvert, dans ce groupe calcaire, deux profondes crevasses, dont l'une, appelée *Croz-Tupin*, conduit de Genève par Nantua; et l'autre, des hottox ou des *hôpitaux*, se dirige sur Lyon par la plaine de la Valbonne.

Cette dernière crevasse s'est formée dans des montagnes de cinq lieues d'épaisseur; on y reconnaît facilement la coïncidence des angles saillans et rentrans; elle a, dans quelques endroits, plus de trois cents toises de profondeur, sur un évasement plus ou moins grand, et ne conserve souvent, dans le fond, qu'une largeur à peine suffisante pour la grande route.

Le déchirement d'une pareille masse et d'une telle solidité suppose une puissance de convulsion à laquelle rien de ce qui a vie n'eût pu résister.

Un pays ainsi situé avait nécessairement peu de communications avec ses voisins. Vers le milieu du 18.e siècle, avant l'ouverture des routes royales, on faisait son testament pour aller à Dijon (30 lieues). On appelait le *Lyonnais* tout homme qui avait séjourné quelque temps à Lyon (20 lieues), et un seul de nos compatriotes avait mérité le surnom glorieux de *Parisien*.

Par suite de cette difficulté, les habitans du même village s'alliaient entre eux; il en est où toutes les familles portent le même nom. Lorsqu'une jeune fille était remarquable par sa beauté ou par sa dot,

les jeunes gens du village s'opposaient à ce que d'autres vinssent solliciter sa main; et, quand quelque prétendant étranger était soutenu par de nombreux amis, on enlevait, on se battait, et ce pays a eu aussi ses Hélènes et ses guerres de Troie.

Le Valromey, qui est au centre de l'arrondissement (*vallis romana*), fut jadis habité par une colonie romaine, ou plutôt par ceux qui, dans certaines circonstances, furent bannis de Rome.

Cette colonisation forcée a laissé des traces sensibles dans le langage et dans les mœurs.

Nous avions des espèces de saturnales : très-anciennement les domestiques mangeaient à la table des maîtres pendant toutes les fêtes de Noël. Cet usage a été remplacé par le suivant : chez les riches fermiers et dans les maisons aisées, les domestiques cherchent à l'avance la plus grosse souche qu'ils puissent trouver et qu'on appelle le *grobaz de noïéz;* ils la roulent au foyer de la cuisine; et, pendant tout le temps qu'elle brûle, ils mangent du pain blanc et font meilleure chère.

Un cadeau plus précieux est celui de la vigne. Les Romains l'importèrent en Bugey, et donnèrent le nom de *Falerne* au coteau qui jadis nourrit les premiers plants. Cet arbrisseau aimable y est cultivé avec soin, et j'ai entendu des littérateurs bugistes qui, dans l'excès de leur zèle patriotique, croyaient voir une allusion au coteau de Phalère dans ce vers d'Ovide:

Quid faciunt nostri? vina falerna *bibunt.*

Le vin de *Côte-Grêle*, au canton de *Marchuvaz*, jouit d'une réputation méritée; les mauvaises plaisanteries sur le vin du crû ne m'ont pas empêché d'en offrir à des convives de choix (*selected few*), qui l'ont regardé, flairé, humé et savouré avec les marques d'une satisfaction que j'ai tout lieu de croire véritable.

C'est au centre du Valromey, sur un amphithéâtre isolé de tous côtés, et sur lequel on ne parvient qu'au moyen d'une montée rapide, que s'élèvent les communes de Viû et de Champagne; cette dernière plus moderne, quoique chef-lieu de canton.

Viû, en latin *Villaca*, n'est plus qu'un assez pauvre village; mais une tradition constante, appuyée de preuves visibles, nous a appris que ce fut jadis une ville populeuse. La nuit des temps a même couvert les causes de sa destruction, et j'ai vainement cherché à ce sujet des documens dans les titres anciens où elle est indiquée comme une cité; mais on ne peut pas douter de son antique splendeur, car l'eau est conduite à la fontaine publique par un aquéduc à double branche, de près d'une demi-lieue de long, presque entièrement creusé dans le rocher dur et vif, jusqu'à la profondeur de quatorze pieds, ce qui suppose de grands moyens de richesses et de puissance.

Les champs environnans sont couverts de tuiles dont la forme et la couleur annoncent l'antiquité, et on y trouve à chaque instant des tombeaux, des

médailles et des vases qui sont entre les mains des particuliers qui habitent sur les lieux.

M. Métral, curé de Viû, possède beaucoup de ces médailles qu'il a été à portée de recueillir; il ne les communique qu'avec beaucoup de circonspection, persuadé qu'il est qu'il peut s'en trouver dans le nombre quelqu'une d'un prix inestimable.

Il existait encore à Viû un temple d'une grandeur considérable, dont la divinité est restée inconnue; mais l'antiquité en est attestée par des débris de corniches, d'entablemens, de colonnes, épars dans les environs, ou dont les habitans ont profité pour bâtir leurs maisons. Ces colonnes ont cela de remarquable, qu'elles ne sont point d'origine grecque, car elles n'ont point de renflement.

C'est encore à Viû qu'en faisant faire quelques fouilles, j'ai trouvé un reste de sculpture ancienne, que j'ai fait apporter à Paris, et dont la Société Royale a bien voulu agréer l'hommage. C'est un bas-relief taillé dans un carré inscrit dans une pierre calcaire, sur une largeur d'environ trente centimètres, sur vingt de hauteur et quatre de profondeur.

Il représente un cavalier armé. Cet ouvrage ne se recommande point par le travail, qui est grossier et tel qu'il a dû être partout, dans l'enfance de l'art.

Le cheval, par une singularité assez rare, a la tête tournée du côté du cavalier, comme s'il voulait le regarder, le mordre ou en être caressé.

L'homme est vêtu du *sagum*, armé de l'épée courte

des Gaulois; et, comme il n'a ni casque ni cuirasse, on pourrait croire que ce travail remonte à des temps antérieurs à l'invasion des Romains.

On peut encore tirer quelques inductions sur ce que ce bas-relief, circonscrit comme il est, ne doit pas avoir appartenu à un plus grand tout, et je me réserve de vous faire part de mes conjectures à cet égard.

Plus anciennement, en creusant dans mon verger, on trouva un tombeau qui devait être celui d'un musicien : on avait enterré avec lui l'instrument de sa profession.

C'était une flûte, ou plutôt un fifre, composé de trois morceaux d'ivoire dont l'humidité avait détruit la partie gélatineuse, mais qu'on pouvait toujours reconnaître à son épaisseur.

Un coup de pioche l'avait fort endommagé; néanmoins je ne désespérais pas de le restaurer, lorsque les circonstances de la révolution m'ont forcé de faire un voyage pendant lequel l'instrument antique a disparu.

Il me reste un vase assez remarquable : c'est une espèce de cuve de la contenance d'environ douze hectolitres, creusée dans un caillou qui conserve encore ses linéamens primitifs.

Cette cuve était probablement destinée à des ablutions dont les religions des temps anciens ont fait grand usage.

Le respect pour la forme primitive semble indi-

quer ces temps celtiques où certains assemblages de pierres brutes constituaient les monumens nationaux.

Ce qu'il y a de certain, c'est que déjà l'art de durcir les métaux par la trempe était porté à une grande perfection; car on a vainement cherché, pendant mon absence, à creuser ce vieux caillou pour en augmenter la contenance; tous les tailleurs de pierre du pays y ont renoncé: le ciseau ne pouvait pas y mordre.

J'ai regretté long-temps que cette partie de la France n'ait jamais été convenablement explorée, car mon séjour à Paris m'a fait interrompre des fouilles qui ne réussissent jamais en l'absence de celui qui les ordonne; mais M. Bruant, sous-préfet actuel, archéologue très-distingué, les a reprises; et, comme il a déjà correspondu avec vous, je ne doute pas de son empressement à vous faire part de tout ce qu'il pourra découvrir de remarquable.

Le séjour des Romains en Bugey a laissé des traces sensibles dans le langage vulgaire ou patois du pays, qui se compose en très-grande partie de mots tirés du latin, dans lesquels se trouvent mêlés, seulement en petit nombre, quelques restes de la langue primitive des Aborigènes.

Ce qui caractérise ce patois, c'est une diphthongue que je ne connais dans aucune langue, et qu'on ne peut exprimer par aucun caractère connu. Elle se prononce *aou*, comme dans les mots *baou*, *laou*,

taou et *saou*, qui signifient une écurie à bœufs, un loup, un tuf et un sureau. Les trois voyelles ne donnent qu'un seul son.

Ce patois se perd chaque jour; et quand, dans mes voyages, je m'en sers pour m'adresser aux patriarches de la contrée, ils me répondent presque toujours en français.

On a gardé mémoire des poésies faites en patois par le chanoine Curty, mort il y a environ soixante ans; il avait fait une tragédie de Griselidis, où tout le rôle de Griselidis était en patois. Il avait fait aussi en cet idiome des noëls et autres chansons dont j'ai entendu dans ma jeunesse quelques couplets qui m'ont paru fort jolis. J'en regrettais la perte; mais j'ai appris depuis peu qu'un de mes amis avait conservé ces manuscrits que je me ferai une fête de consulter.

Le vêtement du pays était, pour les hommes, aux jours de travail, un gilet court et un pantalon que l'on appelait *keulantaz à la banbannaz*.

L'habit de dimanche d'un fermier aisé se composait comme il suit: d'un chapeau pointu et dont les ailes, n'étant pas relevées sur le derrière, dégageaient le visage et protégeaient la nuque, cheveux ronds dont les parties latérales retombaient sur le devant des épaules; cravate nouée, bouts tombant sur la poitrine; justaucorps gris ou bleu presque fermé sur le devant comme le sagum, et dessous quatre ou cinq vestes ou gilets, suivant l'importance

du personnage; culotte courte, bas de laine tournés en bourlet au-dessous du genoux; bâton à la main.

Les femmes portaient une espèce de cornette avec des papillons dont la coquetterie dégageait plus ou moins les ailes; fichu croisé; justaucorps en spencer serrant la taille avec busc de quatre doigts, le coude marqué par une espèce d'appendice en oreille de chien; jupe courte; souliers à talons hauts.

Ces habillemens étaient généralement en laine pour les jeunes filles, le corset gris, rouge ou vert et la jupe de calmande rayée de plusieurs couleurs. Les mères de famille étaient en général vêtues de noir les dimanches et les jours de fête.

Un trait remarquable des mœurs villageoises de ce petit coin de terre était l'empire absolu du mari sur la femme, qui ne l'appelait que *noutron maître*, et ne se mettait à table ni avec lui ni avec ses amis. Cet empire était presque sans inconvénient, parce qu'il était tellement reconnu, qu'il n'occasionnait pas la moindre dispute.

Les femmes, sans être remarquablement belles, ont de la fraîcheur, de la santé; le sang s'y est conservé pur. Les hommes ont en général le type de la population des Gaulois : haute stature, cheveux blonds ou chatains, visage carré, peu de nez grecs ou romains, presque point de nez camus.

J'ai vu dans ma jeunesse un homme qui était précisément dans l'état où les Grecs nous ont représenté Oreste.

Un confesseur indiscret l'avait persuadé qu'il était damné ; cette idée s'était tournée en manie, il s'imaginait quelquefois voir sortir de terre plusieurs têtes de diables qui le regardaient avec des yeux de feu et dont quelques-uns alongeaient les griffes pour le saisir.

Alors il s'enfuyait dans les champs en élevant les bras au ciel et poussant des cris affreux : il courait et criait ainsi jusqu'à ce que les forces lui manquassent ; alors il tombait sur la terre, dormait quelques heures, et se réveillait calme.

Il mourut dans un de ces accès, et son dernier soupir fut un cri épouvantable.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que j'ai reconnu d'abord chez Larive, ensuite chez Talma, quelques-unes des torsions musculaires qui sillonnaient la face de cet infortuné.

Les antiques romances de nos montagnes attestent le pouvoir de la beauté; le sujet des deux suivantes en est la preuve.

Dans la première, un voyageur aperçoit une jeune bergère qui file en faisant paître son troupeau; c'était le fils du roi, il devient amoureux, et bientôt la beauté a l'avantage de s'asseoir sur le trône.

Dans la seconde, un soldat, au retour de la guerre, apprend que sa maîtresse est morte et vient pleurer sur son tombeau : une main blanche sort de terre, il la saisit pour y imprimer un dernier baiser ; mais à peine l'a-t-il touchée, que la tombe s'ouvre et

en se refermant ensevelit les deux amans pour toujours.

La mélodie de ces chants est douce et monotone; la première est sur l'air: *il était une fille*, qui se trouvait dans la musique d'Annette et Lubin, et que je crois un fragment de la musique des Romains.

La croyance des fées avait pénétré dans ces lieux reculés. Elles n'avaient point les charmes dont l'imagination riante des Orientaux les a parées. C'étaient de vieilles filles sages et vertueuses qui demeuraient dans des grottes et apprenaient aux jeunes filles à filer et à coudre.

On raconte que, voulant récompenser un jour leurs écolières les plus diligentes, elles leur donnèrent de petits papiers pliés, qui contenaient de l'argent, pour acheter quelques parures, ou, comme dit la tradition, *dé quai sé fare baillèz;* elles y mirent la condition que celles-ci n'ouvriraient pas les paquets jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées auprès de leurs parens. Les jeunes filles résistèrent d'abord assez bien à la tentation; mais, comme elles étaient filles d'Eve, la curiosité l'emporta. Quand elles furent arrivées à un endroit qu'on désigne, les paquets furent ouverts, et il ne s'y trouva que des feuilles de buis.

Le peuple, autrefois, croyait assez généralement aux sorciers; certains villages étaient désignés comme étant plus spécialement en commerce avec les puissances diaboliques, et j'ai autrefois entendu un notaire assurer bien sérieusement qu'après la mort d'un

de ces soreiers, on avait eu beaucoup de peine à brûler ses livres; quand on les jetait dans le feu, ils en ressortaient d'eux-mêmes, et on n'en serait pas venu à bout sans l'intervention du curé et de l'eau bénite.

A cela près, le peuple du Bugey est peu superstitieux; le fanatisme n'y a jamais causé de maux, et le commencement du siècle dernier vit échouer complétement une coalition ecclésiastique qui voulait introduire, pour les jeunes mariés, la coutume de renoncer aux douceurs nuptiales pendant les trois premières nuits qui suivaient la bénédiction, ou du moins de les racheter par quelques offrandes pécuniaires.

Tels sont, Messieurs, les traits, pris dans nos mœurs anciennes, que j'ai crus propres à vous être offerts en assemblée générale. Quelques autres es pourront être soumis à vos réunions particulières, et je m'empresse d'autant plus de les consigner par écrit, que la génération qui suivra ne s'y reconnaîtra plus.

La mode et la civilisation étendent partout le voile de l'uniformité; les usages antiques disparaissent, les traditions s'oublient; la cravate patriarcale a disparu, le patois ne se parle plus guère, la toile peinte a remplacé la laine, les jeunes villageoises tortillent leurs cheveux sur des peignes élégans, les fichus s'entr'ouvrent; les schalls, œuvre du démon, se multiplient, les anciennes traditions se perdent, l'empire marital surtout est tout-à-fait détruit; et,

quand je vais maintenant respirer l'air natal, je suis tout étonné de voir que, malgré les cent cinquante lieues que j'ai faites, je ne retrouve autour de moi que les mêmes mœurs que je croyais avoir laissées sur les bords rians de la Seine.

PIERRES SIGILLAIRES DE BAVAY ET DE FAMARS.

Extrait d'une lettre écrite par M. Carlier, curé de Bavay (département du Nord).

A M. Bottin, président de la Société d'amateurs des sciences et arts de Lille.

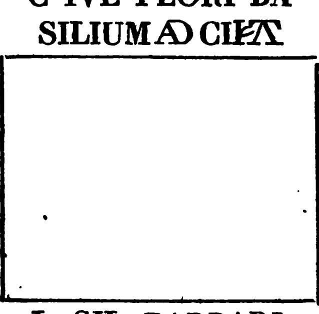
Bavay, 25 mars 1815.

« ...... A la porte orientale de Bavay, s'est « trouvée, dans des décombres, une médaille en « argent, qu'on m'apporta d'abord, et qui man- « quait à ma suite; c'est un *Didius Julianus*, que « j'ai placé aussitôt près de mon *Pescenius Niger*. « J'ai, moyennant ce, depuis Jules-César jusqu'à « Théodose, des médailles, trouvées à Bavay, de « tous les empereurs romains qui en ont frappé....

« .... Nous avons trouvé, cet été, « non loin de la porte méridionale de Bavay, dans « les fossés de la ville, en fouillant, une petite « pierre plate, bleu-grise, carré-long, imprimant « parfaitement, et en beaux caractères romains, ces

« mots et ces lignes, sur l'épaisseur de ses plus « longs côtés:

C IVL FLORI BA
SILIUM AD CIFX



L· SIL· BARBARI
PALLADI· AD. CC

« Que dire, après cela, de Jean Fauste et de Guttemberg? qu'ils ne sont rien moins que les inven- « teurs de l'imprimerie. Nos ancêtres de Bavay « avaient, plus de seize siècles avant eux, imprimé, « sinon sur du papier, au moins sur une matière « propre à laisser lire les caractères.

« Croyez toujours, Monsieur, à mon sincère attachement.

Carlier, curé de Bavay. »

RÉPONSE.

Paris, ce 10 mai 1815.

« Mon cher pasteur,

« Je vous félicite des succès dont chaque an- « née récompense les fouilles qui occupent vos « loisirs, sur la terre classique que vous habitez; je

« vous félicite particulièrement d'avoir été assez heu-
« reux pour compléter, par un *Didius Julianus* et
« un *Pescenius Niger* qui, effectivement, est très-
« rare, la suite des médailles, trouvées à Bavay, de
« tous les empereurs romains qui en ont frappé, de-
« puis Jules-César jusqu'à Théodose. Vos cinquante
« années de recherches assidues méritaient bien une
« pareille conquête. Toutefois, en triomphateur gé-
« néreux, gardez-vous de la tentation d'abuser de la
« victoire. Votre *Bagacum Nerviorum* est déjà bien
« assez intéressant par lui-même, sans que vous vous
« prétendiez en droit d'ensevelir dans ses fouilles et
« Guttemberg et Jean Fauste, avec les titres impé-
« rissables que donne à l'un et à l'autre leur immor-
« telle invention. . . . .

« La petite pierre plate, carré-long, bleu-grise,
« qui a été trouvée, l'été dernier, par vous, dans
« un des fossés de l'antique capitale des Nerviens,
« non loin de la place qui venait de vous fournir
« un Domitien en or et une petite monnaie gauloise
« du même métal, n'est pas du tout un fragment
« de planche d'imprimerie, comme vous le soup-
« çonnez. D'après sa configuration et la description
« que vous m'en donnez, elle forme un carré long
« de quatre centimètres sur son plus long côté; elle
« a neuf millimètres d'épaisseur régulière; elle ne
« porte que deux inscriptions. Ces inscriptions ne
« sont point sur la surface de la pierre, mais sur ses
« deux tranches longues, c'est-à-dire sur des faces de
« son épaisseur; elles sont gravées dans un sens in-

« verse, de sorte que, pour les présenter dans un « ordre propre à les faire lire, il a fallu les noircir « d'encre et les imprimer ensuite sur le papier; « leurs lettres sont creuses, et pouvant, par consé- « quent, être rendues en relief, appliquées sur une « matière molle. Toutes ces circonstances réunies « établissent une ressemblance parfaite avec vingt « autres petites pierres plates ou tablettes du même « genre, découvertes sur différens points en Alle- « magne, en Hollande, en Italie, en France, que « Saxius a publiées en 1774 et 1782 (1), d'après Cuper, « Chishull, Smétius, Spon, Maffei, Gori, Muratori, « Dunod, Caylus, Béraldi, Walchius, ou qui le sont « dans le Mercure de France; elles établissent surtout « cette ressemblance avec deux pierres qui ont été « découvertes en 1808, lors d'une fouille faite dans « les ruines du *Nasium* de la carte Peutinger, au « département de la Meuse, que M. Denis, membre « correspondant de la Société royale des Antiquaires « de France, a figurées dans le journal qu'il publie « et imprime à Commercy, et dont M. Dulaure, « membre résident de la même Société, a donné une « explication dans le tome IV des Mémoires de l'A- « cadémie celtique (Paris, 1809, page 104).

(1) Christophori Saxii epistola ad virum amplissimum eruditissimumque Henricum Van Win de veteris medici ocularii gemmâ sphragide, prope Trajectum ad Mosam nuper erutâ, etc. Trajecti ad Rhenum, 1774, in-8°.

Et dans les Mémoires de la Société de Flessingue, année 1782.

« Les deux inscriptions qu'on lit sur notre petite « pierre antique ne sont autre chose que des espèces « de *sigilla*, des formes matrices, destinées à produire, « par leur impression sur une matière molle ou mise « en fusion, des inscriptions lisibles et de la même « classe que celles des deux pierres de *Nasium*, puis- « que, comme ces dernières, elles se rapportent à « l'art de guérir.

« En attendant que j'aie été vérifier, sur les « lieux, la copie sur la pierre que vous conservez « dans votre cabinet, je vais hasarder une explica- « tion provisoire de ces deux inscriptions.

« La première me semble devoir être lue ainsi :

Caii Julii Flori basilium ad caliginem.

« et la seconde :

Lucii Silii Barbari palladium ad oculos.

« Toutes deux annoncent des remèdes pour les maux « d'yeux. En effet, dans la première, *basilium* est « un dérivé du mot grec *basileion*, que Barthélemi « Castelli, Castellus ou Castel, dans son *Lexicon* « *medicum græco-latinum* (*Genevæ*, 1746, *in*-4°), « définit, *collyrium ad principia suffusionum, omnem* « *visûs hebetudinem et cicatrices efficax*. L'explica- « tion de ce mot justifie celle que je donne des trois « dernières lettres de l'inscription, pour laquelle je « n'avais à choisir qu'entre *caliginem* et *claritatem*, « les deux seuls mots, commençant par un C, qui « soient rapportés dans le Dictionnaire des Antiquités

« de l'Encyclopédie méthodique, à l'article *Oculistes*, « pour indiquer les cas d'application des remèdes de « ces hommes de l'art chez les Romains. J'ai préféré « *caliginem*, parce que la seconde lettre, qui est « assez mal faite, a effectivement plus de rapport « avec un A qu'avec un L.

« Le mot *palladium* fait toute la difficulté de la « deuxième; il désigne, selon Callard de la Dac- « querie, dans son *Lexicon medicum* (*Parisiis*, 1693, « *in*-12), un *leontopodium*, pied-de-lion, plante « vulnéraire astringente, dans laquelle je dirai, en « passant, que les anciens croyaient aussi trouver un « spécifique pour *dénouer l'aiguillette*. Sur d'autres « inscriptions d'oculistes, on trouve *leontopodium* « au lieu de *palladium;* quelquefois aussi une figure « emblématique accompagne l'inscription. M. Eloy « Johanneau, qui a bien voulu m'aider à déchiffrer « les vôtres, m'a parlé d'une pierre sigillaire, dé- « couverte à Saint-Macou, en Normandie, sur la- « quelle se trouve la figure d'un lion, à côté de l'an- « nonce d'un remède tiré du *leontopodium*. Je vous « le répète, je subordonne ces explications à la « collation que j'irai faire, après la session, dans « votre cabinet. Au reste, vous apprendrez avec « plaisir, mon cher pasteur, que l'infatigable an- « tiquaire que je viens de nommer, trouvant confir- « mée, dans les deux inscriptions de l'oculiste de « Bavay, l'explication donnée de celles de *Nasium*, « par M. Dulaure, en a pris occasion de rechercher « les inscriptions du même genre, qui se trouvent

« éparses dans l'Encyclopédie, par ordre de matières,
« et dans d'autres ouvrages; qu'il en a réuni plus de
« trente, et qu'il met la dernière main à une dis-
« sertation dans laquelle il veut mettre à même
« de se convaincre que ces différentes légendes
« des oculistes romains s'expliquent les unes par
« les autres. Cette dissertation aura, de plus, l'avan-
« tage d'augmenter la liste des remèdes et des
« médecins de l'antiquité dont les noms sont parve-
« nus jusqu'à nous.

« Un mauvais plaisant pourrait dire que c'est pous-
« ser un peu loin la complaisance, que de prendre la
« peine de ressusciter, après quinze à seize siècles,
« des hommes par qui gisent probablement beau-
« coup d'autres; pour moi, je préfère terminer ma
« lettre par le vœu, que votre belle vieillesse soit pré-
« servée, pendant de longues années encore, des
« méprises de leurs descendans. Je le demande pour
« l'intérêt de la science que vous cultivez avec un zèle
« si persévérant, malgré vos quatre-vingts ans; je le
« demande surtout pour la satisfaction de vos amis,
« au nombre desquels je me ferai toujours une jouis-
« sance d'être compté.

« Agréez, mon cher pasteur, la nouvelle assu-
« rance de mon attachement respectueux.

BOTTIN. »

DEUXIÈME LETTRE

A monsieur CARLIER, *curé de Bavay.*

Paris, le 5 novembre 1817.

Mon cher et vénérable pasteur,

« J'ai conservé un souvenir trop agréable de l'accueil que vous m'avez fait au mois de septembre dernier; je vous sais surtout trop bon gré de la confiance avec laquelle vous m'avez permis d'examiner de nouveau votre cabinet, riche de tant de débris de l'antique capitale des Nerviens, pour avoir oublié la promesse que je vous ai faite de revenir sur les deux inscriptions de votre petite pierre sigillaire, dont j'ai pris l'empreinte sous vos yeux.

« Vous vous rappelez que la difficulté d'expliquer ces inscriptions venait principalement de l'incertitude sur le sens à donner au mot final de l'une et de l'autre.

« Avant d'avoir en main le cachet même, j'avais, sur le premier de ces deux mots, balancé entre les expressions *claritatem* et *caliginem*, qui peuvent se rapporter toutes deux aux maladies des yeux, et j'avais fondé l'adoption de l'un ou l'autre de ces deux mots sur ce que *claritas* et *caligo* sont les deux seuls, commençant par un C, qui soient rapportés dans le Dictionnaire des Antiquités de l'*Encyclopé-*

die méthodique à l'article *Oculistes*, pour indiquer les cas d'application des remèdes de ces hommes de l'art chez les anciens, et je m'étais décidé pour *caliginem*.

« Le sens du mot final abrégé de la seconde inscription m'avait encore moins embarrassé, ou, pour mieux dire, je ne m'y étais pas arrêté, ayant cru qu'il fallait lire *ad oculos*.

« De son côté M. Tochon, aujourd'hui membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, donne, ainsi qu'il suit, sous le n.° 30 de ses *Cachets antiques* et sous le titre de *Lapis Bavacensis* (pierre de Bavay), le même cachet sigillaire :

C. JVL. FLORI BA
SILIVM AD CH...
L. SIL. BARBARI
PALLIADI AD OCV.

D'après le sentiment de l'auteur, les lettres AD CH, qu'il lit à la fin de la première inscription, signifieraient probablement *ad Chemosim*, et il trouve *ad oculos* dans les cinq lettres finales de la seconde.

« Aujourd'hui il m'est démontré que nous n'avions raison ni l'un ni l'autre; que la première des inscriptions a pour lettres finales un C, un I, un K et un A surmonté d'une tête de T majuscule; ce qui me paraît signifier *ad cicatrices* et non *ad caliginem;* que, dans la seconde, les trois lettres C I C doivent aussi être expliquées par *cicatrices*, et ne peuvent certaine-

ment pas l'être par *oculos;* et j'ai pour preuve de cette explication la circonstance que les collyres ou remèdes indiqués dans le corps des inscriptions sont, ainsi que je l'ai fait voir, relatifs à des maux d'yeux. Les deux inscriptions doivent donc être définitivement lues ainsi qu'il suit:

Caii Julii Flori basilium ad cicatrices.

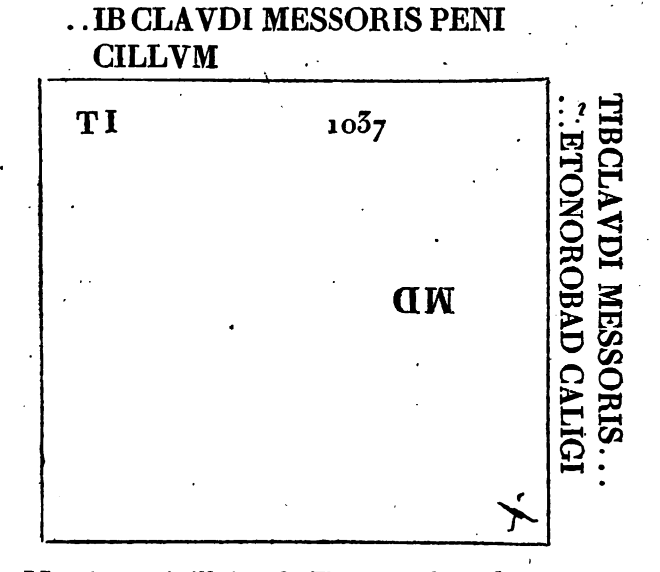
Lucii Barbari palladium ad cicatrices.

Je ne doute pas que M. Tochon, lorsqu'il connaîtra ces éclaircissemens, n'ait quelque regret de s'être si fort hâté d'insérer dans son très-bon Traité une copie incomplète d'un *cachet antique de médecin oculiste*, sur laquelle je n'avais fait qu'un rapport provisoire dans une séance de la Société royale des Antiquaires de France, d'une date de beaucoup antérieure à la publication de son livre, que je n'avais pu laisser prendre par une tierce personne qu'à titre de simple communication, puisque j'avais annoncé l'intention où j'étais de la collationner sur le cachet même; je pense aussi que M. Grivaud de la Vincelle n'aurait pas eu moins de regret, s'il vivait, de l'avoir insérée de confiance, d'après M. Tochon, sans aucun examen, et que c'eût été, de la part de ces deux savans un procédé de justice de dire, que la première idée en France de l'explication de ces sortes d'inscriptions appartient à la Société royale des Antiquaires de France.

« Quoi qu'il en soit, mon cher pasteur, votre pierre sigillaire tiendra désormais son rang parmi

les *cachets antiques des médecins oculistes* qui ont été publiés jusqu'à ce jour; elle est le trentième : elle y tiendra ce rang comme ne ressemblant à aucune, et ce ne sera pas un petit relief pour notre département du Nord, puisqu'on ne cite encore que peu de localités où aient été faites de pareilles trouvailles, que Bavay en est une, et que, par un rapprochement assez particulier, je possède un autre cachet d'oculiste qui n'a pas encore été décrit, qui provient de ce *Fanum Martis Nerviorum* (Famars, près de Valenciennes), que l'on sait être devenu la capitale de ce pays après la destruction de Bavay.

Voici la figure de cette pierre et ses inscriptions :



« Ma pierre sigillaire de Famars n'est plus, comme

la vôtre, un parallélograme d'une pierre d'un bleu-pâle, mais une sorte de caillou verdâtre, comme le sont la plupart des petits monumens du même genre qu'a décrits M. Tochon, de forme presque carrée, (62 sur 68 millimètres de côtés et 10 millimètres d'épaisseur), présentant, en gravure en creux, non plus sur les faces de ses deux tranches parallèles, comme à la pierre sigillaire de Bavay, mais sur celles de deux de ses côtés contigus, deux inscriptions latines qui y forment équerre. Les angles échancrés de la pierre et l'aspect des caractères qui sont très-usés, font assez voir que ce cachet a beaucoup servi, et c'est ce qui le distingue encore du vôtre, dont les lettres sont aussi nettes que si elles venaient d'être gravées. Les deux autres tranches et les deux côtés plats de la pierre sont lisses et bien polis. Un de ces côtés plats est sans inscription; sur l'autre, on voit celles qui sont figurées d'autre part. Les deux lettres TI paraissent seules être de la même époque que les inscriptions des tranches dont elles sont les initiales, et elles servaient probablement au *sigillateur* pour lui faire distinguer du premier coup d'œil, parmi plusieurs, celle qu'il avait à employer. Les deux millésimes, l'un en chiffres romains et l'autre en chiffres arabes, qui se voient sur la même face, quoique rappelant des dates fort anciennes, ont évidemment été ajoutées depuis, ainsi que l'espèce de croix en sautoir qui est à l'un des angles (1).

(1) On sait que les prêtres catholiques sont dans l'usage de

« Je passe aux deux inscriptions principales : elles sont, comme vous le voyez à la figure informe, mais exacte, pour les dimensions que je vous en trace, l'une à la tranche supérieure et l'autre à la tranche de droite.

« Je lis ainsi la première :

Tiberii Claudi Messoris penicillum ;

Et la seconde,

Tiberii Claudi Messoris emmetonorob ad caliginem.

Suivant des auteurs qui ont écrit sur la médecine des anciens, le *penicillum* de leur Codex était un linge réduit en charpie, enduit d'onguent, qu'on appliquait sur les ulcères (1).

« Les mêmes auteurs définissent *emmoton* un remède liquide qui, étant étendu sur des plumasseaux vulnéraires ou sur du linge réduit en charpie, était introduit dans l'intérieur des ulcères (2).

faire incruster, dans les tables des autels sur lesquels ils célèbrent les saints mystères, de petites pierres consacrées, qui sont ordinairement marquées à leurs angles d'une ou de plusieurs petites croix. Peut-être notre pierre sigillaire aura-t-elle reçu pendant quelque temps cette destination.

(1) *Penicillum* est linteum concerptum quod, unguento illitum, ulceribus imponitur. — Steph. Blancardi Lexicon medicum. *Halæ Magdeburgiæ*, 16.

(2) *Emmoton*, medicamentum liquidum quod peniculis vulnerariis vel linteo concerpto exceptum, ulcerum sinibus injicitur.

« Vous voyez, mon cher pasteur, que si rien, dans la première inscription, ne détermine que le *penicillum* soit un remède de médecin oculiste, le même doute ne peut exister sur l'*emmetono* de la seconde, en supposant, comme il est probable, que ce mot ait été mis pour *emmotono*, puisque les mots qui suivent désignent ce remède comme destiné à la cure d'une maladie connue des yeux, *ad caliginem*. C'est donc encore un cachet de médecin oculiste trouvé, et qui peut avec sûreté être recueilli, sous le titre de *lapis Fanomartensis* (pierre de Famars), par le savant académicien qui a fait des recherches spéciales sur *ces humbles monumens de l'antiquité;* monumens qui, sans paraître aussi remarquables que la plupart de ceux qui ont exercé la plume des Antiquaires, *renferment néanmoins leur instruction.*

« Recevez, mon cher pasteur, la nouvelle assurance de mon attachement respectueux. »

BOTTIN.

M. Carlier, curé de Bavay, est mort au mois de juin 1818, en exprimant le vœu que la collection d'antiques à laquelle il travaillait depuis cinquante ans ne fût pas dispersée. Cette collection, que j'ai visitée plusieurs fois, se compose de médailles, de statuettes, de vases, d'armures, de clefs, d'anneaux, etc. etc. La cour et le jardin du presbytère

étaient et sont probablement encore aujourd'hui remplis de pierres funéraires, de bornes antiques, d'inscriptions dont le nombre s'augmentait chaque jour. Cette collection, précieuse pour le département du Nord dont le sol en a fourni toutes les pièces, ne devrait pas en sortir; et si mes vœux, qui sont d'accord avec ceux des amis des sciences, étaient exaucés, on la verrait bientôt classée dans une dépendance de la bibliothèque si soigneusement ordonnée de la ville de Lille, ou dans le superbe musée de celle de Douay. Le vote de cette disposition ferait honneur au conseil général du département, et son exécution serait une bien faible dépense à ajouter à son budget. (*Note de l'auteur des deux lettres.*)

SUR JEANNE D'ARC.

Morceau lu par extrait à la séance publique du 30 mai 1819, par M. Lerouge, membre résident.

Jeanne-d'Arc !... Que de souvenirs rappelés à la fois par le nom justement célèbre de cette héroïne du 15e. siècle !... Amour de la patrie, dévouement généreux, courage extraordinaire, victoire inespérée; défaite d'un ennemi jaloux et envieux, toujours ennemi, même en signant sa paix; bassesse, lâcheté, superstition, fanatisme religieux et vengeance atroce

cachée sous ce dernier voile : tels sont, Messieurs, les principaux traits de la notice que j'ai à vous soumettre. J'éviterai toutefois de reproduire les traditions surnaturelles et merveilleuses, dont les historiens n'ont cessé de surcharger leurs relations; comme si une fille, douée d'un courage mâle, ne pouvait s'armer d'une lance guerrière et obtenir des triomphes militaires sans l'assistance de Dieu ou le secours du diable! Je rapporterai les faits tels qu'ils ont dû être, tels qu'ils ont été sans doute, et cette fois du moins le vrai sera vraisemblable.

Jeanne-d'Arc naquit en 1412, dans le petit village de Dom-Remy, qui, depuis, fut surnommé *la Pucelle*, en mémoire de cette fille célèbre (1). Son père, appelé Jacques d'Arc, et sa mère Isabelle Ronie, travaillaient au labourage et à la culture de la vigne (2).

(1) Dom-Remy-la-Pucelle, autrefois annexe de Greux, village champenois et du bailliage de la Marche, fait aujourd'hui partie du département des Vosges, arrondissement de Neuf-Château, canton de Coussey. Il est situé sur la rive gauche de la Meuse, dans une vallée agréable qui règne le long de ce fleuve, à quatre lieues au-dessus de Vaucouleurs, deux au-dessous de Neuf-Château, sur la chaussée qui conduit de cette dernière ville à Saint-Mihiel. Sa population qui, en 1779, était de 70 feux, est présentement de près de 300 habitans.

Description de la Lorraine et du Barrois, par Durival, T. II, p. 380.— *Dictionnaire universel de la France, édition de Prud'homme.*

(2) Dans le bas-relief qu'on voit au-dessus de la porte de

Jeanne, comme tous les enfans de la campagne, apprit à aider ses parens dans leurs travaux, aussitôt que ses forces physiques le lui permirent; mais il paraît qu'elle ne tarda pas à ressentir de l'éloignement pour ces occupations agricoles, dont l'unique produit néanmoins servait à la nourrir ainsi que ses parens. L'intrépidité qu'elle montra plus tard prouve qu'elle reçut de la nature une âme forte et au-dessus de son sexe. Il n'est donc pas étonnant que Jeanne se sentit entraînée hors de l'enceinte étroite de son village, sans doute par un de ces sentimens qui, secrets précurseurs de notre destinée, nous paraissent aussi irrésistibles qu'indépendans de notre volonté. En effet, aussitôt que Jeanne eut atteint l'époque de la vie où le caractère se développe, elle conçut le projet, elle forma le dessein de quitter le toit paternel; mais dépourvue de fortune, et sans autre soutien que celui d'une ferme résolution, que pouvait-elle entreprendre ?... Elle porta ses regards sur les villages voisins, observa que la surabondance de la population des campagnes se porte dans les villes, et qu'à défaut de profession lucrative, l'état de domes-

la maison qui a appartenu aux parens de la Pucelle, on lit, en caractères du 15.e siècle : VIVE LABEUR. Cette inscription a rapport à une gerbe de blé, chargée de grappes de raisins, sculptée à côté; et la tradition apprend qu'on a voulu honorer, par cet emblême, la double profession du père de Jeanne d'Arc, celle de laboureur et celle de vigneron.

Le Narrateur de la Meuse, T. XXIII, p. 190, n° 900 (1816).

ticité devient une ressource commune (1). Elle apprend que plus d'une paysanne est parvenue, par ce moyen, à s'élever au-dessus de ses compagnes; elle en voit même qui ont atteint les premiers degrés de la fortune; et, sans examiner les sentiers qui ont pu les y conduire, Jeanne ne voit que leur succès; ce succès enflamme ses désirs et ouvre son cœur à l'espérance. Soutenue par ce sentiment et n'ayant pour le moment d'autre ambition que celle de satisfaire la résolution qu'elle a prise, notre villageoise se rend, non à Neuf-Château qui n'est qu'à deux lieues de son village, mais à Vaucouleurs qui en est éloigné de quatre; et, douée d'une constitution robuste, elle devient servante dans une hôtellerie (2).

Ignorante autant que curieuse, Jeanne se trouvait sans doute à une mauvaise école pour faire sa première éducation dans le monde; cependant elle tira de sa position tout l'avantage qu'il était possible d'en obtenir. L'envoyait-on conduire les chevaux des voyageurs à l'abreuvoir, elle profitait de cette circonstance pour apprendre à monter à cheval. Faisait-elle son service dans les appartemens, elle observait

(1) Aujourd'hui, comme autrefois, et même de temps immémorial, les paysans, garçons et filles, qui ne sont pas nécessaires dans leurs villages, ou qui n'ont pas le goût des travaux champêtres, viennent se placer dans les villes en qualité de domestiques.

(2) Vie des femmes illustres de la France; Paris, 1762, in-12.— Jeanne d'Arc, ou Recueil historique et complet, publié par M. Chaussard, 2.e partie, p. 385 et suiv.

les habitudes des étrangers; elle écoutait surtout leurs discours, sur les affaires publiques d'alors; et, plus avide d'histoires que de contes, elle acquit un genre d'instruction qui convenait à ses goûts. C'est de cette manière qu'elle apprit, vers 1429, que la France se trouvait plongée dans un abîme de calamités et d'humiliations; que le gouvernement anglais, à force d'intrigues, était parvenu à faire épouser à son ambitieux souverain, Henri V, la princesse Catherine, fille de l'imbécille Charles VI (1), roi de France; que ce roi, qui avait un fils appelé à lui succéder, le priva de ses droits au trône de France en cédant son royaume avec sa fille, par le honteux traité qu'il signa à Troyes en 1420 (2). C'est de cette manière qu'elle sut que le dauphin, armé pour défendre ou conquérir des provinces qu'on lui disputait au nom de l'Anglais, devenu ainsi son beau-frère, avait néanmoins été salué et proclamé roi, sous le nom de Charles VII, dans les parties de la France non encore soumises à la domination étrangère; mais que la for-

(1) Charles perdit son bon sens après treize ans de règne. Les uns attribuent cet accident à un coup de soleil, d'autres à une potion amoureuse.

Dictionnaire historique, édition de Prud'homme.

(2) Henri V, roi d'Angleterre, envoie demander au roi de France, Charles VI, les provinces qui avaient été cédées à l'Angleterre, par le traité de Brétigni, et la princesse Catherine, fille de ce monarque, pour son épouse, avec un million d'écus d'or en dot.

L'Art de vérifier les dates.

tune était, depuis cette époque, si contraire à ce jeune prince, qu'il se trouvait, pour ainsi dire, acculé sur les bords de la Loire, au milieu de quelques braves dévoués à sa personne; que le duc de Betford, glorieux d'avoir soumis presque tout le nord de la France au nom de son souverain et neveu, Henri VI, se réjouissait insolemment du plaisir de n'avoir plus à vaincre que l'infortuné Charles VII, qu'il appelait par dérision le roi de Bourges. C'est dans son hôtellerie enfin que Jeanne apprit que la ville d'Orléans, assiégée, était vaillamment défendue par le courage intrépide de ses habitans demeurés fidèles à leur souverain; mais que la *journée* dite *des harengs* (1), ayant eu une issue fâcheuse, le courage des Français se trouvait abattu; qu'on ne pouvait plus espérer de sauver cette place, que sa perte entraînerait infailliblement celle des étroites possessions de Charles, et qu'il ne lui serait plus possible de réaliser l'unique objet de ses vœux qui était d'aller à Reims pour s'y faire sacrer comme roi......

Jeanne, sensible aux malheurs de la France, plaignait le sort de son roi; mais indignée surtout de voir le sol français souillé par la présence d'une armée anglaise, et pensant que le salut d'Orléans pouvait

(1) Les Français ayant attaqué, près de Rouvroy, un convoi de harengs, dirigé vers le camp ennemi, parce qu'on était en carême, furent battus. Ce combat fut appelé *Journée des harengs*.

(Mézerai, *Histoire de France*.)

amener la défaite de ces ennemis, un saint enthousiasme s'empare de son âme, et d'un ton d'inspirée elle s'écrie : Si l'infortune abat le courage, l'infortune aussi le relève, et le courage enfante les héros. Si j'avais armure et habit d'homme, l'on verrait... Oui, l'on verrait Orléans triompher, on culbuterait les phalanges ennemies, et le malheureux dauphin irait faire son couronnement royal à Reims....

Quelques béats, témoins de cet admirable élan de patriotisme, vont le colporter dans la ville; mais altérant, détruisant même l'effet de son beau naturel, ils le transforment en une vision prophétique; on dit et l'on répète dans toutes les sociétés qu'une *bacelle* a eu une entrevue nocturne avec saint Michel. *Bacelle* est une expression d'usage en Lorraine pour désigner une fille (1); et qui sait si ce mot, mal écrit ou mal lu, n'a pas été l'occasion de l'épithète *pucelle* donnée à Jeanne? Quoi qu'il en soit, Baudricourt, gouverneur de la ville, frappé de ces bruits populaires, fait venir chez lui la prétendue inspirée; et, l'interrogeant, il entrevoit, dans l'énergie de ses réponses, l'impression qu'elle doit produire sur des braves consternés. Il se rappelle les exploits de la belliqueuse Penthésilie et ceux de la courageuse Camille, célébrés par le prince des poètes latins (2). Il connaît le découragement de l'armée; il sent l'influence que peut avoir,

(1) Aujourd'hui même cette expression est encore employée, surtout dans les campagnes.

(2) Virgile, Énéide, Liv. XI, v. 648 et suiv.

dans une position critique, l'apparition subite d'une fille intrépide qui, pour sauver son pays, consent à braver tous les périls.

Hé! pourquoi s'étonner qu'en *des* momens d'alarmes,
Une grande valeur change le sort des armes?
. . . .
Ailleurs dans les hasards, l'amour, non sans murmure,
A vu plus d'un beau sein palpiter sous l'armure.
Aux bords du Thermodon un peuple de Pallas,
Celle qui but les eaux du sévère Eurotas,
Dans les forêts du Nord, la Chérusque vaillante,
Des rochers de Zurich l'intrépide habitante,
Et plus d'une héroïne, en nos heureux climats,
Par les mêmes exploits a signalé son bras (1).

Bientôt Jeanne est revêtue d'un habit d'homme et envoyée au roi, à Chinon, au moment où il s'occupait des moyens de secourir la ville d'Orléans. Deux gentilshommes, Jean de Metz et Bertrand de Pulengy, l'accompagnèrent. En route, notre fille étudie et calcule les diverses chances que peut lui offrir le rôle qu'elle va jouer, et se prépare à l'attitude qu'elle doit prendre dans tous les cas. Arrivée, le roi la fait introduire, et vainement il cherche à l'embarrasser sur l'identité de sa personne: des portraits et l'air de respect qu'on ne perd jamais auprès d'un prince ne laissent aucun doute à Jeanne (2). Le monarque, satisfait du dévouement

(1) *Le Mierre*, les Fastes ou les usages de l'année, chant x.
(2) Les historiens rapportent que, Jeanne ayant salué le

et de l'enthousiasme de la jeune amazone, lui fait donner un équipage, et l'envoie, avec quelques troupes, à Blois, d'où devait partir un convoi pour Orléans. Jeanne ranime le courage de tous les militaires qui la voient, et leur inspire cette confiance, ce sentiment de ses propres forces, qui, dans les guerres, donnent la supériorité à un parti sur son ennemi, quoique étant moins nombreux que lui.

Parvenue près de la place assiégée, qu'elle doit secourir, Jeanne déploie son étendard et harangue la troupe destinée à cette expédition importante. Elle trouve le moyen de pénétrer dans l'intérieur de la ville, et excite les efforts des braves assiégés. Des sorties sont faites pour favoriser l'entrée du convoi, et cette entrée s'effectue, à la face même de l'ennemi, le 29 avril 1429. Blessée par une flèche vers l'épaule, Jeanne s'écrie : *C'est de la gloire et non du sang qui coule de cette plaie* (1). Les différens forts qu'occupaient les Anglais furent successivement attaqués et pris avec une telle bravoure, que ces fiers ennemis furent contraints de décamper le 8 mai suivant (2).

roi, ce monarque voulant l'embarrasser, lui dit : ce n'est pas moi; voilà le roi, en lui montrant un de ses courtisans; mais elle assura le prince qu'il était bien celui qu'elle voulait sauver.

(1) Jeanne d'Arc, recueil historique, par Chaussard, seconde partie, pag. 394.

(2) Mézerai, Abrégé chronologique de l'histoire de France, T. VII, p. 19 de l'édition in-12 de 1755, désigne le 12 mai

« Les Français (dit Mézerai) couraient partout, avec cette héroïne, comme à une victoire certaine. Les Anglais, au contraire, la fuyaient comme la foudre et ne tenaient pas devant elle (1). » — « Elle courait partout dans les rangs ennemis, toujours la première au combat et la dernière à la retraite. Son ardeur, son audace, sa certitude de vaincre, son étendard qu'on croyait magique, sa grâce dans les exercices, sa sérénité dans le péril, voilà, dit un autre historien (2), le prestige qui consternait et dissipait ses ennemis. »

Jeanne quitte Orléans le 13 mai, se met à la tête de l'armée commandée par le duc d'Alençon, prend d'assaut la ville de Jargeau, fait prisonnier le comte de Suffolk, se saisit du pont de Meun, et se rend maîtresse de Beaugency. Le 18, elle bat l'ennemi à Pathay, en Beauce, lui tue deux mille hommes et s'empare de la personne de Talbot, général, et de plusieurs autres chefs. Enfin les Anglais sont chassés de toutes les places qu'ils occupaient, et sont obligés d'abandonner tout ce pays.

mais plusieurs historiens, d'accord avec l'Art de vérifier les dates, rapportent que la ville d'Orléans fut ravitaillée le 29 avril, et que le siége en fut levé le 8 mai suivant. Il est certain, d'ailleurs, qu'il se fait, tous les ans, à Orléans, le 8 mai, une procession solennelle en commémoration de la délivrance de cette place.

(1) Mézerai, *loco suprà citato.*

(2) M. Gaillard, au rapport des auteurs de l'Art de vérifier les dates. *Voy.* ce dernier ouvrage.

Après avoir obtenu en peu de temps des succès si brillans, Jeanne pressa le roi de se rendre à Reims; et, comme ce prince, d'après l'avis de son conseil, montrait de l'hésitation, elle se jeta à ses pieds et lui dit : « *Noble Dauphin* (car elle l'appelait encore ainsi), *ne tenez plus à l'avenir des conseils si longs; mais venez au plus tôt à Reims prendre une illustre couronne* (1). »

Charles, que le défaut de caractère empêchait de s'élever au niveau des circonstances, paraissait toujours indécis, et perdait à délibérer un temps qu'il fallait employer à étendre ses succès. Alors Jeanne entra subitement dans la salle d'assemblée, et dit de nouveau au roi : « *Ne tenez pas de plus longs conseils; car, en nom de Dieu, je vous ferai entrer dans Troyes, avant trois jours, par amour ou par force, et la Bourgogne restera stupéfaite* (2).

Enfin on se mit en route, et Jeanne fit, avec l'armée, une telle diligence, que, dès le lendemain, l'évêque de Troyes et les habitans se soumirent pour ne pas courir les risques d'un assaut. Les autres villes se rendirent de même successivement, ainsi que celle de Reims dans laquelle Charles fit une entrée triomphale le 16 juillet 1429. Le jour suivant, ce roi fut sacré solennellement dans la même ville, par l'archevêque Renaud de Chartres, après s'être fait couronner à Poitiers. Jeanne assista à cette cérémonie, te-

(1) Chaussard, *ut suprà*, première partie, p. 38.
(2) *Idem*, *id.*, p. 41.

nant son étendard à la main, et placée près du monarque. Le duc de Lorraine et de Bar et Jean de Sarbruch, damoiseau de Commercy, évêque de Châlons, s'y rendirent l'un et l'autre pour offrir leurs hommages au roi et admirer la jeune héroïne.

Charles, pour reconnaître les services extraordinaires que lui avait rendus Jeanne-d'Arc, annoblit cette intrépide guerrière, ainsi que toute sa famille, c'est-à-dire son père, sa mère, ses trois frères et toute leur postérité légitime, tant en ligne masculine que féminine. L'acte de cet annoblissement fut fait à Meun-sur-Yeuse, en Berri, le 29 décembre 1429, et enregistré au parlement, qui siégeait encore à Bourges, le 6 janvier suivant. Leurs armes sont d'azur à une épée d'argent à pal, croisée et pommelée d'or, soutenant de la pointe une couronne d'or, et côtoyée de deux fleurs de lis de même. Leur nom d'Arc fût changé en celui de *du Lis*. Le privilége d'annoblir par les femmes fut supprimé dans cette famille, et restreint à la ligne masculine, en 1614, sur la réquisition du procureur général (1).

Cette noblesse de Jeanne, la plus pure et la plus honorable sans doute, puisqu'elle ne put s'altérer en descendant à elle par une lignée d'ancêtres plus ou moins étendue, nous semble être bien conforme à celle que Cicéron et Juvénal appellent *cognita virtus*, *unica virtus* (2).

(1) Dom Calmet, Notice de la Lorraine, T. 1, p. 371.

(2) Cicéron, ...
Juvénal, satire 8, v. 20.

otre héroïne accompagna le roi avec son armée jusque sous les murs de Paris, et fut blessée à la porte Saint-Honoré, en forçant cette barrière et en mettant en fuite les Anglais et les Bourguignons qui la défendaient. Plus tard Jeanne se jeta, à l'insu de l'ennemi, dans la place de Compiégne que les Anglais tenaient investie; mais emportée par trop d'impétuosité, dans une sortie qu'elle fit contre eux, elle fut prise le 24 de mai 1430, au moment où elle rentrait. « Ce malheur lui arriva, dit Mézerai, par l'imprudence ou par la malice de Guillaume de Flavy, gouverneur de la ville, qui lui fit fermer la barrière au nez (1). » Aussi s'est-elle écriée dans ce moment: *Je suis trahie*. Jeanne tomba entre les mains de Lyonnel, bâtard de Vendôme, qui la vendit au seigneur Jean de Luxembourg, comte de Ligny, lequel la revendit aux Anglais 66,000 livres (2) de France, somme énorme pour le temps, avec l'obligation de payer en outre 500 livres de pension au bâtard qui l'avait prise. — Vendre une fille prisonnière de guerre à ses ennemis qui ont des vengeances à exercer sur elle! O honte!.... Certes, un grand seigneur ne pouvait déroger à sa haute noblesse d'héritage par une action plus vile, plus opposée à la noblesse des sentimens.... Si ce procédé méprisable était en harmonie avec les mœurs et la probité du siècle, gardons-nous

(1) Mézerai, Abrégé chronologique, T. VII, p. 25.

(2) Chaussard, première partie, p. 59.

du moins de rétrograder jamais vers une telle époque de barbarie.

Jeanne a pu dire à ce seigneur, avec Salluste, qu'il vaut certainement mieux être l'auteur de sa propre noblesse que l'opprobre de celle qu'on a reçue. *Nobilitatem certè peperisse melius est, quàm acceptavi corrupisse.* — Mais pensons mieux et des mœurs et des hommes de ce temps, et croyons que s'il fallut payer si cher ce procédé, c'est qu'il n'était pas loyal. Pensons alors, comme le dit Térence, que « les familles les plus distinguées fournissent quelquefois des exemples d'actions lâches et déshonorantes. »

Ex nobilissimâ familiâ illiberale facinus aliquando exoritur (1).

La prise et l'achat de la vaillante héroïne d'Orléans furent, pour les Anglais, un si grand sujet de triomphe, qu'ils en firent chanter un *Te Deum* à Paris. Lorsque cette infortunée fut livrée à ses ennemis, le duc de Betford l'envoya à Rouen pour y être mise en jugement. Jusqu'à l'ouverture de ce procès inique, les Anglais eurent la cruauté de l'enfermer dans une cage de fer où elle ne pouvait tenir que courbée, et dans laquelle elle était liée par le cou et par les mains avec des chaînes de fer (2).

(1) Térence. Les Adelphes, comédie, acte 3, scène 5.

(2) Extrait des manuscrits de la bibliothèque royale publiés par M. Chaussard dans le recueil désigné plus haut.

Il est à remarquer que cette fille courageuse, qui avait rendu des services si éminens et si extraordinaires à la France et à son roi, fut, à ce qu'il paraît, lâchement abandonnée à son malheur. On ne fit aucune démarche pour la réclamer, pour la racheter ou l'échanger. On la laissa ainsi au pouvoir de ceux dont elle avait été, jusque-là, la terreur; on la laissa entre les mains d'ennemis jaloux qui, humiliés de devoir leurs défaites successives au dévouement patriotique d'une jeune paysanne, se promettaient hautement le criminel plaisir d'en tirer une horrible vengeance. C'est en vain que cette fille intrépide, persistant dans son admirable dévouement, dit et répéta: *je sais bien que les Anglais me feront mourir, croyant gagner le royaume de France après ma mort; mais quand ils seraient cent mille godons* (1) *plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas ce royaume.* Il paraît en effet qu'aucune tentative ne fut faite pour sauver cette héroïne des outrages auxquels elle fut livrée, pour l'arracher à la fureur de ses bourreaux. Du moins aucun historien n'en fait mention, et quelques-uns ont cherché à justifier le roi Charles de cette ingratitude, en prouvant qu'il lui eût été impossible de faire autre chose dans cette circonstance.

Jeanne étant tombée malade dans sa prison, les

(1) *Godon* ou *Goddon* signifie, selon le Dictionnaire de Trévoux, un homme qui aime ses aises, qui a de la fortune, un milord; et, d'après Charpentier, continuateur de Du Cange, ce mot désigne un gourmand, un goulu.

Anglais témoignèrent les craintes les plus vives qu'elle ne vînt à mourir. Deux ecclésiastiques, gradués en médecine, furent chargés de la traiter. Le comte de Warwich ordonna à ces docteurs de ne rien épargner et d'employer tout leur art pour la guérir, ajoutant que son souverain ne voudrait pas, pour chose au monde, que cette fille mourût d'une mort naturelle; *le roi d'Angleterre veut*, dit ce seigneur, *qu'elle périsse par le feu et en vertu d'un jugement* (1).

Cet assassinat juridique étant ainsi décidé à l'avance, on n'eut plus qu'à préparer les scènes qui devaient composer cette horrible tragédie, et à choisir des acteurs propres à jouer les rôles qui leur seraient distribués.

On détermina facilement les premiers griefs qui serviraient de base à la procédure. On accusait hautement cette jeune paysanne d'impiété, parce qu'elle avait quitté les habits de son sexe; on l'accusait de magie et de sortilége pour avoir, par son courage audacieux, vaincu les ennemis de son pays au moment où ils étaient victorieux. Au reste, l'ignorance et la superstition du siècle étaient telles, que le roi d'Angleterre avait encore en vue, par ce procès, *d'infamer* le roi de France en faisant croire qu'il avait eu recours à des moyens réprouvés par la religion.

On voulait aussi accuser Jeanne de débauche; et, pour y parvenir, on voulut connaître l'état physique

(1) Chaussard, première partie, pag. 63, Extrait des manuscrits, etc.

de sa personne. Elle fut, à cet effet, visitée par des matrones que la duchesse de Betford choisit elle-même. Comme il résulta de cet examen outrageant que la fille était vierge, la duchesse voulut bien défendre aux gardes de lui faire aucune violence. Le bruit courut à Rouen que le duc de Betford, par curiosité ou par soupçon, se tint caché dans un lieu secret, d'où il observait par lui-même les détails de cette visite.

L'Université de Paris, soit par reconnaissance pour ses prétendus fondateurs (1), soit qu'elle crût utile à l'humanité de protéger les croyances superstitieuses, et de s'opposer ainsi aux progrès de la raison (2); l'Université, dis-je, s'empressa d'offrir

(1) Quelques historiens rapportent, sans y croire, que l'Université doit son origine à quatre Anglais, disciples du vénérable Bède; savoir: Alcuin, Raban, Jean et Claude, lesquels, croyant avoir de la science à vendre, se rendirent à Paris, et y donnèrent des leçons dans des lieux qui leur furent assignés. *Dictionnaire de Trévoux.* — *Encyclopédie, édition in-f.°*, etc.

(2) Lorsqu'il s'est agi d'introduire en France le procédé bienfaisant de l'*inoculation*, n'a-t-on pas vu des théologiens s'opposer à cette innovation; dire et proclamer, dans leurs sermons, que *c'était tenter Dieu* et désobéir à son commandement: *non tentabis Dominum tuum?*

N'a-t-on pas vu l'Université de Paris, quelques années avant la révolution de France, dénoncer et faire brûler l'*Histoire philosophique de l'abbé Raynal?* .... Ne lit-on pas encore, sur les murs de quelques églises de Paris, le fameux mande-

ses services au roi d'Angleterre, et fit ouvrir à ce sujet les immenses arsenaux de sa faculté de théologie. On vit alors des docteurs bien captieux, bien ergoteurs, docteurs *in utroque jure*, prendre, dans ces sombres magasins, des armes du plus gros calibre, à l'effet de combattre à outrance la jeune guerrière lorraine. On commença par annoncer au monde chrétien que cette ignorante paysanne était hérétique et sorcière, et on l'accusa d'avoir malicieusement eu recours aux enchantemens d'un patriotisme foudroyant pour parvenir à terrasser, comme par miracle, les ennemis de son roi, qui, jusque-là, avaient été triomphans. — En effet, disent les historiens, c'est l'Université de Paris qui, par ses clameurs et ses démarches, fut cause des persécutions et des atrocités exercées contre une fille prisonnière. Cauchon (1), évêque de Beauvais, qui avait abandonné son évêché par suite des succès militaires de Jeanne d'Arc, et qui, pour cela, était devenu conseiller du roi d'Angleterre, fut nommé l'un de

ment de MM. les vicaires-généraux du chapitre métropolitain de cette ville, par lequel, en 1817, ils lancèrent, du haut de leurs siéges vacans, les foudres ecclésiastiques contre les œuvres immortelles de J.-J. Rousseau et de Voltaire?...... Certains curés et vicaires ne s'opposent-ils pas encore, dans ce moment, soit même à Paris, soit dans les campagnes, à l'extension des bienfaits reconnus de la vaccine?....

(1) Cauchon était Anglais de naissance, fils d'un vigneron du diocèse de Reims. Il fut depuis évêque de Lisieux, et mourut subitement pendant qu'on lui faisait la barbe. *Mézerai.*

ses juges. Un autre juge était le vice-inquisiteur (1). Les assesseurs furent tous choisis dans le parti dévoué aux Anglais, et ceux qui n'eurent pas d'intérêt à mériter des grâces de la cour d'Angleterre furent achetés par des présens. Les détails de cette procédure sont effroyables. Dirigée par la haine et les passions les plus violentes; couverte du voile de la superstition et du fanatisme, elle offre à l'observateur un tissu de séductions, de fourberies, de trahisons, d'extorsions et de faux matériels... Que penser en effet de ce Loyseleur, chanoine de Rouen et assesseur, qui, prenant le vil rôle d'espion, est introduit dans la prison de Jeanne comme lui apportant des consolations; qui, sous le masque hy-

(1) On ne dit pas comment cet inquisiteur intervint dans le procès de Jeanne. Nous croyons devoir rapporter à ce sujet une réflexion de M. de l'Averdy, qui fut publiée en 1790. Cet ancien contrôleur général des finances, qui paraît avoir recueilli d'immenses matériaux sur cette époque mémorable, dit :

« Ces inquisiteurs existaient en France, probablement depuis les affaires des Albigeois; mais ils n'exerçaient de fonctions que dans des temps de troubles; et il ne serait pas surprenant qu'il en existât encore aujourd'hui, à l'insu des Français, sans oser paraître en vertu de leur titre : observation qu'on ne croit pas devoir porter plus loin, mais qui n'est pas sans fondement. »

Notice des manuscrits de la bibliothèque du roi, T. III, p. 15. — *Jeanne d'Arc*, recueil historique publié par Chaussard, première partie, p. 24.

pocrite du sacerdoce, lui donne d'agréables nouvelles de Charles VII, et obtient d'elle, par cet astuce, des aveux qui, entendus au travers d'un trou pratiqué exprès dans un mur de sa prison, sont recueillis par deux notaires apostés dans la chambre voisine; qui, en sa qualité de prêtre, parvient à lui inspirer assez de confiance pour recevoir sa confession, et a l'infamie d'en faire la révélation.

Jeanne d'Arc qui ignorait entièrement la distinction qu'il peut y avoir entre *l'église triomphante* et *l'église militante;* qui ignorait ce que c'est qu'un concile, une hérésie, un schisme, et si l'église est indéfectible ou peut errer; cette jeune villageoise donna d'autant plus facilement les réponses qu'on attendait d'elle et qui lui furent ensuite imputées à crime, que l'un des assistans dit « qu'on faisait à la pauvre Jeanne « des interrogatoires trop difficiles, subtils et cauteleux, tellement que les grands clercs et gens bien « lettrés qui, là présens étaient, à grande peine y « eussent pu donner réponse, par quoi plusieurs de « l'assistance murmuraient (1). » Outre cela, l'évêque de Beauvais fit cacher, derrière un rideau, près des juges, deux notaires corrompus qui écrivaient tout ce qui pouvait être à la charge de Jeanne, et ne faisaient aucune mention de ses réclamations.

De leur côté, les Anglais qui portaient jusqu'à la fureur la haine qu'ils avaient conçue contre Jeanne;

(1) Jeanne d'Arc, recueil historique, etc.; prem. part., p. 74.

qui croyaient que son existence leur était *fatale*, et qu'il serait dangereux pour eux d'entreprendre quelque chose tant qu'elle serait en vie; les Anglais la traitèrent avec la plus grande cruauté dans sa prison. Les témoins assurent, d'après le rapport de Chaussard (1), que, tant que dura l'instruction du procès, ses jambes furent attachées, pendant la nuit, par deux paires d'anneaux de fer qui tenaient à une chaîne de même métal, traversant le pied du lit, et fortement scellée à une pièce de bois de cinq ou six pieds de longueur, de façon que l'infortunée ne pouvait sortir de sa place. Lorsqu'elle était levée, pendant le jour, elle avait deux ceps de fer aux pieds. Elle était constamment gardée par cinq Anglais pris dans la classe méprisée, dite des *houspailliers*, lesquels l'injuriaient et lui faisaient toutes sortes d'avanies. Si elle n'a pas été appliquée à la torture des questions ordinaire et extraordinaire, ce n'a été que dans la crainte qu'elle succombât à la douleur.

L'évêque de Beauvais, cinq autres prélats français, un évêque anglais, un frère prêcheur, vicaire de l'inquisition, et environ cinquante docteurs; tels furent les juges et les assesseurs, tous ecclésiastiques, qui, avec l'apparence d'une forme judiciaire, devinrent les complices du crime ordonné par le roi d'Angleterre. La séduction, les menaces, l'épouvante et l'aspect du supplice furent successivement employés pour

(1) Jeanne d'Arc, *Recueil histor.*, p. 61.

arracher de Jeanne, soit des aveux, soit des actes qui pussent servir de base à la sentence commandée. On a vu, d'après la déposition du gentilhomme Macy, temoin; on a vu Laurent Calot, sécrétaire du conseil du roi d'Angleterre, tirer de sa manche un petit papier qu'il dit à Jeanne de signer ou de parapher; et, comme elle déclara ne savoir point écrire, le même Calot l'obligea à prendre la plume qui lui fut présentée par Martin Ladvenu, son confesseur, et lui conduisit la main pour lui faire tracer une croix fatale au bas d'une cédule qui contenait l'aveu de tout ce qui lui avait été imputé. Bientôt après, l'infortunée Jeanne fut déclarée dissolue, hérétique, idolâtre, schismatique, relapse, sorcière, séditieuse, etc.; comme telle, condamnée à être brûlée vive; et de suite cette victime fut remise, par l'autorité ecclésiastique, à la puissance séculière. Il est à remarquer que, contrairement à l'usage déjà pratiqué alors, et qui le fut toujours depuis, en pareil cas, le bailli de Rouen ne dressa aucun acte, ne fit aucun simulacre de procédure; cependant, depuis que le prédicateur Midy eut terminé son sermon par ces mots : *Vade in pace*, allez en paix, l'église ne peut plus vous défendre et vous remet dans les mains séculières; depuis que l'évêque eut fait lecture du jugement de condamnation jusqu'au moment où ce jugement fut exécuté, il se passa un assez long intervalle de temps. Ce délai, à ce qu'il paraît, fut employé à prouver et à faire adopter le prétendu privilége de l'inquisition en vertu duquel le juge laïc ne peut se dispenser d'envoyer à

la mort, sans examen et sans jugement, le coupable que l'église a condamné (1).

Il résulte, en effet, des déclarations qui ont été recueillies, que le bailli de Rouen, pressé par les juges, par les murmures des troupes anglaises et par les marques d'impatience de leurs chefs, se contenta d'ordonner verbalement au bourreau de conduire Jeanne au supplice. Alors on mit sur la tête de cette fille la mître de l'inquisition sur laquelle étaient écrits les délits dont on l'avait chargée; elle fut, immédiatement après, attachée au fatal poteau et brûlée vive le 30 mai 1431.

Vingt-cinq ans après ce forfait juridique, la mère et les deux frères de Jeanne présentèrent au roi et au pape une requête en révision de cet inique procès. Calixte III, qui n'occupa le trône pontifical que pendant les trois dernières années de sa vie, déclara le jugement rendu nul, abusif, injuste, etc.; réhabilita la mémoire de Jeanne d'Arc, et proclama cette fille, martyre de sa religion, de sa patrie et de son roi. Louis XI, de son côté, fit annuler la procédure en 1456; et, ayant ordonné des poursuites contre ceux des juges qui pouvaient exister encore à cette époque, il s'en trouva deux qui furent condamnés à la peine du talion, et en conséquence brûlés vifs (2).

En 1789, on montrait encore, à Orléans, le chapeau

(1) Chaussard, *ut suprà*, p. 119 et suiv.

(1) Le Narrateur de la Meuse, Tom. XXIII, pag. 191.— Mézerai, etc.

de sa libératrice, retroussé à quatre cornes et brodé en or sur ses bords.

A la même époque, on voyait la statue de cette guerrière dans la cathédrale de Toul. Elle était représentée à genoux, les mains jointes et revêtue d'une cotte d'armes.

Un chanoine de Verdun, M. Chaligny-de-Plaine, a composé, pour la statue de Jeanne d'Arc, érigée à Rouen, une inscription latine terminée par ce vers.

Anglos sub pedibus semper habere dabit.

Le Narrateur de la Meuse, T. xv, p. 187.

La mort de Jeanne d'Arc a été le sujet de plusieurs tragédies. Le succès qu'obtient en ce moment celle de M. d'Avrigny atteste tout à la fois et le talent et les sentimens de cet auteur.

Les habitans d'Orléans, qui concoururent si vaillamment aux prodigieux exploits de Jeanne, accueillirent avec distinction l'hommage d'une pareille tragédie qui leur fut fait par son auteur, M. Dumolard, aujourd'hui avocat au barreau de Paris.

LISTE

Des Membres de la Société royale des Antiquaires de France, au 1.er mars 1820.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. François de Neufchâteau (le comte de), rue du Faubourg-Poissonnière, 93.
Lasteyrie (le comte de), rue du Bac, passage Sainte-Marie.
Tourlet, hôtel Soubise, aux archives, 30.
Stapfer, rue des Jeûneurs, 4.
Volney (le comte de), rue de Vaugirard, 73.

MEMBRES RÉSIDENS.

MM. Amaury Duval, membre de l'Institut.
Le général comte Andréossy, rue des Saussaies.
Auguis, rue de Bussi, 29.
Bail, rue de Popincourt, 96.
Barbié du Bocage, de l'Institut, rue des Petits-Augustins, 24.
Berr, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 28.
Berriat de St.-Prix, professeur à l'école de droit.
Boileau de Maulaville, rue Corneille, 3.
Boniface, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice.
Bottin, chevalier de la Légion-d'Honneur, rue J.-J. Rousseau, 20.

MM. Brillat Savarin, conseiller à la cour de cassation, rue des Filles-Saint-Thomas.

Butet, rue de Clichy.

De Cayla (le baron de).

Chaudruc de Crazannes (le baron de), maître des requêtes, rue Vivienne.

Cirbied, professeur d'arménien, rue Thibault-aux-Dez, 12.

Coquebert de Montbret (le baron de), de l'Institut, rue de l'Université, 71.

Cousinery, rue de Tournon.

Daudebart de Férussac (le baron de).

Delacroix, notaire, rue du Mail, 13.

Demourcin.

Depping, rue d'Assas, 3.

Desgranges, professeur de mathématiques, rue des Mauvais-Garçons-Saint-Jean.

Dessolles (le marquis).

Desvaux, naturaliste.

Dulaure, rue des Saints-Pères, 46.

Dupin (le baron), maître des comptes, rue d'Anjou-Dauphine, 8.

Fortia d'Urban (le comte), rue de la Roche-foucault.

Freminville (de), officier de marine, rue du Bac, 112.

Gence, rue de Cléry, 13.

Grandpré (le comte de), capitaine des vaisseaux du roi, place Saint-Germain-l'Auxerrois.

Guizot, conseiller d'état, rue de la Planche, 10.

MM. Hedouville (le comte d'), pair de France, rue Cisalpine.
Heiberg, rue cul-de-sac Dauphin, 7.
Joloy, ingénieur en chef des ponts et chaussées dans le département des Vosges.
Johanneau (Eloi), rue des Marais-Saint-Germain, 13.
Jubé de la Perelle (le baron), maréchal de camp.
Jullien, rue d'Enfer, 18.
Laborde (le comte de), rue d'Artois, 28.
Lacépède (le comte de), rue de Verneuil, 26.
Ladoucette (le baron de), ancien préfet, rue Chantereine, 8.
Laissaignes (de).
Lamesangère, rue Montmartre, 183.
Langlès, de l'Institut, conservateur des manuscrits à la bibliothèque du roi.
Lareveillère-Lepaux, place de l'Estrapade.
Le Breton, bibliothécaire de la cour de cassation.
Legonidec.
Lenoir, administrateur des monumens de Saint-Denis, rue des Quatre-Fils, 9.
Lerouge, sous-chef de bureau au ministère des finances, rue Saint-Antoine, 71.
Lescallier (le baron), rue du F.-Poissonnière.
Malleville (le comte de), premier président de la cour royale à Metz.
Mangourit, rue de Bourbon, 55.
Miollis (le comte), rue de l'Université, 16.

MM. Montesquiou (l'abbé, comte de), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 85.

Musset (Victor de), rue Cassette, 27.

Peuchet, archiviste de la préfecture de police.

Pommereul (le baron de), rue Saint-Maur-Popincourt, 30.

Pougens (Charles), de l'Institut, rue des Petits-Augustins, 14.

Roquefort, rue Jacob, 26.

Rougier de la Bergerie.

Sané (le baron), président de l'Académie des sciences de l'Institut.

Sorgo (le comte de), de l'Institut.

Tarente (le duc de).

Thury (le vicomte de), rue Poultier, île St.-Louis.

Van Praët, conservateur de la bibliothèque, à la bibliothèque du roi.

Walckenaër, rue du Faubourg-Poissonnière, 87.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS NATIONAUX.

Ain. MM. Riboud, à Bourg; — Bruand, sous-préfet à Belley.

Aisne. M. Lorain, près de Soissons.

Alpes (hautes). M. Liegeard, préfet.

Aube. MM. Pavée de Vandœuvre, à Vandœuvre; — Doé, docteur de la Faculté de Paris, à Troyes.

Aude. MM. Lafont, à Narbonne. — Vié, à Narbonne. — Decampe à Narbonne.

Bouches-du-Rhône. MM. De Villeneuve, préfet à

Marseille.—Paulin Malosse.—Pomme, médecin à Arles.

Calvados. MM. Delarue, à Caen.—Louis Dubois, imprimeur à Lisieux.

Cantal. M. Raulhac, à Aurillac.

Corse. M. Vassale.

Côte-d'Or. MM. Xav. Girault, à Dijon.—Antoine, ingénieur à Dijon.—Peignot, à Dijon.

Côtes-du-Nord. MM. Beslay, à Dinan.—Delaunay, à Dinan. — Rodellec de Porsic, à Lannion. — Kergariou (le comte de), à la Grandville, près de Chatel-Audren. — Nicolle, à Painpol.

Dordogne. MM. Lecomte, à Sarlat.—Le maréchal de camp Wlgrin de Taillefer, à Périgueux.

Doubs. MM. Weiss, bibliothécaire à Besançon. — Grappin, chanoine à Besançon.

Eure. M. Revers, à Conteville, près Pont-Audemer.

Eure-et-Loir. MM. Cochin, à Dreux.—Lejeune, notaire à Meslay-le-Vidame.

Finistère.. MM. Dumoulin, curé à Quimper. — Lejeune, curé à Plougoulm, près Saint-Pol de Léon. — Deblois (le comte), à Morlaix.—Goiffe, médecin à Rosporden. — Guenveur, ancien colon, à Morlaix. — Legau de Lansault, à Morlaix. — Maréchal, médecin à Quimperlé. — Perrin, à Quimper. — Testard, secrétaire de la mairie à Lesneven.

Gard. M. Aubanel, à Nismes.

Garonne (haute). M. Du mège, à Toulouse.

Hérault. MM. Touchy fils, conservateur du Musée, à

Montpellier.—Degaronne aîné, à Cette.—Mazel, homme de loi à Pezenas.

Ille-et-Villaine. MM. Rallier, à Fougères.—Delapylaie, à Fougères.

Indre-et-Loire. MM. Vaudelaunay.—Chalmel, bibliothécaire à Tours.

Isère. M. Champollion Figeac, à Grenoble.

Loir-et-Cher. MM. Charanton, curé de Chaumont-sur-Taronne.—Desparanches, médecin à Blois.—Bardon, maire du Thésie.—Gaullier de Villiers, maire de Chaumont-sur-Taronne.—Delachenaye, à Vendôme.—Gable, curé à Romorantin. — Moreau, docteur en médecine à Romorantin.

Loire. M. Dejoux.

Loire-Inférieure. MM. Athenas, à Nantes.—Munier, à Nantes.—Richard, à Nantes.

Loiret. MM. Pellieux, médecin à Beaugency.—Lebrun, architecte à Orléans.—Légier, ex-membre du Corps-Législatif, à Orléans.—Le baron de Morogues, à Orléans.

Lot-et-Garonne. M. Saint-Amans, à Agen.

Maine-et-Loire. MM. Bodin, à Saumur.

Manche. M. Berriet de Saint-Filia, à Grandville.

Marne. M. le baron Bourgeois de Jessaint, préfet.

Meurthe. M. Beaulieu, avocat à Nancy.

Meuse. MM. Denis, à Commercy.—Guesdon, à Bar.—Pseaume, à Commercy.

Morbihan. MM. Penhouet, colonel de gendarmerie à Rennes.—Kerlero du Crano, à Lorient,

Moselle. M. Tessier, sous-préfet à Thionville.

Nièvre. MM. Motret, fabricant à Nevers. — Louis Regnier, à Garchies, près Pouilly. — Gilet, imprimeur à Nevers.

Nord. MM. Guillemot, bibliothécaire à Douai. — Hécart, à Valenciennes. — Aubert Parent, professeur d'architecture à Valenciennes.

Orne. MM. le Prevost d'Iray. — Vaugeois, à Laigle.

Pas-de-Calais. M. Henry, officier du génie à Boulogne.

Puy-de-Dôme. MM. Lacoste, naturaliste à Clermont. — Talhiand, avocat à Riom.

Rhin (*bas*). M. Gerbouin, professeur de l'école de médecine à Strasbourg.

Rhin (*haut*). M. Richard, employé dans les contributions indirectes à ....

Sarte. MM. le marquis de Musset, à Cogners, près Saint-Calais. — Ledru, au Mans. — Merijot Delbenne, à Couleon, près Counère.

Seine. M. le marquis de Châteaugiron, à Aulnay, près Sceaux.

Seine-Inférieure. MM. Gourdin, bibliothécaire à Rouen. — Le vicomte de Toustain-Richebourg, à Saint-Martin-du-Manoir. — Leprevost, ancien administrateur à Rouen.

Sèvres (*deux*). MM. Dorfeuil. — Guillemeau, médecin à Niort.

Tarn. M. Clos, médecin à Sorez.

Var. M. Zénon Pons, à Toulon.

Vienne. MM. de Cressac, ingénieur en chef des mines,

à Poitiers. — Mazet, bibliothécaire à Poitiers. — Jouygneau Desloges, à Poitiers.

Vosges. M. Marc, à Remiremont.

Martinique. MM. Moreau de Jonès, actuellement à Paris, rue de Bourbon, 6.

Bruguières de Sorsum (le baron).

Prunelle, docteur médecin.

Roujoux (de) fils, ancien préfet.

Meunier (le général).

ASSOCIÉS CORRESPONDANS ÉTRANGERS.

MM.

Bardetti, à Florence.
Binglet, antiquaire gallois à Londres.
Angiolini, à Rome.
Charles Botta, à Paris.
Cassius, bibliothécaire à Mayence.
Correa de Serra, à Washington.
Debast, à Gand.
Paroletti, à Turin.
Pictet, à Genève.
John Gon, à Londres.
Grimm, à Cassel.
Maurice Mejean, à Munich.
Paganel, à Liége.
Sir John Saint-Clair, à Londres.

MM.

Eusèbe Salverte, à Genève.
Tarini, à Turin.
Bridel (le baron de), à Gotha.
Chastenow, à Pétersbourg.
Karamsin, à Pétersbourg.
Ingelstoft, à Copenhague.
Feder, à Hanovre.
Humbolt (le comte de), à Berlin.
King, à Londres.
Owen, à Londres.
Ribeiro dos Santos, à Lisbonne.
S. A. R. le prince Auguste, duc de Saxe Gotha.
Schmidt, à Dillingen.

TABLE

DES MÉMOIRES, DISSERTATIONS, NOTICES, etc.

CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.







JAN 3 0 1935